

Loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004, portant loi de finances pour l'année 2005 (1).

Au nom du peuple,

La chambre des députés ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER :

Est et demeure autorisée pour l'année 2005 la perception au profit du Budget de l'Etat des recettes provenant des impôts, taxes, redevances, contributions, divers revenus et prêts d'un montant total de 12.990.000.000 Dinars répartis comme suit :

- Recettes du Titre I : 8.396.000.000 Dinars,
- Recettes du Titre II : 4.083.000.000 Dinars,
- Recettes des fonds spéciaux du Trésor : 511.000.000 Dinars

Ces recettes sont réparties conformément au tableau "A" annexé à la présente loi.

ARTICLE 2 :

Les recettes affectées aux fonds spéciaux du Trésor pour l'année 2005 sont fixées à 511.000.000 Dinars conformément au tableau "B" annexé à la présente loi.

ARTICLE 3 :

Le montant des crédits de paiement des dépenses du Budget de l'Etat pour l'année 2005 est fixé à 12.990.000.000 Dinars répartis par sections et par parties comme suit :

Première Section : Dépenses de gestion

Première partie : Rémunérations publiques :	4.526.286.000 Dinars
Deuxième partie : Moyens des services :	555.994.000 Dinars
Troisième partie : Interventions publiques :	947.383.000 Dinars
Quatrième partie : Dépenses de gestion imprévues :	108.337.000 Dinars

Total de la première section : 6.138.000.000 Dinars

Deuxième section : Intérêts de la dette Publique

Cinquième partie : Intérêts de la dette publique : 1.028.000.000 Dinars

Total de la deuxième section : 1.028.000.000 Dinars

Troisième section : Dépenses de développement

Sixième partie : Investissements directs :	977.031.000 Dinars
Septième partie : Financement public :	664.037.000 Dinars
Huitième partie : Dépenses de développement imprévues :	85.932.000 Dinars

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 24 décembre 2004.

Neuvième partie : Dépenses de développement

sur ressources extérieures affectées : 534.000.000 Dinars

Total de la troisième section : 2.261.000.000 Dinars

Quatrième section : Remboursement du principal de la dette publique

Dixième partie : Remboursement du principal de la dette

publique : 3.052.000.000 Dinars

Total de la Quatrième section : 3.052.000.000 Dinars

Cinquième section : Dépenses des fonds spéciaux du trésor

Onzième partie : Dépenses des fonds spéciaux

du trésor : 511.000.000 Dinars

Total de la cinquième section : 511.000.000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément un tableau « C » annexé à la présente loi.

ARTICLE 4 :

Le montant total des crédits de programmes de l'Etat pour l'année 2005 est fixé à 1.900.206.000 Dinars.

Ces crédits sont répartis par programmes et par projets conformément au tableau « D » annexé à la présente loi.

ARTICLE 5 :

Le montant des crédits d'engagement de la troisième section : dépenses de développement du budget de l'Etat, pour l'année 2005 est fixé à 3.600.000.000 Dinars répartis par parties comme suit :

Troisième section : Dépenses de développement :

Sixième partie : Investissements directs :	1.499.775.000 Dinars
Septième partie : Financement public :	674.384.000 Dinars
Huitième partie : Dépenses de développement imprévues :	268.973.000 Dinars
Neuvième partie : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées :	1.156.868.000 Dinars

Total de la troisième section : 3.600.000.000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « E » annexé à la présente loi.

ARTICLE 6

Le montant des ressources d'emprunts de l'Etat nets des remboursements du principal de la dette publique est fixé à 855.000.000 Dinars pour l'année 2005.

ARTICLE 7 :

Le montant des recettes et des dépenses des établissements publics, dont les budgets sont rattachés pour ordre au budget de l'Etat, est fixé à 580.982.000 Dinars pour l'année 2005 conformément au tableau « F » annexé à la présente loi.

ARTICLE 8 :

Le montant maximum dans la limite duquel le Ministre des Finances est autorisé à accorder des prêts du Trésor aux entreprises publiques en vertu des dispositions de l'article 62 du code de la comptabilité publique est fixé à 40.000.000 Dinars pour l'année 2005.

ARTICLE 9 :

Le montant maximum dans la limite duquel le Ministre des Finances est autorisé à accorder la garantie de l'Etat en vertu de la législation en vigueur est fixé à 950.000.000 Dinars pour l'année 2005.

Prélèvement sur les ressources du fonds « compte d'emploi des frais de contrôle financier, des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat » au profit « du fonds de restructuration du capital des entreprises publiques »

ARTICLE 10 :

Est autorisé, pour l'année 2005, le prélèvement d'un montant de 10.000.000 Dinars des ressources du fonds spécial du trésor intitulé « Compte d'emploi des frais de contrôle financier, des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat » et son transfert au profit du fonds spécial du trésor intitulé « Fonds de restructuration du capital des entreprises publiques ».

Création du fonds national d'amélioration de l'habitat

ARTICLE 11 :

Est ouvert dans les écritures du Trésorier Général de Tunisie un fonds spécial du Trésor intitulé « Fonds National d'Amélioration de l'Habitat », destiné à la participation au financement des opérations visant la sauvegarde du patrimoine de l'habitat ancien et l'amélioration des conditions de l'habitat et de l'environnement urbain des citoyens.

Le Ministre chargé de l'habitat est l'ordonnateur du fonds. Les dépenses dudit fonds revêtent un caractère évaluatif.

ARTICLE 12 :

Le fonds national d'amélioration de l'habitat est financé par :

- les ressources provenant des interventions du fonds et les programmes d'habitation auxquels il participe ;
- les dons et subventions accordés au fonds par les personnes physiques et les personnes morales ;
- toutes autres ressources qui peuvent être affectées au fonds conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 13 :

Est créée au profit du fonds national d'amélioration de l'habitat une contribution due sur les immeubles bâtis destinés à l'habitation, supportée par les redevables de la taxe sur les immeubles bâtis prévue par l'article premier du code de la fiscalité locale, au taux de 4% de l'assiette de ladite taxe.

Sont applicables à ladite contribution en matière de recouvrement, de contrôle, de contentieux, de sanctions, de prescription et de restitution les mêmes règles afférentes à la taxe sur les immeubles bâtis.

ARTICLE 14 :

Sont exonérés de la contribution au profit du fonds national d'amélioration de l'habitat :

- les immeubles destinés à l'habitation visés à l'article 3 du code de la fiscalité locale,

- les personnes bénéficiant du dégrèvement total de la taxe sur les immeubles bâtis prévu par le paragraphe II de l'article 6 du code de la fiscalité locale.

ARTICLE 15 :

Le fonds national d'amélioration de l'habitat créé par l'article 11 de la présente loi se subroge au fonds national d'amélioration de l'habitat créé par le décret beylical du 23 août 1956 relatif à l'institution du fonds national d'amélioration de l'habitat tel que modifié par les textes subséquents pour les droits, dettes, obligations et passifs envers les tiers.

ARTICLE 16 :

Tous les textes contraires aux articles 11 à 14 de la présente loi sont abrogés et notamment le décret beylical du 23 août 1956 relatif à l'institution d'un fonds national d'amélioration de l'habitat tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment l'article 12 de loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001 relative à la loi de finances pour l'année 2002.

ARTICLE 17 :

Les dispositions du quatrième tiret de l'article 53 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 relative à la loi de finances pour l'année 2004 sont modifiées comme suit :

- 50% des ressources provenant de la taxe au profit du fonds national d'amélioration de l'habitat.

Changement d'appellation d'un fonds spécial du trésor

ARTICLE 18 :

L'appellation du fonds spécial du Trésor « Fonds de la propreté de l'environnement et de l'esthétique des villes » créé par l'article 52 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 portant loi de finances pour l'année 2004 est remplacée par « Fonds de la protection et de l'esthétique de l'environnement ».

Promotion de l'emploi et soutien des entreprises implantées dans les zones de développement régional prioritaires

ARTICLE 19 :

Est ajouté à l'article 25 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents ce qui suit :

Les investissements dans les activités de l'industrie, de l'artisanat et des services prévues par l'article 23 du présent code et réalisés dans les zones de développement régional prioritaires fixées par le décret prévu par l'article 23 susvisé, bénéficient de la prise en charge par l'Etat durant une période additionnelle de cinq ans, d'une quote part de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale fixée comme suit :

Année concernée par la prise en charge par l'Etat	Quote part de la prise en charge par l'Etat
Première année	80%
Deuxième année	65%
Troisième année	50%
Quatrième année	35%
Cinquième année	20%

Les dispositions du troisième paragraphe du présent article s'appliquent aux projets dont le bénéfice de la période additionnelle de cinq ans prend effet avant le 31 décembre 2009.

Amélioration du taux d'encadrement des entreprises et encouragement au recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur

ARTICLE 20 :

Sont abrogées les dispositions de l'article 43 bis du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93 -120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents et remplacées par ce qui suit :

Nonobstant les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 43 du présent code, les entreprises du secteur privé opérant dans les activités relevant des secteurs prévus par l'article premier du présent code peuvent bénéficier, durant une période de 7 ans, de la prise en charge par l'Etat d'une quote part de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale relative aux salaires versés au titre des nouveaux recrutements d'agents de nationalité tunisienne, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur délivré au terme d'une scolarité de deux années au moins après le baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, et ce, à compter de la date de recrutement de l'agent pour la première fois.

Le taux de la prise en charge par l'Etat visée au paragraphe premier du présent article est fixé comme suit :

Années concernées par la prise en charge par l'Etat à partir de la date de recrutement	Taux de la prise en charge par l'Etat
La première et la deuxième année	100%
La troisième année	85%
La quatrième année	70%
La cinquième année	55%
La sixième année	40%
La septième année	25%

Bénéficient de cet avantage, les nouveaux recrutements effectués durant la période allant du premier janvier 2005 au 31 décembre 2009.

Les modalités et les procédures d'application des dispositions du présent article sont fixées par décret.

Encouragement de certaines catégories d'associations au recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur

ARTICLE 21 :

Les associations de développement, les associations autorisées à octroyer les micro-crédits, les associations de diffusion de la culture numérique et les associations de soutien aux handicapés peuvent bénéficier de la prise en charge par l'Etat pendant une période de 7 ans d'une quote part de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale relative aux salaires versés au titre des nouveaux recrutements d'agents de nationalité tunisienne titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur délivré au terme d'une scolarité de deux années au moins après le baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, et ce, à compter de la date de recrutement de l'agent pour la première fois.

Le taux de la prise en charge par l'Etat visée au paragraphe premier du présent article est fixé comme suit :

Années concernées par la prise en charge par l'Etat à partir de la date de recrutement	Taux de la prise en charge par l'Etat
La première et la deuxième année	100%
La troisième année	85%
La quatrième année	70%
La cinquième année	55%
La sixième année	40%
La septième année	25%

Bénéficient de cet avantage, les nouveaux recrutements effectués durant la période allant du premier janvier 2005 au 31 décembre 2009.

Les modalités et les procédures d'application des dispositions du présent article sont fixées par décret.

Encouragement à la réinsertion dans la vie professionnelle des salariés ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques

ARTICLE 22 :

Les entreprises du secteur privé qui procèdent dans le cadre d'un contrat de réinsertion dans la vie professionnelle au recrutement d'agents parmi les salariés ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques ou techniques ou suite à la fermeture définitive ou subite de l'entreprise sans respect des procédures prévues par le code du travail, peuvent bénéficier de la prise en charge par l'Etat pendant une année :

- d'un taux de 50% du salaire versé à la recrue et dans la limite de 200 dinars par mois ;

- de la contribution patronale au régime légal de sécurité sociale au titre du salaire versé à la recrue.

Les interventions de l'Etat prévues au paragraphe premier du présent article sont imputées sur les ressources du Fonds de développement de la compétitivité industrielle créé par l'article 37 de la loi n° 94-127 du 26 décembre 1994 portant loi de finances pour l'année 1995 tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment la loi n° 99-101 du 31 décembre 1999, portant loi de finances pour l'année 2000.

Les dotations du fonds susvisé sont transférées à l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant et ce suivant un programme prévisionnel annuel présenté au ministre chargé de l'Industrie.

Les conditions et les modalités d'application du présent article sont fixées par décret.

Souscription de l'Etat au capital de la Banque des Petites et Moyennes Entreprises

ARTICLE 23 :

Le Ministre des Finances, agissant au nom de l'Etat, est autorisé à souscrire au capital de la Banque des petites et moyennes entreprises dans la limite de 30 millions de dinars.

Poursuite de l'encouragement des promoteurs à investir dans les activités prometteuses et ayant un taux d'intégration élevé

ARTICLE 24 :

Est remplacée la date « 31 décembre 2004 » prévue par le troisième tiret de l'article 52 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents, par la date « 31 décembre 2009 ».

Encouragement des nouveaux promoteurs à réaliser des investissements immatériels et des investissements technologiques prioritaires et à investir dans le secteur de l'artisanat

ARTICLE 25 :

Est ajouté au premier point de l'article 45 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents ce qui suit :

une prime au titre des investissements immatériels et une prime au titre des investissements technologiques prioritaires.

ARTICLE 26 :

Est modifié le paragraphe premier de l'article 46 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents comme suit :

Les nouveaux promoteurs dans les domaines de l'industrie, des services, de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat peuvent bénéficier d'une dotation remboursable ou d'une participation au capital.

Encouragement des petites et moyennes entreprises à réaliser des investissements immatériels et des investissements technologiques prioritaires et à investir dans le secteur de l'artisanat

ARTICLE 27 :

Est modifié l'article 46 bis du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents comme suit :

Les investisseurs qui réalisent des projets sous forme de petites et moyennes entreprises dans les domaines de l'industrie, des services, de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat peuvent bénéficier :

- d'une dotation remboursable ou d'une participation au capital ;
- d'une prime au titre de la participation de l'Etat aux frais des études et d'assistance techniques ;
- d'une prime au titre des investissements immatériels et d'une prime au titre des investissements technologiques prioritaires.

La liste des activités, la définition de ces entreprises et la fixation des taux et des modalités d'octroi des primes, de la dotation remboursable ainsi que de la participation au capital sont fixées par décret.

Modification du tarif des droits de douane à l'importation

ARTICLE 28 :

Les taux des droits de douane en tarif autonome dus sur les produits agricoles et agro-alimentaires et les matières et produits textiles relevant respectivement des chapitres 1, 2, du 4 au 24, 29, 33, 35, 38, 41, 43 et du 50 au 63 du tarif des droits de douane à l'importation promulgué par la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989 tel que modifié et complété par les textes subséquents et dont les taux des droits de douane ont été consolidés conformément aux accords de l'Uruguay Round ratifiés par la loi n° 95-6 du 23 janvier 1995, sont supprimés et remplacés par les taux des droits de douane consolidés à l'importation de ces mêmes produits à partir du 1^{er} janvier 2005 conformément aux accords précités.

Le remplacement précité est effectué tout en procédant à la réduction de certains taux de droits de douane conformément au tableau suivant :

Taux des droits de douane consolidés conformément aux accords de l'Uruguay Round (%)	Taux des droits de douane en tarif autonome à partir du 1^{er} janvier 2005 (%)
25	22
30	27
32	27
35	27
62	60
65	60
72	60
75	73
76	73
80	73
90	73
110	100
120	100
125	100
170	150
175	150
180	150
200	150

Réduction des taux des droits de douane dus sur certains produits et matières

ARTICLE 29 :

Est ajouté au titre II des dispositions préliminaires du tarif des droits de douane à l'importation, un paragraphe nouveau 7.27 ainsi libellé :

7.27. Soutien de l'efficacité économique à l'importation :

7.27.1. Sous réserve des dispositions des paragraphes 6 et 7.1 précédents et du paragraphe 7.27.2

ci-dessous, peuvent être suspendus ou réduits les droits de douane à l'importation des matières et produits bénéficiant du démantèlement des droits de douane conformément aux dispositions des articles 10 et 11 de l'Accord instituant une association entre la République Tunisienne d'une part et l'Union Européenne et les Etats membres, d'autre part.

7.27.2. Sont fixés par décret :

7.27.2.1. La liste des matières et produits concernés par la réduction susvisée.

7.27.2.2. Les taux réduits des droits de douane relatifs aux matières et produits concernés.

Modification de la fiscalité des véhicules de tourisme fabriqués localement ou importés par les concessionnaires

ARTICLE 30 :

Est modifié comme suit, l'article 65 de la loi n° 2002-101 du 17 décembre 2002 portant loi de finances pour l'année 2003 :

Sous réserve des régimes fiscaux privilégiés relatifs aux véhicules de tourisme prévus par la législation en vigueur, le droit de consommation dû au titre des véhicules automobiles pour le transport des personnes repris sous le numéro de position 87-03 du tarif des droits de douane, fabriqués localement ou importés par les concessionnaires agréés selon la réglementation en vigueur, est réduit aux taux repris par le tableau suivant :

N° du tarif douanier	Désignation des produits	Taux DC %
Ex 87-03	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 87 -02) y compris les voitures du type « break » et les voitures de course :	
	- Véhicules à moteur à pistons alternatifs à allumage autre qu'à combustion interne à l'exclusion des ambulances :	
	• d'une cylindrée n'excédant pas 1300 cm3	16
	• d'une cylindrée excédant 1300 cm3 mais n'excédant pas 1500 cm3	30
	• d'une cylindrée excédant 1500 cm3 mais n'excédant pas 1700 cm3	38
	• d'une cylindrée excédant 1700 cm3 mais n'excédant pas 2000 cm3	52
	• d'une cylindrée excédant 2000 cm3 mais n'excédant pas 2200 cm3	100
	• d'une cylindrée excédant 2200 cm3 mais n'excédant pas 2300 cm3	120
	• d'une cylindrée excédant 2300 cm3 mais n'excédant pas 2400 cm 3	140
	• d'une cylindrée excédant 2400 cm3	155
	- Véhicules à moteur à pistons à allumage par compression (diesel et semi - diesel) à l'exclusion des ambulances :	
	• d'une cylindrée n'excédant pas 1700 cm3	38
	• d'une cylindrée excédant 1700 cm3 mais n'excédant pas 1900 cm3	40
	• d'une cylindrée excédant 1900 cm3 mais n'excédant pas 2100 cm3	55
	• d'une cylindrée excédant 2100 cm3 mais n'excédant pas 2300 cm3	63
	• d'une cylindrée excédant 2300 cm3 mais n'excédant pas 2500 cm3	70
	• d'une cylindrée excédant 2500 cm3 mais n'excédant pas 2700 cm3	150
	• d'une cylindrée excédant 2700 cm3 mais n'excédant pas 2800 cm3	160
	• d'une cylindrée excédant 2800 cm3	190

Rapprochement du régime des entreprises totalement exportatrices de celui des entreprises orientées vers le marché local

ARTICLE 31 :

Est modifié le paragraphe premier de l'article 16 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents comme suit :

Sous réserve des dispositions de l'article 17 du présent code, les entreprises totalement exportatrices peuvent être autorisées à effectuer des ventes ou des prestations de services sur le marché local portant sur une partie de leur propre production dans une limite ne dépassant pas 30% de

leur chiffre d'affaires à l'exportation départ usine réalisé durant l'année civile précédente. Le taux de 30% pour les entreprises nouvellement constituées est déterminé en fonction du chiffre d'affaires à l'export réalisé depuis l'entrée en production.

Les procédures de réalisation des ventes et des prestations de services sur le marché local par les entreprises totalement exportatrices sont fixées par décret.

ARTICLE 32 :

Sont modifiés comme suit, les premier et deuxième paragraphes de l'article 17 du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié par les textes subséquents :

Les ventes et les prestations de service effectuées sur le marché local par les entreprises exportatrices visées à l'article 16 du présent code sont soumises aux procédures et à la réglementation du commerce extérieur et de change en vigueur et au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée, du droit de consommation et des autres taxes dues sur le chiffre d'affaires conformément à la législation fiscale en vigueur en régime intérieur. Lesdites ventes sont également soumises au paiement des droits et taxes exigibles au titre des importations des produits entrant dans leur production à la date de leur mise à la consommation.

Une avance de 2,5% du chiffre d'affaires global commercialisé sur le marché local, est payée au titre de l'impôt dû sur les revenus ou sur les bénéfices provenant des ventes et prestations de services sur le marché local par lesdites entreprises lors de l'accomplissement des formalités de dédouanement relatives à ces ventes.

Soutien du programme de modernisation des unités hôtelières

ARTICLE 33 :

1) Est ajoutée au deuxième paragraphe de l'article 58 de la loi n° 95-109 du 25 décembre 1995 portant loi de finances pour l'année 1996 la phrase suivante :

Ce fonds a également pour mission l'octroi de primes dans le cadre du programme de modernisation des unités hôtelières au titre de l'étude de diagnostic et de l'investissement.

2) Est modifié le deuxième paragraphe de l'article 59 de la loi n° 95-109 du 25 décembre 1995 portant loi de finances pour l'année 1996 comme suit :

Sont fixés par décret les modalités d'organisation et de fonctionnement du fonds de développement de la compétitivité dans le secteur du tourisme, ses modalités d'intervention, les taux et les conditions d'octroi des primes relatives au programme de modernisation des unités hôtelières ainsi que le schéma de financement des investissements bénéficiant de ces primes.

ARTICLE 34 :

Est autorisé pour l'année 2005 le prélèvement d'un montant de 2.000.000 Dinars sur les ressources du fonds spécial du trésor intitulé « fonds de protection des zones touristiques » et son transfert au profit du fonds spécial du trésor intitulé « fonds de développement de la compétitivité dans le secteur du tourisme ».

Encouragement de l'artisanat

ARTICLE 35 :

Sont modifiés les taux du droit de consommation dû sur les ouvrages en métaux précieux et leurs intrants repris par le tableau des produits soumis au droit de consommation annexé à la loi n° 88-62 du 2 juin 1988 portant refonte de la réglementation relative au droit de consommation comme suit :

N° DU TARIF DOUANIER	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX DC EN %
EX 71-01	Perles fines brutes ou de culture, non enfilées, ni montées ni serties; ou enfilées temporairement pour la facilité du transport	80
EX 71-02	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis autres qu'à usage industriel ..	80
EX 71-04	Pierres synthétiques ou reconstituées même travaillées ou assorties non enfilées ni montées ni serties, ou non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport, autres qu'à usage industriel.....	80
EX 71-08	Cannettes d'or fin, paillettes d'or fin ou feuilles en or pour dorure	80
Ex 71-10	Platine sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	80
EX 71-13	- Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, en provenance de tous pays	115
	- Anneaux de fermeture en argent.....	80

N° DU TARIF DOUANIER	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX DC EN %
EX 71-14	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, en provenance de tous pays.....	115
EX 71-15	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux en provenance de tous pays à l'exclusion des creusets, couvercles et nacelles en platine pour laboratoires d'analyse.....	115
EX 71-16	Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées en provenance de tous pays autres qu'à usages industriels.....	115

Poursuite de l'encouragement des opérations de restructuration de sociétés

ARTICLE 36 :

1) Est ajouté à l'article 49 decies du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un paragraphe II bis ainsi libellé :

II bis. Sont admis en déduction des résultats de la société ou des sociétés ayant reçu les éléments d'actif dans le cadre d'une opération de fusion ou d'une opération de scission totale de sociétés, les amortissements réputés différés en périodes déficitaires et les déficits enregistrés au niveau de la société absorbée ou de la société scindée et qui n'ont pas pu être déduits des résultats de l'année de la fusion ou de l'année de la scission totale de sociétés.

Les déficits et les amortissements sont déductibles conformément aux dispositions du présent code, sans que la période de report pour les déficits excède le reliquat de la période prévue par le paragraphe IX de l'article 48 du présent code.

Les déficits et les amortissements réputés différés sont déductibles au niveau des sociétés ayant reçu les éléments d'actif dans le cadre d'une opération de scission totale de sociétés chacune dans la limite des actifs nets reçus de la société scindée par rapport au total des actifs nets objet de la scission.

Le bénéfice de la déduction est subordonné à :

-la production par les sociétés absorbées ou scindées au centre ou au bureau de contrôle des impôts compétent dans le délai prévu par le paragraphe III du présent article, d'un état des déficits et des amortissements réputés différés objet de la déduction en précisant les exercices au titre desquels ils ont été enregistrés ;

-l'inscription par les sociétés ayant reçu les éléments d'actif dans le cadre de l'opération de fusion ou de l'opération de scission totale de sociétés des déficits et des amortissements objet de la déduction, dans l'état de détermination du résultat fiscal à partir du résultat comptable avec indication de leur origine et dans les notes aux états financiers.

2) Est ajouté à l'article 49 decies du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un paragraphe IV bis ainsi libellé :

IV. bis. Les dispositions du présent article s'appliquent aux opérations de fusion et aux opérations de scission totale de sociétés qui ont lieu conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et à condition que les sociétés concernées soient légalement soumises à l'audit d'un commissaire aux comptes et que leurs comptes au titre du dernier exercice clôturé à la date de la fusion ou de la scission totale des sociétés soient certifiés.

Article 37 :

Les dispositions du numéro 21 du tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre sont modifiées comme suit :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars
21) La prise en charge du passif grevant les apports dans le cadre des opérations de fusion ou de scission totale de sociétés conformément aux dispositions du paragraphe V du présent article.	100 par acte

ARTICLE 38 :

Est ajouté à l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre un paragraphe V ainsi libellé :

V. Le bénéfice des dispositions du numéro 21 du tarif prévu par le présent article est subordonné à la satisfaction des conditions suivantes :

1. Les sociétés qui participent à des opérations de fusion ou de scission totale ou qui sont créées dans le cadre de ces opérations doivent être passibles de l'impôt sur les sociétés,

2. Les comptes des sociétés concernées par l'opération de fusion ou de scission totale ou bénéficiaires de l'apport doivent être soumis légalement à l'audit d'un commissaire aux comptes et leurs comptes au titre de l'année comptable précédant l'année de réalisation de la fusion ou de la scission totale ou de l'apport doivent avoir été certifiés,

3. La non cession par la société ayant reçu les éléments d'actif durant les trois années suivant l'année de fusion, de scission totale ou de l'apport des éléments d'actifs bénéficiant de l'enregistrement au droit fixe à l'exception de la cession dans le cadre de la fusion ou dans le cadre de la cession globale de la société.

En cas de cession de l'un de ces éléments durant la période sus mentionnée, le droit proportionnel applicable aux ventes est exigible sur le ou les éléments objet de la cession dans la limite de la prise en charge du passif majoré des pénalités de retard liquidées conformément à la législation fiscale et ce à partir de l'expiration du délai légal prévu pour l'enregistrement de l'opération de fusion, de scission totale ou de l'apport.

Encouragement des opérations d'apports d'entreprises individuelles au capital des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés

ARTICLE 39 :

Est ajouté au tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre le numéro 21 bis ainsi libellé :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars
21 bis) La prise en charge du passif grevant les apports des personnes physiques d'entreprises individuelles au capital des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés conformément aux dispositions du paragraphe VI du présent article.	100 par acte

ARTICLE 40 :

Est ajouté à l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre un paragraphe VI ainsi libellé :

VI. Outre le respect des conditions prévues par les numéros 2 et 3 du paragraphe V susvisé, le bénéfice des dispositions du numéro 21 bis du tarif prévu par le présent article est subordonné à la satisfaction des conditions suivantes :

1) le propriétaire de l'entreprise individuelle doit avoir déposé sa déclaration d'existence au titre de l'activité de son entreprise et l'entreprise doit avoir entamé effectivement son activité à la date de l'apport,

2) Le propriétaire de l'entreprise individuelle doit être soumis à l'impôt sur le revenu selon le régime réel et les fonds de commerce acquis et les immeubles objet de l'apport doivent être inscrits à l'actif du bilan de l'année précédant l'année de la réalisation de l'apport.

Encouragement des sociétés à régulariser leur situation au titre des participations croisées

ARTICLE 41 :

Est ajouté à l'article 2 de la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales ce qui suit :

La période prévue au paragraphe ci-dessus est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour la détermination du bénéfice soumis à l'impôt sur les sociétés, est déductible la plus-value de cession des participations réalisées par les sociétés dans le cadre de la régularisation de leur situation conformément aux dispositions du présent article à la condition qu'elle soit affectée au passif du bilan dans un compte intitulé « réserve à régime spécial » et bloquée pendant les cinq années suivant celle de la cession.

Reconduction des avantages fiscaux au profit des sociétés qui ouvrent leur capital au public

ARTICLE 42 :

Est ajouté à l'article premier et à l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier ce qui suit :

Cette période est prorogée jusqu'au 31 décembre 2009.

Radiation par les établissements de crédit des créances irrécouvrables au titre du leasing

ARTICLE 43 :

Est ajouté au paragraphe VII quaterdecies de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Les dispositions du présent paragraphe s'appliquent aux établissements de crédit au titre du leasing.

Relèvement du taux des provisions déductibles pour les établissements de crédit de 75% à 85%

ARTICLE 44 :

Le taux de 75% prévu au paragraphe I ter de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacé par le taux de 85%.

Amélioration du taux de restitution du crédit de TVA pour les entreprises dont les comptes sont soumis à l'audit d'un commissaire aux comptes

ARTICLE 45 :

Est ajouté à l'alinéa premier du numéro 4 du paragraphe I de l'article 15 du code de la taxe sur la valeur ajoutée ce qui suit :

Le taux de l'avance est relevé à 25% pour les entreprises dont les comptes sont légalement soumis à l'audit d'un commissaire aux comptes et pour lesquels la certification est intervenue au titre de la dernière année financière clôturée pour laquelle le délai de la déclaration de l'impôt sur les sociétés au titre de ses résultats est échu à la date du dépôt de la demande de restitution du crédit de la taxe sur la valeur ajoutée.

Exonération de la TVA des services rendus au profit des non résidents par les établissements de santé

ARTICLE 46 :

Est ajouté au tableau « A » annexé au code de la taxe sur la valeur ajoutée un numéro 7 bis ainsi libellé :

7 bis - Les services réalisés par les cliniques, les polycliniques médicales et les établissements publics de

santé dans le cadre de leur activité au profit des étrangers non résidents dont le séjour en Tunisie, à la date de leur admission auxdits établissements, n'excède pas trois mois consécutifs ou six mois non consécutifs durant une année.

Les établissements réalisant les services concernés par l'exonération doivent tenir un registre spécial côté et paraphé par le bureau de contrôle des impôts compétent sur lequel sont enregistrés :

- les nom et prénom du bénéficiaire de l'exonération, sa nationalité, le numéro du passeport, le lieu et la date de sa délivrance ou tout document en tenant lieu,
- la date d'admission à l'établissement de santé ,
- la date d'entrée en Tunisie,
- la nature des services rendus et leur montant.

Poursuite de l'encouragement du secteur privé à investir dans le domaine de l'hébergement universitaire

ARTICLE 47 :

Les dispositions du cinquième tiret de l'article 52 ter du code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93 -120 du 27 décembre 1993 tel que modifié et complété par les textes subséquents sont modifiées comme suit :

- octroi de terrains au dinar symbolique au profit des investisseurs dans le domaine de l'hébergement universitaire durant la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 à condition de réaliser le projet dans un délai d'un an à compter de la date de l'obtention du terrain et de l'exploiter conformément à son objet durant une période qui ne peut être inférieure à quinze ans. Le changement de la destination initiale de l'investissement après cette période est subordonné à l'approbation du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Encouragement du secteur privé à investir dans les parcs de loisirs pour enfants et jeunes

ARTICLE 48 :

Est ajouté au code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 tel que modifié et complété par les textes subséquents un article 52 quater ainsi libellé :

Article 52 quater :

Outre les incitations prévues par le présent code, peut être accordé aux investisseurs dans les parcs de loisirs pour enfants et jeunes un avantage supplémentaire qui consiste en l'octroi de terrains au dinar symbolique durant la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2009 à condition de réaliser le projet et d'entrer en exploitation dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de l'obtention du terrain et selon un cahier des charges établi par le ministère de tutelle du secteur et d'exploiter le local conformément à son objet .

Cet avantage est accordé par décret après avis de la commission supérieure d'investissement.

Allègement de la charge fiscale des salariés payés au salaire minimum interprofessionnel garanti par l'augmentation du montant de la déduction de la base de l'impôt de 1500 D à 2000 D

ARTICLE 49 :

Il est ajouté à l'article 40 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un paragraphe V ainsi libellé :

V. Les salariés payés au salaire minimum interprofessionnel garanti bénéficient d'une déduction supplémentaire de 500 D de leur revenu annuel net.

Relèvement du montant déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu au titre des enfants infirmes

ARTICLE 50 :

Le montant prévu au deuxième tiret du paragraphe III de l'article 40 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est relevé à 750 dinars.

Enregistrement au droit fixe des donations accordées dans le cadre des contrats portant communauté de biens entre époux

ARTICLE 51 :

Est ajouté au tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre un numéro 18 bis ainsi libellé :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars
18 bis - Les donations d'immeubles réalisées dans le cadre de l'adhésion au régime de communauté de biens entre époux et réservés à l'utilisation de la famille ou à son intérêt au sens de la législation relative au régime de communauté de biens entre époux et ce que les immeubles soient acquis avant ou après le mariage.	15 par page

Exonération du droit de timbre des effets de commerce tirés en garantie des micro-crédits accordés par les associations

ARTICLE 52 :

Sont ajoutées au numéro 12 de l'article 118 du code des droits d'enregistrement et de timbre, les dispositions suivantes :

- les effets de commerce tirés en garantie des micro-crédits accordés par les associations.

Révision du régime d'enregistrement des marchés et des concessions

ARTICLE 53 :

Les dispositions du numéro 11 du paragraphe I de l'article 3 du code des droits d'enregistrement et de timbre sont modifiées comme suit :

11. Les concessions et marchés conclus en Tunisie ou conclus à l'étranger et destinés à être exécutés en Tunisie.

ARTICLE 54 :

Les dispositions du numéro 13 du tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre sont modifiées comme suit :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars
Les concessions et marchés 13- Les concessions et marchés.	15 par page

ARTICLE 55 :

Est ajouté au paragraphe I de l'article 22 du code des droits d'enregistrement et de timbre un deuxième alinéa ainsi libellé :

Le montant maximum de perception pour les concessions et marchés est fixé à 2% de leur valeur y compris tous les droits et taxes exigibles conformément à la législation en vigueur.

Exonération de la formalité de l'enregistrement des cautionnements provisoires relatifs aux marchés et concessions

ARTICLE 56 :

Est ajouté à l'article 9 du code des droits d'enregistrement et de timbre un numéro 22 ainsi libellé :

22. Les cautionnements provisoires présentés dans le cadre de marchés ou de concessions.

Actualisation du tarif du droit fixe d'enregistrement et du montant de la redevance de recherche

ARTICLE 57 :

Est relevé à 15 dinars le tarif du droit fixe d'enregistrement prévu par les numéros de 1 à 12 ter, de 16 à 18, de 22 à 25 et 28 du tarif annexé à l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre ainsi que la redevance prévue par le paragraphe II de l'article 92 du même code.

Harmonisation de l'enregistrement des opérations de réduction du capital

ARTICLE 58 :

Les dispositions du numéro 19 du tarif prévu par l'article 23 du code des droits d'enregistrement et de timbre sont modifiées comme suit :

Nature des actes et des mutations	Montant des droits en dinars
19- Les actes de constitution de sociétés ou de groupements d'intérêt économique, de prorogation de leur durée, d'augmentation et de réduction de capital qui ne comportent pas obligation.... (le reste sans changement).	100 par acte

Unification du tarif du droit de souscription et de versement

ARTICLE 59 :

L'article 24 du code des droits d'enregistrement et de timbre est modifié comme suit :

La déclaration de souscription et de versement reçue par le Receveur des finances en application des dispositions de l'article 170 du code des sociétés commerciales donne lieu à la perception d'un droit au titre de la souscription et du versement fixé à 100 dinars.

Rationalisation des avantages fiscaux au titre de la plus-value immobilière

ARTICLE 60 :

1) Est supprimée du paragraphe 2 du l'article 27 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés la phrase suivante :

ou de la cession de biens hérités ou de l'habitation principale dans la limite d'une superficie globale ne dépassant pas 1000 m² y compris les dépendances bâties et non bâties.

Et est remplacée par ce qui suit :

ou de la cession d'un seul local à usage d'habitation dans la limite d'une superficie globale ne dépassant pas 1000 m² y compris les dépendances bâties et non bâties et ce pour la première opération de cession.

2) Le dernier alinéa du paragraphe IV de l'article 28 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est modifié comme suit :

Pour les donations, les échanges et les biens hérités le prix de revient est déterminé à partir des valeurs déclarées dans les actes de donation, d'échange ou dans les déclarations déposées au titre des mutations par décès.

3) Est ajouté au paragraphe 1 du paragraphe III de l'article 44 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Le taux de 5 % s'applique à la plus value provenant de la cession de biens hérités quelle que soit la période de détention.

Rationalisation du bénéfice des avantages fiscaux au titre de l'assurance-vie

ARTICLE 61 :

Est ajouté à l'alinéa 2 du paragraphe I de l'article 39 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Le rachat du contrat d'assurance par l'assuré avant l'expiration de la période de dix ans susvisée entraîne le paiement de l'impôt sur le revenu non acquitté en vertu des dispositions du présent paragraphe majoré des pénalités dues conformément à la législation en vigueur. Les pénalités de retard ne sont pas dues lorsque l'assuré procède au rachat du contrat d'assurance suite à la survenance d'événements imprévisibles tels que définis par la législation en vigueur.

Le rachat est subordonné à la production par l'intéressé auprès de l'entreprise d'assurance d'une attestation délivrée

par les services du contrôle fiscal compétents attestant que l'intéressé a régularisé sa situation fiscale au titre des primes d'assurance ayant bénéficié de la déduction. A défaut l'entreprise d'assurance est tenue solidairement avec l'assuré pour le paiement des montants exigibles.

Rationalisation des procédures de présentation de la comptabilité

ARTICLE 62 :

Est ajouté au paragraphe premier de l'article 38 du code des droits et procédures fiscaux ce qui suit :

La comptabilité exigée conformément à la législation fiscale n'est pas admise, en cas de défaut de sa présentation aux services de l'administration fiscale dans le délai de trente jours de la date de la notification adressée au contribuable par les moyens prévus par l'article 10 du présent code et l'établissement d'un procès-verbal conformément aux dispositions des articles 70 à 72 du même code. Cette disposition n'est pas applicable dans les cas où la comptabilité est déposée auprès des tribunaux, du ministère public, des organismes de contrôle publics, des experts chargés conformément à la loi ou en présence d'un autre empêchement légal ainsi que pour les cas de force majeure.

Précision des obligations comptables des personnes physiques soumises à l'impôt selon le régime réel

ARTICLE 63 :

Le paragraphe I de l'article 62 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est modifié comme suit :

I. Sont assujetties à la tenue d'une comptabilité conforme à la législation comptable des entreprises, les personnes morales visées à l'article 4 et à l'article 45 du présent code, les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux ou des bénéfices non commerciaux ainsi que toute personne physique qui opte pour l'imposition selon le régime réel.

Rationalisation du bénéfice du régime forfaitaire

ARTICLE 64 :

Est ajouté à l'article 59 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés un paragraphe V ainsi libellé :

V. Les personnes visées au paragraphe IV de l'article 44 du présent code sont tenues de porter sur leur déclaration annuelle d'impôt les informations nécessaires concernant leur activité et qui sont notamment :

- le montant des achats de marchandises, de services et autres ;
- la valeur des stocks de marchandises ;
- les moyens d'exploitation et leur mode de financement ;
- la superficie de l'immeuble destiné à l'exploitation et le montant du loyer en cas de son exploitation sous forme de location.

Amélioration du contrôle des opérations de commencement et de cessation de l'activité des entreprises

ARTICLE 65 :

Est ajouté à l'article 56 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

Le bureau de contrôle des impôts compétent délivre aux personnes susvisées une carte d'identification fiscale. Les personnes concernées sont tenues de l'accrocher au lieu de l'exercice de l'activité.

ARTICLE 66 :

Est ajouté à l'alinéa premier du paragraphe I de l'article 58 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés la phrase suivante :

La carte d'identification fiscale est jointe à la déclaration.

Elargissement du champ d'application de la taxe pour la protection de l'environnement et affectation de ressources supplémentaires au profit du fonds de dépollution

ARTICLE 67 :

Est ajouté au tableau prévu par le paragraphe I de l'article 58 de la loi n° 2002-101 du 17 décembre 2002 relative à la loi de finances pour l'année 2003, tel que modifié par l'article 54 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 relative à la loi de finances pour l'année 2004, les produits figurant au tableau «G » annexé à la présente loi.

ARTICLE 68 :

Le taux de 80% prévu par le troisième tiret de l'article 53 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 relative à la loi de finances pour l'année 2004 est remplacé par le taux de 60%.

Relèvement du taux de la retenue à la source au titre de certains revenus

ARTICLE 69 :

1) Le taux de la retenue à la source prévu par le sous paragraphe premier de l'alinéa a du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est relevé de 10% à 15%.

2) Les dispositions du deuxième sous paragraphe de l'alinéa premier du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont modifiées comme suit :

Ce taux est ramené à 5% au titre des honoraires et au titre des loyers d'hôtels lorsque ces honoraires ou loyers sont servis aux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, aux groupements et sociétés visées à l'article 4 du présent code et aux personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu selon le régime réel.

3) Est ajouté aux dispositions de l'alinéa c du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés ce qui suit :

et au titre des jetons de présence accordés aux membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance des sociétés anonymes et des sociétés en commandite par actions.

4) Les dispositions du quatrième tiret de l'alinéa b du paragraphe I de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont abrogées.

5) Les dispositions de l'alinéa premier du paragraphe I du paragraphe II de l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés sont modifiées comme suit :

II -1. La retenue à la source est libératoire de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés et ce, au titre des sommes prévues par les alinéas b et c du paragraphe I du présent article et servies aux non résidents et non établis en Tunisie et par l'alinéa e du paragraphe I du présent article et par le paragraphe 3 du présent paragraphe.

Institution parmi les obligations fiscales de la souscription, du dépôt des déclarations fiscales et du paiement de l'impôt et des pénalités y afférentes par des moyens électroniques fiables à distance

ARTICLE 70 :

Est supprimé le deuxième paragraphe de l'article 57 de la loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000 relative à la loi de finances pour l'année 2001 et remplacé par ce qui suit :

La souscription et le dépôt des déclarations fiscales ainsi que l'échange des données et documents utilisés pour l'établissement de l'impôt ou destinés à l'administration fiscale ou aux services de recouvrement de l'impôt par des moyens électroniques fiables sont obligatoires pour les contribuables dont le chiffre d'affaires annuel brut dépasse un montant qui sera fixé par arrêté du ministre des finances.

Le paiement de l'impôt ainsi que les pénalités y afférentes s'effectue par la procédure du prélèvement postal ou bancaire ou par toute autre procédure utilisée par le secteur postal ou bancaire.

En cas de retard dans le paiement de l'impôt suite à une erreur commise par le service de la poste ou par l'établissement de crédit qui a le caractère d'une banque, la partie responsable de l'erreur est solidaire avec le contribuable dans le paiement des pénalités de retard.

La souscription, le dépôt des déclarations fiscales ainsi que l'échange des données et documents utilisés pour l'établissement de l'impôt ou destinés à l'administration fiscale ou aux services de recouvrement de l'impôt par les moyens prévus par le présent article libère le contribuable de toute autre obligation ayant le même objet.

Les modalités et le champ d'application de cette mesure sont fixés par décret.

Unification de la fiscalité des appareils de climatisation

ARTICLE 71 :

Est ajouté au tableau «C» annexé au code de la Taxe sur la Valeur Ajoutée le numéro du tarif des droits de douane suivant :

Ex 84.18 : Unités de réfrigération des machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type « Split System »

ARTICLE 72 :

Sont fixés comme suit les droits de douane repris au tarif des droits de douane à l'importation promulguée par la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989 tel que modifié par les textes subséquents, et dus sur les articles repris au tableau suivant selon les taux qui y sont repris :

N° de position	N° du Tarif douanier	Désignation des Produits	Taux DC %
84.15		Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément :	
	841510	- du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps ou du type « Split System » (système à éléments séparés) :	
	841510100	-- formant un seul corps.	43
	84151090	-- Systèmes à éléments séparés (Split System) :	
	841510901	--- d'une puissance frigorifique n'excédant pas 10.000 frigories/heures.	43
	841510909	--- d'une puissance frigorifique excédant 10.000 frigories/heures.	43
	841590	- Parties :	
84.18	841590900	-- autres :	
		* unités intérieures de machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type « Split System » (système à éléments séparés)	43
		Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériels, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autres ; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84.15 :	
		- autres matériels, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur :	

N° de position	N° du Tarif douanier	Désignation des Produits	Taux DC %
	841869	-- autres :	
		--- autres :	
		---- autres :	
	Ex 841869993	----- Groupes frigorifiques pour des machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type « Split System » (système à éléments séparés).	43

Modification de la fiscalité du café soluble

ARTICLE 73 :

Est ajouté au tableau annexé à la loi n° 88-62 du 2 juin 1988 portant refonte de la réglementation relative aux droits de consommation telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ce qui suit :

N° du tarif douanier	Désignation des produits	Taux DC en %
Ex 21.01	Extraits, essences et concentrés de café y compris le café soluble et les préparations à base de café.	25

Révision de la taxe unique de compensation de transport routier sur les moyens de transport de marchandises

ARTICLE 74 :

Les sous paragraphes 1 et 2 du paragraphe II de l'article 39 de la loi de finances n° 83-113 du 30 décembre 1983 relative à la loi de finances pour l'année 1984 sont modifiés comme suit :

1) Véhicules de transport routier de marchandises pour le compte d'autrui : 9 dinars par tonnes ou fraction de tonne de charge utile.

2) Véhicules de transport routier de marchandises pour propre compte : 14 dinars par tonne ou fraction de tonne de charge utile.

Introduction du paiement électronique parmi les moyens de paiement

ARTICLE 75 :

Est modifié le paragraphe premier de l'article 76 du code de la comptabilité publique comme suit :

Le règlement des contributions, droits et revenus publics, s'effectue par versement d'espèces, par mandat administratif, par remise de chèques bancaires ou postaux ou par versement ou virement au compte courant postal ouvert au nom du comptable public ou par les moyens du paiement électronique fiable conformément à la législation en vigueur relative aux échanges électroniques.

Révision de la territorialité des droits d'enregistrement sur les donations et les successions

ARTICLE 76 :

L'article 37 du code des droits d'enregistrement et de timbre est modifié comme suit :

Les droits d'enregistrement dus sur les donations et successions sont liquidés sur :

1- les immeubles et les meubles situés en Tunisie quel que soit le lieu de résidence du défunt ou du donateur,

2- les immeubles et les meubles situés en Tunisie ou à l'étranger, dans le cas où le défunt ou le donateur est résident en Tunisie.

Sont exceptés de l'application desdits droits, les immeubles et les meubles situés à l'étranger et qui ont supporté les droits d'enregistrement sur les donations et les successions dans le pays de leur situation.

Pour l'application des dispositions susvisées, sont considérées résidentes en Tunisie, les personnes qui y disposent d'une habitation principale ou qui y séjournent pendant une période au moins égale à 183 jours d'une façon continue ou discontinue durant les 365 jours précédant la date du décès ou de la donation.

Le transfert au profit de l'Etat des bijoux déposés au titre des prêts sur gage

ARTICLE 77 :

Est ajouté au code de la comptabilité publique un article 62 ter ainsi libellé :

L'article 62 ter : Sont transférés au profit de l'Etat les bijoux pris en gage en garantie des prêts octroyés par le trésor conformément aux dispositions de l'article 62 bis du présent code et dont les propriétaires ne se sont pas présentés pour les reprendre après l'écoulement d'une période de dix ans à partir du premier janvier de l'année suivant l'année de l'octroi du prêt.

Le transfert est effectué après l'expiration d'un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date de publication de la liste des bénéficiaires de prêts sur gage concernés par l'opération au Journal Officiel de la République Tunisienne suivi d'un avis général dans deux journaux quotidiens au moins comportant des indications sur les recettes où les bijoux sont déposés et le numéro et la date du Journal Officiel comportant la liste des propriétaires de bijoux concernés par le transfert.

Des avis sont notifiés aux propriétaires de bijoux dont les adresses sont disponibles à la recette concernée par les moyens prévus par les articles 28 et 28 quinquies du présent code dans un délai ne dépassant pas soixante jours de la date de la publication de la liste au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les bijoux concernés par cette mesure sont mis en vente après leur fonte conformément aux conditions et méthodes en vigueur, et ce, tout en conservant les objets d'art comme patrimoine historique.

ARTICLE 78 :

Nonobstant les dispositions de l'article 62 ter du code de la comptabilité publique, les propriétaires des bijoux dont la durée de mise en gage a dépassé 10 ans au 1^{er} janvier 2005, bénéficient d'un délai supplémentaire qui expire au 30 juin 2005 pour régulariser leur situation et payer le principal de la dette et les intérêts dus.

ARTICLE 79 :

L'application des dispositions de l'article 100 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 portant loi de finances pour l'année 2004 est prorogée jusqu'au 30 juin 2005.

Harmonisation des dispositions du code de la fiscalité locale avec les dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés

ARTICLE 80 :

Les dispositions du premier tiret de l'article 36 du code de la fiscalité locale sont abrogées et remplacées par ce qui suit :

- Les personnes physiques et les personnes morales non établies et non domiciliées en Tunisie au sens des dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés .

Rationalisation de la répartition de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel entre les collectivités locales

ARTICLE 81 :

Est ajouté au paragraphe V de l'article 38 du code de la fiscalité locale un deuxième sous paragraphe ainsi libellé :

En cas d'impossibilité de répartition de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel conformément aux dispositions du sous paragraphe ci-dessus la répartition est effectuée sur la base de critères fixés par décret.

Rationalisation de l'exonération des jardins de la taxe sur les terrains non bâtis

ARTICLE 82 :

Le premier tiret de l'article 32 du code de la fiscalité locale est abrogé et remplacé par ce qui suit :

- Les terrains non bâtis enclos attenant à des immeubles individuels et utilisés comme jardins pour ces immeubles et ce dans la limite de 1000 mètre carré ;

- Les terrains non bâtis enclos attenant à des immeubles collectifs et utilisés comme jardins pour ces immeubles ;

- Les terrains non bâtis enclos et boisés et attenant à des immeubles.

Affectation du produit des amendes dues au titre des contraventions de règlements municipaux en matière d'urbanisme au profit du budget des collectivités locales

ARTICLE 83 :

Le produit des amendes dues au titre des contraventions aux règlements municipaux en matière de lotissements et de permis de construire prévues par le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme est affecté au profit du budget de la collectivité locale où la contravention est commise.

Soumission des voitures mixtes à la taxe unique de compensation de transport routier

ARTICLE 84 :

Est ajouté à l'article 38 de la loi n° 83-113 du 30 décembre 1983 relative à la loi de finances pour l'année 1984 un n° 6 ainsi libellé :

6. Les voitures mixtes telles que définies par l'article 2 du code de la route quelle qu'en soit leur charge utile.

Habilitation des receveurs des finances du recouvrement des sommes dues sur les opérations d'immatriculation et mise à jour des titres fonciers

ARTICLE 85 :

Est modifié l'article 344 du code des droits réels comme suit :

Lorsque le tribunal immobilier ordonne une mesure avant dire droit, telle qu'expertise, enquête, transport sur les lieux, de nature à occasionner des frais, le Président du tribunal en fait une évaluation approximative. Le montant des frais doit être déposé, préalablement à l'accomplissement de la mesure ordonnée, auprès de la recette des finances compétente par la personne qui requiert l'immatriculation.

Obligation de numérotation des pages pour les actes soumis à l'enregistrement au droit fixe

ARTICLE 86 :

Est ajouté à l'article 93 du code des droits d'enregistrement et de timbre un deuxième paragraphe ainsi libellé :

Pour les actes et écrits soumis à l'enregistrement au droit fixe, l'accomplissement de la formalité de l'enregistrement est subordonné à la numérotation des pages de l'acte ou de l'écrit.

Exonération des procès-verbaux administratifs de la formalité de l'enregistrement

ARTICLE 87 :

Est ajouté aux dispositions de l'article 9 du code des droits d'enregistrement et de timbre un numéro 23 ainsi libellé :

23- Les procès-verbaux dressés par les agents publics habilités à cet effet.

Ajustement des droits de douane durant l'année budgétaire

ARTICLE 88 :

Il peut être procédé pour l'année 2005, par décret, à la suspension des droits de douane y compris le minimum légal de perception, à leur réduction ou à leur rétablissement totalement ou partiellement.

Fixation de la date d'application de la loi de finances pour l'année 2004

ARTICLE 89 :

Les dispositions de la présente loi sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2005.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 31 décembre 2004.

Zine El Abidine Ben Ali

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2005

page 1

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	RECETTES TITRE I	
	PREMIERE PARTIE: Recettes Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 1 : Impôts Directs Ordinaires	
	1-IRPP et IS - Avances:Retenue à la Source	
11-01	Traitements et salaires	1 215 000 000
11-02	Intérêts dépôts aux Comptes Spéciaux d'Epargne ouverts auprès des Banques	61 000 000
11-03	Revenus des Capitaux Mobiliers	143 000 000
11-04	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers	94 000 000
11-05	Redevances servies aux non Résidents	8 000 000
11-06	Impôts sur les plus values immobilières	4 000 000
11-07	Avances sur les produits de consommation importés	51 000 000
11-08	Avances de 1.5% sur les marchés publics	98 000 000
11-09	Valeurs mobilières non résidents	9 000 000
	Total 1 :	1 683 000 000
	2 - IRPP et IS - Avances : Les Acomptes provisionnels	
12-01	Personnes Physiques : BIC	37 000 000
12-02	Personnes Physiques : BNC	16 000 000
12-03	Personnes Morales : Stés Pétrolières	35 000 000
12-04	Personnes Morales : Hors Sociétés Pétrolières	387 000 000
	Total 2 :	475 000 000
	3 - IRPP et IS : Régularisation	
13-01	Personnes physiques	41 000 000
13-02	Sociétés pétrolières	215 000 000
13-03	Sociétés non pétrolières	173 000 000
13-04	Impôts sur les revenus des sociétés de personnes	2 000 000
13-05	Impôts sur les plus values immobilières	4 000 000
	Total 3 :	435 000 000
	Total Catégorie 1	2 593 000 000

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	Catégorie 2: Impôts et Taxes Indirects Ordinaires	
	1 : Droits de Douane	
21-01	Droits de Douane à l'importation	506 000 000
21-02	Redevances sur prestations douanières à l'Importation	63 000 000
21-03	Redevances sur prestations douanières à l' Exportation	6 000 000
	Total 1 :	575 000 000
	2: Taxe sur la Valeur Ajoutée	
22-01	T V A Régime Importation	1 150 000 000
22-02	T V A Régime Intérieur	1 238 000 000
	Total 2:	2 388 000 000
	3 : Droits de Consommation	
23-01	Droit de Consommation sur les Essences et Huiles	289 000 000
23-02	Droit de Consommation sur le Tabac et les Allumettes	188 000 000
23-03	Produit de la majoration spécifique sur le Tabac et les Allumettes	378 000 000
23-04	Droit de Consommation sur les Boissons Alcoolisées	155 000 000
23-05	Droit de Consommation sur autres produits divers	256 000 000
	Total 3:	1 266 000 000
	4: Droits sur les actes et transactions (Enregistrements)	
24-01	Droits de Timbre fiscal	32 000 000
24-02	Droits sur les mutations	100 000 000
24-03	Autres droits d'enregistrements	68 000 000
24-04	Taxe unique sur les assurances	53 000 000
24-05	Autres taxes pour formalités administratives	10 000 000
	Total 4:	263 000 000
	5 : Droits sur les Transports et autres produits	
25-01	Taxe de compensation sur les transports	82 000 000
25-02	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	76 000 000
25-03	Droit de garantie sur les matières en platine, or et argent	3 000 000
	Total 5:	161 000 000

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	6: Taxes	
26-02	Amendes et condamnations Prononcées en Matière Fiscale	49 000 000
26-03	Retenues sur remises des débiteurs des produits monopolisés, amendes disciplinaires infligées aux débiteurs	44 000 000
26-04	Recouvrement d'arriérés d'impôts supprimés	2 000 000
26-05	Taxes afférentes à certains produits et services	9 000 000
	TOTAL 6:	104 000 000
	Total Catégorie 2	4 757 000 000
	TOTAL PREMIERE PARTIE	7 350 000 000
	DEUXIEME PARTIE: Recettes Non Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 3 : Revenus Financiers Ordinaires	
30-01	Transferts des Entreprises Publiques et bénéfices de trésorerie	602 000 000
30-02	Amendes et condamnation pécuniaires prononcées par les autorités administratives et A.S A.E par jugements ou transactions ou en vertu de la déchéance	41 000 000
30-03	Reversements de fonds	1 000 000
30-04	Frais administratifs de régie et perception pour le compte de tiers et frais de poursuites	4 000 000
30-05	Remboursement des intérêts afférents aux emprunts	50 000 000
30-06	Remises sur crédits d'enlèvements et de droits	3 000 000
30-07	Recettes accidentelles à divers titres	3 000 000
30-08	Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale	62 500 000
	Total Catégorie 3	766 500 000
	Catégorie 4 : Revenus du Domaine de l'Etat Ordinaires	
40-01	Bénéfices de l'exploitation pétrolière	37 000 000
40-02	Redevances complémentaires à la charge des sociétés pétrolières	41 000 000
40-03	Redevances au titre du passage du gazoduc	160 000 000
40-04	Produits des forêts	11 000 000
40-05	Produits de la vente des immeubles domaniaux	10 000 000
40-06	Redevances pour occupation domaine public et produits de la vente des épaves, animaux errants et marchandises abandonnées	3 000 000
40-07	Produits de la vente des meubles réformés de l'Etat	500 000
40-08	Loyers	8 000 000
40-09	Autres produits du domaine	9 000 000
	Total Catégorie 4	279 500 000
	TOTAL DEUXIEME PARTIE	1046 000 000
	TOTAL TITRE I	8 396 000 000

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	RECETTES TITRE II	
	TROISIEME PARTIE : Recettes Non Ordinaires	
	Catégorie 5: Recouvrements du Principal des Emprunts	
50-01	Recouvrements du Principal des Emprunts	95 000 000
	Catégorie 6: Autres Recettes Non Ordinaires	
60-01	Privatisation	
60-02	Autres Recettes Non Ordinaires	81 000 000
	Total Troisième Partie	176 000 000
	QUATRIEME PARTIE: Ressources d' Emprunts	
	Catégorie 7: Ressources d' Emprunts Intérieurs	
70-01	Ressources d' Emprunts Intérieurs	2 723 000 000
	Catégorie 8: Ressources d' Emprunts Extérieurs	
80-01	Ressources d' Emprunts Extérieurs	650 000 000
	Catégorie 9: Ressources d' Emprunts Extérieurs Affectées	
90-01	Ressources d' Emprunts Extérieurs Affectées	534 000 000
	Total Quatrième Partie	3 907 000 000
	TOTAL TITRE II	4 083 000 000
	CINQUIEME PARTIE : Recettes Fonds Du Trésor	
	Catégorie 10: Recettes Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
100-01	Recettes Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	322 000 000
	Catégorie 11: Recettes Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
110-01	Recettes Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	189 000 000
	Total Recettes Fonds Du Trésor	511 000 000
	TOTAL RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT	12 990 000 000

TABLEAU " B "
PREVISIONS DE RECETTES
DES FONDS SPECIAUX DU TRESOR
POUR L'ANNEE 2005

EN DINARS	
DESIGNATION DES COMPTES	RECETTES
- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
- Fonds de Solidarité Nationale	30.000.000
- Fonds National pour L'Emploi	85.000.000
- PREMIER MINISTERE	
- Compte d'Emploi des Frais de Contrôle Financier, des Jetons de Présence et Tantièmes revenant à l'Etat	1.200.000
- Fonds de Restructuration du Capital des Entreprises Publiques	55.300.000
- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
- Fonds de Protection Civile et de la Sécurité Routière	4.500.000
- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
- Fonds du service National	6.000.000
- MINISTERE DES FINANCES	
- Compte de Cautionnement Mutuel des Comptables Publics	100.000
- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	
- Fonds de garantie Automobile	2.500.000
- Fonds de Délimitation du Patrimoine Foncier	4.500.000
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	
- Fonds de Développement du Secteur de l'Agriculture et de la pêche	18.000.000
- MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	
- Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle	45.000.000
- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	
- Caisse Générale de Compensation	1.000.000
- Fonds de Promotion des Exportations	4.000.000
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
- Fonds National de l'Amélioration de l'Habitat	5.200.000
- Fonds de Promotion du Logement pour les Salariés	34.000.000
- Fonds de Développement des Autoroutes	55.000.000
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
- Fonds de Dépollution	2.000.000
- Fonds de protection de l'environnement et de l'esthétique	20.000.000
- MINISTERE DU TOURISME	
- Fonds de Protection des Zones Touristiques	8.000.000
- Fonds de Développement de la Compétitivité Touristique	12.000.000
- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	
- Fonds de Développement des communications et des technologies de l'information	62.000.000
- MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	
- Fonds National de Promotion des Sports et de la jeunesse	6.400.000
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	
- Fonds National de Solidarité Sociale	6.300.000
- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	
- Fonds de Promotion de la Formation et de l'Apprentissage Professionnel	43.000.000
TOTAL	511.000.000

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE UNE)

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES		TITRE PREMIER						
		SECTION UNE : DEPENSES DE GESTION					SECTION DEUX	TOTAL TITRE PREMIER
		PREMIERE	DEUXIEME	TROISIEME	QUATRIEME	TOTAL DE LA	CINQUIEME	
		PARTIE : Rémunérations publiques	PARTIE : Moyens des services	PARTIE : Interventions publiques	PARTIE : Dépenses de gestion Imprévues	SECTION UNE	PARTIE : Intérêts de la dette publique	
1	· CHAMBRE DES DEPUTES	9.157.000	1.915.000	475.000	-	11.547.000	-	11.547.000
2	· PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	28.240.000	12.809.000	3.253.000	-	44.302.000	-	44.302.000
3	· PREMIER MINISTERE	47.750.000	13.108.000	15.427.000	-	76.285.000	-	76.285.000
4	· MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	491.070.000	74.800.000	152.498.000	-	718.368.000	-	718.368.000
5	· MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	110.462.000	25.099.000	2.137.000	-	137.698.000	-	137.698.000
6	· MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	48.239.000	29.932.000	6.071.000	-	84.242.000	-	84.242.000
7	· MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	376.824.000	80.290.000	12.011.000	-	469.125.000	-	469.125.000
8	· MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	27.093.000	5.350.000	3.745.000	-	36.188.000	-	36.188.000
9	· MINISTERE DES FINANCES	129.642.000	16.965.000	685.000	-	147.292.000	-	147.292.000
10	· MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	20.192.000	4.843.000	230.000	-	25.265.000	-	25.265.000
11	· MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	13.530.000	2.682.000	31.000	-	16.243.000	-	16.243.000
12	· MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	174.795.000	22.446.000	2.193.000	-	199.434.000	-	199.434.000
13	· MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	14.169.000	4.614.000	124.206.000	-	142.989.000	-	142.989.000
14	· MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	18.220.000	5.289.000	243.312.000	-	266.821.000	-	266.821.000
15	· MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	46.498.000	33.943.000	64.000	-	80.505.000	-	80.505.000
16	· MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	9.391.000	3.137.000	484.000	-	13.012.000	-	13.012.000
17	· MINISTERE DU TOURISME	24.028.000	8.917.000	160.000	-	33.105.000	-	33.105.000
18	· MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	7.456.000	2.500.000	1.152.000	-	11.108.000	-	11.108.000
19	· MINISTERE DU TRANSPORT	6.097.000	1.458.000	133.826.000	-	141.381.000	-	141.381.000
20	· MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE , DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	20.780.000	4.642.000	8.688.000	-	34.110.000	-	34.110.000
21	· MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	30.923.000	5.664.000	20.987.000	-	57.574.000	-	57.574.000
22	· MINISTERE DE LA JEUNESSE ,DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	115.002.000	7.821.000	24.008.000	-	146.831.000	-	146.831.000
23	· MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	534.376.000	57.150.000	2.878.000	-	594.404.000	-	594.404.000
24	· MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	49.763.000	7.984.000	73.745.000	-	131.492.000	-	131.492.000
25	· MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	1.761.805.000	54.935.000	18.973.000	-	1.835.713.000	-	1.835.713.000
26	· MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	371.941.000	58.667.000	95.399.000	-	526.007.000	-	526.007.000
27	· MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	19.200.000	4.527.000	699.000	-	24.426.000	-	24.426.000
28	· MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	19.643.000	4.507.000	46.000	-	24.196.000	-	24.196.000
29	· DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	-	-	-	108.337.000	108.337.000	-	108.337.000
30	· DETTE PUBLIQUE	-	-	-	-	..	1.028.000.000	1028.000.000
TOTAL		4.526.286.000	555.994.000	947.383.000	108.337.000	6.138.000.000	1.028.000.000	7.166.000.000

TABEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE DEUX)

DESIGNATION DES CHAPITRES		TITRE DEUX								EN DINARS
		SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT							SECTION QUATRE	
		SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE : FINANCEMENT PUBLIC	HUITIEME PARTIE : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT IMPREVUES	NEUVIEME PARTIE : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT SUR RESSOURCES EXTERIEURES AFFECTEES	TOTAL DE LA SECTION TROIS	DIXIEME PARTIE : REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DE LA DETTE PUBLIQUE	TOTAL TITRE DEUX
		PROJETS A CARACTERE NATIONAL	PROJETS A CARACTERE REGIONAL	TOTAL						
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	900.000	-	900.000	-	-	-	900.000	-	900.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	5.450.000	-	5.450.000	148.000	-	-	5.598.000	-	5.598.000
3	- PREMIER MINISTERE	14.490.000	-	14.490.000	300.000	-	3.000.000	17.790.000	-	17.790.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	22.793.000	10.105.000	32.898.000	20.491.000	-	-	53.389.000	-	53.389.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	25.085.000	8.830.000	33.915.000	130.000	-	-	34.045.000	-	34.045.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	4.317.000	-	4.317.000	-	-	1.000.000	5.317.000	-	5.317.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	84.800.000	-	84.800.000	3.200.000	-	-	88.000.000	-	88.000.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	1.144.000	-	1.144.000	-	-	-	1.144.000	-	1.144.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	7.329.000	2.133.000	9.462.000	3.494.000	-	3.500.000	16.456.000	-	16.456.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	285.000	-	285.000	97.543.000	-	2.600.000	100.428.000	-	100.428.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	6.656.000	-	6.656.000	-	-	-	6.656.000	-	6.656.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	151.333.000	2.240.000	153.573.000	151.773.000	-	217.655.000	523.001.000	-	523.001.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	868.000	-	868.000	131.214.000	-	1000.000	133.082.000	-	133.082.000
14	- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	945.000	-	945.000	8.480.000	-	3000.000	12.425.000	-	12.425.000
15	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	191.550.000	15.650.000	207.200.000	3.510.000	-	133.000.000	343.710.000	-	343.710.000
16	- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	4.840.000	-	4.840.000	67.450.000	-	22.000.000	94.290.000	-	94.290.000
17	- MINISTERE DU TOURISME	790.000	-	790.000	58.520.000	-	-	59.310.000	-	59.310.000
18	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	6.830.000	-	6.830.000	-	-	-	6.830.000	-	6.830.000
19	- MINISTERE DU TRANSPORT	1.572.000	-	1.572.000	52.623.000	-	36.100.000	90.295.000	-	90.295.000
20	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	4.778.000	760.000	5.538.000	98.000	-	-	5.636.000	-	5.636.000
21	- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	38.190.000	4.200.000	42.390.000	3.136.000	-	6.500.000	52.026.000	-	52.026.000
22	- MINISTERE DE LA JEUNESSE ,DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	30.571.000	9.435.000	40.006.000	390.000	-	2.900.000	43.296.000	-	43.296.000
23	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	50.214.000	2.275.000	52.489.000	1.225.000	-	27.265.000	80.979.000	-	80.979.000
24	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	5.800.000	2.227.000	8.027.000	18.038.000	-	-	26.065.000	-	26.065.000
25	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	20.401.000	78.955.000	99.356.000	5.201.000	-	44.980.000	149.537.000	-	149.537.000
26	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	92.580.000	-	92.580.000	5.500.000	-	28.000.000	126.080.000	-	126.080.000
27	- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	65.285.000	-	65.285.000	2.025.000	-	1.500.000	68.810.000	-	68.810.000
28	- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	425.000	-	425.000	29.548.000	-	-	29.973.000	-	29.973.000
29	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	-	-	-	-	85.932.000	-	85.932.000	-	85.932.000
30	- DETTE PUBLIQUE	-	-	-	-	-	-	..	3.052.000.000	3.052.000.000
TOTAL		840.221.000	136.810.000	977.031.000	664.037.000	85.932.000	534.000.000	2.261.000.000	3.052.000.000	5.313.000.000

TABLEAU " C "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005
CREDITS DE PAIEMENT
(PAGE TROIS)

EN DINARS

	DESIGNATION DES CHAPITRES	TOTAL DE LA SECTION UNE DEPENSES DE GESTION	SECTION DEUX INTERETS DE LA DETTE PUBLIQUE	TOTAL DE LA SECTION TROIS DEPENSES DE DEVELOPPEMENT	SECTION QUATRE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DE LA DETTE PUBLIQUE	SECTION CINQ : ONZIEME PARTIE : FONDS SPECIAUX DU TRESOR	TOTAL GENERAL
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	11.547.000		900.000		-	12.447.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	44.302.000		5.598.000		115.000.000	164.900.000
3	- PREMIER MINISTERE	76.285.000		17.790.000		56.500.000	150.575.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	718.368.000		53.389.000		4.500.000	776.257.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	137.698.000		34.045.000		-	171.743.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	84.242.000		5.317.000		-	89.559.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	469.125.000		88.000.000		6.000.000	563.125.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	36.188.000		1.144.000		-	37.332.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	147.292.000		16.456.000		100.000	163.848.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	25.265.000		100.428.000		-	125.693.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	16.243.000		6.656.000		7.000.000	29.899.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	199.434.000		523.001.000		18.000.000	740.435.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE , DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	142.989.000		133.082.000		45.000.000	321.071.000
14	- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	266.821.000		12.425.000		5.000.000	284.246.000
15	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	80.505.000		343.710.000		94.200.000	518.415.000
16	- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	13.012.000		94.290.000		22.000.000	129.302.000
17	- MINISTERE DU TOURISME	33.105.000		59.310.000		20 000 000	112.415.000
18	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	11.108.000		6.830.000		62 000 000	79.938.000
19	- MINISTERE DU TRANSPORT	141.381.000		90.295.000		-	231.676.000
20	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	34.110.000		5.636.000		-	39.746.000
21	- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	57.574.000		52.026.000		-	109.600.000
22	- MINISTERE DE LA JEUNESSE ,DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	146.831.000		43.296.000		6 400 000	196.527.000
23	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	594.404.000		80.979.000		-	675.383.000
24	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	131.492.000		26.065.000		6 300 000	163.857.000
25	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	1835.713.000		149.537.000		43 000 000	2.028.250.000
26	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	526.007.000		126.080.000		-	652.087.000
27	- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	24.426.000		68.810.000		-	93.236.000
28	- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	24.196.000		29.973.000		-	54.169.000
29	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	108.337.000		85.932.000		-	194.269.000
30	- DETTE PUBLIQUE		1.028.000.000		3.052.000.000	-	4.080.000.000
	TOTAL	6.138.000.000	1.028.000.000	2.261.000.000	3.052.000.000	511.000.000	12.990.000.000

TABLEAU " D "
CREDIT DE PROGRAMME DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005
RECAPITULATION

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES		INVESTISSEMENTS	FINANCEMENT	TOTAL
		DIRECTS	PUBLIC	
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	580.000	-	580.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	9.112.000	148.000	9.260.000
3	- PREMIER MINISTERE	9.177.000	300.000	9.477.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	30.349.000	21.900.000	52.249.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	30.455.000	130.000	30.585.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	4.312.000	-	4.312.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	101.400.000	-	101.400.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	1.144.000	-	1.144.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	21.042.000	3.400.000	24.442.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	230.000	117.256.000	117.486.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	4.894.000	-	4.894.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES HYDROLIQUES	313.375.000	199.916.000	513.291.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	449.000	47.772.000	48.221.000
14	- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	450.000	11.098.000	11.548.000
15	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	167.594.000	2.810.000	170.404.000
16	- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	1.730.000	10.470.000	12.200.000
17	- MINISTERE DU TOURISME	680.000	56.640.000	57.320.000
18	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	580.000	..	580.000
19	- MINISTERE DU TRANSPORT	889.000	47.402.000	48.291.000
20	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	5.558.000	98.000	5.656.000
21	- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	42.022.000	3.000.000	45.022.000
22	- MINISTERE DE LA JEUNESSE ,DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	26.793.000	390.000	27.183.000
23	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	108.479.000	1.225.000	109.704.000
24	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	6.851.000	18.038.000	24.889.000
25	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	169.995.000	7.054.000	177.049.000
26	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	159.280.000	5.500.000	164.780.000
27	- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	96.980.000	2.266.000	99.246.000
28	- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	205.000	28.788.000	28.993.000
TOTAL		1.314.605.000	585.601.000	1.900.206.000

TABLEAU "D"
CREDITS DE PROGRAMME DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2005

(En Dinars)

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>1 - Chambre des Députés</u>	<u>Investissements Directs</u>			
	- Aménagements extérieurs	30 000		
	- Restauration du palais de la Chambre (2ème tranche)	200 000		
	- Acquisition de matériels roulants	80 000		
	- Acquisition d'équipements divers	30 000		
	- Equipements du bâtiment annexe de la Chambre des Députés	100 000		
	- Informatisation des services de la Chambre des Députés	140 000		
	TOTAL		580 000	
<u>2 - Présidence de la République</u>	<u>I - Investissements Directs</u>			
	- Crédits d'études	70 000		
	- Extension des bureaux des services de la sécurité	70 000		
	- Aménagement des locaux de la Garde Républicaine	130 000		
	- Construction du centre de formation et de recyclage à Gammarth	530 000		
	- Ateliers de maintenance à Gammarth	60 000		
	- Construction d'un bâtiment avec parking à Sidi Bou Said	210 000		
	- Aménagement à Dar Maghrebia	200 000		
	- Acquisition de matériel roulant	1 310 000		
	- Acquisition d'équipements divers	465 000		
	- Renovation de voitures	260 000		
	- Acquisition de matériel spécial de sécurité	400 000		
	- Acquisition et maintenance du matériel de transmission	350 000		
	- Acquisition d'équipements pour la brigade maritime	167 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	210 000		
	- Résidence présidentielle de Carthage	3 960 000		
	- Système de protection du Palais de Carthage	100 000		
	- Résidence présidentielle à Mornag	120 000		
	- Résidence présidentielle à Ain Draham	400 000		
	- Système de protection de la résidence Dar El Khir à Hammamet	100 000		
	Total I	9 112 000		
	<u>II - Financement Public</u>			
	<u>* Institut Tunisien des Etudes Stratégiques</u>	148 000		
	- Etudes et équipements	148 000		
	TOTAL		9 260 000	
<u>3 - Premier Ministère</u>	<u>* Premier Ministère I</u>			
	<u>I - Investissements Directs</u>			
	- Programme de la réforme administrative	50 000		
	- Acquisition d'un terrain pour les archives nationales	88 000		
	- Aménagements divers	20 000		
	- Aménagement du siège du Secrétariat Général du Gouvernement	1 700 000		
	- Equipement du Premier Ministère	140 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	50 000		
	- Amélioration des logiciels et des réseaux informatiques	50 000		
	- Aménagement d'un bâtiment à Bab Laasal	2 000 000		
	- Aménagement et équipement de l'Ecole Nationale d'Administration	25 000		
	- Dépenses d'insertion et de publication	10 000		
	- Equipement du siège du Tribunal Administratif	20 000		
	- Equipement du siège de la Cour des Comptes	40 000		
	- Aménagement des locaux de la Cour des Comptes	30 000		
	- Informatisation du Conseil Economique et Social	15 000		
	- Equipement du Conseil Economique et Social	15 000		
	- Acquisition de matériel roulant	353 000		
	- Programme de développement de la Cour des Comptes	75 000		
	Total I	4 681 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Premier Ministère (suite)	<u>II - Financement Public</u>			
	<u>* Centre d'information, de formation, d'études et de documentation des associations</u>	29 000		
	- Création d'un site Web	19 000		
	- Acquisition d'équipements	10 000		
	Total	4 710 000		
	<u>* Premier Ministère II</u>			
	<u>I - Investissements Directs</u>			
	- Acquisition de matériel roulant	38 000		
	- Acquisition d'équipements divers	12 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	15 000		
	- Edition d'ouvrages	200 000		
	- Equipement du Centre de Documentation Nationale	80 000		
	- Impression de photos et de documents	350 000		
		695 000		
	<u>- E.R.T.T.</u>			
	- Renouvellement et modernisation des équipements d'énergie et d'éclairage	480 000		
	- Equipements pour l'habillage télévisé	400 000		
	- Acquisition de matériel legers pour la radio et la télévision	1 950 000		
	- Maison de la radio de Sfax	100 000		
	- Plan directeur informatique de l'E.R.T.T	150 000		
	- Acquisition de matériel roulant	81 000		
	- Acquisition de matériel Radio	500 000		
	- Climatisation du siège de la Radio	50 000		
	- Informatisation de l'E.R.T.T	90 000		
	Total I	4 496 000		
	<u>II - Financement Public</u>			
	<u>- Agence Tunisienne de Communication Extérieure</u>	63 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	27 000		
	- Acquisition de matériel roulant	36 000		
	<u>- Agence Tunis Afrique Presse</u>	208 000		
	- Acquisition d'équipements	188 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	20 000		
	Total II	271 000		
	Total	4 767 000		
	TOTAL GENERAL		9 477 000	
<u>4 - Ministère de l'Interieur et du Développement Local</u>	<u>I - Investissements Directs</u>			
	<u>1 - Réévaluation</u>			
	<u>A - Diminution</u>			
	- Equipement de l'observatoire national de la circulation (1)	-5 000		(1) Coût initial : 555.000 D Coût nouveau : 550.000 D
	- Ecole de Formation des agents de la Police à Salambo (2)	-2 000		(2) Coût initial : 665.000 D Coût nouveau : 663.000 D
	- Aménagement et équipement de champs de tir (3)	-49 000		(3) Coût initial : 985.000 D Coût nouveau : 936.000 D
	- Aménagement d'immeubles abritant les services de sécurité (4)	-15 000		(4) Coût initial : 215.000 D Coût nouveau : 200.000 D
	- Construction et équipement du centre d'urgence à la caserne de la brigade d'ordre public (5)	-29 000		(5) Coût initial : 400.000 D Coût nouveau : 371.000 D
	- Constuction d'un poste frontalier commun tuniso-algérien à Babouch El Ayoun (6)	-1 000		(6) Coût initial : 1359.000 D Coût nouveau : 1358.000 D

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Interieur et du Développement Local (suite)	- Aménagement des casernes de la police (7)	-29 000		(7) Coût initial : 1049.000 D Coût nouveau : 1020.000 D
	- Construction de Centres pour les Brigades de la Protection Civile (8)	-33 000		(8) Coût initial : 2198.000 D Coût nouveau : 2165.000 D
	- Construction et aménagement de casernes et postes de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (9)	-33 000		(9) Coût initial : 8881.000 D Coût nouveau : 8848.000 D
	- Construction d'un poste frontalier à Ras Jedir (10)	-4 000		(10) Coût initial : 321.000 D Coût nouveau : 317.000 D
	- Construction et aménagement d'un bâtiment à l'avenue 20 Mars Caserne Bouchoucha (11)	-5 000		(11) Coût initial : 730.000 D Coût nouveau : 725.000 D
	- Acquisition de groupes électrogènes pour les postes de la Police et de la Garde Nationale (12)	-44 000		(12) Coût initial : 1507.000 D Coût nouveau : 1463.000 D
	- Construction de délégation avec logement à Bir Lahfey (13)	-12 000		(13) Coût initial : 134.000 D Coût nouveau : 122.000 D
	- Construction de délégation avec logement à El Alia (14)	-9 000		(14) Coût initial : 145.000 D Coût nouveau : 136.000 D
	- Construction de délégation avec logement à Dar Chaabane (15)	-4 000		(15) Coût initial : 120.000 D Coût nouveau : 116.000 D
	- Construction de délégation avec logement à la Cité Ettadhamen (16)	-4 000		(16) Coût initial : 120.000 D Coût nouveau : 116.000 D
	- Aménagement et extension du siège du gouvernorat de Tozeur (17)	-39 000		(17) Coût initial : 357.000 D Coût nouveau : 318.000 D
	- Construction de délégation avec logement à Jalta (18)	-8 000		(18) Coût initial : 50.000 D Coût nouveau : 42.000 D
	- Construction de délégation avec logement à Ghar El Melh (19)	-2 000		(19) Coût initial : 228.000 D Coût nouveau : 226.000 D
	- Construction de délégation avec logement à Akouda (20)	-8 000		(20) Coût initial : 222.000 D Coût nouveau : 214.000 D
	- Construction de délégation avec logement à Béni Khédache (21)	-4 000		(21) Coût initial : 277.000 D Coût nouveau : 273.000 D
	- Construction d'un logement de fonction au gouvernorat de Sidi Bouzid (22).	-1 000		(22) Coût initial : 600.000 D Coût nouveau : 599.000 D
	Sous Total A	-340 000		
	B - Augmentation			
	- Construction de délégation à Djerba Houmet Essouk (23)	66 000		(23) Coût initial : 240.000 D Coût nouveau : 306.000 D
	Sous Total B	66 000		
	Sous Total I	-274 000		
	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Extension et aménagement des écoles de la Sûreté Nationale	220 000		
	- Extension et aménagement des écoles de la Garde Nationale	160 000		
	- Construction de casernes et postes de la Garde Nationale	2 000 000		
	- Construction de casernes et postes de la Sûreté Nationale	1 800 000		
	- Aménagement et extension des casernes et postes de la Garde Nationale	320 000		
	- Aménagement et extension des casernes et postes de la Sûreté Nationale	600 000		
	- Construction et aménagement de salles de soins	80 000		
	- Construction de postes frontaliers	1 000 000		
	- Aménagement des sièges de gouvernorats et délégations	600 000		
	- Construction de siège de délégations et de logements	720 000		
	Total A	7 500 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Interieur et du Développement Local (suite)</u>	B - Projets à caractère national			
	- Acquisition de terrains et immeubles	308 000		
	- Crédits d'études	380 000		
	- Aménagement des bâtiments administratifs	170 000		
	- Acquisition d'équipements de diagnostic des moteurs de voitures	140 000		
	- Renouvellement du réseau électrique du Ministère	170 000		
	- Acquisition de matériels roulant	6 000 000		
	- Renouvellement de l'imprimerie	155 000		
	- Construction d'un étage pour la direction de l'informatique	320 000		
	- Acquisition de groupes électrogènes	160 000		
	- Acquisition d'équipements et matériels	310 000		
	- Matériels informatiques	1 500 000		
	- Equipements pour les Ecoles de Police	200 000		
	- Equipements pour les Ecoles de la Garde Nationale	135 000		
	- Projet de Développement Municipal	80 000		
	- Equipement de l'Ecole Supérieure des Forces de la Sécurité Intérieure	18 000		
	- Equipement du Centre de formation et d'appui à la décentralisation	7 000		
	- Frais d'insertion et de publication	20 000		
	- Acquisition de matériel spécial	2 200 000		
	- Acquisition de matériels de transmission	4 800 000		
	- Matériel pour le contrôle de la circulation	650 000		
	- Equipement des ateliers de réparation de la Police	125 000		
	- Equipement des ateliers de réparation de la Garde Nationale	95 000		
	- Equipements des divers casernes, brigades et postes de la Sûreté Nationale	750 000		
	- Equipement des divers casernes, brigades et postes de la Garde Nationale	430 000		
	- Acquisition de pièces de rechange spéciales	230 000		
	- Programme d'acquisition d'équipements de sécurité	600 000		
	- Electrification des postes frontaliers	80 000		
	- Equipement d'infirmeries et de centres de soins	95 000		
	- Equipement du centre des soins des F.S.I à la Marsa	340 000		
	- Projet de l'énergie solaire	145 000		
	- Equipement des ateliers de l'Administration Centrale	35 000		
	- Installation de réservoirs de carburant	150 000		
	- Acquisition de pièces de rechange pour les vedettes	780 000		
	- Acquisition d'équipements pour les unités frontalières	500 000		
	- Acquisition d'équipements pour passeports	700 000		
	- Acquisition d'équipement pour le centre d'accueil et d'orientation de Tunis El Ouardia	5 000		
	- Acquisition d'équipements pour Commandos de la Garde Nationale	100 000		
	- Equipement des gouvernorats et délégations	240 000		
	Total B	23 123 000		
	Sous Total 2	30 623 000		
	TOTAL I	30 349 000		
	II - Financement Public			
	<u>- Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales</u>	<u>17 000 000</u>		
	<u>- Office des logements des cadres actifs du Ministère de l'Interieur et du Développement Local</u>	<u>2 500 000</u>		
	<u>- Office National de la Protection Civile</u>	<u>2 400 000</u>		
	- Bâtiments	780 000		
	- Equipements	1 620 000		
	Total II	21 900 000		
	TOTAL		52 249 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
5 - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	I - Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Construction de la justice cantonale et tribunal immobilier à Bizerte (1)	300 000		(1) Coût initial : 1.000.000 D Coût nouveau : 1.300.000 D
	Sous Total 1	300 000		
	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Construction de la justice cantonale et tribunal immobilier à Gafsa	1 000 000		
	- Construction de la justice cantonale et tribunal immobilier à Kairouan	1 000 000		
	- Construction de la justice cantonale et tribunal immobilier à Kasserine	1 000 000		
	- Construction de la justice cantonale à Regab	500 000		
	- Aménagement aux tribunaux cantonales	150 000		
	- Aménagement aux tribunaux de première instance	1 100 000		
	- Aménagement et extension des prisons	6 800 000		
	- Construction des espaces culturels et sociaux dans les prisons	600 000		
	Total A	12 150 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Crédits d'études	100 000		
	- Aménagements divers	450 000		
	- Construction de la Cour d'Appel à Bizerte	3 500 000		
	- Extension de la Cour d'Appel à Sfax	300 000		
	- Construction et aménagement des locaux pour les archives	200 000		
	- Aménagement aux tribunaux de première instance	400 000		
	- Construction d'une prison civile à Belli	5 000 000		
	- Création de forages dans les prisons	100 000		
	- Acquisition de matériel roulant pour les services judiciaires	1 000 000		
	- Installation des standards	60 000		
	- Acquisition de divers équipements et matériels	150 000		
	- Informatisation des juridictions	700 000		
	- Informatisation des services pénitenciers	400 000		
	- Equipement de l'Institut Supérieur de la Magistrature	30 000		
	- Frais de publicité et d'insertion	200 000		
	- Equipement des juridictions	200 000		
	- Installation d'un réseau de transmission	900 000		
	- Equipement des prisons	750 000		
	- Acquisition d'équipement spécial	1 000 000		
	- Acquisition de matériels de transmission	450 000		
	- Etudes diverses pour les services pénitenciers	100 000		
	- Acquisition de matériel roulant pour les services pénitenciers	900 000		
	- Equipement de la prison civile de Tunis	700 000		
	- Programme d'immatriculation foncière obligatoire	415 000		
	Total B	18 005 000		
	Total 2	30 155 000		
	TOTAL I	30 455 000		
	II- Financement Public			
	Office des logements des magistrats et du personnel du Ministère de la Justice			
	Aménagements des logements	130 000		
	TOTAL	30 585 000		
6 - Ministère des Affaires Etrangères	* Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Acquisition de terrain à Islamabad (1)	65 000		(1) Coût initial : 175.000 D Coût nouveau : 240.000 D
	- Construction d'une chancellerie et résidence à Doha (2)	500 000		(2) Coût initial : 2.000.000 D Coût nouveau : 2.500.000 D sur prêts extérieurs
	Sous Total 1	565 000		
	2 - Projets nouveaux			
	Acquisition de terrains pour les postes diplomatiques à l'étranger	220 000		
	Aménagements divers	65 000		
	Aquisition de matériel roulant pour l'administration centrale	112 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère des Affaires Etrangères (suite)</u>	Equipements divers pour l'administration centrale	130 000		
	Informatisation de l'administration centrale	150 000		
	Informatisation des postes diplomatiques à l'étranger	100 000		
	Aménagement des postes diplomatiques à l'étranger	1 500 000		
	Acquisition de matériels de communication	200 000		
	Protection des postes diplomatiques à l'étranger	100 000		
	Aquisition de matériel roulant pour les postes diplomatiques a l'étranger	800 000		
	Equipements des postes diplomatiques à l'étranger	370 000		
	Sous Total 2	3 747 000		
	TOTAL		4 312 000	
<u>7 - Ministère de la Défense Nationale</u>	* Investissements Directs			
	- Infrastructure militaire (programme 2005)	28 300 000		
	- Equipements militaires (programme 2005)	73 100 000		
	TOTAL		101 400 000	
<u>8 - Ministère des Affaires Religieuses</u>	* Investissements Directs			
	- Aménagements divers	30 000		
	- Acquisition de matériel roulant	54 000		
	- Acquisition d'équipements divers	45 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	15 000		
	- Grands aménagements d'édifices religieux	1 000 000		
	TOTAL		1 144 000	
<u>9 - Ministère Des Finances</u>	1 - Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Institut de financement de développement du Maghreb Arabe (aménagement) (1)	140 000		(1) Coût initial : 210.000D Coût nouveau : 350.000D
	- Bureau de contrôle de Haffouz (2)	16 000		(2) Coût initial : 152.000D Coût nouveau : 168.000D
	- Construction du passage douanier commun à Ras Jedir (3)	663 000		(3) Coût initial : 2.000.000D Coût nouveau : 2.663.000D
	Total 1	819 000		
	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Extension de l'hôtel des finances à Sfax	125 000		
	- Centre des douanes à Bouchebka	83 000		
	- Construction d'un dépôt et d'un parking à Kalaât Snan	18 000		
	Total A	226 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Acquisition de terrains	456 000		
	- Etudes relatives aux constructions	121 000		
	- Programme d'aménagement et de réhabilitation des constructions administratives	330 000		
	- Aménagement du siège du Ministère	80 000		
	- Acquisition de moyens de transports	376 000		
	- Acquisition d'équipements administratifs	155 000		
	- Acquisition d'équipements et matériels pour les recettes des finances et des bureaux de contrôle	830 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	258 000		
	- Formation des agents de douane dans le cadre du deuxième projet de promotion des exportations (4)	340 000		(4) sur prêts extérieurs
	- Aménagement et entretien des recettes des finances et des bureaux de contrôle	700 000		
	- Construction d'un site informatique de back up pour l'application "Sinda"	743 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère Des Finances (suite)	- Acquisition de moyen de transports pour les services de la douane	445 000		
	- Acquisition de motorcycle	75 000		
	- Acquisition de vedettes pour les services de la douane (5)	4 000 000		(5) Sur prêts extérieurs
	- Acquisition de matériels informatiques dans le cadre du deuxième projet de promotion des exportations (6)	1 008 000		(6) Sur prêts extérieurs
	- Acquisition de scanners relocalisables dans le cadre du deuxième projet de promotion des exportations (7)	10 080 000		(7) Sur prêts extérieurs
	Total B	19 997 000		
	Total 2	20 223 000		
	Total I	21 042 000		
	II - Financement Public			
	- Centre Informatique du Ministère des Finances	1 100 000		
	*Acquisition d'équipements et de matériels informatiques	1 100 000		
	- Banque Tunisienne de Solidarité	2 300 000		
	Total II	3 400 000		
	TOTAL		24 442 000	
10 - Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	I - Investissements Directs			
	- Aménagement des deux sièges du département	55 000		
	- Acquisition de divers équipements	50 000		
	- Equipement de l'imprimerie du département	30 000		
	- Acquisition de matériel informatique	5 000		
	- Plan de sécurité informatique (étude)	40 000		
	- Mise en œuvre du plan de sécurité informatique	50 000		
	Total I	230 000		
	II - Financement Public			
	- Programme Régional de Développement	71 500 000		
	* Institut National de la Statistique	5 000 000		
	- Recensement général de la Population et de l'habitat	2 124 000		
	- Enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2005	1 400 000		
	- Enquête nationale sur l'emploi	900 000		
	- Equipements informatiques	175 000		
	- Etudes économiques	200 000		
	- Aménagements du siège de l'I.N.S	44 000		
	- Equipements divers	106 000		
	- Conseil National de la statistique (Equipements, aménagements divers, séminaires et études)	51 000		
	* Institut d'Economie Quantitative	225 000		
	- Etudes et séminaires	40 000		
	- Equipements informatiques	125 000		
	- Equipements divers	20 000		
	- Aménagements divers	40 000		
	* Office de Développement du Nord Ouest	285 000		
	- Etudes et séminaires	40 000		
	- Etudes sectorielles	90 000		
	- Equipements divers	15 000		
	- Coopération technique	10 000		
	- Equipements informatiques	130 000		
	* Office de Développement du Centre Ouest	80 000		
	- Etudes et séminaires	55 000		
	- Equipements informatiques	10 000		
	- Equipements divers	10 000		
	- Coopération technique	5 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère du Développement et de la Coopération Internationale (suite)	* Office de Développement du Sud	230 000		
	- Etudes et séminaires	35 000		
	- Etudes sectorielles	45 000		
	- Equipements informatiques	100 000		
	- Equipements divers	35 000		
	- Coopération technique	15 000		
	* Commissariat Général au Développement Régional	37 283 000		
	- Programme des Chantiers Régionaux de Développement	8 800 000		
	- Programme de Développement Urbain Intégré	4 152 000		
	- Programme de Développement Rural Intégré (1)	23 261 000		(1) dont 7.300.000 D sur prêts extérieurs
	- Programme de Développement Intégré	1 000 000		
	- Equipements informatiques	40 000		
	- Etudes et séminaires	30 000		
	* Agence Tunisienne de Coopération Technique	241 000		
	- Promotion de la coopération technique	20 000		
	- Participation aux projets de coopération technique	50 000		
	- Equipements informatiques	10 000		
	- Surtoiture du siège de l'Agence	156 000		
	- Suivi du programme qualité	5 000		
	* Agence de Promotion des Investissements Extérieurs	1 312 000		
	- Activités de l'agence à l'étranger	500 000		
	- Appui aux actions de promotion de l'investissement extérieur	546 000		
	- Construction et équipements du siège de l'Agence : surtoiture du siège de l'Agence	156 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	10 000		
	- Etude sur les avantages compétitifs de l'investissement en Tunisie	100 000		
	- Participation à l'augmentation du capital de la Banque Africaine de Développement	820 000		
	- Participation au Fonds International de Développement Agricole	280 000		
	Total II	117 256 000		
	TOTAL		117 486 000	
11 - Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	* Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			(1) Coût initial : 300.000 D Coût nouveau : 400.000 D
	- Construction du siège de la Direction Régionale de Mahdia (1)	100 000		
	- Construction du siège de la Direction Régionale de Béja (2)	50 000		(2) Coût initial : 450.000 D Coût nouveau : 500.000 D
	Total 1	150 000		
	2- Projets nouveaux			
	- Crédits d'Etudes	61 000		
	- Aménagements nouveaux	10 000		
	- Acquisition de matériel roulant	364 000		
	- Acquisition d'équipements divers	56 000		
	- Etudes et équipements informatiques	173 000		
	- Immatriculation foncière	560 000		
	- Délimitation du domaine privé de l'Etat	690 000		
	- Etudes foncières	830 000		
	- Travaux de délimitation du patrimoine foncier	2 000 000		
	Total 2	4 744 000		
	TOTAL		4 894 000	
12 - Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques	* Administrations Techniques			
	1 - Investissements Directs			
	1- Changement de répartition des crédits			(1) Coût : 500.000 D répartis comme suit : 350.000 D sur ressources globales du Budget et 150.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 225.000 D sur ressources globales du Budget et 275.000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de la pêche (1)			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	2 - Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Installation des balises dans le canal Ajim-Boughrara (2)	-750 000		(2) Coût initial : 1.000.000 D Coût nouveau : 250.000 D
	B - Augmentation			
	- Renforcement des recherches vétérinaires (3)	885 000		(3) Coût initial : 3.295.000 D Coût nouveau : 4.180.000 D dont 2.830.000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement des statistiques agricoles (4)	460 000		(4) Coût initial : 2.240.000 D Coût nouveau : 2.700.000 D dont 1.340.000 D sur prêts extérieurs
	- Refection et protection du site-abri de Sidi Mechregue (5)	500 000		(5) Coût initial : 4.044.000 D Coût nouveau : 4.544.000 D
	Total B	1 845 000		
	Total 2	1 095 000		
	3 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire	120 000		
	- Institut National des Sciences Agricoles de Tunis	80 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture à Moghrane	125 000		
	- Ecole Supérieure d'Equipement Rural à Medjez El Bab	90 000		
	- Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka	110 000		
	- Ecole Supérieure d'Horticulture et d'Elevage à Chott Mariem	100 000		
	- Ecole Supérieure d'Industries Alimentaires à Tunis	70 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture à Mateur	70 000		
	- Ecole Supérieure d'Agriculture au Kef	75 000		
	- CFPP de Tabarka	70 000		
	- Equipement des écoles et des CFP de la pêche	300 000		
	- Aménagement des écoles et des CFP de la pêche	150 000		
	- Formation Professionnelle Agricole	600 000		
	- Institut d'études préparatoires à la Soukra	700 000		
	- Institut supérieur de pêche et de l'aquaculture	40 000		
	Total A	2 700 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Aménagements divers	190 000		
	- Acquisition de matériel roulant	700 000		
	- Acquisition d'équipements pour l'administration centrale	150 000		
	- Création d'un réseau informatique national de recherche et d'enseignement supérieur agricole	250 000		
	- Equipement de la régie de sondages hydrauliques	1 000 000		
	- Projets divers	1 000 000		
	- Conservation de l'environnement dans le domaine de protection des oiseaux	100 000		
	- Révision des plans d'aménagement forestière	360 000		
	- Etudes de conservation des eaux et du sol	100 000		
	- Etudes hydrauliques générales	200 000		
	- Aménagement et équipement pour le contrôle et l'entretien des barrages et des ouvrages hydrauliques	200 000		
	- Barrages collinaires (6)	16 000 000		(6) dont 6.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes détaillées des barrages de la 2ème stratégie décennale	1 500 000		
	- Régénération des forages	30 000		
	- Recherches et expérimentations	150 000		
	- Recherche et exploitation des nappes aquifères (7)	1 850 000		(7) dont 1.275.000 D sur prêts extérieurs
	- Programme d'alimentation de la nappe phréatique (8)	1 360 000		(8) dont 1.090.000 D sur prêts extérieurs
	- Système informatique pour le suivi des ressources hydrauliques (9)	220 000		(9) dont 175.000 D sur prêts extérieurs
	- Suivi du programme d'investissement dans le secteur d'agriculture	24 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	- Délimitation du domaine public des oueds et des sebkhas	9 000 000		
	- Remplacement des forages	3 000 000		
	- Institut National de la Recherche Agronomique de Tunis	400 000		
	- Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts	90 000		
	- Etudes relatives au développement agricole	1 500 000		
	- Etudes statistiques agricoles	40 000		
	- Dépenses de fonctionnement relatives à la recherche agricole	800 000		
	- Equipement de l'Institut de Recherches et d'Enseignement Supérieur Agricole	30 000		
	- Restructuration des terres domaniales	100 000		
	- Suivi des sociétés de mise en valeur	270 000		
	- Programme de recherche dans le secteur hydraulique (10)	580 000		(10) dont 495.000 D sur prêts extérieurs
	- Formation des chercheurs (11)	990 000		
	- Promotion de la production animale	350 000		
	- Protection des plantes et des arbres	1 500 000		(11) dont 760.000 D sur prêts extérieurs
	- Protection de la qualité des produits agricoles	100 000		
	- Etudes techniques, économiques et sociales de la pêche	1 200 000		
	- Projet d'aménagement et de mise à niveau du port de pêche et du marché de gros des poissons à Sousse	1 770 000		
	Total B	47 104 000		
	Total 3	49 804 000		
	Total	50 899 000		
* Commissariats Régionaux au Développement Agricole				
1 - Réévaluation				
	- Projet d'economie d'eau dans le centre (kairouan) (12)	3 611 000		(12) Coût initial : 9.387.000 D Coût nouveau : 12.998.000 D dont 7.799.000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'economie d'eau dans le centre (kasserine) (13)	550 000		(13) Coût initial : 9300000 D Coût nouveau : 9.850.000 D dont 5.910.000 D sur prêts extérieurs
	- Projet de developpement agricole intégré de Kasserine (14)	5 310 000		(14) Coût initial 35.395.000 D Coût nouveau : 40.705.000 D dont 24.810.000 D sur prêts extérieurs
	- Projet d'economie d'eau dans le centre (Sidi bouzid) (15)	4 212 000		(15) Coût initial : 7.340.000 D Coût nouveau : 11.552.000 D dont 6.932.000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à partir du Barrage El Rmal (Sousse) (16)	400 000		(16) Coût initial 17.830.000 D Coût nouveau : 18.230.000 D dont 10.720.000 D sur prêts extérieurs
	- Projet de développement agricole intégré du bassin minier du gouvernorat de Gafsa (17)	6 250 000		(17) Coût initial 32.390.000 D Coût nouveau : 38.640.000 D dont 26.635.000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation dans les oasis d'el Segui (Gabés) (18)	380 000		(18) Coût initial : 1.634.000 D Coût nouveau : 2.014.000 D dont 1.634.000 D sur prêts extérieurs
	Total 1	20 713 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets communs			
	- Acquisition de matériels roulants	1 000 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	480 000		
	- Frais d'insertion et de publication	200 000		
	- Remunération d'ouvriers permanents au Titre II (regularisation de situation)	920 000		
	- Remunération d'ouvriers des chantiers régionaux	1 390 000		
	- Travaux de forêts	33 000 000		
	- Travaux de CES	32 000 000		
	- Réparation des dégâts d'inondations	1 000 000		
	- Recherche et exploitation des nappes aquifères (19)	9 765 000		(19) dont 7400000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des forages existants (20)	2 370 000		(20) dont 1910000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des réseaux d'irrigation	2 600 000		
	- Maintenance des stations de pompages	1 300 000		
	- Aménagement des pistes agricoles	1 200 000		
	- Électrification des stations de pompage (21)	1 135 000		(21) dont 895000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes pédologiques	390 000		
	- Etudes agro-économiques et statistiques	280 000		
	- Actions de vulgarisation de la pêche	140 000		
	- Alimentation en eau potable des zones rurales (22)	23 485 000		(22) dont 19443000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable (23)	7 320 000		(23) dont 5816000 D sur prêts extérieurs
	- Actions de vulgarisation agricole	1 200 000		
	- Actions de défense des cultures	265 000		
	- Développement de la production animale	6 000 000		
	- Suivi des crédits agricoles	80 000		
	- Projet d'amélioration de la productivité des exploitations privées	140 000		
	Total A	127 660 000		
	B - Projets spécifiques			
	CRDA de l'Ariana	340 000		
	- Aménagements divers	30 000		
	- Equipements administratifs	10 000		
	- Curage des oueds (24)	300 000		(24) dont 240000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Ben Arous	85 000		
	- Aménagements divers	30 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Acquisition des compteurs d'eau	40 000		
	CRDA de Manouba	1 015 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Maintenance des reseaux d'assainissement (25)	500 000		(25) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	- Curage des oueds (26)	500 000		(26) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Nabeul	265 000		
	- Aménagements divers	15 000		
	- Acquisition des compteurs d'eau	50 000		
	- Creation de forage pour l'alimentation en eau potable (27)	200 000		(27) dont 160000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Zaghouan	1 015 000		
	- Aménagements divers	15 000		
	- Création d'un Perimètre Irrigué à partir de oued El Rmal(28)	1 000 000		(28) dont 800000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Bizerte	33 683 000		
	- Equipements administratifs	13 000		
	- Maintenance des reseaux de drainage et d'assainissement	120 000		
	- Acquisition des compteurs d'eau	50 000		
	- Curage des oueds (29)	1 000 000		(29) dont 800000 D sur prêts prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)	-Maintenance des réseaux de drainage d'Utique Lezdine (30)	800 000		(30) dont 640000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Taref (31)	1 700 000		(31) dont 1360000 D sur prêts extérieurs
	- Projet de developpement agricole intégré de Ghazala et Joumine (32)	30 000 000		(32) dont 14000000 D sur extérieurs
	CRDA de Béja	1 080 000		
	- Aménagements divers	30 000		
	- Climatisation du siège du CRDA	10 000		
	- Rehabilitation du PI de Tastour (33)	450 000		(33) dont 360000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition des compteurs d'eau	30 000		
	- Rehabilitation du PI de Medjez El Bab (34)	480 000		(34) dont 384000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des reseaux de drainage	80 000		
	CRDA de Jendouba	3 215 000		
	- Equipements administratifs	15 000		
	- Aménagement des réseaux d'assainissement de la plaine d'El Marja (35)	1 100 000		(35) dont 880000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Ghedir Farah (Ben ayed) (36)	1 200 000		(36) dont 960000 D sur prêts extérieurs
	- Protection du Perimètre de Fadhlawa	600 000		
	- Installation des débitmetres	300 000		
	CRDA du Kef	4 150 000		
	-Curage des oueds (37)	400 000		(37) dont 320000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des équipements hydrauliques autour des barrages et lacs collinaires	100 000		
	-Création de deux stations de pompage à Sidi Khiair (38)	1 320 000		(38) dont 1120000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Sidi Abed El Basset (39)	330 000		(39) dont 280000 D sur prêts extérieurs
	- Protection des plaines de Zouarine et Zaâfrane (40)	2 000 000		(40) dont 1700000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Siliana	2 895 000		
	- Instalation du chauffage dans les locaux annexes	35 000		
	-Curage des oueds (41)	900 000		(41) dont 720000 D sur prêts extérieurs
	- Rehabilitation de la prise d'eau de la station de pompage Ouzafa	150 000		
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Ouled Khedher (42)	600 000		(42) dont 510000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Bir El Nakhla (43)	330 000		(43) dont 280000 D sur prêts extérieurs
	- Rehabilitation du PI à Faouar Essenoussi (44)	360 000		(44) dont 306000 D sur prêts extérieurs
	- Rehabilitation du PI à Faouar Eljebssa (45)	520 000		(45) dont 440000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Kairouan	41 220 000		
	- Création de forages d'irrigation (46)	90 000		(46) dont 72000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation au Perimètre d'El Houareb (47)	500 000		(47) dont 400.000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Zbara (48)	480 000		(48) dont 384.000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à partir des eaux épurées (49)	1 100 000		(49) dont 880000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	- Création d'un Perimètre Irrigué à Rehima (50)	700 000		(50) dont 560000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Henchir Mestiri (51)	630 000		(51) dont 504000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Bled Sbitta (52)	630 000		(52) dont 504000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des équipements hydrauliques autour des barrages et lacs collinaires	100 000		
	- Création de forage pour l'alimentation en eau potable (53)	90 000		(53) dont 72000 D sur prêts extérieurs
	- Alimentation en eau potable de certaines localités	900 000		
	- Projet de développement agricole intégré des collines de Kairouan (54)	36 000 000		(54) dont 21600000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Kasserine</u>	<u>2 695 000</u>		
	- Création de forages pour l'alimentation en eau potable (55)	600 000		(55) dont 480000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forages pour l'irrigation (56)	120 000		(56) dont 96000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des équipements hydrauliques autour des barrages et des lacs collinaires	80 000		
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Gaaret Ghulène (57)	525 000		(57) dont 420000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Faïdh El Mathnaine (58)	500 000		(58) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Goubel (59)	470 000		(59) dont 376000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Nasria (60)	400 000		(60) dont 320000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Sidi Bouzid</u>	<u>1 820 000</u>		
	- Création de forages pour l'irrigation (61)	180 000		(61) dont 150000 D sur prêts extérieurs
	- Renouvellement des équipements de forages	120 000		
	- Création d'un Perimètre Irrigué à El Henancha (62)	660 000		(62) dont 560000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Rabta (63)	670 000		(63) dont 570000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Ouled Slimène (64)	190 000		(64) dont 160000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Sousse</u>	<u>300 000</u>		
	- Aménagement du Perimètre Irrigué Zaouit Sousse (65)	300 000		(65) dont 240000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Monastir</u>	<u>740 000</u>		
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Beni Hassene Nord (66)	400 000		(66) dont 320000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Ghnada (67)	340 000		(67) dont 272000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Mahdia</u>	<u>1 000 000</u>		
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Chaouachine (68)	520 000		(68) dont 416000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Sidi Abdelaziz (69)	480 000		(69) dont 384000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Sfax</u>	<u>2 695 000</u>		
	- Création d'un Perimètre Irrigué à partir des eaux épurées à Sidi Mansour (70)	1 630 000		(70) dont 1304000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)	- Extension du Perimètre Irrigué à partir des eaux épurées à El Hajeb (71)	500 000		(71) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Boujarboua (72)	565 000		(72) dont 452000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Gafsa	1 505 000		
	- Creation d'une cellule de laboratoire de santé animale	90 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	150 000		
	- Création de forages pour l'irrigation (73)	250 000		(73) dont 200000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forages pour l'alimentation en eau potable (74)	250 000		(74) dont 200000 D sur prêts extérieurs
	- Extension du Perimètre Irrigué de Bouch'mel (75)	150 000		(75) dont 120000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Smaidia (76)	300 000		(76) dont 240000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Perimètre Irrigué à Majoura (77)	315 000		(77) dont 252000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Tozeur	2 450 000		
	- Maintenance des réseaux de drainage	140 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	100 000		
	- Renouvellement du reseau principal dans l'oasis de Deguache(78)	450 000		(78) dont 360000 D sur prêts extérieurs
	- Restructuration de la coopérative des semences et des plants à Tozeur (79)	410 000		(79) dont 328000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation de l'oasis d'Ibnou Echabbat (80)	1 000 000		(80) dont 800000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation dans les oasis de Chebika (81)	350 000		(81) dont 280000 D sur prêts extérieurs
	CRDA de Kébili	5 640 000		
	- Création d'une ceinture forestière	300 000		
	- Lutte contre la désertification	400 000		
	- Entretien des refroidisseurs	100 000		
	- Création des points d'eau (82)	375 000		(82) dont 300000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des points d'eau (83)	175 000		(83) dont 140000 D sur prêts extérieurs
	- Curage des réseaux d'irrigation	50 000		
	- Maintenance des réseaux de drainage	120 000		
	- Renouvellement des équipements de forages	80 000		
	- Création de forages pour l'exploitation (84)	440 000		(84) dont 352000 D sur prêts extérieurs
	-Extension des serres (85)	2 100 000		(85) dont 1680000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation des PPI à partir des eaux géothermiques a Jemna (86)	500 000		(86) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation dans les PPI à partir des eaux géothermiques (87)	300 000		(87) dont 240000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation des Oasis de Aïn Taress (88)	220 000		(88) dont 176000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation de l'Oasis d'El Hdad (89)	220 000		(89) dont 176000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation de l'Oasis de Ghelissa (90)	120 000		(90) dont 96000 D sur prêts extérieurs
	- Renovation de l'Oasis de Chereb El Hmil (91)	140 000		(91) dont 112000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)	<u>CRDA de Gabès</u>	<u>3 195 000</u>		
	- Maintenance des refroidisseurs	80 000		
	- Aménagement des réseaux de drainage	100 000		
	- Renforcement de l'irrigation à partir des eaux géothermiques (92)	120 000		(92) dont 96.000 D sur prêts extérieurs
	- Renforcement de l'irrigation dans les oasis de Chenchou (93)	1 600 000		(93) dont 1280000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Périmètre Irrigué à partir des eaux épurées à El Dissa (94)	700 000		(94) dont 560000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Périmètre Irrigué à Remathi 2 (95)	485 000		(95) dont 388000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forages pour l'irrigation (96)	80 000		(96) dont 64000 D sur prêts extérieurs
	- Création de forages pour l'alimentation en eau potable (97)	30 000		(97) dont 24000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Medenine</u>	<u>1 500 000</u>		
	- Maintenance des réservoirs d'eau	50 000		
	- Création des points d'eau dans les zones pastorales (98)	500 000		(98) dont 400000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des points d'eau dans les zones pastorales (99)	200 000		(99) dont 160000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Périmètre Irrigué à partir des eaux épurées à Sidi Salem (100)	750 000		(100) dont 600000 D sur prêts extérieurs
	<u>CRDA de Tataouine</u>	<u>1 600 000</u>		
	- Amélioration de l'exploitation du PPI de Nekrif 1 et 2 (101)	1 200 000		(101) dont 960000 D sur prêts extérieurs
	- Création d'un Périmètre Irrigué à El Mogren (102)	400 000		(102) dont 320.000 D sur prêts extérieurs
	Total B	114 103 000		
	Total 2	241 763 000		
	Total	262 476 000		
	Total I	313 375 000		
	<u>II - Financement Public</u>			
	<u>- Encouragement de l'Etat au secteur de l'agriculture et de la pêche</u>	135 000 000		
	* <u>Office de l'Elevage et des Pâturages</u>	6 715 000		
	- Projet de développement des ressources fourragères	3 500 000		
	- Projet d'amélioration génétique	1 600 000		
	- Encadrement du secteur de l'élevage ovin, caprin et camélin	460 000		
	- Programme d'encadrement du secteur laitier	10 000		
	- Recherches relatives à l'utilisation et au développement de nouvelles technologies	20 000		
	- Aménagement des bâtiments et leurs équipements	100 000		
	- Acquisition de matériels roulants	75 000		
	- Schéma directeur informatique et comptabilité analytique	210 000		
	- Programme relatif à l'archive	20 000		
	- Projet d'intensification de la production de la viande bovine	120 000		
	- Projet de croisement de bovins avec des races à viandes	300 000		
	- Elaboration d'une codification et inventaire des races	20 000		
	- Amélioration génétique et extension de la base de sélection	280 000		
	* <u>Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux</u>	53 054 000		
	- Alimentation en eau potable des centres ruraux (103)	51 000 000		(103) dont 40.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Amélioration de la qualité de l'eau potable de la ville de Djerissa	460 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques (suite)</u>	- Alimentation en eau potable des villages de Bechni et Dergine (gouvernorat de Kébili)	994 000		
	- Renouvellement du reseau d'alimentation en eau potable de la zone de Aïn Grab (Nabeul) (tranche3)	600 000		
	* Agence Foncière Agricole	820 000		
	- Opérations relatives à la réforme agraire	700 000		
	- Equipements	120 000		
	* Agence de Promotion des Investissements Agricoles	490 000		
	- Dépenses relatives à la promotion du secteur agricole et aux opérations de publicité	400 000		
	- Equipements	90 000		
	* Fondation Nationale de l'Amélioration de la race chevaline	137 000		
	- Aménagement de centres pour l'amélioration de la race chevaline	15 000		
	- Equipements divers	122 000		
	* Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest	2 200 000		
	- Dépenses de salaire des ouvriers du Titre II	2 200 000		
	* Office des Céréales	1 500 000		
	- Constitution d'un stock prévisionnel et stratégique des semences	1 500 000		
	Total II	199 916 000		
	Total Général		513 291 000	
<u>13 - Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de Petites et Moyennes Entreprises</u>	I - Investissements Directs			
	- Acquisition de matériels roulants	96 000		
	- Acquisition d'équipements divers	50 000		
	- Schéma directeur de l'informatique	303 000		
	Total I	449 000		
	II - Financement Public			
	* Agence de Promotion de l'Industrie	757 000		
	- Promotion de l'investissement	177 000		
	- Assistance aux jeunes promoteurs	420 000		
	- Aménagement du siège social de l'agence	160 000		
	* Office National des Mines	795 000		
	- Recherches géologiques	90 000		
	- Recherches minières	400 000		
	- Acquisition d'équipements divers	55 000		
	- Acquisition de matériels roulants	80 000		
	- Promotion du secteur minier	20 000		
	- Schéma directeur de l'informatique	50 000		
	- Paiement des dettes fiscales	100 000		
	* Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais	785 000		
	- Acquisition de matériels de laboratoires	500 000		
	- Acquisition d'équipements administratifs	20 000		
	- Acquisition de matériels roulants	35 000		
	- Formation et accréditation des laboratoires	20 000		
	- Schéma directeur de l'informatique	150 000		
	- Aménagements divers	40 000		
	- Construction d'un abri pour le laboratoire mobile	20 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de Petites et Moyennes Entreprises (suite)</u>	* Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle	37 000 000		
	* Programme de promotion de l'utilisation du gaz naturelle	5 000 000		
	* Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie	3 435 000		
	- Electrification rurale par les systèmes photovoltaïques	10 000		
	- Maintenance des systèmes photovoltaïques	300 000		
	- Etudes sur l'énergie	220 000		
	- Acquisition d'équipements	20 000		
	- Acquisition de matériels roulants	80 000		
	- Campagnes de sensibilisation	330 000		
	- Schema directeur de l'informatique	300 000		
	- Recherche scientifique	15 000		
	- Energie Eolienne	50 000		
	- Promotion des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie	50 000		
	- Suivi et entretien des projets des énergies renouvelables	50 000		
	- Projet régional de développement des énergies renouvelables	10 000		
	- Programme de soutien pour la promotion de l'utilisation des chauffeaux solaires	2 000 000		
	Total II	47 772 000		
	TOTAL		48 221 000	
<u>14 - Ministère du Commerce et de l'Artisanat</u>	I - Investissements Directs			
	- Etudes diverses	200 000		
	- Acquisition de matériels roulants	160 000		
	- Acquisition d'équipements divers	30 000		
	- Acquisition d'équipements de la métrologie légale et de contrôle de la qualité	60 000		
	Total I	450 000		
	II - Financement Public			
	* Centre de Promotion des Exportations	7 028 000		
	- Etudes	35 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	45 000		
	- Promotion des exportations	455 000		
	- Expositions et manifestations	3 150 000		
	- Acquisition de matériels roulants	35 000		
	- Acquisition d'équipements divers	8 000		
	- Projet de développement des exportations 2 (1)	3 300 000		(1) dont 3.000.000 D sur prêts extérieurs
	* Office National de l'Artisanat	4 070 000		
	- Equipements divers	90 000		
	- Aménagements divers	110 000		
	- Promotion du secteur de l'Artisanat	1 400 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	130 000		
	- Programme de formation et de recyclage	200 000		
	- Programme de mise à niveau du secteur de l'artisanat	100 000		
	- Fonds propre pour les artisans	2 000 000		
	- Séminaires régionaux	40 000		
	Total II	11 098 000		
	TOTAL		11 548 000	
<u>15 - Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire</u>	I - Investissements Directs			
	1 - Changement d'intitulé de projet			
	Lire :			
	Schema directeur de l'informatique au Ministère de l'Équipement et de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire :			
	au lieu de :			
	Introduction de l'informatique au Ministère de l'Équipement et de l'Habitat			(1) Coût : 73.850.000 D répartis comme suit :
	2 - Changement de repartition de crédits			42.150.000 D sur ressources globales du Budget et
	- Voies du Grand Tunis (Programme 1999) (1)			31.700.000 D sur prêts extérieurs au lieu de :
				42.650.000 D sur ressources globales du Budget et
				31.200.000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)</u>	- Voies du Grand Tunis (Programme 2000) (2)			(2) Coût : 49.800.000 D répartis comme suit : 24.800.000 D sur ressources globales du Budget et 25.000.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 25.130.000 D sur ressources globales du Budget et 24.670.000 D sur prêts extérieurs
	- Voies structurantes des grandes villes (Programme 2003) (3)			(3) Coût : 43.700.000 D répartis comme suit : 23.700.000 D sur ressources globales du Budget et 20.000.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 21.200.000 D sur ressources globales du Budget et 22.500.000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis (Programme 2003) (4)			(4) Coût : 46.489.000 D répartis comme suit : 30.239.000 D sur ressources globales du Budget et 16.250.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 29.039.000 D sur ressources globales du Budget et 17.450.000 D sur prêts extérieurs
	- Echangeur à l'entrée de la ville de Manouba (5)			(5) Coût : 13.800.000 D répartis comme suit : 7.700.000 D sur ressources globales du Budget et 6.100.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 6.900.000 D sur ressources globales du Budget et 6.900.000 D sur prêts extérieurs
	- Voies structurantes des grandes villes (Programme 2004) (6)			(6) Coût : 37.000.000 D répartis comme suit : 23.400.000 D sur ressources globales du Budget et 13.600.000 D sur prêts extérieurs au lieu de : 21.700.000 D sur ressources globales du Budget et 15.300.000 D sur prêts extérieurs
	<u>3 - Réévaluation</u>			
	<u>A - Diminution</u>			
	- Autoroute Tunis-M'saken-expropriation (7)	-45 000		(7) Coût initial : 700.000 D Coût nouveau : 655.000 D
	- Voieries de la Cité Olympique de Radès-expropriation et déviation des réseaux (8)	-100 000		(8) Coût initial : 1.200.000 D Coût nouveau : 1.100.000 D
	- Voies Grand Tunis Tranche 1 et 2 (9)	-150 000		(9) Coût initial : 52.462.000 D Coût nouveau : 52.312.000 D dont 21.662.000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)</u>	- Voieries dans les régions de Tabarka et Ain Draham (10)	-100 000		(10) Coût initial 15.849.000 D Coût nouveau 15.749.000 D dont 5.343.000 D sur prêts extérieurs
	- Autoroute Hammamet-M'saken (11)	-100 000		(11) Coût initial 168260.000 D Coût nouveau 168.160.000 D dont 96.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Réseau voieries structurantes des grandes villes (programme 1992) (12)	-100 000		(12) Coût initial 27.350.000 D Coût nouveau 27.250.000 D
	- Aménagement réseau routier - (programme 1994) (13)	-100 000		(13) Coût initial 11.431.000 D Coût nouveau 11.331.000 D
	- Septième projet routier (14)	-1 903 000		(14) Coût initial 84.950.000 D Coût nouveau 83.047.000 D
	- Aménagement de la route Ghomrassen-Béni Khdéche (15)	-145 000		(15) Coût initial : 7.673.000 D Coût nouveau : 7.528.000 D dont 4.623.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de ponts (programme 1996) (16)	-121 000		(16) Coût initial : 7.900.000 D Coût nouveau : 7.779.000 D
	- Voies du Grand Tunis (programme 1996) (17)	-96 000		(17) Coût initial 15.000.000 D Coût nouveau 14.904.000 D
	- Dédoulement de la route principale Sidi Bouali - Sousse (18)	-35 000		(18) Coût initial 12.681.000 D Coût nouveau 12.646.000 D dont 6.681.000 D sur prêts extérieurs
	- Réparation dégâts inondations 1995 dans les divers gouvernorats (19)	-106 000		(19) Coût initial 8.100.000 D Coût nouveau 7.994.000 D
	- Déviation de la ville de Hammamet (20)	-100 000		(20) Coût initial 22.300.000 D Coût nouveau 22.200.000 D
	- Développement du réseau routier régional (programme 1997) (21)	-500 000		(21) Coût initial :13.100.000 D Coût nouveau : 12.600.000 D
	- Voierie structurantes des grandes villes (programme 1997) (22)	-300 000		(22) Coût initial : 7.000.000 D Coût nouveau : 6.700.000 D
	- Réparation dégâts inondations automne 1997 (23)	-72 000		(23) Coût initial : 2.900.000 D Coût nouveau : 2.828.000 D
	- Renforcement réseau routier (programme 1998) (24)	-761 000		(24) Coût initial 32.580.000 D Coût nouveau : 31.819.000 D dont 17.219.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de ponts (programmes 1998 et 1999) (25)	-743 000		(25) Coût initial: 41.600.000 D Coût nouveau : 40.857.000 D dont 17.957.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement réseau routier (programme 1998) (26)	-500 000		(26) Coût initial : 90500.000 D Coût nouveau : 90.000.000 D dont 50.500.000 D sur prêts extérieurs
	- Voierie structurantes des grandes villes (programme 1998) (27)	-600 000		(27) Coût initial : 9.600.000 D Coût nouveau : 9.000.000 D
	- Aménagement réseau routier (programmes 1999 et 2000) (28)	-3 600 000		(28) Coût initial 247800.000 D Coût nouveau 244.200.000 D dont 161.000.000 D sur prêts extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)	- Acquisition d'un Bac (programme 1999) (29)	-250 000		(29) Coût initial : 3.300.000 D Coût nouveau : 3.050.000 D
	- Construction de ponts (programme 2000) (30)	-310 000		(30) Coût initial : 4.500.000 D Coût nouveau : 4.190.000 D
	- Acquisition d'un Bac (programme 2000) (31)	-350 000		(31) Coût initial : 3.500.000 D Coût nouveau : 3.150.000 D
	- Construction de ponts (programme 2001) (32)	-100 000		(32) Coût initial : 4.000.000 D Coût nouveau : 3.900.000 D
	- Acquisition de matériels (programme 2001) (33)	-8 000		(33) Coût initial : 3.380.000 D Coût nouveau : 3.372.000 D
	- Construction de ponts (34)	-10 000 000		(34) Coût initial : 73000.000 D Coût nouveau : 63.000.000 D dont 31.450.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du réseau routier (35)	-13 400 000		(35) Coût initial 154300.000 D Coût nouveau : 140900.000 D dont 79.900.000 D sur prêts extérieurs
	- Voies du Grand Tunis (programme 2004) (36)	-26 000 000		(36) Coût initial 147700.000 D Coût nouveau 121.700.000 D dont 48.400.000 D sur prêts extérieurs
	- Protection de la ville de Sfax contre les inondations (37)	-13 000		(37) Coût initial: 23.152.000 D Coût nouveau : 23.139.000 D
	- Protection des villes de Sousse et de Kalaâ Kébira contre les inondations (38)	-56 000		(38) Coût initial : 6.780.000 D Coût nouveau : 6.724.000 D
	- Protection de la ville de Tataouine contre les inondations (39)	-30 000		(39) Coût initial : 4.730.000 D Coût nouveau : 4.700.000 D
	- Protection de la ville de Moknine contre les inondations (40)	-100 000		(40) Coût initial : 2.595.000 D Coût nouveau : 2.495.000 D
	- Protection de la ville de Bizerte contre les inondations (41)	-85 000		(41) Coût initial : 2.980.000 D Coût nouveau : 2.895.000 D
	- Protection de la ville de Ghomrassen contre les inondations (42)	-30 000		(42) Coût initial : 2.041.000 D Coût nouveau : 2.011.000 D
	- Protection de la ville de Krib contre les inondations (43)	-45 000		(43) Coût initial : 1.333.000 D Coût nouveau : 1.288.000 D
	- Protection de la ville de Hammamet contre les inondations (44)	-50 000		(44) Coût initial : 2.813.000 D Coût nouveau : 2.763.000 D
	- Protection de la ville de Sahline contre les inondations (45)	-4 000		(45) Coût initial : 296.000 D Coût nouveau : 292.000 D
	- Protection de la ville de Kairouan contre les inondations (46)	-500 000		(46) Coût initial : 11.000.000 D Coût nouveau : 10.500.000 D dont 9.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Protection des villes du Kef et de Neuber contre les inondations (47)	-43 000		(47) Coût initial : 1.200.000 D Coût nouveau : 1.157.000 D
	- Protection de la ville de Metline contre les inondations (48)	-50 000		(48) Coût initial : 600.000 D Coût nouveau : 550.000 D
	- Protection de la ville de Bargou contre les inondations (49)	-40 000		(49) Coût initial : 800.000 D Coût nouveau : 760.000 D
	- Protection de la ville de Gboullat contre les inondations (50)	-150 000		(50) Coût initial : 800.000 D Coût nouveau : 650.000 D
	Total A	-61 891 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)	<u>B - Augmentation</u>			
	- Voierie structurantes des grandes villes (programme 2000) (51)	2 200 000		(51) Coût initial : 76.300.000 D Coût nouveau : 78.500.000 D dont 42.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Programme d'aménagement routier à Djerba (52)	1 000 000		(52) Coût initial : 7.800.000 D Coût nouveau : 8.800.000 D
	- Aménagement réseau routier (programme 2004) (53)	1 500 000		(53) Coût initial 432500.000 D Coût nouveau 434.000.000 D dont 251.900.000 D sur prêts extérieurs
	- Amélioration de la qualité des eaux du Lac Boughrara (54)	220 000		(54) Coût initial : 4.500.000 D Coût nouveau : 4.720.000 D
	- Protection des villes d'Ezzahra et Boumhal contre les inondations (55)	200 000		(55) Coût initial : 3.500.000 D Coût nouveau : 3.700.000 D
	- Protection de la ville de de l'Ariana contre les inondations (56)	500 000		(56) Coût initial 22.000.000 D Coût nouveau : 22.500.000 D dont 18.500.000 D sur prêts extérieurs
	- Etude de protection de la région du Grand Tunis contre les inondations (57)	300 000		(57) Coût global : 1.000.000 D dont 700.000 D ouverts sur le Chapitre des Dépenses Imprévues
	Total B	5 920 000		
	Total 3	-55 971 000		
	<u>4 - Projets nouveaux</u>			
	<u>A - Projets à caractère régional</u>			
	- Construction, extension et réhabilitation des brigades	220 000		
	- Extension de la Direction Régionale de Medenine	30 000		
	- Construction de clôtures	120 000		
	- Elargissement de la Direction Régionale de Kébili	20 000		
	- Aménagement de la Direction Régionale de de Sousse	20 000		
	- Aménagement de la Direction Régionale de de Kasserine	40 000		
	- Aménagement de la Direction Régionale du Kef	130 000		
	- Voiries des villes (programme 2005)	16 000 000		
	- Revêtement des pistes rurales (programme 2005)	20 000 000		
	Total A	36 580 000		
	<u>B - Projets à caractère national</u>			
	- Acquisition d'équipements divers	40 000		
	- Acquisition et installation de matériel de télécommunication	70 000		
	- Frais de suivi de réalisation de projets de Bâtiments civils	1 000 000		
	- Frais de suivi de réalisation de projets de ports maritimes	80 000		
	- Rémunération des agents permanents du Titre II (Régularisation du situation)	815 000		
	- Routes desservant les zones industrielles	2 400 000		
	- Entretien périodique du réseau routier (Programme 2005)	13 800 000		
	- Etudes routières (Programme 2005)	2 500 000		
	- Voies du Grand Tunis (Programme 2005) (58)	93 300 000		(58) dont 42.500.000 D sur prêts extérieurs
	- Voieries structurantes des grandes villes (programme 2005) (59)	48 700 000		(59) dont 20.600.000 D sur prêts extérieurs
	- Route périphérique entre Kairouan-Sud et la Route Nationale 12	4 700 000		
	- Domaine public maritime	50 000		
	- Etude de l'infrastructure maritime	100 000		
	- Protection du Korbous contre l'érosion maritime	1 650 000		
	- Protection des plages de Mahdia contre l'érosion maritime	700 000		
	- Acquisition de terrains	420 000		
	- Protection de la ville de Zarzis contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de M'saken contre les inondations	950 000		
	- Protection de la ville de Zaghouan contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de Kalaât Snen contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de El Jem contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de Sousse-Nord contre les inondations	1 500 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (suite)</u>	- Protection de la ville de Sidi Bou Saïd contre les inondations	800 000		(60) Coût global 16.140.000 D dont 14.940.000 D ouverts sur le Chapitre des Dépenses Imprévues
	- Protection de la ville de Mornaguia contre les inondations	500 000		
	- Protection de la ville de Ghannouch contre les inondations	800 000		
	- Protection de la zone industrielle de Bouargoub contre les inondations	1 200 000		
	- Protection de la ville de Sbikha contre les inondations	1 000 000		
	- Protection de la ville de Kasserine contre les inondations	800 000		
	- Protection de la ville de Jelma contre les inondations	1 000 000		
	- Aménagement de l'écoulement des eaux à Bousalem	800 000		
	- Levés topographiques	80 000		
	- Photos aériennes et cartographie des villes	250 000		
	- Plans d'aménagement	250 000		
	- Etudes pilotes	120 000		
	- Travaux de Géodésie et de Cartographie	1 700 000		
	- Matériels spécifiques aux plans d'aménagement	120 000		
	- Traitement numérique des plans d'aménagement	100 000		
	- Programme d'investissement de l'agence urbaine du Grand Tunis	70 000		
	- Construction de la Chambre des Conseillers (60)	1 200 000		
	- Création d'un observatoire foncier et de l'habitation	20 000		
	- Etude de l'aménagement du territoire en rapport avec le tissu industriel	200 000		
	Total B	186 985 000		
	Total 2	223 565 000		
	Total I	167 594 000		
II - Financement Public				
* Société d'Études et de Promotion de Tunis Sud		400 000		
	- Frais de suivi	400 000		
* Agence de Réhabilitation et de rénovation urbaine		110 000		
	- Schéma directeur en informatique	110 000		
* Société des Etudes et d'Aménagement du Littoral de Sfax Nord		2 300 000		
	- Impôt et taxes	1 800 000		
	- Frais de suivi	200 000		
	- Frais d'assistance technique	300 000		
Total II		2 810 000		
TOTAL			170 404 000	
<u>16 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</u>	I - Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Réalisation du projet de protection des ressources marines et cotières du golf de Gabès (1)	160 000		(1) Coût initial : 150.000 D Coût nouveau : 310.000 D
	- Projet intégré de développement durable à Djeba (2)	40 000		(2) Coût initial : 100.000 D Coût nouveau : 140.000 D
	Total 1	200 000		
	2 - Projets nouveaux			
	- Programme d'entretien des boulevards de l'environnement	200 000		
	- Programme de sensibilisation	350 000		
	- Assistance aux Communes pour la création des espaces verts	300 000		
	- Etudes diverses	20 000		
	- Aménagements divers	10 000		
	- Programme de la journée de l'environnement	50 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques et bureautiques	30 000		
	- Programme d'entretien des zones vertes	150 000		
	- Contribution à l'aménagement des jardins et de clubs de l'environnement dans les écoles	100 000		
	- Acquisition de mobilier et matériel	20 000		
	- Etudes sur les effets sanitaire et environnementaux des dégagements des gazs des unités de transformation de phosphate	100 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable suite	- Etudes sur les effets sanitaires et environnementaux des radiations des lignes de haute tension et de GSM	50 000		
	- Programme d'intervention dans des zones naturelles sensibles	75 000		
	- Inventaire des ressources génétiques agricoles et animales en voie de disparition	75 000		
	Total 2	1 530 000		
	Total I	1 730 000		
	II - Financement Public			
	1 - Réévaluation			
	* Agence de Protection et de l'aménagement du Littoral			
	A - Diminution			
	- Aménagement de la Sebkha de Mahdia (3)	150 000		(3) Coût initial : 1.100.000 D Coût nouveau : 950.000 D
	- Etude des Sebkhas de Soliman, Kélibia et Monastir (4)	195 000		(4) Coût initial : 650.000 D Coût nouveau : 455.000 D
	- Etude sur les épaves (5)	20 000		(5) Coût initial : 50.000 D Coût nouveau : 30.000 D
	- Traitement de Méduses (6)	100 000		(6) Coût initial : 150.000 D Coût nouveau : 50.000 D
	Total A	-465 000		
	B - Augmentation			
	- Etude de Protection de la colline nord-est de Sidi Bou Said (7)	140 000		(7) Coût initial : 600.000 D Coût nouveau : 740.000 D
	Total B	140 000		
	Total I	-325 000		
	2 - Projets nouveaux			
	* Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral	2 865 000		
	- Observatoire du littoral	300 000		
	- Elaboration de plan d'occupation des plages	300 000		
	- Réalisation d'esplanades	140 000		
	- Acquisition d'équipements	10 000		
	- Protection de la diversification biologique au Cap Bon	300 000		
	- Programme national de protection des plages contre l'érosion maritime	300 000		
	- Réhabilitation de la Sebkha de l'Ariana	250 000		
	- Contribution dans l'entretien des plages	250 000		
	- Acquisition de matériels informatiques	35 000		
	- Aménagements divers	10 000		
	- Acquisition des logiciels	25 000		
	- Modèle de gestion du littoral sensible	150 000		
	- Formation et sensibilisation	80 000		
	- Achèvement des études de réhabilitation de la Sebkha de l'Ariana	100 000		
	- Etude sur la Sebkha de Moknine	275 000		
	- Etude sur la Sebkha de Radés	75 000		
	- Etude sur la gestion du golf de Monastir	115 000		
	- Protection des ressources marines et cotières du golf de Gabés	150 000		
	* Agence Nationale de Protection de l'Environnement	7 275 000		
	- Etudes	30 000		
	- Equipements	30 000		
	- Programme de sensibilisation	300 000		
	- Etude et évaluation du rapport annuel sur l'environnement	80 000		
	- Acquisition d'équipements d'intervention en cas d'une pollution	60 000		
	- Renforcement du département des déchets solides	35 000		
	- Mise à niveau de l'informatisation de l'agence	300 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable suite</u>	- Observatoire de l'environnement du développement durable	100 000		
	- Amélioration de la gestion des décharges temporaires anarchiques	100 000		
	- Aménagement du Parc El Mourouj	250 000		
	- Centre des déchets dangereux de Jradou	5 700 000		
	- Equipements et aménagement des parcs urbains	290 000		
	* Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis	655 000		
	- Equipement des laboratoires	75 000		
	- Renforcement des activités du centre et assistance technique au profit des industriels	100 000		
	- Amélioration des techniques utilisées en matière des énergies renouvelables	30 000		
	- Projet de transfert technologique	200 000		
	- Mise à niveau environnementale	100 000		
	- Instauration d'un "Eco Label" environnemental Tunisien	115 000		
	- Valorisation des déchets dans le secteur agroalimentaire	35 000		
	Total 2	10 795 000		
<u>17 - Ministère du Tourisme</u>	I/- Investissements Directs			
	A - Projet à caractère régional			
	- Participation à l'amélioration et à la protection de l'environnement touristique	500 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Equipements divers	30 000		
	- Aménagement des plages	150 000		
	Total B	180 000		
	Total I	680 000		
	II/- Financement Public			
	* Office National Tunisien du Tourisme	54 005 000		
	- Infrastructure et aménagements touristiques	1 500 000		
	- Formation professionnelle	300 000		
	- Aide de l'Etat pour les promoteurs des projets touristiques	25 000 000		
	- Publicité et édition	25 000 000		
<u>18 - Ministère des Technologies de la Communication</u>	- Etudes et recherches	125 000		
	- Amélioration de l'environnement touristique	1 000 000		
	- Aménagements et équipements au siège	80 000		
	- Aménagements et équipements aux CRT	30 000		
	- Aménagements du port et de l'Hotel de Sidi Bou Saïd	810 000		
	- Remboursement d'un prêt	160 000		
	* Office du Thermalisme	635 000		
	- Etudes et recherches	280 000		
	- Promotion du secteur du thermalisme	120 000		
	- Equipements informatiques	100 000		
	- Equipements divers	135 000		
	* Agence Foncière Touristique	2 000 000		
	- Dotation au profit de l'Agence Foncière Touristique	2 000 000		
	Total II	56 640 000		
	TOTAL		57 320 000	
	Investissements Directs			
	- Aménagement des réseaux d'évacuation des eaux	150 000		
	- Matériels de protection et sécurité d'informations	120 000		
	- Ecole Supérieure des Télécommunications	180 000		
	- Institut Supérieur des Etudes Technologiques en Communications	130 000		
	Total		580 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
19 - Ministère du Transport	<u>I - Investissements Directs</u>			
	- Acquisition de matériels roulants	144 000		
	- Acquisition des équipements administratifs pour le Ministère	15 000		
	- Automatisation du réseau d'observation climatique	95 000		
	- Aménagement des stations régionales de la météorologie	40 000		
	- Etude sur la création d'un réseau de radars météorologiques	250 000		
	- Acquisition des équipements administratifs pour l'Institut National de la Météorologie	15 000		
	- Renforcement des capacités de calcul, d'informatique et de communications de l'INM	330 000		
	Total I	889 000		
	<u>II - Financement Public</u>			
	<u>1 - Réévaluation</u>			
	<u>* Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens</u>			
	- Achèvement de la double voie entre Borj Cedria - Kalaa Kébira (1)	1 800 000		(1) Coût initial : 8.981.000 D Coût nouveau : 10.781.000 D dont 10.031.000 D sur prêts extérieurs
	- Ouvrage de dénivèlement rail-route de la banlieue de Tunis (2)	5 362 000		(2) Coût initial : 13.814.000 D Coût nouveau : 19.176.000 D dont 10.329.000 D sur prêts extérieurs
	<u>* Société des Transports de Tunis : Transport par bus</u>	700 000		
	- Aménagements du dépôt de M'ghira (3)	700 000		(3) Coût initial : 1.600.000 D Coût nouveau : 2.300.000 D
	Total I	7 862 000		
	<u>2 - Projet nouveaux</u>			
	<u>* Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens</u>	26 040 000		
	- Renouvellement de la voie	3 300 000		
	- Protection du réseau ferrovier	200 000		
	- Protection contre les inondations et l'ensablement	1 850 000		
	- Equipements de sécurité (4)	1 550 000		(4) dont 1.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Etudes (5)	800 000		(5) dont 300.000 D sur prêts extérieurs
	- Organisation de l'entretien et réhabilitation des installations de telecommunications (6)	450 000		(6) dont 250.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des établissements et ateliers de maintenance (7)	580 000		(7) Sur prêts extérieurs
	- Programme de la grosse maintenance	10 000 000		
	- Clôture de passages spéciaux	10 000		
	- Renouvellement de la voie ferrovière Tunis-Ghardimaou (8)	5 500 000		(8) dont 5.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Electrification de la ligne de la banlieux Sud de Tunis	1 600 000		
	- Transport du Phosphogypse par voie ferré (9)	200 000		(9) Sur prêts extérieurs
	<u>* Société du Transport de Tunis : Transport par Metro léger</u>	7 410 000		
	- Etudes et expropriations	1 450 000		
	- Aménagement de l'infrastructure des lignes (10)	5 460 000		(10) dont 2.700.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du tronçon commun du metro	500 000		
	<u>* Société des Transports de Tunis : Transport par Bus</u>	710 000		
	- Aménagement des stations	200 000		
	- Etudes	350 000		
	- Aménagement du dépôt Bab Saâdoun	100 000		
	- Aménagement du dépôt Séjoui	60 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère du Transport (suite)</u>	<p>* Société Nouvelle de Transport à Kerkennah</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de la grosse maintenance 350 000 - Acquisition d'équipement de sécurité 30 000 <p>* Société Régionale de Transport</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention d'investissement au profit des sociétés régionales de transport 5 000 000 <p>Total 2 39 540 000</p> <p>Total II 47 402 000</p> <p>TOTAL</p>		48 291 000	
<u>20 - Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille de l'Enfance et des Personnes Agées</u>	<p>* Affaires de la Femme et de la Famille et des personnes âgées</p> <p>I - Investissements Directs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de matériels roulants 35 000 - Acquisition d'équipements divers 10 000 - Acquisition d'équipements informatiques 10 000 - Plan d'action au profit de la famille 400 000 - Aménagement de centre de protection des personnes âgées à Menzel Bourguiba 35 000 - Aménagement de centre de protection des personnes âgées à Béja 44 000 <p>Total I 534 000</p> <p>II - Financement Public</p> <p>* CREDIF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de matériels roulants 18 000 - Acquisition d'équipements divers 10 000 - Acquisition d'équipements informatiques 10 000 - Fonds documentaire 20 000 - Etudes 40 000 <p>Total 632 000</p> <p>* Enfance</p> <p>Investissements Directs</p> <p>A - Projet à caractère régional</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance 1 880 000 <p>B - Projets à caractère national 3 144 000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits d'études 50 000 - Acquisition de matériels roulants 58 000 - Acquisition de matériels roulants au profit des centres intégrés 26 000 - Aménagement de l'Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance à Carthage Dermech 500 000 - Observatoire National de l'enfance 50 000 - Programme national de promotion des clubs d'enfants 500 000 - Construction des clubs d'enfants 160 000 - Aménagement des clubs d'enfants 250 000 - Aménagement de centres régionaux de l'informatique pour enfant 130 000 - Aménagement des centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance 100 000 - Aménagement des centres informatiques pour enfant 40 000 - Equipements au profit des institutions de l'enfance 1 000 000 - Equipements au profit des centres informatiques pour enfant 280 000 <p>Total B 3 144 000</p> <p>TOTAL 5 024 000</p> <p>TOTAL GENERAL</p>		5 656 000	
<u>21 - Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine</u>	<p>I - Investissements directs:</p> <p>1-Réévaluation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'immeuble sis à l'avenue de carthage(1) 400 000 - Centre culturel national de Tunis (2) 19 000 000 - Nouvelle bibliothèque nationale (2ème tranche) (3) 3 400 000 <p>Total I 22 800 000</p>			<p>(1) Coût initial : 1.200.000 D Coût nouveau : 1.600.000 D</p> <p>(2) Coût initial : 55.000.000 D Coût nouveau : 74.000.000 D</p> <p>(3) Coût initial : 20.460.000 D Coût nouveau : 23.860.000 D</p>

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine (suite)	2 - Projets nouveaux:			
	A - Projets à caractère régional			
	- Construction d'une bibliothèque publique au Kram	128 000		
	- Construction d'une maison de culture à Raoued	288 000		
	- Construction d'une bibliothèque publique à Douar Hicher	128 000		
	- Construction de la 2ème tranche de la bibliothèque publique de Oued Ellil	128 000		
	- Extension de la bibliothèque pilote de Bizerte	224 000		
	- Construction d'une maison de culture à Solimane	320 000		
	- Construction de la 2ème tranche de la bibliothèque publique de Medjez El Bab	135 000		
	- Construction d'une maison de culture à Jerissa	350 000		
	- Construction de la 2ème tranche de la bibliothèque publique de Makthar	115 000		
	- Centre culturel de Siliana (études)	100 000		
	- Construction d'une maison de culture à Sakiet Ezzit	384 000		
	- Construction d'une bibliothèque publique à El Aiyoun	200 000		
	- Construction d'une bibliothèque publique à Bouchemma	200 000		
	- Construction de la 2ème tranche de la bibliothèque publique de Téboulbou	96 000		
	- Construction d'une salle de projection à la maison de culture de Djerba Midoun	256 000		
	- Construction d'une bibliothèque publique à Zarzis	128 000		
	- Construction du siège de la délégation régionale de la culture et de sauvegarde du patrimoine de Tataouine	200 000		
	- Construction d'une maison de culture à Bir Lahmar	300 000		
	- Construction d'une bibliothèque publique à Kebili Sud	180 000		
	- Construction d'une bibliothèque publique à Lassouda	200 000		
	- Construction de la 2ème tranche de la bibliothèque publique à Ouled Haffouz	162 000		
	Total A	4 222 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Crédits d'études	50 000		
	- Aménagement des locaux des commissariats régionaux de la culture et de la sauvegarde du patrimoine	80 000		
	- Acquisition de matériels roulants	180 000		
	- Equipements divers pour l'administration centrale	80 000		
	- Equipements des commissariats régionaux de la culture et de la sauvegarde du patrimoine	80 000		
	- Acquisition et installation d'équipements informatiques	80 000		
	- Equipement des écoles de musique et de danse	80 000		
	- Aménagement des écoles de musique et de danse	50 000		
	- Aménagement et extension des maisons de culture	900 000		
	- Equipement des maisons de culture	600 000		
	- Equipement des maisons de culture par l'informatique multimédia	100 000		
	- Equipements fixes aux maisons de culture	500 000		
	- Aménagement des bibliothèques publiques	600 000		
	- Acquisition de bibliobus	155 000		
	- Equipement des bibliothèques publiques	650 000		
	- Installation d'un réseau informatique multimedia aux bibliothèques publiques	100 000		
	- Acquisition de livres pour la lecture publique	2 500 000		
	- Equipement de la nouvelle bibliothèque nationale	4 000 000		
	- Acquisition de ciné-bus	40 000		
	- Equipement des théâtres de plein-air	100 000		
	- Contribution du ministère à l'aménagement des théâtres de plein-air	80 000		
	- Equipement des centres des arts dramatiques et scéniques	150 000		
	- Aménagement des locaux du théâtre national	100 000		
	- Construction du centre des arts dramatiques et scéniques de Kairouan	500 000		
	- Délimitation et levés topographique des sites archéologiques	40 000		
	- Fouilles et études	160 000		
	- Sauvegarde des découvertes fortuites	100 000		
	- Aménagement des musées	250 000		
	- Protection du patrimoine	130 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine (suite)	- Acquisition de terrains archéologiques à Carthage	500 000		
	- Equipements pour la sauvegarde des dépôts archéologiques	50 000		
	- Acquisition de terrains archéologiques	200 000		
	- Restauration, inventaire et codification des collections muséographiques	70 000		
	- Entretien du site archéologique de Carthage	130 000		
	- Acquisition de voitures et d'engins mobiles pour l'INP	85 000		
	- Equipements pour l'organisation de foires de patrimoine nationales et internationales	15 000		
	- Carte de base de données archéologiques	50 000		
	- Restauration des monuments historiques et des plans de sauvegarde des médinas	200 000		
	- Dépôts du patrimoine traditionnel	135 000		
	- Aménagement et équipement de Bait El Hikma	300 000		
	- Palais du Marbre (Musée de Skanes)	100 000		
	- Acquisitions des équipements de gestion administrative pour l'INP	20 000		
	- Restauration et sauvegarde des palais et des villages montagneux du sud tunisien	50 000		
	- Centre national de calligraphie	30 000		
	- Musée des usages et coutumes de Kesra	70 000		
	- Aménagement du musée de Moknine	40 000		
	- Site de Dogga et ses banlieues	500 000		
	- Equipement des laboratoires de patrimoine	20 000		
	Total B	15 000 000		
	Total 2	19 222 000		
	Total 1	42 022 000		
22 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique	II - Financement public			
	- Encouragement à la production des long-métrages	2 500 000		
	- Participation de l'Etat dans la mise à niveau du complexe cinématographique de Gammarth	500 000		
	Total II	3 000 000		
	Total		45 022 000	
	* Sports et Education Physique			
	I - Investissements Directs			
	1 - Réévaluation			
	- Cité Olympique 7 Novembre 1987 à Radés (1)	475 000		
	Total 1	475 000		
	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Crédits d'études	150 000		
	- Aménagements des locaux des services régionaux	30 000		
	- Construction du siège du Commissariat Régional de Nabeul	250 000		
	- Lycées Sportifs	20 000		
	- Centres de Séjour	70 000		
	- Salles de Sports	650 000		
	- Engazonnement des Stades	280 000		
	- Centre Régional d'Athlétisme à Sidi Bouzid	65 000		
	- Centre Régional d'Athlétisme à Gafsa	100 000		
	- Aménagement et entretien des espaces sportifs dans les écoles primaires	250 000		
	- Centre Régional Medico-sportif à Monastir	15 000		
	- Programme National d'aménagement des terrains de quartiers	1 000 000		
	- Salle couverte des jeux individuels à Kalaât El Andalous	550 000		
	- Complexe Sportif à Borj Louzir	1 869 000		
	- Centre National de volley-ball à Kélibia	600 000		
	- Centre Régional Medico-sportif au Kef	40 000		
	Total A	5 939 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Crédits d'études	50 000		
	- Aménagement des locaux des services centraux	100 000		
	- Construction du siège du Comité National Olympique Tunisien (Etude)	100 000		

(1) Coût initial 209.004.000 D
Coût nouveau 209.479.000 D
dont 74.331.000 sur prêts
extérieurs

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Physique (suite)</u>	- Acquisition de matériels roulants	90 000		
	- Acquisition d'équipements pour les services centraux et régionaux	150 000		
	- Informatisation du Ministère	200 000		
	- Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Ksar Said	370 000		
	- Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique à Sfax	270 000		
	- Institut Supérieur des Sports et de l'Education Physique au Kef	370 000		
	- Frais d'insertion et de publication	30 000		
	- Centres de Séjour	100 000		
	- Aménagement des stades	2 650 000		
	- Salles des sports	1 550 000		
	- Complexes sportifs	670 000		
	- Centre de stage des équipes nationales à Aïn Draham	50 000		
	- Aménagement de la cité nationale sportive	40 000		
	- Engazonnement des stades	1 330 000		
	- Centre National de Foot-ball de Borj Cedria	200 000		
	- Centre Régional d'Athlétisme à Kairouan	145 000		
	- Aménagement de la piscine olympique à la Cité Nationale Sportive	120 000		
	- Centre de Formation des jeunes footballeurs de la Marsa	150 000		
	- Aménagement des espaces sportifs nationaux	100 000		
	- Equipements sportifs	1 200 000		
	- Equipements des centres sportifs pour la formation des jeunes	400 000		
	Total B	10 435 000		
	Total 2	16 374 000		
	TOTAL I	16 849 000		
	II/- Financement Public			
	- Cité Nationale Sportive	390 000		
	TOTAL II	390 000		
	TOTAL	17 239 000		
	* Jeunesse			
	A - Projets à caractère régional			
	- Construction du club de jeunes à Tinja	315 000		
	- Construction du club de jeunes à M'Saken	224 000		
	- Construction du club de jeunes à Sidi Abdelhamid	224 000		
	- Construction d'un complexe de jeunesse au Kef	650 000		
	- Construction d'un complexe de jeunesse à Sfax	400 000		
	Total A	1 813 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Crédits d'études	50 000		
	- Acquisition de matériels roulants	36 000		
	- Equipements divers pour l'administration centrale	10 000		
	- Acquisition et installation d'équipements informatiques	10 000		
	- Troisième consultation nationale sur la jeunesse	150 000		
	- Interventions dans le domaine des loisirs	1 000 000		
	- Clubs des jeunes	295 000		
	- Création des espaces de loisirs pour les jeunes et les enfants dans les quartiers	5 000 000		
	- Equipements pour les établissements sociaux et éducatifs	1 100 000		
	- Equipement des clubs dans les écoles primaires rurales	250 000		
	- Acquisition de bus pour l'animation et le loisir de la jeunesse	190 000		
	- Equipement de l'observatoire national de la jeunesse	40 000		
	Total B	8 131 000		
	Total	9 944 000		
	Total Général		27 183 000	
<u>23 - Ministère de la Santé Publique</u>	I - Investissements Directs			
	* Services centraux			
	1 - Changement d'intitulé de projet			
	Lire :			
	- Aménagement des services de cardiologie et de maternité "A" et "B" et renouvellement des ascenseurs du service de neurologie à l'hôpital Charles Nicolles			
	au lieu de			
	- Aménagement des services de cardiologie et de maternité "A" et "B" et renouvellement des ascenseurs des services de chirurgie			
	"A" et "B" à l'hôpital Charles Nicolles			

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de la Santé Publique (suite)	2 - Réévaluation			
	- Construction du service du rhumatologie à la Marsa (1)	160 000		(1) Coût initial : 700.000 D Coût nouveau : 860.000 D
	- Construction du service de maternité et de néonatalogie à l'hôpital de Fattouma Bourguiba (2)	800 000		(2) Coût initial : 8.000.000 D Coût nouveau : 8.800.000 D dont 6.035.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'une animalerie à l'Institut Pasteur (3)	1 000 000		(3) Coût initial : 800.000 D Coût nouveau : 1.800.000 D
	- Aménagement d'un laboratoire et d'une pharmacie à l'hôpital d'Ariana (4)	250 000		(4) Coût initial : 1.750.000 D Coût nouveau : 2.000.000 D dont 1.440.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement et extension du service des laboratoires, du centre anti-poison et de médecine légale à l'hôpital Farhat Hached de Sousse (5)	125 000		(5) Coût initial : 500.000 D Coût nouveau : 625.000 D
	- Aménagement de l'Hôpital Régional de Kairouan (6)	280 000		(6) Coût initial : 4.500.000 D Coût nouveau : 4.780.000 D dont 3.270.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction du service de maternité et de néonatalogie à l'Hôpital Régional de Kasserine (7)	100 000		(7) Coût initial : 3.000.000 D Coût nouveau : 3.100.000 D dont 2.100.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de l'hôpital de circonscription de Douz (8)	100 000		(8) Coût initial : 1.500.000 D Coût nouveau : 1.600.000 D
	- Construction de l'hôpital de circonscription d'Oum-Laraés (9)	200 000		(9) Coût initial : 1.500.000 D Coût nouveau : 1.700.000 D
	- Construction d'un centre intermédiaire à Sakiet Eddayer et Sakiet Ezzit (10)	100 000		(10) Coût initial : 600.000 D Coût nouveau : 700.000 D
	- Construction de l'hôpital de Ghomrassen (11)	150 000		(11) Coût initial : 1.200.000 D Coût nouveau : 1.350.000 D dont 950.000 D sur prêts extérieurs
	Total 2	3 265 000		
	3 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional			
	- Construction du siège de la Direction Régionale de Santé Publique de l'Ariana (2ème tranche)	200 000		
	- Construction du Centre Régional de Médecine Scolaire et Universitaire de Manouba	300 000		
	- Protection contre l'incendie du service de Maternité de l'hôpital Régional de Bizerte	200 000		
	- Construction d'un service de chirurgie à l'hôpital de circonscription de Ain Draham	400 000		
	- Extension du service pédiatrie à l'hôpital de circonscription de Maktar	300 000		
	- Construction du Centre Régional de Médecine Scolaire et Universitaire de Sousse	300 000		
	- Opérations d'aménagement et réhabilitation (programme 2005)	1 900 000		
	Total 2	3 600 000		
	B - Projets à caractère national			
	- Acquisition de terrains et immeubles	150 000		
	- Acquisition de terrains pour la construction du centre d'urgence et d'orthopédie de Ben Arous	300 000		
	- Crédits d'études	200 000		
	- Aménagement de l'administration centrale	50 000		
	- Equipement des unités de Maintenance (12)	600 000		(12) dont 500.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des administrations centrales et régionales	150 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de la Santé Publique (suite)	- Equipement des établissements publics administratifs	1 500 000		(13) dont 400.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de matériels roulants (13)	700 000		
	- Acquisition de matériels informatiques (14)	900 000		
	- Acquisition et installation de matériels informatiques au profit du centre méditerranéen de lutte contre les calamités	132 000		(14) dont 800.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des écoles de la santé publique	250 000		
	- Réhabilitation et extension des écoles de la santé publique	100 000		
	- Construction d'une école supérieure de santé à Sfax (15)	2 000 000		(15) dont 1.400.000 D sur prêts extérieurs
	- Frais d'insertion et de publication	50 000		
	- Campagnes de médecine préventive	16 062 000		
	- Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire universitaire (crédits d'études)	150 000		
	- Construction, extension et aménagement de l'infrastructure sanitaire régionale (crédits d'études)	100 000		
	- Aménagement du service de chirurgie "B" et de l'abri des voitures du service des urgences de l'Hôpital Rabta	500 000		
	- Construction du centre de protection contre les radiations	600 000		
	- Construction d'un pôle des urgences à l'Hôpital Mongi Slim à la Marsa (16)	6 700 000		(16) dont 4.700.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'un centre de cancérologie à l'Ariana (17)	5 800 000		(17) dont 4.200.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement du centre de pharmacovigilance	300 000		
	- Aménagement du service de consultation externe d'urologie à l'hôpital de la Rabta	200 000		
	- Construction d'un service de chirurgie orthopédique à l'Hôpital Régional de Mahdia (18)	1 500 000		(18) dont 1.050.000 D sur prêts extérieurs
	- Extension de l'Hôpital Régional d'Ariana (19)	3 200 000		(19) dont 2.200.000 D sur prêts extérieurs
	- Extension de l'Hôpital Régional de Ben Arous (20)	4 000 000		(20) dont 2.800.000 D sur prêts extérieurs
	- Remplacement de services hospitaliers et construction du service psychiatrie à l'hôpital de Menzel Bourguiba (21)	2 600 000		(21) dont 1.820.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement et extension des services hospitaliers de l'Hôpital Régional de Kasserine (22)	2 000 000		(22) dont 1.400.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'un service de psychiatrie à l'Hôpital de Gafsa (23)	600 000		(23) dont 400.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de l'Hôpital Régional de Khereddine	600 000		
	- Construction et aménagement de services d'hémodialyse	1 400 000		
	- Aménagement des services d'ophtalmologie et d'ORL à l'hôpital régional de Siliana	300 000		
	- Construction des centres de santé de base (Programme 2005)	200 000		
	- Equipement du service de maternité, de néonatalogie à l'hôpital Hédi Chaker de Sfax (24)	800 000		(24) dont 600.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service des consultations externes et pharmacie à l'Institut de neurologie de Tunis (25)	200 000		(25) dont 150.000 D sur prêts extérieurs
	- Réhabilitation et extension des centres de santé de base	150 000		
	- Equipement des services hospitaliers Pinell et Sfar de l'hôpital Razi de Manouba (26)	500 000		(26) dont 400.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service des consultations externes de l'hôpital Habib Bourguiba de Sfax (27)	150 000		(27) dont 100.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service du laboratoire et de pharmacie de l'hôpital Abderrahman Mami d'Ariana (28)	400 000		(28) dont 300.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des services de laboratoire, de réanimation et de dermatologie de l'hôpital Habib Thameur (29)	250 000		(29) dont 200.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de service de rhumatologie à l'hôpital Hédi Chaker à Sfax (30)	250 000		(30) dont 200.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du service d'urologie de l'hôpital de la Rabta (31)	400 000		(31) dont 300.000 D sur prêts extérieurs
	- Opérations d'aménagement et réhabilitation (programme 2005)	650 000		(32) dont 700.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital régional de Kairouan (32)	800 000		
	- Equipement de l'extension du service des consultations externes et du service Radio de l'hôpital régional de M'saken	100 000		
	- Apurement d'anciens projets	200 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de la Santé Publique (suite)	- Equipement de l'extension des consultations externes de l'hôpital Tahar Maâmourî de Nabeul	50 000		
	- Equipement de l'extension de l'hôpital de circonscription de Jelma	100 000		
	- Equipement de l'extension de l'hôpital de circonscription d'Ouled Haffouz	100 000		
	- Equipement du centre de santé de base de Chenini à Gabès (33)	250 000		(33) dont 150.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'extension de l'hôpital de circonscription de Ghomrassen (34)	250 000		(34) dont 150.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital de circonscription de Sbiba (35)	250 000		(35) dont 150.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de trois scanners et trois appareils de développement par laser (36)	2 000 000		(36) dont 1.800.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'hôpital de circonscription d'El Jem (37)	300 000		(37) dont 200.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement du centre des urgences et d'orthopédie de Ben Arous (38)	15 000 000		(38) dont 13.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des services des urgences (39)	1 500 000		(39) dont 1.200.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des centres de santé de base (programme 2005)	200 000		
	- Equipement des hôpitaux (programme 2005) (40)	15 200 000		(40) dont 14.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement des centres d'hémodialyse (41)	400 000		(41) dont 320.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'ambulances (42)	1 200 000		(42) dont 1.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Maintenance des équipements lourds (programme 2005)	1 470 000		
	Total B	97 014 000		
	Total 3	100 614 000		
	TOTAL	103 879 000		
	* Les Etablissements Hospitaliers			
	1 - Réévaluation			
	- Aménagement du service d'ORL de l'hôpital Charles Nicolle (2eme tranche) (43)	120 000		(43) Coût initial : 750.000 D Coût nouveau : 870.000 D
	2 - Projets nouveaux			
	A - Projets communs			
	- Opérations d'aménagement et réhabilitation (Programme 2005)	1 250 000		
	- Entretien des équipements lourds	1 530 000		
	Total A	2 780 000		
	B - Projets Spécifiques			
	- Extension du service de réanimation à l'Institut de neurologie à Tunis	150 000		
	- Aménagement du service de chirurgie "A" et renouvellement de la cuisine et de lavage de l'hôpital la Rabta	750 000		
	- Extension de l'administration et aménagement des services de l'Institut Salah Azaiez	300 000		
	- Extension et aménagement de certains services à l'hôpital de pneumologie d'Ariana	500 000		
	Total B	1 700 000		
	Total	4 600 000		
	Total I	108 479 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger (suite)</u>	- Acquisition d'unités mobiles au profit de centres d'éducation spécialisée	140 000		
	- Contribution à l'acquisition de bus au profit des associations des handicapés	200 000		
	- Equipement du centre de soutien et d'orientation sociale à Douar Hicher	10 000		
	- Equipement du centre éducatif et social "ESSEMED" à Sidi Thabet	30 000		
	- Aménagement de l'ISST	100 000		
	- Equipement de l'ISST	154 000		
	- Equipement de la direction de médecine de travail et des inspections régionales	30 000		
	Total B	4 904 000		
	TOTAL 2	6 751 000		
	TOTAL I	6 851 000		
<u>25 - Ministère de l'Education et de la Formation</u>	II/- Financement Public			
	- Prise en charge par l'Etat de la contribution patronale au régime légal de la sécurité sociale	18 000 000		
	- Office des Tunisiens à l'étranger	38 000		
	TOTAL II	18 038 000		
	TOTAL		24 889 000	
	* Education			
	I - Investissements directs:			
	1- Changement d'intitulé d'un projet			
	Lire :			
	- Construction d'un lycée à la Marsa (programme 2003) au lieu de :			
	- Construction d'un lycée pilote avec internat (programme 2003)			
	2 - Réévaluation			
	- Construction du Centre National de Formation des Formateurs à Carthage (1)	344 000		(1) Coût initial : 3434.000 D Coût nouveau : 3778.000 D
	- Construction de 12 écoles préparatoires (programme 2003) (2)	1 000 000		(2) Coût initial : 19200.000 D Coût nouveau : 20200.000 D dont 8832.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 10 lycées (programme 2002) (3)	1 099 000		(3) Coût initial : 21400.000 D Coût nouveau : 22.499.000 D dont 9658.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 22 lycées (programme 2003) (4)	2 900 000		(4) Coût initial : 46800.000 D Coût nouveau : 49700.000 D dont 22067.000 D sur prêts extérieurs
	Total 2	5 343 000		
	3 - Projets nouveaux			
	A - Projets à caractère régional :			
	- Construction et extension des écoles primaires	3 380 000		
	- Aménagement d'espaces pour les classes préparatoires	1 050 000		
	- Aménagement des écoles primaires (5)	3 000 000		(5) dont : 1200.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 7 écoles préparatoires (2ème tranche) (noyau 2004)	2 450 000		(6) dont: 10200.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 11 écoles préparatoires (1ère tranche) (noyau 2005)	7 480 000		(7) dont : 720.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 20 écoles préparatoires (programme 2005) (6)	34 000 000		(8) dont : 5600.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des écoles préparatoires(7)	2 000 000		(9) dont : 960.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction de 8 lycées (programme 2005) (8)	16 800 000		(10) dont : 125.000 D sur prêts extérieurs
	- Extension des écoles préparatoires	8 644 000		
	- Extension des lycées	5 796 000		
	- Construction de laboratoires	1 200 000		
	- Aménagement des lycées (9)	2 500 000		
	- Construction d'internats ,dortoirs ,cuisines , réfectoires et chambres froides (10)	5 620 000		
	- Equipement d'espaces pour les classes préparatoires	600 000		
	- Equipement des écoles primaires	520 000		
	- Equipement des écoles préparatoires et des lycées (équipements ordinaires)	7 350 000		
	Total A	102 390 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Education et de la Formation (suite)	B - Projets à caractère national			
	- Etudes générales(11)	2 000 000		(11) dont: 1500.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de terrains et immeubles	750 000		
	- Acquisition de terrains auprès de l' AFH	750 000		
	- Crédits d'études	265 000		
	- Aménagement des CREFOC	170 000		
	- Aménagement et extension des DRE	550 000		
	- Construction et aménagement des services centraux (sous -sol) (2ème tranche)	250 000		
	- Aménagement de la direction générale des examens	150 000		
	- Construction du siège de la commission nationale pour l'éducation, sciences et culture et de la maison de l'UNESCO à Tunis	700 000		
	- Rénovation des réseaux de distribution des eaux dans les établissements scolaires (programme 2005)	500 000		
	- Aménagement et entretien des inspections de l'enseignement primaire	100 000		(12) dont : 56.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de matériels roulants (12)	306 000		
	- Equipement des CREFOC (13)	800 000		(13) dont : 600.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'administration centrale	100 000		
	- Equipement des DRE	200 000		
	- Equipement du Centre de ressources d'information et d'orientation (14)	95 000		(14) dont: 35.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour l'administration centrale et régionale	400 000		
	- Equipements du réseau éducatif (15)	105 000		(15) dont : 85.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements pour la protection des réseaux informatiques (16)	112 000		(16) dont : 88.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de logiciels dans le cadre du programme de mise en place du réseau des établissements d'excellence	50 000		
	- Formation (17)	1 570 000		(17) dont: 570.000 D sur prêts extérieurs
	- Construction d'espaces polyvalents et de blocs sanitaires pour l'insertion des élèves aux besoins spécifiques dans les écoles ordinaires	1 000 000		
	- Protection des écoles primaires dans le cadre du programme de généralisation de l'informatique	750 000		(18) dont : 480.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement d'écoles primaires (18)	1 000 000		
	- Aménagement des écoles primaires prioritaires (19)	800 000		(19) dont: 400.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement de couloirs et d'espaces polyvalents pour l'insertion des élèves aux besoins spécifiques dans les écoles ordinaires (programme 2005)	500 000		
	- Construction de salles polyvalentes dans le cadre du programme de mise à niveau des écoles préparatoires prioritaires (20)	300 000		(20) dont : 144.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des écoles de métier (programme 2005)	150 000		
	- Aménagement des écoles préparatoires dans le cadre du programme du renforcement du comportement civique dans les établissements scolaires	100 000		
	- Aménagement des écoles préparatoires dans le cadre du programme de généralisation de l'informatique	200 000		(21) dont : 240.000 D sur prêts extérieurs
	- Aménagement des lycées (21)	500 000		
	- Aménagement des lycées dans le cadre du programme du renforcement du comportement civique dans les établissements scolaires	150 000		
	- Aménagement et entretien des internats (programme 2005)	2 000 000		
	- Equipement des écoles de métier	100 000		
	- Equipement des écoles primaires (matériel didactique et photocopieurs) (22)	3 800 000		(22) dont : 2200.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements au profit des établissements scolaires (photocopieurs ,mco-ordinateurs,imprimantes...)	1 500 000		
	- Acquisition d'équipements spécifiques pour l'insertion des élèves écoles ordinaires aux besoins spécifiques dans les écoles ordinaires	300 000		
	- Equipement des écoles prioritaires (programme 2005) (23)	500 000		(23) dont: 400.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition de supports pédagogiques dans le cadre du programme de mise en place du réseau des établissements d'excellence	220 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Education et de la Formation (suite)	- Acquisition d'équipements didactiques dans le cadre de la création de nouvelles filières technologiques (24)	5 670 000		(24) dont: 4530.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements audio-visuels dans le cadre du soutien de la pédagogie de la réussite (25)	500 000		(25) dont 400.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements des internats	1 000 000		
	- Equipement des écoles préparatoires et des lycées (matériel didactique) (26)	19 000 000		(26) dont : 15200.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour les écoles primaires (27)	5 100 000		(27) dont : 4080.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements informatiques pour les écoles préparatoires et lycées (programme 2005) (28)	6 000 000		(28) dont : 5.000.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements ordinaires pour les écoles préparatoires et les lycées dans le cadre du programme de généralisation de l'informatique (programme 2005)	200 000		(29) dont: 36.000 D sur prêts extérieurs
	- Equipements des espaces de formation à l'INBMEI (29)	45 000		(30) dont : 144.000 D sur prêts extérieurs
	- Acquisition d'équipements informatiques pour les bibliothèques des écoles primaires (30)	180 000		
	- Acquisition d'équipements ordinaires pour les écoles primaires dans le cadre du programme de généralisation de l'informatique (programme 2005)	400 000		
	Total B	61 888 000		
	Total 3	164 278 000		
	Total	169 621 000		
	* Formation			
	<u>I - Investissements Directs</u>			
	<u>1 - Réévaluation</u>			
	- Etudes sectorielles et régionales (31)	50 000		(31) Coût initial : 280.000 D Coût nouveau : 330.000 D
	- Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (32)	40 000		(32) Coût initial : 450.000 D Coût nouveau : 490.000 D dont : 400.000 D sur prêts extérieurs
	- Unité de suivi et d'exécution des projets (33)	50 000		(33) Coût initial : 1.042.000 D Coût nouveau : 1.092.000 D dont : 972.000 D sur prêts extérieurs
	Total I	140 000		
	<u>2 - Projets nouveaux</u>			
	- Acquisition de matériels roulants	124 000		
	- Equipement de l'imprimerie du Ministère	20 000		
	- Equipement de l'administration régionale	15 000		
	- Equipement de l'administration centrale	15 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	40 000		
	- Publication de documents pour information	20 000		
	Total 2	234 000		
	Total I	374 000		
	<u>II/- Financement Public</u>			
	<u>- Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle</u>	3 900 000		
	- Aménagement et entretien des centres de formation professionnelle	1 200 000		
	- Equipements de formation pour les centres de formation professionnelle	1 200 000		
	- Acquisition de terrains	800 000		
	- Frais de transit	300 000		
	- Acquisition de matériels roulants	400 000		
	<u>- Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle</u>	145 000		
	<u>- Centre National de Formation des Formateurs et d'Ingénierie de Formation (34)</u>	3 009 000		(34) dont 2.130.000 D sur prêts extérieurs
	Total II	7 054 000		
	Total	7 428 000		
	Total Général		177 049 000	

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
26 - Ministère de l'Enseignement Superieur	I - Investissements directs			
	* Administration centrale			
	1 - Réévaluation			
	- Constuction du siège de l'université 7 novembre à Carthage (1)	150 000		(1) Coût initial : 1 400 000 D Coût nouveau : 1 550 000 D
	2- Projets nouveaux			
	- Achat de terrains	2 500 000		
	- Crédits d'études	1 800 000		
	- Etudes relatives aux instituts superieurs des études technologiques	700 000		
	- Acquisition de matériels roulants	450 000		
	- Achat d'équipements divers pour l'administration centrale	100 000		
	- Frais d'insertion et de publication	80 000		
	- Formation de cadre enseignant pour les instituts superieurs des études technologiques	500 000		
	- Faculté des sciences physiques, mathématiques et naturelles à Tunis	1 000 000		
	- Faculté des lettres de Kairouan	400 000		
	- Instituts superieurs de formation des maîtres	400 000		
	- Institut superieur des sciences humaines de Jendouba	2 500 000		
	- Ecole nationale d'Architecture et d'urbanisme	800 000		
	- Institut superieur des arts et métiers de Kairouan	1 000 000		
	- Institut superieur de l'informatique et de gestion de Kairouan	2 000 000		
	- Institut superieur des études appliquées en humanitaires du Kef	1 000 000		
	- Institut superieur des metiers de la mode à Monastir	1 300 000		
	- Institut superieur de langues appliquées et de l'informatique de Béja	800 000		
	- Institut superieur des technologies de désign à Den Den	700 000		
	- Institut superieur de de l'électronique et de multimédia à Sfax	3 500 000		
	- Institut superieur de l'administration des affaires à Sfax	1 400 000		
	- Institut superieur de gestion industrielle à Sfax	6 000 000		
	- Institut superieur des metiers sportifs à Sousse	4 200 000		
	- Institut superieur de musique et d'arts dramatiques au Kef	4 800 000		
	- Institut superieur des études commerciales à Sfax	3 000 000		
	- Institut superieur de l'éducation et de la formation continue	500 000		
	- Institut superieur de la civilisation islamique et des civilisations comparées	1 000 000		
	- Extension des facultés de droit et des sciences économiques et de gestion de Tunis	2 000 000		
	- Institut superieur des études technologiques de Béja (2)	6 500 000		(2) sur prêts extérieurs
	- Faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse (3)	7 250 000		(3) sur prêts extérieurs
	- Institut superieur des arts du multimédia à la Manouba (4)	3 900 000		(4) sur prêts extérieurs
	- Institut superieur des études technologiques de Ksar Hellal	1 000 000		
	- Aménagements divers	4 000 000		
	- Aménagement de terrains	7 000 000		
	- Institut superieur des beaux arts de Tunis	600 000		
	- Ecole superieure des sciences économiques et commerciales de Tunis	500 000		
	- Noyau de l'Institut superieur des études technologiques de Sidi Bouzid	600 000		
	- Institut superieur d'art dramatique de Tunis	200 000		
	- Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Bizerte	700 000		
	- Institut préparatoire des sciences humaines de Tunis	800 000		
	- Ecole nationale d'ingénieurs de Sfax	800 000		
	- Facultés des lettres et sciences humaines de Sfax	250 000		
	- Ecole superieure des sciences et techniques de Tunis	800 000		
	- Institut superieur de l'éducation et de la formation continue	300 000		
	- Institut superieur des technologies médicales de Tunis	500 000		
	- Institut superieur de biologie appliquée de Tunis	500 000		
	- Divers équipements d'enseignement	200 000		
	- Equipements des instituts superieurs des études technologiques	6 000 000		
	- Equipement au profit de l'université virtuelle de Tunis	1 300 000		
	- Introduction de nouvelles technologies d'enseignement	4 000 000		(5) sur prêts extérieurs
	- Achat d'équipements pour l'Internet	900 000		(6) sur prêts extérieurs
	- Institut national des sciences appliquées et de technologie de Tunis (5)	11 900 000		(7) dont 4560000 D sur prêts extérieurs
	- Equipement de l'Institut superieur des études technologiques de Béja (6)	700 000		
	- Restaurant universitaire Skanès à Monastir	600 000		(8) sur prêts extérieurs
	- Foyer universitaire de Béja (7)	6 160 000		
	- Restaurant universitaire de Béja (8)	1 200 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de l'Enseignement Supérieur (suite)	- Aménagement de terrains pour les foyers universitaires privés	3 000 000		
	- Protection des établissements universitaires et des centres d'hébergement	400 000		
	- Cité universitaire de Bizerte	500 000		
	- Cité universitaire Bardo 2	300 000		
	- Foyer universitaire de Mateur	300 000		
	- Foyer universitaire de Nabeul	250 000		
	- Cité universitaire à El Mourouj	250 000		
	- Foyer universitaire El Omrane supérieur 3	220 000		
	- Foyer universitaire la Caravelle a l'Ariana	350 000		
	- Cité universitaire Bardo 1	400 000		
	- Foyer universitaire Ibn Khaldoun à Sousse	400 000		
	- Maison de Tunisie à Paris	500 000		
	- Cité universitaire de Ras Tabia	500 000		
	- Foyer universitaire Balkis	200 000		
	- Restaurant universitaire à El Menzah VII	200 000		
	- Restaurant universitaire à El Omrane supérieur	250 000		
	- Foyer universitaire à El Omrane supérieur 2	200 000		
	- Restaurant universitaire à Bouchoucha	800 000		
	- Equipements au titre des œuvres universitaires	900 000		
	- Equipements administratifs divers au profit des établissements d'œuvres universitaires	300 000		
	- Renouvellement des équipements des œuvres universitaires	500 000		
	- Centre de calcul " El khawarezmi"	150 000		
	- Acquisition d'équipements techniques et scientifiques pour la recherche	3 500 000		
	- Appui aux programmes de la recherche scientifique	10 000 000		
	- Espaces pour la recherche aux établissements d'enseignement	3 000 000		
	- Pépinières d'entreprises	3 200 000		
	- Complexes communs pour la recherche	2 000 000		
	- Ecoles doctorales	1 400 000		
	Total 2	147 560 000		
	Total	147 710 000		
	* Universités			
	Université Ezzitouna	120 000		
	- Divers équipements d'enseignement	80 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	40 000		
	Université de Tunis	750 000		
	- Divers équipements d'enseignement	350 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	200 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	200 000		
	Université de Tunis El Manar	1 750 000		
	- Divers équipements d'enseignement	500 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	750 000		
	Université 7 Novembre à Carthage	1 400 000		
	- Divers équipements d'enseignement	400 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	500 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	500 000		
	Université de la Manouba	1 300 000		
	- Divers équipements d'enseignement	400 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	600 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	300 000		
	Université de Sousse	750 000		
	- Divers équipements d'enseignement	200 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	200 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	350 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de l'Enseignement Supérieur (suite)</u>	Université de Sfax	1 750 000		
	- Divers équipements d'enseignement	270 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	375 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	1 105 000		
	Université de Jendouba	600 000		
	- Divers équipements d'enseignement	200 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	200 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	200 000		
	Université de Gabès	1 350 000		
	- Divers équipements d'enseignement	350 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	300 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	700 000		
	Université de Monastir	1 320 000		
	- Divers équipements d'enseignement	300 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	220 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	550 000		
	- Ecole nationale d'ingénieurs de Monastir	250 000		
	Université de Kairouan	280 000		
	- Divers équipements d'enseignement	100 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	80 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	100 000		
	Université de Gafsa	200 000		
	- Divers équipements d'enseignement	80 000		
	- Renforcement de la capacité de formation en informatique	75 000		
	- Equipements scientifiques pour les établissements d'enseignement supérieur	45 000		
	Total	11 570 000		
	Total I	159 280 000		
	II - Financement public			
	Cité des sciences de Tunis	2 500 000		
	- Constructions et aménagements	1 324 000		
	- Equipements	876 000		
	- Etudes	200 000		
	- Programme annuel	100 000		
	- Subventions au profit des promoteurs dans le domaine d'hébergement universitaire privé	3 000 000		
	Total II	5 500 000		
	Total		164 780 000	
<u>27 - Ministère de la recherche scientifique, de la technologie et du développement des compétences</u>	I - Investissements directs			
	1 - Changement d'intitulé de projet			
	Lire :			
	- Construction du pôle technologique au lieu de :			
	- Construction du siège du secrétariat d'Etat et des établissements sous tutelle			
	2 - Réévaluation			
	A - Diminution			
	- Programme national de recherche scientifique (programme 2001) (1)	-2 000 000		(1) Coût initial : 10.000.000 D Coût nouveau : 8.000.000 D
	B - Augmentation			
	- Programme national de recherche scientifique (programme 2002) (2)	2 000 000		(2) Coût initial : 12.000.000 D Coût nouveau : 14.000.000 D
	Total 2	Néant		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
- Ministère de la recherche scientifique, de la technologie et du développement des compétences (suite)	3 - Projets nouveaux			
	- Etudes relatives à la création de technopoles	500 000		
	- Acquisition de matériels roulants	250 000		
	- Equipement du siège du département	40 000		
	- Equipement du siège du centre national des études économiques et sociales	25 000		
	- Equipement du siège du centre national universitaire de la documentation scientifique et technique	25 000		
	- Equipement de l'institut national de la recherche scientifique et technique	40 000		
	- Schéma directeur d'informatique (4 ème tranche)	500 000		
	- Réseau fédéré de la recherche scientifique (3 ème tranche)	5 000 000		
	- Programme national de recherche scientifique (programme 2005)	22 000 000		
	- Technopôle de Sidi Thabet (construction de deux ateliers relais)	1 800 000		
	- Technopôle de Sidi Thabet (construction de la 2 ème tranche de la pépinière d'entreprises)	1 540 000		
	- Technopôle de Sidi Thabet (construction du centre de recherche technologique)	1 500 000		
	- Technopôle de Sidi Thabet (équipement de la 1 ère tranche de la pépinière d'entreprises)	300 000		
	- Aménagement des technopoles (2 ème tranche)	31 500 000		
	- Technopôle de Sousse (construction de deux ateliers relais)	1 800 000		
	- Technopôle de Sousse (équipement de la 1 ère tranche de la pépinière d'entreprises)	100 000		
	- Technopôle de Sousse (construction du centre de ressources technologiques)	1 500 000		
	- Technopôle de Sfax (construction de deux ateliers relais)	1 800 000		
	- Technopôle de Sfax (équipement de la 1 ère tranche de la pépinière d'entreprises)	100 000		
	- Technopôle de Sfax (construction du centre de ressources technologiques)	1 500 000		
	- Clôture du technopôle de Sfax (2 ème tranche)	400 000		
	- Valorisation des résultats de la recherche et enregistrement des brevets d'invention	1 800 000		
	- Equipements de l'institut national de recherche et de l'analyse physique et chimique	400 000		
	- Equipement de l'institut national de la recherche scientifique et technique	600 000		
	- Aquisition d'équipements lourds(5ème tranche)	2 500 000		
	- Equipement du centre de biotechnologie de Sfax (3 ème tranche)	200 000		
	- Aménagement du technopole de Borj Cédria (3 ème tranche)	3 300 000		
	- Technopôle de Borj Cedria (construction de trois ateliers relais)	2 000 000		
	- Technopôle de Borj Cedria (équipement de la 2 ème tranche de la pépinière d'entreprises)	70 000		
	- Technopôle de Sousse (construction de la 2 ème tranche du centre de micro-électronique et nanotechnologie)	4 900 000		
	- Technopôle de Sfax (construction de la 2 ème tranche du centre de recherche dans l'informatique, la multimédias et le traitement numérique des données)	3 800 000		
	- Technopôle de Sfax (construction de la 2 ème tranche de la pépinière d'entreprises)	770 000		
	- Technopôle de Sousse (construction de la 2 ème tranche de la pépinière d'entreprises)	770 000		
	- Soutien de la culture scientifique	300 000		
	- Soutien de la coopération scientifique	1 100 000		
	- Exploitation et maintenance d'un bateau de recherche	350 000		
	- Institut national des sciences et technologies de la mer (projets divers)	1 900 000		
	Total 3	96 980 000		
	Total I	96 980 000		
	II - Financement public			
	* Institut des régions arides	1 110 000		
	- Acquisition de matériels roulants	85 000		
	- Construction de laboratoires	95 000		
	- Valorisation des résultats de la recherche	10 000		

CHAPITRES	DESIGNATION DES PROGRAMMES OU PROJETS	CREDITS	TOTAL DU CHAPITRE	OBSERVATIONS
<u>- Ministère de la recherche scientifique, de la technologie et du développement des compétences (suite)</u> <u>28 - Ministère de l'Emploi et l'Insertion Professionnelle des Jeunes</u>	- Aménagements et extensions divers	606 000		
	- Acquisition d'équipements divers	264 000		
	- Acquisition d'équipements informatiques	50 000		
	* Centre national des sciences et technologies nucléaires	1 156 000		
	- Equipement du laboratoire d'hydrologie et de géologie isotopique par spectromètre de la masse	100 000		
	- Installation de laboratoire par spectomètre de raisonnance électro magnétique	250 000		
	- Laboratoire de microbiologie (équipements, filtration d'air)	60 000		
	- Acquisition et installation d'un poste de transformation électrique	250 000		
	- Rechargement de la source de radiation	50 000		
	- Extension et équipement de l'unité pilote de fruits de mouches	70 000		
	- Création d'une unité de gestion des déchets radioactifs (étude)	50 000		
	- Réalisation d'un forage et aménagement des zones vertes	45 000		
	- Schéma directeur en informatique (acquisition d'équipements informatiques)	150 000		
	- Etude et réalisation d'une piscine pour le rechargement de la source radioactive	25 000		
	- Fabrication et acquisition d'équipements pour l'unité de radio traitement	26 000		
	- Acquisition de matériels roulants	80 000		
	Total II	2 266 000		
	TOTAL		99 246 000	
	I - Investissements Directs			
	- Grands aménagement et répartition	20 000		
	- Acquisition de matériels roulants	90 000		
	- Equipement de l'imprimerie du Ministère	20 000		
	- Equipement des administrations régionales	20 000		
	- Equipement de l'administration centrale	20 000		
	- Publication de documents pour information	35 000		
	Total I	205 000		
	II/- Financement Public			
	* Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant			
	1 - Réévaluation			
	A - Diminution			(1) Coût initial : 700.000 D Coût nouveau : 270.000 D
	- Etude pour la mise en place de 7 espaces régionaux (1)	-430 000		
	B - Augmentation			(2) Coût initial : 350.000 D Coût nouveau : 50.000 D (3) Coût initial : 170.000 D Coût nouveau : 300.000 D (4) Coût initial : 350.000 D Coût nouveau : 500.000 D (5) Coût initial : 350.000 D Coût nouveau : 500.000 D
	- Construction du bureau d'emploi indépendant de Monastir (2)	150 000		
	- Construction du bureau d'emploi et de travail indépendant de Kairouan (3)	130 000		
	- Construction du bureau d'emploi et de travail indépendant de Siliana (4)	150 000		
	- Acquisition de terrain et construction du complexe d'emploi et de travail indépendant de Gafsa (5)	150 000		
	Total B	580 000		
	Total I	150 000		
	2 - Projets nouveaux			
	- Construction et aménagement des bureaux d'emploi et de travail indépendant	580 000		
	- Modernisation des services d'emploi et de travail indépendant	510 000		
	- Acquisition de matériels roulants	204 000		
	- Programme national de promotion de l'emploi	24 144 000		
	- Fonds national de promotion de l'artisanat et des petits metiers	3 200 000		
	Sous Total A	28 638 000		
	Total II	28 788 000		
	TOTAL		28 993 000	
Total Général des crédits de programme de l'Etat :		1 900 206 000	Dinars	

TABLEAU " E "
CREDITS D'ENGAGEMENT DE DEPENSES DE DEVELOPPEMENT DU BUDGET
DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2005

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES		TITRE II						
		SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT						
		SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE :	HUITIEME PARTIE :	NEUVIEME PARTIE :	TOTAL GENERAL
		PROJETS A CARACTERE NATIONAL	PROJETS A CARACTERE REGIONAL	TOTAL	FINANCEMENT PUBLIC	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT IMPREVUES	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT SUR RESSOURCES EXTERIEURES AFFECTEES	
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	900.000	-	900.000	-	-	-	900.000
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	9.112.000	-	9.112.000	148.000	-	-	9.260.000
3	- PREMIER MINISTERE	9.765.000	-	9.765.000	300.000	-	11.400.000	21.465.000
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	23.146.000	8.566.000	31.712.000	22.191.000	-	-	53.903.000
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	22.712.000	12.450.000	35.162.000	130.000	-	-	35.292.000
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	4.157.000	-	4.157.000	-	-	2.500.000	6.657.000
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	101.400.000	-	101.400.000	4.000.000	-	-	105.400.000
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	1.144.000	-	1.144.000	-	-	-	1.144.000
9	- MINISTERE DES FINANCES	5.111.000	946.000	6.057.000	3.494.000	-	15.428.000	24.979.000
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	285.000	-	285.000	97.043.000	-	2.600.000	99.928.000
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	5.739.000	-	5.739.000	-	-	-	5.739.000
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	245.034.000	2.700.000	247.734.000	151.818.000	-	343.301.000	742.853.000
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE , DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	646.000	-	646.000	131.209.000	-	-	131.855.000
14	- MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	703.000	-	703.000	8.480.000	-	3.000.000	12.183.000
15	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	527.947.000	36.580.000	564.527.000	3.510.000	-	527.900.000	1.095.937.000
16	- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	2.819.000	-	2.819.000	75.255.000	-	20.000.000	98.074.000
17	- MINISTERE DU TOURISME	790.000	-	790.000	58.355.000	-	-	59.145.000
18	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	770.000	-	770.000	..	-	-	770.000
19	- MINISTERE DU TRANSPORT	1.123.000	-	1.123.000	52.264.000	-	46.740.000	100.127.000
20	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	3.678.000	1.880.000	5.558.000	98.000	-	-	5.656.000
21	- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	39.488.000	5.072.000	44.560.000	3.136.000	-	10.000.000	57.696.000
22	- MINISTERE DE LA JEUNESSE ,DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	18.758.000	9.047.000	27.805.000	390.000	-	-	28.195.000
23	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	54.644.000	3.600.000	58.244.000	1.225.000	-	67.435.000	126.904.000
24	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES , DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	4.904.000	1.947.000	6.851.000	18.038.000	-	-	24.889.000
25	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	27.967.000	87.020.000	114.987.000	5.221.000	-	68.554.000	188.762.000
26	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	135.210.000	-	135.210.000	5.500.000	-	38.010.000	178.720.000
27	- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	81.650.000	-	81.650.000	2.266.000	-	-	83.916.000
28	- MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	365.000	-	365.000	30.313.000	-	-	30.678.000
29	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	..	-	-	-	268.973.000	-	268.973.000
TOTAL		1.329.967.000	169.808.000	1.499.775.000	674.384.000	268.973.000	1.156.868.000	3.600.000.000

TABLEAU "F"
Recettes et Dépenses des Budgets Rattachés pour
Ordres Au Budgets de l'Etat pour l'Année 2005

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	Nob. des Etab.	PREVISIONS			
			RECETTES			DEPENSES
			SEBVENTIONS	RESSOURCES	TOTAL DES	TOTAL DES
			DE L'ETAT	PROPRES	RECETTES	DEPENSES
2	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	3	474 000		474 000	474 000
3	PREMIER MINISTERE	8	21 589 000	33 727 000	55 316 000	55 316 000
4	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	12	5 545 000	1 175 000	6 720 000	6 720 000
5	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	39	16 193 000	2 849 000	19 042 000	19 042 000
6	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	1	126 000	150 000	276 000	276 000
7	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	29	10 157 000	9 000 000	19 157 000	19 157 000
8	MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	1	37 000		37 000	37 000
9	MINISTERE DES FINANCES	2	150 000	1 056 000	1 206 000	1 206 000
10	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTER NATIONALE	1	30 000	40 000	70 000	70 000
11	MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET AFFAIRES FONCIERES	1		16 800 000	16 800 000	16 800 000
12	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	88	18 061 000	39 312 000	57 373 000	57 373 000
15	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGMENET DU TERRITOIRE	1		1 420 000	1 420 000	1 420 000
18	MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION	2	1 784 000	328 000	2 112 000	2 112 000
19	MINISTERE DU TRANSPORT	1	2 730 000	2 882 000	5 612 000	5 612 000
20	MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES	27	4 139 000	230 000	4 369 000	4 369 000
21	MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	30	10 589 000	752 000	11 341 000	11 341 000
22	MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	37	8 220 000	3 261 000	11 481 000	11 481 000
23	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	206	51 385 000	133 110 000	184 495 000	184 495 000
24	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	21	6 365 000	1 416 000	7 781 000	7 781 000
25	MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	1313	36 463 000	24 500 000	60 963 000	60 963 000
26	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,	296	85 686 000	24 838 000	110 524 000	110 524 000
27	MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENET DES COMPETENCES	6	4 205 000	208 000	4 413 000	4 413 000
	Total	2 125	283 928 000	297 054 000	580 982 000	580 982 000

TABLEAU "F"
RECETTES ET DEPENSES DES BUDGETS
RATTACHES POUR ORDRES AU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2005

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	<u>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE</u>				
1	Conseil Constitutionnel	198 000		198 000	198 000
2	Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier	137 000		137 000	137 000
3	Services du Médiateur Administratif	139 000		139 000	139 000
3	Total des Budgets des Etablissements relevant de la Présidence de la République	474 000		474 000	474 000
	<u>PREMIER MINISTERE</u>				
	<u>Premier Ministère 1</u>				
1	Conseil d'Etat				
	Section I : Tribunal Administratif	540 000		540 000	540 000
	Section II: Cour des Comptes	771 000		771 000	771 000
2	Conseil Economique et Social	321 000		321 000	321 000
3	Ecole National d'Administration	2 110 000	225 000	2 335 000	2 335 000
4	Les Archives Nationales	252 000	6 000	258 000	258 000
4	Total	3 994 000	231 000	4 225 000	4 225 000
	<u>Premier Ministère 2</u>				
1	Etablissement de la Radiodiffusion Télévision Tunisienne	17 298 000	33 450 000	50 748 000	50 748 000
2	Centre de Documentation National	211 000	10 000	221 000	221 000
3	Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs	86 000	36 000	122 000	122 000
3	Total	17 595 000	33 496 000	51 091 000	51 091 000
8	Total des Budgets des Etablissements relevant du Premier Ministère	21 589 000	33 727 000	55 316 000	55 316 000
	<u>MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL</u>				
1	Ecole Nationale de Formation des Agents et Cadres Actifs de la Police et de la Sécurité Nationale	349 000	11 000	360 000	360 000
2	Ecole de la Sécurité Nationale de Manouba	85 000	3 000	88 000	88 000
3	Ecole Nationale de Formation des Inspecteurs de Police à Sousse	188 000	27 000	215 000	215 000
4	Ecole Nationale de Formation des Agents de la Tenue à Sidi Saâd	923 000	160 000	1 083 000	1 083 000
5	Ecole Nationale de Formation des Officiers de Police à Bizerte	306 000	29 000	335 000	335 000
6	Centre National de Formation Continue de la Sécurité Nationale de Carthage Byrsa	563 000	8 000	571 000	571 000
7	Ecole Nationale de Formation des Agents et Cadres Actifs de la Garde Nationale, de la Protection Civile	966 000	439 000	1 405 000	1 405 000
8	Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation	95 000	360 000	455 000	455 000
9	Ecole Supérieure des Forces de la Sécurité Intérieure	120 000		120 000	120 000
10	Centre d'Accueil et d'Orientation de Tunis (El Ouardia)	180 000		180 000	180 000
11	Hôpital des Forces de Sécurité Intérieure de la Marsa	1 615 000	58 000	1 673 000	1 673 000
12	Observatoire National d'information, de Formation, de Documentation et d'Etudes sur la Sécurité Routière	155 000	80 000	235 000	235 000
12	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Intérieur du Développement Local	5 545 000	1 175 000	6 720 000	6 720 000
	<u>MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME</u>				
	<u>Etablissements de Formation</u>	976 000	94 000	1 070 000	1 070 000
1	Institut Supérieur de Magistrature	600 000		600 000	600 000
2	Centre de Recyclage et d'Instruction de Borj Touil	376 000	94 000	470 000	470 000
	<u>Etablissements de Recherches</u>	405 000	75 000	480 000	480 000
3	Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires	405 000	75 000	480 000	480 000
	<u>Etablissements de Réhabilitaions Sociales</u>	14 812 100	2 680 000	17 492 100	17 492 100
4	Etablissement des Prisons et de la Rééducation	3 806 000	40 000	3 846 000	3 846 000
5	Centre de rééducation des enfants délinquants de Gammarth	217 000	83 000	300 000	300 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
6	Centre de rééducation des enfants délinquants de Sidi El Heni	218 200	146 000	364 200	364 200
7	Centre de rééducation des enfants délinquants d'Agareb-Sfax	10 000	25 500	35 500	35 500
8	Centre de rééducation des enfants délinquants de Mejez El-Bab	94 400	17 000	111 400	111 400
9	Centre de rééducation des enfants délinquants d'El Mourouj	124 600	14 000	138 600	138 600
10	Centre de rééducation des enfants délinquants de M'Ghira	71 200	32 500	103 700	103 700
11	Centre d'Action Educative de Souk Jedid	1 600		1 600	1 600
12	Prison d'El Haouareb	554 900	345 000	899 900	899 900
13	Prison de Rjim Maâtoug	133 300	3 000	136 300	136 300
14	Prison du Sers	196 200	130 000	326 200	326 200
15	Prison de Tunis	1 397 200	550 000	1 947 200	1 947 200
16	Prison des Femmes de la Manouba	189 300	136 000	325 300	325 300
17	Prison de Sfax	669 900		669 900	669 900
18	Prison de Borj Roumi	801 800	330 400	1 132 200	1 132 200
19	Prison de Nadhour	343 300	200 000	543 300	543 300
20	Prison de Saouaf	210 100	151 000	361 100	361 100
21	Prison d'El Messadine	768 700		768 700	768 700
22	Prison de Kasserine	405 300	91 000	496 300	496 300
23	Prison du Kef	299 200		299 200	299 200
24	Prison de Gafsa	257 200	11 000	268 200	268 200
25	Prison de Bizerte	203 600	7 600	211 200	211 200
26	Prison de Mahdia	621 000	100 000	721 000	721 000
27	Prison de Gabès	257 200	6 000	263 200	263 200
28	Prison de Bèjà	107 000	6 000	113 000	113 000
29	Prison de Monastir	259 300	15 000	274 300	274 300
30	Prison de Harboub-Médénine	286 100		286 100	286 100
31	Prison de Kairouan	193 200	1 000	194 200	194 200
32	Prison de Siliana	159 400		159 400	159 400
33	Prison de Sidi Bouzid	215 500	10 000	225 500	225 500
34	Prison de Mornag	381 400		381 400	381 400
35	Prison Eddyr au Kef	63 400	216 000	279 400	279 400
36	Prison de Zaghouan	118 900		118 900	118 900
37	Prison de Jendouba	167 400	2 000	169 400	169 400
38	Prison de la Rabta	193 500		193 500	193 500
39	Prison de Borj El Amri	815 800	11 000	826 800	826 800
39	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	16 193 100	2 849 000	19 042 100	19 042 100
<u>MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES</u>					
1	Institut Diplomatique pour la Formation et les Etudes	126 000	150 000	276 000	276 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Etrangères	126 000	150 000	276 000	276 000
<u>MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE</u>					
<u>Etablissements de Formation</u>		3 919 000	300 000	4 219 000	4 219 000
1	Académie Militaire	742 000		742 000	742 000
2	Académie Navale	250 000		250 000	250 000
3	Ecole Préparatoire aux Académies Militaires de Sousse	470 000		470 000	470 000
4	Institut de la Défense Nationale	40 000		40 000	40 000
5	Ecole d'Etat Major	100 000		100 000	100 000
6	Ecole des Sous-Officiers à Bizerte	160 000		160 000	160 000
7	Ecole Technique de l'Armée de Terre	132 000		132 000	132 000
8	Ecole d'Application d'Armes à Bouficha	105 000		105 000	105 000
9	Ecole des Sports Militaires	19 000		19 000	19 000
10	Ecole de l'Aviation Militaire	49 000		49 000	49 000
11	Ecole des Spécialités Aéronotiques	75 000		75 000	75 000
12	Ecole des Caporaux	75 000		75 000	75 000
13	Ecole de l'Aviation de Borj El Amri	905 000	300 000	1 205 000	1 205 000
14	Centre d'Instruction Navale	70 000		70 000	70 000
15	Ecole d'Instruction de Défense Antiaérienne	28 000		28 000	28 000
16	Centre d'Instruction de Génie Militaire	12 000		12 000	12 000
17	Centre d'Instruction Aéronautique	12 000		12 000	12 000
18	Ecole de la Santé Militaire	30 000		30 000	30 000
19	Ecole d'Application du Service de Santé Militaire	25 000		25 000	25 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
20	Ecole Préparatoire aux Académies Militaires à Bizerte	270 000		270 000	270 000
21	Ecole Préparatoire aux Académies Militaires à Sfax	290 000		290 000	290 000
22	Ecole Supérieure de Guerre	60 000		60 000	60 000
	<u>Etablissements de Santé</u>	6 203 000	8 690 000	14 893 000	14 893 000
23	Centre d'Expertise de Médecine Aronotique	80 000	150 000	230 000	230 000
24	Centre Militaire de Transformation Sanguine	145 000	380 000	525 000	525 000
25	Centre d'Expertise de Plongé Sous-Marine	18 000		18 000	18 000
26	Hôpital Militaire Principal d'Instruction	5 700 000	8 000 000	13 700 000	13 700 000
27	Hôpital Militaire à Gabès	180 000	120 000	300 000	300 000
28	Hôpital Militaire de Bizerte	80 000	40 000	120 000	120 000
	<u>Etablissements Culturels</u>	35 000	10 000	45 000	45 000
29	Musée National Militaire	35 000	10 000	45 000	45 000
29	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Défense Nationale	10 157 000	9 000 000	19 157 000	19 157 000
	<u>MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES</u>				
1	Institut Supérieur des Sciences Réligieuses de Tunis	37 000		37 000	37 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Réligieuses	37 000		37 000	37 000
	<u>MINISTERE DES FINANCES</u>				
1	Institut National des Finances	150 000	200 000	350 000	350 000
2	Centre Médicale des Douanes		856 000	856 000	856 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Finances	150 000	1 056 000	1 206 000	1 206 000
	<u>MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE</u>				
1	Ecole de la Statistique	30 000	40 000	70 000	70 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	30 000	40 000	70 000	70 000
	<u>MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES</u>				
1	Conservation de la Propriété Foncière		16 800 000	16 800 000	16 800 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières		16 800 000	16 800 000	16 800 000
	<u>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES</u>				
	<u>Etablissements de Recherche</u>				
1	Institut National de la Recherche Agronomique de Tunis	470 000	300 000	770 000	770 000
2	Institut de Recherche du Génie Rural, Eaux et Forêts	420 000	100 000	520 000	520 000
3	Institut de l'Olivier	275 000	40 000	315 000	315 000
4	Institut de la Recherche Vétérinaire de Tunis	150 000	450 000	600 000	600 000
5	Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole	620 000	20 000	640 000	640 000
	TOTAL	1 935 000	910 000	2 845 000	2 845 000
	<u>Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>				
6	Ecole de Médecine Vétérinaire	650 000	135 000	785 000	785 000
7	Institut National des Sciences Agricole de Tunis	670 000	200 000	870 000	870 000
8	Ecole Supérieure d'Agriculture de Moghrane	580 000	200 000	780 000	780 000
9	Ecole Supérieure des ingénieurs de l'Equipement Rural de Mejez El Bab	500 000	200 000	700 000	700 000
10	Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka	170 000	240 000	410 000	410 000
11	Ecole Supérieure d'Horticulture et d'Elevage à Chott Mariem	600 000	230 000	830 000	830 000
12	Ecole Supérieure des Industries Alimentaires à Tunis	220 000	40 000	260 000	260 000
13	Ecole Supérieure d'Agriculture de Mateur	300 000	200 000	500 000	500 000
14	Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef	440 000	170 000	610 000	610 000
15	Institut Supérieur de pêche et de l'Aquaculture de Bizerte	275 000	75 000	350 000	350 000
16	Institut d'Etudes Préparatoires à Soukra	100 000	5 000	105 000	105 000
	TOTAL	4 505 000	1 695 000	6 200 000	6 200 000
	<u>Etablissements de Formation</u>				
17	Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole	325 000	8 000	333 000	333 000
18	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Zarzis	85 000	9 000	94 000	94 000
19	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Gabès	85 000	14 000	99 000	99 000
20	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Ghar El Melh	95 000	8 000	103 000	103 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
21	Centre de Formation Professionnelle des Pêches de Té Boulba	70 000	1 000	71 000	71 000
22	Centre de Formation Professionnelle et de Recyclage à la Pêche de Mahdia	157 000	66 000	223 000	223 000
23	Lycée Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Agrumiculture et Viticulture de Bou-chrik du Gouvernorat de Nabeul	210 000	110 000	320 000	320 000
24	Lycée Professionnel Agricole de Jeunes Filles de Soukra	35 000	20 000	55 000	55 000
25	Lycée Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en élevage de bovin de Thibar	160 000	171 000	331 000	331 000
26	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle en Mécanique Navale de Kélibia	160 000	50 000	210 000	210 000
27	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Sfax	110 000	10 000	120 000	120 000
28	Centre de Formation Professionnelle à la Pêche de Tabrka	113 000	34 000	147 000	147 000
29	Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricole de Sidi Thabet	71 000	165 000	236 000	236 000
30	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole de l'Arboriculture en Zone Arides de Boughrara	85 000	82 000	167 000	167 000
31	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Grandes Cultures de Bou-Salem	66 000	100 000	166 000	166 000
32	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Phéniciculture de Dégache	10 000	259 000	269 000	269 000
33	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Culture Maraîchères de Primeurs de Chatt-Mariem	95 000	25 000	120 000	120 000
34	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Machinisme Agricole de Jougar	96 000	31 000	127 000	127 000
35	Centre Sectoriel de Formation Professionnelle Agricole en Aménagement des Périmètres Irrigués de Barroua	65 000	100 000	165 000	165 000
36	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur de l'Elevage bovin de Sidi Thabet	94 000	200 000	294 000	294 000
37	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur de l'Aviculture de Sidi Thabet	50 000	270 000	320 000	320 000
38	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Domaine de la Mécanique à El Kantra	64 000	56 000	120 000	120 000
39	Centre de Formation Professionnelle Agricole dans le Secteur des Forêts de Rimel	44 000	30 000	74 000	74 000
40	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Oueslatia	45 000	84 000	129 000	129 000
41	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sbeitla	45 000	70 000	115 000	115 000
42	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Hakim-Sud	83 000	100 000	183 000	183 000
43	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Thibar	71 000	44 000	115 000	115 000
44	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi Bouzid	107 000	50 000	157 000	157 000
45	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Souassi	72 000	92 000	164 000	164 000
46	Centre de Formation Professionnelle Agricole d'El Alia	97 000	106 000	203 000	203 000
47	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Sidi Bourouis	42 000	160 000	202 000	202 000
48	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Testour	70 000	22 000	92 000	92 000
49	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Zarkine	50 000	111 000	161 000	161 000
50	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Takelsa	75 000	75 000	150 000	150 000
51	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Jammel	51 000	100 000	151 000	151 000
52	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Gafsa	80 000	36 000	116 000	116 000
53	Centre de Formation Professionnelle Agricole d'El Fajla Médenine	77 000	91 000	168 000	168 000
54	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Gourdhab Tataouine	42 000	26 000	68 000	68 000
55	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Ben Arous	68 000	7 000	75 000	75 000
56	Centre de Formation Professionnelle Agricole du Kef	40 000	4 000	44 000	44 000
57	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Kébili	20 000	1 000	21 000	21 000
58	Centre de Formation Professionnelle Agricole de Manouba	20 000	2 000	22 000	22 000
TOTAL		3 500 000	3 000 000	6 500 000	6 500 000
<u>Etablissements de Promotion Sectorielle</u>					
59	Observatoire National Agricole	90 000	5 000	95 000	95 000
TOTAL		90 000	5 000	95 000	95 000
<u>Etablissements de Développement Agricole</u>					
60	Bureau de Contrôle des Unités de Production Agricole	160 000		160 000	160 000
61	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tunis	155 000	2 000	157 000	157 000
62	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Manouba	900 000	2 500 000	3 400 000	3 400 000
63	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de l'Ariana	900 000	1 030 000	1 930 000	1 930 000
64	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Ben Arous	185 000	600 000	785 000	785 000
65	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Nabeul	302 000	3 800 000	4 102 000	4 102 000
66	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Zaghouan	275 000	58 000	333 000	333 000
67	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Bizerte	335 000	1 550 000	1 885 000	1 885 000
68	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Jendouba		3 300 000	3 300 000	3 300 000
69	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Béja	20 000	2 150 000	2 170 000	2 170 000
70	Commissariat Régional pour le Développement Agricole du Kef	428 000	110 000	538 000	538 000
71	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Siliana	50 000	1 050 000	1 100 000	1 100 000
72	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kairouan	520 000	730 000	1 250 000	1 250 000
73	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kasserine	300 000	490 000	790 000	790 000
74	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sidi Bouzid	370 000	90 000	460 000	460 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
75	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sousse	185 000	625 000	810 000	810 000
76	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Monastir	250 000	500 000	750 000	750 000
77	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Mahdia	320 000	40 000	360 000	360 000
78	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Sfax	400 000	70 000	470 000	470 000
79	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Gafsa	410 000	260 000	670 000	670 000
80	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tozeur	270 000	140 000	410 000	410 000
81	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Kébili	280 000	140 000	420 000	420 000
82	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Gabès	340 000	85 000	425 000	425 000
83	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Médenine	380 000	48 000	428 000	428 000
84	Commissariat Régional pour le Développement Agricole de Tataouine	296 000	64 000	360 000	360 000
	TOTAL	8 031 000	19 432 000	27 463 000	27 463 000
	<u>Autres Etablissements</u>				
85	Régie de l'Exploitation Forestière		2 000 000	2 000 000	2 000 000
86	Régie des Sondages Hydrauliques		8 450 000	8 450 000	8 450 000
87	Régie de Matériel, de Trérassement et d'Hydraulique Agricole		3 400 000	3 400 000	3 400 000
88	Bureau de l'Inventaire et des Recherches Hydrauliques		420 000	420 000	420 000
	TOTAL		14 270 000	14 270 000	14 270 000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Agriculture, et des Ressources Hydrauliques	18 061 000	39 312 000	57 373 000	57 373 000
	<u>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>				
<u>1</u> 1	Centre d'Essai et de Technique de la Construction		1 420 000	1 420 000	1 420 000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire		1 420 000	1 420 000	1 420 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	<u>MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION</u>				
1	Ecole Supérieure des Communications	709 000	150 000	859 000	859 000
2	Institut Supérieur des Etudes Technologiques des Communications	1 075 000	178 000	1 253 000	1 253 000
2	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Technologies de la Communication	1 784 000	328 000	2 112 000	2 112 000
	<u>MINISTERE DU TRANSPORT</u>				
1	Institut National de la Météorologie	2 730 000	2 882 000	5 612 000	5 612 000
1	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère du Transport	2 730 000	2 882 000	5 612 000	5 612 000
	<u>MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES</u>				
	<u>2- Enfance</u>				
	<u>A- Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>				
1	Institut Supérieur des Cadres de l'Enfance	214 000	30 000	244 000	244 000
1	Total	214 000	30 000	244 000	244 000
	<u>B- Etablissements de la Jeunesse et de l'Enfance</u>				
2	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Bardo	137 000		137 000	137 000
3	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance Cité Elkhdra	140 000		140 000	140 000
4	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Hammam Lif	115 000		115 000	115 000
5	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Radès	165 000		165 000	165 000
6	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Morneg	166 000		166 000	166 000
7	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Mégrine	65 000		65 000	65 000
8	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Bizerte	179 000		179 000	179 000
9	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Aïn Drahem	146 000		146 000	146 000
10	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance au Kef	203 000		203 000	203 000
11	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sekia	140 000		140 000	140 000
12	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sousse	155 000		155 000	155 000
13	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Monastir	137 000		137 000	137 000
14	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Kasserine	250 000		250 000	250 000
15	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Haffouze	138 000		138 000	138 000
16	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sfax	125 000		125 000	125 000
17	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Gafsa	172 000		172 000	172 000
18	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sidi Bouzid	295 000		295 000	295 000
19	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Benguerdane	112 000		112 000	112 000
20	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Douze	130 000		130 000	130 000
21	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Béja	85 000		85 000	85 000
22	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Souassi	70 000		70 000	70 000
23	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Sidi Thabet	85 000		85 000	85 000
24	Centre Intégrés de la Jeunesse et de l'Enfance à Borj El Amri	70 000		70 000	70 000
	Total	3 280 000		3 280 000	3 280 000
	<u>C- Autres Etablissements</u>				
25	Centre National de l'Informatique pour l'Enfant	335 000	200 000	535 000	535 000
26	Observatoire National de l'Enfance	120 000		120 000	120 000
27	Centre 7 Novembre de Villégiature à Hammamet	190 000		190 000	190 000
	Total	645 000	200 000	845 000	845 000
27	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes Agées	4 139 000	230 000	4 369 000	4 369 000
	<u>MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE</u>				
	<u>A- Commissariats Régionaux de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine</u>				
1	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Tunis	691 000	63 000	754 000	754 000
2	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de l'Ariana	172 000	11 000	183 000	183 000
3	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Ben Arous	355 000	26 000	381 000	381 000
4	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Bizerte	314 000	28 000	342 000	342 000
5	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Nabeul	472 000	39 000	511 000	511 000
6	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Béja	363 000	18 000	381 000	381 000
7	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Jendouba	368 000	15 000	383 000	383 000
8	Commissariat Régional de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine de Zaghouan	195 000	8 000	203 000	203 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
9	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Siliana	241 000	12 000	253 000	253 000
10	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine du Kef	453 000	15 000	468 000	468 000
11	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Kasserine	317 000	19 000	336 000	336 000
12	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Kairouan	398 000	32 000	430 000	430 000
13	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Sousse	410 000	63 000	473 000	473 000
14	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Monastir	429 000	28 000	457 000	457 000
15	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Mahdia	410 000	21 000	431 000	431 000
16	Commissariat Régional à la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine Sfax	474 000	31 000	505 000	505 000
17	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Gabès	257 000	23 000	280 000	280 000
18	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Sidi Bouzid	241 000	12 000	253 000	253 000
19	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Gafsa	414 000	17 000	431 000	431 000
20	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Touzeur	243 000	10 000	253 000	253 000
21	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Kébili	222 000	9 000	231 000	231 000
22	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Médenine	252 000	13 000	265 000	265 000
23	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de Tataouine	189 000	11 000	200 000	200 000
24	Commissariat Régional de la Cuture et de la Suvegarde du Patrimoine de la Manouba	215 000	10 000	225 000	225 000
	Total	8 095 000	534 000	8 629 000	8 629 000
	<u>B- Autres Etablissements Culturels</u>				
25	Institut National de la Patrimoine	1 287 000	5 000	1 292 000	1 292 000
26	Bibliothèque Nationale	745 000	30 000	775 000	775 000
27	Centre National de Communication Culturelle	61 000	2 000	63 000	63 000
28	Institut National de Musique	24 000	51 000	75 000	75 000
29	Centre National de Musique et des Arts Populaires	15 000	80 000	95 000	95 000
30	Centre des Musiques Arabe et Méditerranéennes Palais du Borran d'Erlanget de Sidi Bou Saïd	362 000	50 000	412 000	412 000
	Total	2 494 000	218 000	2 712 000	2 712 000
30	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Culture et de la Sauvgarde du Patrimoine	10 589 000	752 000	11 341 000	11 341 000
MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION					
<u>PHYSIQUE</u>					
<u>1 - Sports et Education Physique</u>					
<u>A- Instituts de Recherche</u>					
1	Observatoire National du Sports	132 000	30 000	162 000	162 000
	Total	132 000	30 000	162 000	162 000
<u>B - Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>					
2	Institut Supérieur des Sports de l'Education et Physique à Ksar Saïd	690 000	160 000	850 000	850 000
3	Institut Supérieur des Sports de l'Education et Physique à Sfax	399 000	118 000	517 000	517 000
4	Institut Supérieur des Sports de l'Education et Physique au Kef	396 000	107 000	503 000	503 000
	Total	1 485 000	385 000	1 870 000	1 870 000
<u>C- Etablissements de Formations</u>					
5	Centre National de Formation et Recyclage des Cadres du Sport	50 000		50 000	50 000
	Total	50 000		50 000	50 000
<u>D- Etablissements Médicales</u>					
6	Centre National de Médecine Sportif	404 000	120 000	524 000	524 000
	Total	404 000	120 000	524 000	524 000
<u>E- Etablissements de la Jeunesse, du Sport et d'Education Physique</u>					
<u>* Commissariats Régionaux de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique</u>					
7	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Tunis	96 200	125 000	221 200	221 200
8	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Ben Aous	163 300	1 000	164 300	164 300
9	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de l'Ariana	95 200	1 000	96 200	96 200
10	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Bizerte	74 700	1 000	75 700	75 700
11	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Nabeul	127 300	238 000	365 300	365 300
12	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Béja	111 700	1 000	112 700	112 700
13	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Jendouba	119 900	1 000	120 900	120 900
14	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Zaghouan	73 100	1 000	74 100	74 100
15	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Siliana	79 900	2 000	81 900	81 900
16	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique du Kef	160 700	1 000	161 700	161 700
17	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kasserine	123 900	1 000	124 900	124 900
18	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kairouan	93 300	1 000	94 300	94 300
19	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sousse	101 800	1 000	102 800	102 800
20	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Monastir	97 000	1 000	98 000	98 000
21	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Mahdia	112 700	35 000	147 700	147 700
22	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sfax	193 500	75 000	268 500	268 500
23	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Gabès	97 000	60 000	157 000	157 000
24	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sidi Bouzid	94 000	15 000	109 000	109 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
25	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Gafsa	85 800	20 000	105 800	105 800
26	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Touzeur	102 100	1 000	103 100	103 100
27	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kébili	70 600	1 000	71 600	71 600
28	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Médenine	142 700	2 000	144 700	144 700
29	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Tataouine	67 500	1 000	68 500	68 500
30	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de la Manouba	80 100	1 000	81 100	81 100
	Total	2 564 000	587 000	3 151 000	3 151 000
	<u>Autres Etablissements</u>				
31	Centre Culturel et Sportif de la Jeunesse - El Menzah VI -	150 000	170 000	320 000	320 000
32	Complexe Sportif de Borj Cédria	65 000	355 000	420 000	420 000
33	Complexe Sportif International d'Ain Draham	55 000	65 000	120 000	120 000
34	Centre Régional d'Athlétisme de Gafsa	178 000	1 000	179 000	179 000
35	Centre Régional d'Athlétisme de Sidi Bouzid	185 000	1 000	186 000	186 000
36	Centre Régional d'Athlétisme de Kairouan	115 000	50 000	165 000	165 000
	Total	748 000	642 000	1 390 000	1 390 000
36	Total des Etablissement partie 1= Sport et Education Physique	5 383 000	1 764 000	7 147 000	7 147 000
	<u>2 - Jeunesse</u>				
	<u>E- Etablissements de la Jeunesse, du Sport et d'Education Physique</u>				
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Tunis	98 000	10 000	108 000	108 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de l'Ariana	40 000	12 000	52 000	52 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Ben Arous	108 000	110 000	218 000	218 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Bizerte	80 000	216 000	296 000	296 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Nabeul	138 000	282 000	420 000	420 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Béja	77 000	10 000	87 000	87 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Jendouba	118 000	105 000	223 000	223 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Zaghouan	92 000	6 000	98 000	98 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Siliana	83 000	27 000	110 000	110 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique du Kef	97 000	15 000	112 000	112 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kasserine	97 000	25 000	122 000	122 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kairouan	76 000	8 000	84 000	84 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sousse	135 000	237 000	372 000	372 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Monastir	168 000	15 000	183 000	183 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Mahdia	155 000	40 000	195 000	195 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sfax	151 000	64 000	215 000	215 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Gabès	145 000	8 000	153 000	153 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Sidi Bouzid	124 000	6 000	130 000	130 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Gafsa	85 000	13 000	98 000	98 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Touzeur	62 000	5 000	67 000	67 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Kébili	96 000	35 000	131 000	131 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Médenine	127 000	236 000	363 000	363 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de Tataouine	56 000	4 000	60 000	60 000
	Commissariat Régional de la Jeunesse, du Sport et de l'Education Physique de la Manouba	64 000	8 000	72 000	72 000
	Total	2 472 000	1 497 000	3 969 000	3 969 000
	<u>Etablissements de la Jeunesse et de l'Enfances</u>				
1	Observatoire National des Jeunes	365 000		365 000	365 000
	Total	365 000		365 000	365 000
	Total des Etablissement partie 2= Jeunesse	2 837 000	1 497 000	4 334 000	4 334 000
37	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Sports et de l'Education Physique	8 220 000	3 261 000	11 481 000	11 481 000
	<u>MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE</u>				
	<u>Hôpitaux Régionaux</u>				
1	Hôpital Khéreddine		1 370 000	1 370 000	1 370 000
2	Hôpital de Ben Arous		1 700 000	1 700 000	1 700 000
3	Hôpital "Mahmoud El Matri " de l'Ariana		1 600 000	1 600 000	1 600 000
4	Hôpital de Menzel Bourguiba		5 400 000	5 400 000	5 400 000
5	Hôpital "Habib Bougatfa" de Bizerte		4 100 000	4 100 000	4 100 000
6	Hôpital de Nabeul		3 050 000	3 050 000	3 050 000
7	Hôpital "Mohamed Tahar Maâmouri" de Nabeul		5 200 000	5 200 000	5 200 000
8	Hôpital de Menzel Témime		2 750 000	2 750 000	2 750 000
9	Hôpital de Zaghouan		2 150 000	2 150 000	2 150 000
10	Hôpital de Jendouba	100 000	4 250 000	4 350 000	4 350 000
11	Hôpital de Béja		3 450 000	3 450 000	3 450 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
12	Hôpital de Mejez El Bab	100 000	1 200 000	1 300 000	1 300 000
13	Hôpital "M'Hamed Bourguiba" du Kef	100 000	3 200 000	3 300 000	3 300 000
14	Hôpital de Siliana	150 000	2 720 000	2 870 000	2 870 000
15	Hôpital de Kasserine	100 000	3 450 000	3 550 000	3 550 000
16	Hôpital "Ibn El Jazzar" de Kairouan		6 930 000	6 930 000	6 930 000
17	Hôpital de M'Saken		1 700 000	1 700 000	1 700 000
18	Hôpital de Ksar Hellal		1 700 000	1 700 000	1 700 000
19	Hôpital "M'hamed Ben Salah" de Moknine		1 650 000	1 650 000	1 650 000
20	Hôpital "Tahar Sfar" de Mahdia		5 600 000	5 600 000	5 600 000
21	Hôpital de Mahrès		1 300 000	1 300 000	1 300 000
22	Hôpital de Jébéniana	50 000	1 800 000	1 850 000	1 850 000
23	Hôpital de Kerkhennah	100 000	1 060 000	1 160 000	1 160 000
24	Hôpital "Houcine Bouzaïene" de Gafsa	100 000	4 100 000	4 200 000	4 200 000
25	Hôpital de Metlaoui	100 000	1 600 000	1 700 000	1 700 000
26	Hôpital de Tozeur		2 050 000	2 050 000	2 050 000
27	Hôpital de Sidi Bouzid		2 870 000	2 870 000	2 870 000
28	Hôpital "Docteur Mohamed Ben Sassi" de Gabès		5 000 000	5 000 000	5 000 000
29	Hôpital de Kébili		2 400 000	2 400 000	2 400 000
30	Hôpital "Habib Bourguiba" de Medenine	100 000	2 650 000	2 750 000	2 750 000
31	Hôpital "Sadok M'Kaddem" Jerba		2 700 000	2 700 000	2 700 000
32	Hôpital de Zarzis		2 500 000	2 500 000	2 500 000
33	Hôpital de Benguerdane		1 500 000	1 500 000	1 500 000
34	Hôpital de Tataouine		2 300 000	2 300 000	2 300 000
	Total des Hôpitaux Régionaux	1 000 000	97 000 000	98 000 000	98 000 000
	<u>Hôpitaux Locaux</u>				
35	Hôpital de Douar Hicher Ettadhamen	650 000	325 000	975 000	975 000
36	Hôpital de Tébourba	420 000	290 000	710 000	710 000
37	Hôpital "Hassen Belkhoa" de Ras Jebel	460 000	455 000	915 000	915 000
38	Hôpital de Mateur	340 000	325 000	665 000	665 000
39	Hôpital d'El Alia	195 000	135 000	330 000	330 000
40	Hôpital de Séjnane	270 000	255 000	525 000	525 000
41	Hôpital de Grombalia	375 000	435 000	810 000	810 000
42	Hôpital de Menzel Bouzelfa	155 000	155 000	310 000	310 000
43	Hôpital de Béni Khalléd	170 000	180 000	350 000	350 000
44	Hôpital de Soliman	255 000	215 000	470 000	470 000
45	Hôpital de Kélibia	245 000	275 000	520 000	520 000
46	Hôpital de Houaria	200 000	135 000	335 000	335 000
47	Hôpital de Korba	260 000	285 000	545 000	545 000
48	Hôpital de Hammamet	195 000	240 000	435 000	435 000
49	Hôpital de Fahs	300 000	235 000	535 000	535 000
50	Hôpital Ennadour	150 000	105 000	255 000	255 000
51	Hôpital de Bou Salem	485 000	390 000	875 000	875 000
52	Hôpital de Gardimaou	390 000	295 000	685 000	685 000
53	Hôpital de Ain Drahem	500 000	175 000	675 000	675 000
54	Hôpital de Tébarka	405 000	295 000	700 000	700 000
55	Hôpital de Fernana	280 000	210 000	490 000	490 000
56	Hôpital de Tébourouk	270 000	145 000	415 000	415 000
57	Hôpital de Nefza	270 000	280 000	550 000	550 000
58	Hôpital de Testour	250 000	160 000	410 000	410 000
59	Hôpital de Amdoun	200 000	120 000	320 000	320 000
60	Hôpital de Guebellat	110 000	70 000	180 000	180 000
61	Hôpital de Dahmani	230 000	145 000	375 000	375 000
62	Hôpital de Sakiet Sidi Youssef	210 000	105 000	315 000	315 000
63	Hôpital de Tejerouine	580 000	325 000	905 000	905 000
64	Hôpital d'El Ksour	135 000	85 000	220 000	220 000
65	Hôpital de Gâafour	215 000	85 000	300 000	300 000
66	Hôpital de Bouarada	200 000	125 000	325 000	325 000
67	Hôpital de Makthar	310 000	175 000	485 000	485 000
68	Hôpital de Rouhia	175 000	115 000	290 000	290 000
69	Hôpital de Krib	160 000	125 000	285 000	285 000
70	Hôpital de Bargou	175 000	100 000	275 000	275 000
71	Hôpital de Kesra	190 000	75 000	265 000	265 000
72	Hôpital de Sidi Bourouis	115 000	70 000	185 000	185 000
73	Hôpital de Feriana	420 000	205 000	625 000	625 000
74	Hôpital de Sebeitila	375 000	245 000	620 000	620 000
75	Hôpital de Sbiba	345 000	265 000	610 000	610 000
76	Hôpital de Thela	495 000	265 000	760 000	760 000
77	Hôpital de Foussana	210 000	180 000	390 000	390 000
78	Hôpital de Hajeb El Ayoun	270 000	160 000	430 000	430 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
79	Hôpital de Haffouz	255 000	200 000	455 000	455 000
80	Hôpital de Oueslatia	275 000	180 000	455 000	455 000
81	Hôpital de Bouhajla	300 000	290 000	590 000	590 000
82	Hôpital de Nasrallah	240 000	160 000	400 000	400 000
83	Hôpital de Sbikha	195 000	170 000	365 000	365 000
84	Hôpital de Chebika	150 000	125 000	275 000	275 000
85	Hôpital d'El Ala	200 000	140 000	340 000	340 000
86	Hôpital d'Enfidha	330 000	205 000	535 000	535 000
87	Hôpital "Habib Bayari" de Kalaâ Kébira	295 000	250 000	545 000	545 000
88	Hôpital de Sidi Bouali	155 000	95 000	250 000	250 000
89	Hôpital de Kalaâ Sghira	125 000	45 000	170 000	170 000
90	Hôpital de Bouficha	130 000	125 000	255 000	255 000
91	Hôpital de Jammel	360 000	370 000	730 000	730 000
92	Hôpital de Beklta	115 000	70 000	185 000	185 000
93	Hôpital de Tébourba	195 000	165 000	360 000	360 000
94	Hôpital de Zeramdine	175 000	75 000	250 000	250 000
95	Hôpital de Ouerdanine	130 000	100 000	230 000	230 000
96	Hôpital de Bou-Hjar	135 000	90 000	225 000	225 000
97	Hôpital de Sahline	125 000	95 000	220 000	220 000
98	Hôpital de Ksibet El Mediouni	130 000	90 000	220 000	220 000
99	Hôpital de Bimbla	160 000	85 000	245 000	245 000
100	Hôpital de Souassi	320 000	250 000	570 000	570 000
101	Hôpital de Chebba	255 000	195 000	450 000	450 000
102	Hôpital de d'El Jem	405 000	460 000	865 000	865 000
103	Hôpital de Chorbane	170 000	125 000	295 000	295 000
104	Hôpital d'Ouled Chammakh	135 000	115 000	250 000	250 000
105	Hôpital de Sidi Alouane	145 000	130 000	275 000	275 000
106	Hôpital de Boumerdès	130 000	135 000	265 000	265 000
107	Hôpital de Malloulech	100 000	85 000	185 000	185 000
108	Hôpital Ksour Essef	235 000	170 000	405 000	405 000
109	Hôpital de H'bira	105 000	70 000	175 000	175 000
110	Hôpital de Bir Ali Ben Khélifa	165 000	225 000	390 000	390 000
111	Hôpital de Sékira	155 000	140 000	295 000	295 000
112	Hôpital de Belkhir	125 000	40 000	165 000	165 000
113	Hôpital de Sened	280 000	150 000	430 000	430 000
114	Hôpital de M'Dila	230 000	105 000	335 000	335 000
115	Hôpital de Moularès	390 000	125 000	515 000	515 000
116	Hôpital de Redeyef	350 000	125 000	475 000	475 000
117	Hôpital de d'El Guetar	220 000	90 000	310 000	310 000
118	Hôpital de Nafta	265 000	115 000	380 000	380 000
119	Hôpital de Dégache	230 000	125 000	355 000	355 000
120	Hôpital de Hezoua	125 000	15 000	140 000	140 000
121	Hôpital de Tameghza	105 000	25 000	130 000	130 000
122	Hôpital de Regueb	200 000	220 000	420 000	420 000
123	Hôpital de Menzel Bouzaïene	160 000	95 000	255 000	255 000
124	Hôpital de Ben Aoun	145 000	105 000	250 000	250 000
125	Hôpital de Meknassy	305 000	145 000	450 000	450 000
126	Hôpital de Mazzouna	185 000	145 000	330 000	330 000
127	Hôpital de d'Ouled Haffouz	180 000	140 000	320 000	320 000
128	Hôpital de Jelma	230 000	190 000	420 000	420 000
129	Hôpital de Bir El Hefay	140 000	105 000	245 000	245 000
130	Hôpital d'El Hamma	310 000	285 000	595 000	595 000
131	Hôpital de Mareth	315 000	255 000	570 000	570 000
132	Hôpital de Matmata	210 000	125 000	335 000	335 000
133	Hôpital de Quedhref	265 000	170 000	435 000	435 000
134	Hôpital de Douz	275 000	145 000	420 000	420 000
135	Hôpital de Souk El Ahad	190 000	125 000	315 000	315 000
136	Hôpital d'El Faouar	155 000	60 000	215 000	215 000
137	Hôpital de Medoune	155 000	155 000	310 000	310 000
138	Hôpital de Béni Kedache	160 000	85 000	245 000	245 000
139	Hôpital de Sidi Makhlouf	140 000	80 000	220 000	220 000
140	Hôpital de Ghomrassen	160 000	130 000	290 000	290 000
141	Hôpital de Remada	195 000	65 000	260 000	260 000
	Total des Hôpitaux Locaux	25 500 000	18 000 000	43 500 000	43 500 000
	<u>Groupements de Santé de Base</u>				
142	Groupement de la Santé de Tunis Nord	1 390 000	400 000	1 790 000	1 790 000
143	Groupement de la Santé de Tunis Sud	1 640 000	650 000	2 290 000	2 290 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
144	Groupelement de Santé de Base de Ben Aous	1 650 000	770 000	2 420 000	2 420 000
145	Groupelement de Santé de Base de l'Ariana	510 000	260 000	770 000	770 000
146	Groupelement de Santé de Base de Manouba	500 000	200 000	700 000	700 000
147	Groupelement de Santé de Base de Bizerte	620 000	230 000	850 000	850 000
148	Groupelement de Santé de Base de Nabeul	510 000	340 000	850 000	850 000
149	Groupelement de Santé de Base de Zaghouan	280 000	170 000	450 000	450 000
150	Groupelement de Santé de Base de Jendouba	520 000	180 000	700 000	700 000
151	Groupelement de Santé de Base de Bêja	450 000	140 000	590 000	590 000
152	Groupelement de Santé de Base du Kef	540 000	330 000	870 000	870 000
153	Groupelement de Santé de Base de Siliana	550 000	150 000	700 000	700 000
154	Groupelement de Santé de Base de Kasserine	560 000	250 000	810 000	810 000
155	Groupelement de Santé de Base de Kairouan	530 000	350 000	880 000	880 000
156	Groupelement de Santé de Base de Sousse	870 000	450 000	1 320 000	1 320 000
157	Groupelement de Santé de Base de Monastir	500 000	210 000	710 000	710 000
158	Groupelement de Santé de Base de Mahdia	440 000	160 000	600 000	600 000
159	Groupelement de Santé de Base de Sfax	1 750 000	655 000	2 405 000	2 405 000
160	Groupelement de Santé de Base de Menzel Cheker Agareb	420 000	190 000	610 000	610 000
161	Groupelement de Santé de Base de Gafsa	600 000	210 000	810 000	810 000
162	Groupelement de Santé de Base de Tozeur	250 000	65 000	315 000	315 000
163	Groupelement de Santé de Base de Sidi Bouzid	390 000	180 000	570 000	570 000
164	Groupelement de Santé de Base de Gabès	390 000	240 000	630 000	630 000
165	Groupelement de Santé de Base de Kébili	370 000	150 000	520 000	520 000
166	Groupelement de Santé de Base de Medenine	370 000	150 000	520 000	520 000
167	Groupelement de Santé de Base de Jerba	410 000	195 000	605 000	605 000
168	Groupelement de Santé de Base de Tataouine	490 000	225 000	715 000	715 000
	Total des Groupelement de Santé de Base	17 500 000	7 500 000	25 000 000	25 000 000
	<u>Autres Hôpitaux Universitaires</u>				
169	Centre d'Assistance Médicale Urgente	1 880 000	130 000	2 010 000	2 010 000
170	Centre National de Grêffe de la Moëlle Osseuse	200 000	2 850 000	3 050 000	3 050 000
171	Clinique de Chirurgie Dentaire de Monastir	420 000	220 000	640 000	640 000
	Total d'Autres Hôpitaux Universitaires	2 500 000	3 200 000	5 700 000	5 700 000
	<u>Centres Spéciaux</u>				
172	Centre National de Transfusion Sanguine	150 000	2 150 000	2 300 000	2 300 000
173	Centre d'Imagerie par Résonance Magnétique		1 700 000	1 700 000	1 700 000
174	Centre National de Pharmacovigilance		1 500 000	1 500 000	1 500 000
175	Laboratoire Nationale de Contrôle des Médicaments	100 000	60 000	160 000	160 000
176	Centre National pour la Promotion de la Trasplantation d'Organes	170 000	40 000	210 000	210 000
177	Centre National de Radio-Protection		250 000	250 000	250 000
178	Centre National de Médecine Scolaire et Universitaire	305 000		305 000	305 000
179	Centre d'Etudes Techniques de Maintenance Biomédicale et Hospitalière		500 000	500 000	500 000
180	Centre d'Imagerie par Résonance Magnétique du Centre		850 000	850 000	850 000
	Total des Centres Spéciaux	725 000	7 050 000	7 775 000	7 775 000
	<u>Instituts et Centres de Formation</u>				
181	Institut National de la Santé Publique	120 000		120 000	120 000
182	Centre National de Formation Pédagogique des Cadres de la Santé Publique	100 000	20 000	120 000	120 000
183	Centre de Formation Continue des Cadres de la Santé Publique à Monastir	120 000	40 000	160 000	160 000
	Total des Instituts et Centres de Formation	340 000	60 000	400 000	400 000
	<u>Ecoles Supérieures</u>				
184	Ecole Supérieure des Sciences et Technique de la Santé à Tunis	370 000	110 000	480 000	480 000
185	Ecole Supérieure des Sciences et Technique de la Santé à Monastir	350 000	80 000	430 000	430 000
186	Ecole Supérieure des Sciences et Technique de la Santé à Sfax	380 000	55 000	435 000	435 000
187	Ecole Supérieure des Sciences et Technique de la Santé à Sousse	320 000	55 000	375 000	375 000
	Total des Ecoles Supérieures	1 420 000	300 000	1 720 000	1 720 000
	<u>Ecoles des Sciences Infirmières</u>				
188	Ecole des Sciences Infirmière de Tunis	260 000		260 000	260 000
189	Ecole des Sciences Infirmière à Menzel Bourguiba	155 000		155 000	155 000
190	Ecole des Siences Infirmière de Nabeul	150 000		150 000	150 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
191	Ecole des Siences Infirmière à Jendouba	115 000		115 000	115 000
192	Ecole des Siences Infirmière à Béja	95 000		95 000	95 000
193	Ecole des Siences Infirmière au Kef	120 000		120 000	120 000
194	Ecole des Siences Infirmière de Siliana	90 000		90 000	90 000
195	Ecole des Siences Infirmière à Kasserine	90 000		90 000	90 000
196	Ecole des Siences Infirmière de Kairouan	150 000		150 000	150 000
197	Ecole des Siences Infirmière à Sousse	165 000		165 000	165 000
198	Ecole des Siences Infirmière à Mahdia	70 000		70 000	70 000
199	Ecole des Siences Infirmière à Sfax	255 000		255 000	255 000
200	Ecole des Siences Infirmière de Gafsa	115 000		115 000	115 000
201	Ecole des Siences Infirmière à Tozeur	75 000		75 000	75 000
202	Ecole des Siences Infirmière à Sidi Bouzid	80 000		80 000	80 000
203	Ecole des Siences Infirmière à Gabès	112 000		112 000	112 000
204	Ecole des Siences Infirmière à Kébili	75 000		75 000	75 000
205	Ecole des Siences Infirmière à Medenine	130 000		130 000	130 000
206	Ecole des Siences Infirmière à Tataouine	98 000		98 000	98 000
	Total des Ecoles des Sciences Infirmière	2 400 000		2 400 000	2 400 000
206	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de la Santé Publique	51 385 000	133 110 000	184 495 000	184 495 000
	<u>MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER</u>				
	<u>Etablissement d'enseignement supérieur</u>				
1	Institut National du Travail, d'Etudes Sociales	860 000	60 000	920 000	920 000
	Total	860 000	60 000	920 000	920 000
	<u>Centre de Défense et Intégration Sociales</u>				
2	Centre de Défense et Intégration Sociales à Daouar Hicher	92 000		92 000	92 000
3	Centre de Défense et Intégration Sociales à Mellassine	95 000		95 000	95 000
4	Centre de Défense et Intégration Sociales à Sfax	60 000		60 000	60 000
5	Centre de Défense et Intégration Sociales à Kairouan	50 000		50 000	50 000
6	Centre de Défense et Intégration Sociales à Gafsa	25 000		25 000	25 000
7	Centre de Défense et Intégration Sociales de Dar Châaben El Fehri	45 000		45 000	45 000
8	Centre de Défense et Intégration Sociales à Kasserine	50 000		50 000	50 000
9	Centre de Défense et Intégration Sociales à Sousse	45 000		45 000	45 000
10	Centre de Défense et Intégration Sociales à Gabès	35 000		35 000	35 000
11	Centre de Défense et Intégration Sociales à Bizerte	30 000		30 000	30 000
	Total	527 000		527 000	527 000
	<u>Etablissements de Promotion des Handicapés</u>				
12	Centre Pilote du Contrôle des Mineurs de la Manouba	190 000	2 000	192 000	192 000
13	Institut National de Protection de l'Enfance	920 000	2 000	922 000	922 000
14	Centre de Réadaptation Professionnelle des Handicapés moteurs et des accidentés de la Vie à Ksar Saïd	158 000	164 000	322 000	322 000
15	Centre Sociale et Educatif "Essanad"	410 000	5 000	415 000	415 000
16	Centre d'Observation et d'Orientation Social à Douar Hicher	90 000	35 000	125 000	125 000
17	Complexe Sanitaire et Educatif des Insuffisants Moteurs à Nabeul	55 000	1 000	56 000	56 000
18	Centre de Formation Professionnelle des Handicapés Sourds à Ksar Hellal	76 000	4 000	80 000	80 000
19	Insitut de Promotion des Handicapés	379 000	8 000	387 000	387 000
	Total	2 278 000	221 000	2 499 000	2 499 000
	<u>Autres Etablissements</u>				
20	Centre de Promotion Sociale	2 600 000		2 600 000	2 600 000
21	Institut de la Santé et de la Sécurité de Travail	100 000	1 135 000	1 235 000	1 235 000
	Total	2 700 000	1 135 000	3 835 000	3 835 000
21	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger	6 365 000	1 416 000	7 781 000	7 781 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION					
1- Education					
Etablissements d'Enseignement Secondaire :					
A- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tunis :					
001	Collège Sadiki de Tunis	77 000	7 900	84 900	84 900
002	Lycée Pilote Bourguiba - Tunis	65 000	65 700	130 700	130 700
003	Lycée Alaoui	40 000	4 900	44 900	44 900
004	Lycée du Bardo	48 000	8 700	56 700	56 700
005	Lycée de Khaznadar	61 800	9 000	70 800	70 800
006	Lycée d'El Omrane	147 700	45 800	193 500	193 500
007	Lycée rue Imam Muslim d'El Menzah	70 000	8 900	78 900	78 900
008	Lycée de Montfleury à Tunis	36 000	5 700	41 700	41 700
009	Lycée rue du Pacha à Tunis	38 000	5 400	43 400	43 400
010	Lycée rue de Russie à Tunis	43 000	6 800	49 800	49 800
011	Lycée de Carthage Présidence	58 000	6 700	64 700	64 700
012	Lycée de Carthage Hannibal	32 000	5 800	37 800	37 800
013	Lycée rue 2 mars 1934 à La Goulette	27 000	5 100	32 100	32 100
014	Lycée Cité Ibn Khaldoun à Tunis	43 300	6 400	49 700	49 700
015	Lycée de Séjourni	51 000	8 000	59 000	59 000
016	Lycée 2 mars 1934 à El Ouardia	57 000	9 300	66 300	66 300
017	Lycée Sportif Pierre de coubertin à El Menzah	200 000	1 700	201 700	201 700
018	Lycée Aboul Kacem Chebbi à El Omrane	33 000	5 800	38 800	38 800
019	Lycée d'El Menzah IX	35 000	5 500	40 500	40 500
020	Lycée El Ahd El Jedid à El Kabaria	32 000	6 500	38 500	38 500
021	Lycée de Zahrouni	47 000	8 400	55 400	55 400
022	Lycée Cité Jardin	30 000	7 400	37 400	37 400
023	Lycée 7 novembre 1987 à Bardo	32 000	5 500	37 500	37 500
024	Lycée avenue 9 avril 1938 à Tunis	60 000	6 700	66 700	66 700
025	Lycée Bab El Khadra à Tunis	73 800	9 400	83 200	83 200
026	Lycée d'El Omrane Supérieur	38 000	4 900	42 900	42 900
027	Lycée le Kram	36 100	6 200	42 300	42 300
028	Lycée Aïcha Bellagha rue de Marseille à Tunis	32 200	5 700	37 900	37 900
029	Lycée de Jebel Jeloud	22 400	5 000	27 400	27 400
030	Lycée El Imtiyaze à Sidi Hassine	31 100	6 900	38 000	38 000
031	Lycée de Marsa-Essaada	42 300	1 100	43 400	43 400
032	Lycée de Carthage Birsia	21 000	2 900	23 900	23 900
033	Lycée Ibn Sina à El Kabbaria	26 600	6 300	32 900	32 900
034	Lycée Pilote des arts à El Omrane	13 200	900	14 100	14 100
035	Lycée Rue Sayada à El Ouardia	18 500	2 100	20 600	20 600
036	Lycée d'El Harayria	23 500	6 600	30 100	30 100
037	Lycée de Marsa Erriadh	26 000	3 200	29 200	29 200
038	Lycée cité Bougatfa 2 à Sidi Hassine	20 000	5 200	25 200	25 200
039	Lycée de Sidi Hassine - Tunis	15 000	3 500	18 500	18 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tunis :		1 803 500	327 500	2 131 000	2 131 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
B- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de l'Ariana :					
040	Lycée Pilote de l'Ariana	95 800	28 800	124 600	124 600
041	Lycée El Menzah VI	44 500	7 500	52 000	52 000
042	Lycée Kheireddine à l'Ariana	39 000	5 800	44 800	44 800
043	Lycée Chabbi Cité Ettadhemen à l'Ariana	39 000	10 500	49 500	49 500
044	Lycée El Wafa route de Raoued à l'Ariana	43 000	8 900	51 900	51 900
045	Lycée de Kalaât El Andalous	26 000	5 600	31 600	31 600
046	Lycée Hannibal à l'Ariana	40 000	7 100	47 100	47 100
047	Lycée rue El Attarine à l'Ariana	31 500	6 500	38 000	38 000
048	Lycée Rafaha à M'Nihla	33 000	6 800	39 800	39 800
049	Lycée Hassen Hosni Abdelwaheb à El Mnihla	35 700	7 500	43 200	43 200
050	Lycée de Soukra	25 200	5 900	31 100	31 100
051	Lycée cité Ennasser à Ariana	19 600	3 900	23 500	23 500
052	Lycée cité Ettadhamen	22 000	5 500	27 500	27 500
053	Lycée de Sidi Thabet	19 000	3 000	22 000	22 000
054	Lycée de Borj Louzir	19 500	4 100	23 600	23 600
055	Lycée cité des Journalistes El Ghazala à Raoued	20 400	4 200	24 600	24 600
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de L'Ariana :		553 200	121 600	674 800	674 800
C- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Manouba :					
056	Lycée Hannibal à Tébourba	47 000	9 000	56 000	56 000
057	Lycée Ibn Abi Dhiab à Manouba	51 000	12 000	63 000	63 000
058	Lycée El Farabi à Mornaguia	38 000	8 500	46 500	46 500
059	Lycée Ibn Arafa à Jedaïda	32 000	7 000	39 000	39 000
060	Lycée Assad Ibn El Fourat à Oued Ellil	38 000	9 000	47 000	47 000
061	Lycée Hamouda Bacha à Manouba	37 000	7 500	44 500	44 500
062	Lycée route Chouigui à Tebourba	40 000	5 500	45 500	45 500
063	Lycée des Jeunes à Douar Hicher	35 000	7 000	42 000	42 000
064	Lycée Ibn Mandhour à Borj El Amri	28 000	7 000	35 000	35 000
065	Lycée Khaled Ibn El Oualid à Douar Hicher	80 000	9 000	89 000	89 000
066	Lycée Avenue de l'indépendance à Chabbaoui - Oued El Li	15 000	7 500	22 500	22 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Manouba :		441 000	89 000	530 000	530 000
D- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Ben Arous :					
067	Lycée Ibn Rachik à Ezzahra	52 000	10 200	62 200	62 200
068	Lycée à Ben Arous	70 000	12 000	82 000	82 000
069	Lycée à Hanuman-Lif	47 000	7 500	54 500	54 500
070	Lycée Ibn Khaldoun à Radès	37 800	6 600	44 400	44 400
071	Lycée rue Taha Hussein à Megrine	36 000	5 400	41 400	41 400
072	Lycée à Mornag	34 000	6 000	40 000	40 000
073	Lycée 7 novembre 1987 à M'hamdia	38 000	9 600	47 600	47 600
074	Lycée Ibn Mandhour à la Nouvelle Médina	32 000	5 800	37 800	37 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
075	Lycée à El Mourouj 1	31 000	7 000	38 000	38 000
076	Lycée à Fouchana	32 000	10 200	42 200	42 200
077	Lycée Farhat Hached à Radès	108 000	10 500	118 500	118 500
078	Lycée à El Mourouj 4	35 500	7 100	42 600	42 600
079	Lycée cité Essalem à Boumhel	22 000	4 800	26 800	26 800
080	Lycée à Borj Cedria	29 000	6 300	35 300	35 300
081	Lycée cité El Amel à Fouchana	33 300	8 900	42 200	42 200
082	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Mornag	21 000	3 900	24 900	24 900
083	Lycée à la Nouvelle Médina 3	19 600	4 200	23 800	23 800
084	Lycée à M'Hamdia	21 000	4 300	25 300	25 300
085	Lycée à El Mourouj 6	21 000	6 200	27 200	27 200
086	Lycée Béchir Nebhani à Hammam-Lif	19 000	3 500	22 500	22 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Ben Arous :		739 200	140 000	879 200	879 200
E- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Zaghuan :					
087	Lycée Slimène Ben Slimène à Zaghuan	49 000	35 000	84 000	84 000
088	Lycée Mahmoud El Messaâdi à El Fahs	49 000	87 000	136 000	136 000
089	Lycée Ibn Charaf à Nadhour	36 000	85 000	121 000	121 000
090	Lycée Cité Ennozha à Zaghuan	42 000	42 000	84 000	84 000
091	Lycée Ibn Charaf à Zriba	15 000	4 000	19 000	19 000
092	Lycée Ibn Rachik à Bir Mécharga	20 000	30 000	50 000	50 000
093	Lycée El Farabi à El Fahs	18 000	6 000	24 000	24 000
094	Lycée 7 Novembre 1987 à El Fahs	18 000	3 500	21 500	21 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Zaghuan :		247 000	292 500	539 500	539 500
F- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Bizerte :					
095	Lycée Habib Thameur à Bizerte	40 900	12 000	52 900	52 900
096	Lycée de Menzel Bourguiba	43 000	34 500	77 500	77 500
097	Lycée de Mateur	37 000	130 500	167 500	167 500
098	Lycée rue Bach Hamba à Bizerte	31 500	5 500	37 000	37 000
099	Lycée Mohamed Ali Annabi à Ras Jebel	49 000	43 000	92 000	92 000
100	Lycée Farhat Hached à Bizerte	43 300	7 000	50 300	50 300
101	Lycée 7 novembre 1987 à El Alia	33 000	6 500	39 500	39 500
102	Lycée route de Tabarka à Mateur	37 000	6 100	43 100	43 100
103	Lycée de Sejnane	46 500	86 800	133 300	133 300
104	Lycée Hédi Chaker à Bizerte	30 000	5 800	35 800	35 800
105	Lycée El Canal à Menzel Abderrahmen	31 600	7 000	38 600	38 600
106	Lycée Avicenne à Menzel Bourguiba	49 500	57 000	106 500	106 500
107	Lycée 7 novembre 1987 à Bizerte	44 500	28 600	73 100	73 100
108	Lycée de Menzel Jamil	32 500	5 000	37 500	37 500
109	Lycée de Bazina	19 500	85 000	104 500	104 500
110	Lycée de Ras jebel	24 000	4 500	28 500	28 500
111	Lycée Ibn Rochd à Menzel Bourguiba	25 000	6 400	31 400	31 400
112	Lycée 15 octobre 1963 à Bizerte	20 500	3 000	23 500	23 500
113	Lycée de Ghezala	15 000	1 600	16 600	16 600
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Bizerte :		653 300	535 800	1 189 100	1 189 100

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
G- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Nabeul :					
114	Lycée Bourguiba à Hammam El Ghézaz	27 000	6 000	33 000	33 000
115	Lycée de Korba	34 000	41 000	75 000	75 000
116	Lycée Abdel Aziz Khouja à Kélibia	47 000	64 800	111 800	111 800
117	Lycée Mohamed Boudhina à Hammamet	43 000	12 000	55 000	55 000
118	Lycée 23 janvier 1952 à Béni Khalled	38 000	52 200	90 200	90 200
119	Lycée de Béni Khlar	35 500	9 000	44 500	44 500
120	Lycée à El Hawaria	35 000	42 000	77 000	77 000
121	Lycée rue El Andalous à Menzel Témime	31 500	11 500	43 000	43 000
122	Lycée de Bouargoub	39 000	50 700	89 700	89 700
123	Lycée Cité El Boustén à Kélibia	34 500	6 600	41 100	41 100
124	Lycée de Takelsa	24 900	74 000	98 900	98 900
125	Lycée Mahmoud Messaâdi à Nabeul	75 000	11 000	86 000	86 000
126	Lycée route de la Plage à Soliman	29 000	6 500	35 500	35 500
127	Lycée Grombalia	64 000	62 000	126 000	126 000
128	Lycée rue Taieb M'Hiri à Menzel Temime	61 500	67 500	129 000	129 000
129	Lycée Pilote de Nabeul	55 000	42 000	97 000	97 000
130	Lycée 7 novembre 1987 à Menzel Bouzelfa	23 500	6 000	29 500	29 500
131	Lycée rue El Menzah à Béni Khalled	19 000	6 900	25 900	25 900
132	Lycée 7 novembre 1987 à Dar Chaâbane El Fehri	33 000	6 700	39 700	39 700
133	Lycée avenue Ali Belahouane à Nabeul	67 000	40 500	107 500	107 500
134	Lycée El Ahd El Jedid à Bouargoub	19 000	4 200	23 200	23 200
135	Lycée d'El Mida	20 000	4 500	24 500	24 500
136	Lycée 7 Novembre 1927 à Takelsa	15 000	3 000	18 000	18 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Nabeul :		870 400	630 600	1 501 000	1 501 000
H- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Béja :					
137	Lycée Ibn El Haïthem à Béja	43 000	4 500	47 500	47 500
138	Lycée Amor Kalchani à Béja	42 000	44 400	86 400	86 400
139	Lycée Tahar Ben Achour à Nefza	50 000	36 500	86 500	86 500
140	Lycée Béchir Sfar à Amdoun	28 000	52 000	80 000	80 000
141	Lycée Ibn Abi Dhiyf à Tebourouk	47 000	35 000	82 000	82 000
142	Lycée El Ahd El Jedid à Thibar	38 000	65 000	103 000	103 000
143	Lycée Ibn Zaydoun à Testour	39 000	35 000	74 000	74 000
144	Lycée 2 mars 1934 à Goubellat	30 000	50 500	80 500	80 500
145	Lycée Ibn Mandhour d'El M'Zara à Béja	36 000	5 000	41 000	41 000
146	Lycée Ibn El Baytar à Mejez El Bab	26 000	16 000	42 000	42 000
147	Lycée Aboul kacem Echebbi à Mejez El Bab	57 000	43 000	100 000	100 000
148	Lycée 2 mars 1934 à Béja	61 000	72 000	133 000	133 000
149	Lycée avenue de l'environnement à Béja	22 700	4 000	26 700	26 700
150	Lycée 7 novembre 1987 à Nefza	23 000	5 000	28 000	28 000
151	Lycée Ali Belahouane à Béja	32 200	4 000	36 200	36 200
152	Lycée cité El-Azima à Medjez El Bab	20 000	3 000	23 000	23 000
153	Lycée de Testour	15 000	2 000	17 000	17 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Béja :		609 900	476 900	1 086 800	1 086 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE LETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
I- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Jendouba :					
154	Lycée avenue de la Liberté à Jendouba	49 000	57 000	106 000	106 000
155	Lycée d'Ain Draham	50 000	106 000	156 000	156 000
156	Lycée 2 mars 1934 à Tabarka	40 000	48 200	88 200	88 200
157	Lycée de Bousalem	59 000	119 000	178 000	178 000
158	Lycée de Ghardimaou	58 500	100 500	159 000	159 000
159	Lycée Khemaïes El Hajri à Jendouba	30 000	6 500	36 500	36 500
160	Lycée de Fernana	70 000	129 200	199 200	199 200
161	Lycée Aboul Kacem Chabbi à Ghardimaou	22 500	4 000	26 500	26 500
162	Lycée de Tabarka	38 600	29 000	67 600	67 600
163	Lycée 9 avril 1938 à Jendouba	28 000	5 600	33 600	33 600
164	Lycée avenue de l'environnement à Bousalem	40 000	59 500	99 500	99 500
165	Lycée El Ahd El Jedid Cité Hédi Ben Hassine à Jendouba	50 000	90 300	140 300	140 300
166	Lycée El Imtyaze à Oued M'Liz	28 000	58 200	86 200	86 200
167	Lycée El Ahd el Jedid à Boussalem	23 000	4 300	27 300	27 300
168	Lycée de Jendouba	15 000	2 900	17 900	17 900
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Jendouba :		601 600	820 200	1 421 800	1 421 800
J- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale du Kef :					
169	Lycée Pilote du Kef	60 000	60 000	120 000	120 000
170	Lycée de Tajerouine	38 000	59 800	97 800	97 800
171	Lycée d'El Ksour	30 000	37 000	67 000	67 000
172	Lycée avenue Mongi Slim à Kef	57 000	47 800	104 800	104 800
173	Lycée Habib Bourguiba à Dahmani	37 000	56 400	93 400	93 400
174	Lycée de Jérissa	33 000	23 200	56 200	56 200
175	Lycée du Sers	36 000	44 500	80 500	80 500
176	Lycée de Kalaât-Snane	31 000	33 000	64 000	64 000
177	Lycée de Kalaâ El Khasba au Kef	25 000	12 700	37 700	37 700
178	Lycée de Neber	36 000	68 200	104 200	104 200
179	Lycée rue Ahmed Amara au Kef	110 000	32 000	142 000	142 000
180	Lycée 8 Février 1958 à Sakiet Sidi Youssef	35 000	47 000	82 000	82 000
181	Lycée 2 mars 1934 au Kef	29 000	31 700	60 700	60 700
182	Lycée El Ahd El Jedid à Tajerouine	21 000	3 100	24 100	24 100
183	Lycée Al Imtyaze du Kef Ouest	20 000	3 400	23 400	23 400
184	Lycée de Tounef	15 000	1 200	16 200	16 200
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale du Kef :		613 000	561 000	1 174 000	1 174 000
K- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Siliana :					
185	Lycée de Siliana	48 000	56 000	104 000	104 000
186	Lycée de Bou Arada	44 000	56 000	100 000	100 000
187	Lycée de Bargou	28 000	53 000	81 000	81 000
188	Lycée d'El Krib	42 000	66 000	108 000	108 000
189	Lycée d'Errouhia	36 000	99 000	135 000	135 000
190	Lycée de Makthar	54 000	108 000	162 000	162 000
191	Lycée 2 mars 1934 à Siliana	56 000	93 000	149 000	149 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
192	Lycée Gaâfour	36 500	56 000	92 500	92 500
193	Lycée avenue Farhat Hached à Makthar	26 000	7 000	33 000	33 000
194	Lycée Cité El Hayet à Sidi Bourouis	20 000	25 000	45 000	45 000
195	Lycée avenue 7 novembre 1987 à Kesra	20 000	68 000	88 000	88 000
196	Lycée avenue 7 novembre 1987 à Gaâfour	18 000	3 000	21 000	21 000
197	Lycée Ibn Khaldoun à Siliana	42 000	60 000	102 000	102 000
198	Lycée 7 novembre 1987 à Bouarada	26 000	7 000	33 000	33 000
199	Lycée cité Mongi Slim à Siliana	28 000	5 000	33 000	33 000
200	Lycée Beji El Messaoudi à El-Krib	20 000	3 000	23 000	23 000
201	Lycée Abou El Kacem Chebbi à Kesra	18 000	2 000	20 000	20 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Siliana :		562 500	767 000	1 329 500	1 329 500
L- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Kasserine :					
202	Lycée 2 mars 1934 à Kasserine	50 000	45 300	95 300	95 300
203	Lycée Sbeitla	76 700	140 000	216 700	216 700
204	Lycée Ibn Charaf à Thala	41 000	58 100	99 100	99 100
205	Lycée Chabbi à Kasserine	70 000	8 600	78 600	78 600
206	Lycée Sbiba	40 000	66 500	106 500	106 500
207	Lycée Fériana	48 000	21 300	69 300	69 300
208	Lycée Foussana	30 000	65 900	95 900	95 900
209	Lycée de Mejel Bel Abbès	32 000	95 500	127 500	127 500
210	Lycée de Kasserine	55 000	48 100	103 100	103 100
211	Lycée Cité El Manar à Kasserine	40 400	6 000	46 400	46 400
212	Lycée El Athar à Sbeitla	34 000	5 000	39 000	39 000
213	Lycée de Jedelian	23 000	62 000	85 000	85 000
214	Lycée de Thala	25 000	63 700	88 700	88 700
215	Lycée 7 novembre 1987 à Sebeitla	25 000	100 000	125 000	125 000
216	Lycée Cité Ezzouhour à Kasserine	23 000	42 500	65 500	65 500
217	Lycée d'El Ayoun	22 400	71 000	93 400	93 400
218	Lycée de Telepte	15 000	25 700	40 700	40 700
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Kasserine :		650 500	925 200	1 575 700	1 575 700
M- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Sousse :					
219	Lycée Pilote de Sousse	50 000	61 100	111 100	111 100
220	Lycée avenue Tahar Sfar à Sousse	65 000	19 900	84 900	84 900
221	Lycée Abdelaziz El Behi à Sousse	42 000	7 900	49 900	49 900
222	Lycée Ali Bourguiba à Kalaâ Kébira	48 000	17 600	65 600	65 600
223	Lycée de Hammam Sousse	47 000	12 300	59 300	59 300
224	Lycée Farhat Hached à M'Saken	34 000	6 500	40 500	40 500
225	Lycée de Sidi Bou Ali	29 000	28 200	57 200	57 200
226	Lycée Cité Erriadh à Sousse	31 000	6 000	37 000	37 000
227	Lycée Salem Ben Hamida à Akouda	28 000	4 500	32 500	32 500
228	Lycée 2 mars 1934 à Sousse	58 000	7 600	65 600	65 600
229	Lycée Othman Chatti à M'Saken	58 000	10 800	68 800	68 800
230	Lycée de Sousse	50 000	8 800	58 800	58 800
231	Lycée Cité Erromana à Kalaâ Séghira	23 000	4 500	27 500	27 500
232	Lycée Ibn Rochd Cité Riadh à Sousse	23 000	4 000	27 000	27 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
233	Lycée d'Enfidha	44 000	77 600	121 600	121 600
234	Lycée El Jawhara à Sousse	24 000	5 200	29 200	29 200
235	Lycée de Bouficha	25 000	24 100	49 100	49 100
236	Lycée Ibn Sina à Msaken	22 000	4 800	26 800	26 800
237	Lycée cité Riadh à Bouficha	16 000	3 400	19 400	19 400
238	Lycée cité industrielle à Kalâa Kébira	18 000	3 200	21 200	21 200
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Sousse :		735 000	318 000	1 053 000	1 053 000
N- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Kairouan :					
239	Lycée Ibn Rachik à Kairouan	65 000	9 300	74 300	74 300
240	Lycée Rakkada à Kairouan	33 000	45 700	78 700	78 700
241	Lycée de Nasrallah	34 000	68 000	102 000	102 000
242	Lycée de Haffouz	47 500	124 600	172 100	172 100
243	Lycée de Bou Hajla	47 000	107 000	154 000	154 000
244	Lycée de Oueslatia	27 500	59 000	86 500	86 500
245	Lycée de Sbikha	45 000	78 400	123 400	123 400
246	Lycée Okba Ibn Nafaâ à Kairouan	38 000	7 000	45 000	45 000
247	Lycée Ali Zaouaoui à Hajeb El Ayoun	40 000	74 000	114 000	114 000
248	Lycée d'El Ala	15 000	107 500	122 500	122 500
249	Lycée de Cherarda	23 000	61 500	84 500	84 500
250	Lycée Dar El Amen à Kairouan	65 000	37 000	102 000	102 000
251	Lycée Ibn El Jazzar à Kairouan	42 500	8 700	51 200	51 200
252	Lycée rue Ibn Arafa à Chbika	18 000	6 000	24 000	24 000
253	Lycée Ibn Khaldoun à El Oueslatia	21 000	50 300	71 300	71 300
254	Lycée les Aghlabides à Kairouan	24 000	6 000	30 000	30 000
255	Lycée 7 novembre 1987 à Nasrallah	16 000	2 500	18 500	18 500
256	Lycée de Menzel M'Hiri	17 000	1 700	18 700	18 700
257	Lycée Pilote de Kairouan	40 500	39 000	79 500	79 500
258	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Hajeb El Ayoun	17 000	3 800	20 800	20 800
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Kairouan :		676 000	897 000	1 573 000	1 573 000
O- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Monastir :					
259	Lycée Bourguiba à Monastir	80 000	11 000	91 000	91 000
260	Lycée Said Abi Baker à Moknine	57 000	8 000	65 000	65 000
261	Lycée de Jemmal	48 600	9 400	58 000	58 000
262	Lycée de Téoulba	46 000	8 700	54 700	54 700
263	Lycée de Bekalta	22 000	3 900	25 900	25 900
264	Lycée 7 novembre 1987 à Sayada	23 000	4 000	27 000	27 000
265	Lycée de Béni Hassen	20 000	3 000	23 000	23 000
266	Lycée de Ksibet El Mediouni à Monastir	38 000	8 000	46 000	46 000
267	Lycée Ali Bourguiba de Bembla	23 000	4 600	27 600	27 600
268	Lycée de Khénis	17 000	2 100	19 100	19 100
269	Lycée 7 novembre 1987 à Sahline	22 500	4 000	26 500	26 500
270	Lycée avenue Fattouma Bourguiba à Monastir	49 700	11 000	60 700	60 700
271	Lycée 2 mars 1934 à Ksar-Hellal	43 000	7 000	50 000	50 000
272	Lycée 7 novembre 1987 à Moknine	24 500	4 000	28 500	28 500
273	Lycée 7 novembre 1987 à Zeramdine	28 000	4 500	32 500	32 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
274	Lycée Cité Erriadh 2 à Ksar Hellal	30 000	4 500	34 500	34 500
275	Lycée 7 novembre 1987 à Ouerdanine	20 500	3 200	23 700	23 700
276	Lycée 7 novembre 1987 à Menzel Hayet	16 500	14 000	30 500	30 500
277	Lycée 7 novembre 1987 à Jemmel	23 000	3 800	26 800	26 800
278	Lycée de Amiret El Hajjej à Moknine	20 000	3 500	23 500	23 500
279	Lycée de Lamta	28 000	6 500	34 500	34 500
Total des budgets des établissements d'enseignement		680 300	128 700	809 000	809 000
<u>secondaire relevant de la Direction Régionale</u>					
<u>de Monastir :</u>					
P- Etablissements d'enseignement secondaire					
relevant de la Direction régionale de Mahdia :					
280	Lycée de Ksour Essaf	52 800	43 000	95 800	95 800
281	Lycée Aboul Kacem Echebbi à Chebba	45 000	22 400	67 400	67 400
282	Lycée d'El Jem	51 500	40 000	91 500	91 500
283	Lycée Tahar Sfar à Mahdia	34 200	6 700	40 900	40 900
284	Lycée de Chorbane	31 500	62 000	93 500	93 500
285	Lycée de Boumerdès	27 000	28 500	55 500	55 500
286	Lycée de Rejiche	19 000	2 500	21 500	21 500
287	Lycée de Sidi Alouane	24 300	40 200	64 500	64 500
288	Lycée de H'Bira	27 000	63 000	90 000	90 000
289	Lycée de Souassi	41 000	94 600	135 600	135 600
290	Lycée Ibn Sina à Mahdia	61 100	15 400	76 500	76 500
291	Lycée de Melloulech	23 000	3 700	26 700	26 700
292	Lycée de Ouled Chamakh	25 200	52 100	77 300	77 300
293	Lycée 7 novembre 1987 à Ksour Essef	23 000	4 000	27 000	27 000
294	Lycée de Telelsa	17 000	3 000	20 000	20 000
Total des budgets des établissements d'enseignement		502 600	481 100	983 700	983 700
<u>secondaire relevant de la Direction Régionale</u>					
<u>de Mahdia :</u>					
Q- Etablissements d'enseignement secondaire					
relevant de la Direction régionale de Sfax :					
295	Lycée Pilote de Sfax	64 000	42 600	106 600	106 600
296	Lycée 15 Novembre 1955 à Sfax	55 500	9 200	64 700	64 700
297	Lycée Hédi Chaker à Sfax	52 500	10 400	62 900	62 900
298	Lycée Majida Boulila à Sfax	108 000	22 000	130 000	130 000
299	Lycée 25 Juillet 1957 à Sfax	28 500	4 000	32 500	32 500
300	Lycée Habib Thameur à Sfax	35 000	7 400	42 400	42 400
301	Lycée Farhat Hached à Kerkennah	23 000	24 000	47 000	47 000
302	Lycée 18 Janvier 1952 à Jébeniana	40 000	63 500	103 500	103 500
303	Lycée Habib Maâzoun à Sfax	29 500	5 100	34 600	34 600
304	Lycée Mohamed Ali à Sfax	59 000	7 600	66 600	66 600
305	Lycée El Hancha	41 000	90 300	131 300	131 300
306	Lycée Mongi Slim à Sakiet Ezzit	38 400	7 000	45 400	45 400
307	Lycée d'Agareb	33 000	40 300	73 300	73 300
308	Lycée de Bir Ali Ben Khelifa	34 000	140 200	174 200	174 200
309	Lycée de Menzel Chaker	28 000	120 600	148 600	148 600
310	Lycée Cité El Habib à Sfax	35 000	7 300	42 300	42 300
311	Lycée 20 mars 1956 à Sfax	56 500	22 500	79 000	79 000
312	Lycée 9 avril 1938 à Sfax	54 000	10 100	64 100	64 100
313	Lycée Ali Bourguiba à Maharrès	61 000	79 900	140 900	140 900
314	Lycée de Hzag	21 500	3 100	24 600	24 600
315	Lycée El Ahd El Jedid à Skhira	19 000	94 800	113 800	113 800
316	Lycée Aboul Kacem Echebbi à Chihia	30 000	5 000	35 000	35 000
317	Lycée Mahmoud Megdiche à Sfax	23 500	4 000	27 500	27 500
318	Lycée Abou El Hassen El Lakhmi à Sfax	22 500	3 000	25 500	25 500
319	Lycée 7 novembre 1987 à El Amra	23 500	4 500	28 000	28 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
320	Lycée de Ghraiba	38 500	97 200	135 700	135 700
321	Lycée 7 novembre 1987 à Bir Ali Ben Khélifa	26 000	56 600	82 600	82 600
322	Lycée Sadok Féki à Sakiet Eddayer	21 500	2 800	24 300	24 300
323	Lycée 7 novembre 1987 à Sfax	36 500	8 900	45 400	45 400
324	Lycée Fadhel Ben Achour route El Mahdia à Sakiet Eddayer	24 000	3 300	27 300	27 300
325	Lycée Hédi Soussi à Sfax	31 000	5 300	36 300	36 300
326	Lycée Ibn Rachick cité El Ons à Sakiat Ezit	19 000	3 300	22 300	22 300
327	Lycée 7 Novembre 1987 à Agareb	15 000	2 500	17 500	17 500
Total des budgets des établissements d'enseignement		1 227 400	1 008 300	2 235 700	2 235 700
secondaire relevant de la Direction Régionale					
de Sfax :					
R- Etablissements d'enseignement secondaire					
relevant de la Direction régionale de Gafsa :					
328	Lycée Pilote de Gafsa	31 000	74 400	105 400	105 400
329	Lycée Houcine Bouzaïene à Gafsa	80 600	9 400	90 000	90 000
330	Lycée Cité des Jeunes Gafsa	68 500	53 000	121 500	121 500
331	Lycée Ahmed Tlili à Gafsa Ksar	43 000	8 200	51 200	51 200
332	Lycée 2 mars 1934 à Redeyef	55 000	48 000	103 000	103 000
333	Lycée de Moularès	43 000	7 500	50 500	50 500
334	Lycée de M'Dhila	32 500	6 500	39 000	39 000
335	Lycée d'El Guetar	49 000	67 700	116 700	116 700
336	Lycée de Sned	40 000	105 500	145 500	145 500
337	Lycée de Métlaoui	43 000	9 000	52 000	52 000
338	Lycée Ibn Rached à Gafsa	35 000	6 500	41 500	41 500
339	Lycée route de Gafsa à Métlaoui	27 000	4 500	31 500	31 500
340	Lycée Ahmed Senoussi à Gafsa	97 000	31 700	128 700	128 700
341	Lycée 7 novembre 1987 à Métlaoui	52 000	8 000	60 000	60 000
342	Lycée 7 novembre 1987 à El Ksar Gafsa	31 000	5 300	36 300	36 300
343	Lycée El Ahd El Jedid à Gafsa	25 500	13 300	38 800	38 800
344	Lycée 7 novembre 1987 à El Guetar	24 500	5 000	29 500	29 500
345	Lycée de Bélkhir	22 000	103 500	125 500	125 500
346	Lycée Cité Sidi AbdelKader à Redeyef	21 000	4 000	25 000	25 000
347	Lycée de Sidi Aiche	27 500	66 800	94 300	94 300
348	Lycée de Zannouch	19 000	4 000	23 000	23 000
349	Lycée de Haoual El Ouedi - Belkhir	18 500	30 000	48 500	48 500
350	Lycée 18 Janvier 1952 à Redeyef	25 000	4 000	29 000	29 000
351	Lycée route de Tozeur à Métlaoui	24 500	5 200	29 700	29 700
352	Lycée Ouled Bou Omrane	21 000	38 000	59 000	59 000
353	Lycée 7 novembre 1987 à Redeyef	20 500	3 200	23 700	23 700
354	Lycée de Moularès La Gare 2	17 500	3 500	21 000	21 000
Total des budgets des établissements d'enseignement		994 100	725 700	1 719 800	1 719 800
secondaire relevant de la Direction Régionale					
de Gafsa :					
S- Etablissements d'enseignement secondaire					
relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid :					
355	Lycée de Sidi Bouzid	64 000	87 400	151 400	151 400
356	Lycée de Meknassy	64 000	138 000	202 000	202 000
357	Lycée de Jelma	33 000	80 500	113 500	113 500
358	Lycée de Sidi Ali Ben Aoun	40 000	65 000	105 000	105 000
359	Lycée d'Ouled Haffouz	38 000	49 000	87 000	87 000
360	Lycée de Regueb	55 000	98 000	153 000	153 000
361	Lycée de Menzel Bouzaïene	39 000	76 600	115 600	115 600
362	Lycée de Bir El Hafey	40 000	89 000	129 000	129 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
363	Lycée de Mezouna	30 000	89 700	119 700	119 700
364	Lycée 2 mars 1934 à Sidi Bouzid	40 000	110 300	150 300	150 300
365	Lycée Lassouda à Sidi Bouzid	65 000	124 500	189 500	189 500
366	Lycée de Sebbala	30 000	64 500	94 500	94 500
367	Lycée 9 avril 1938 à Sidi Bouzid	80 000	76 900	156 900	156 900
368	Lycée Ibn Khaldoun à Sidi Bouzid	30 000	4 500	34 500	34 500
369	Lycée Tahar Haddad à Regueb	30 000	50 000	80 000	80 000
370	Lycée Ibn Rochd à Meknassy	26 000	3 500	29 500	29 500
371	Lycée Ibn Arafa à Souk Jedid	24 000	73 100	97 100	97 100
372	Lycée de Faleth	19 000	48 000	67 000	67 000
373	Lycée 20 Mars 1956 à Essaida	21 000	43 300	64 300	64 300
374	Lycée El Imtiyaze à Sidi Bouzid	15 000	3 500	18 500	18 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Sidi Bouzid :		783 000	1 375 300	2 158 300	2 158 300
T- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Tozeur :					
375	Lycée de Nafta	38 000	14 600	52 600	52 600
376	Lycée 2 mars 1934 à Dégache	39 000	9 200	48 200	48 200
377	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Tozeur	44 000	5 000	49 000	49 000
378	Lycée El Imtiyaze à Tozeur	32 000	5 000	37 000	37 000
379	Lycée Béchir Khéraief à Nafta	24 000	3 000	27 000	27 000
380	Lycée de Dégache	15 000	5 000	20 000	20 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Tozeur :		192 000	41 800	233 800	233 800
U- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Gabès :					
381	Lycée Cité El Manara à Gabès	40 000	7 300	47 300	47 300
382	Lycée Mohamed Ali à El Hamma	46 000	42 700	88 700	88 700
383	Lycée de Mareth	40 000	36 600	76 600	76 600
384	Lycée Boulbaba à Gabès	39 000	7 000	46 000	46 000
385	Lycée 7 novembre 1987 à Metouia	32 000	5 800	37 800	37 800
386	Lycée d'Oasis Chenini à Gabès	28 000	5 000	33 000	33 000
387	Lycée Tahar Haddad à El Hamma	36 000	7 500	43 500	43 500
388	Lycée avenue de la République à Gabès	37 000	7 500	44 500	44 500
389	Lycée Nouvelle Matmata	29 000	32 000	61 000	61 000
390	Lycée Aboul Kacem Chebbi à Gabès	40 000	26 700	66 700	66 700
391	Lycée El Argoub à Mareth	34 000	37 000	71 000	71 000
392	Lycée de Sombat	36 000	63 000	99 000	99 000
393	Lycée de Ghannouche	25 000	4 500	29 500	29 500
394	Lycée Pilote de Gabès	50 000	39 100	89 100	89 100
395	Lycée cité El Amel à Gabès	15 000	3 400	18 400	18 400
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Gabès :		527 000	325 100	852 100	852 100
V- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Kébili :					
396	Lycée 7 Novembre 1987 à Douz	34 000	11 000	45 000	45 000
397	Lycée Ibn Mandhour à Kébili	30 000	26 500	56 500	56 500
398	Lycée Ibn El Haïthem à Souk Lahad	30 000	5 800	35 800	35 800
399	Lycée El Ahd El Jedid à Douz	27 000	4 300	31 300	31 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		TOTAL DES RECETTES	DEPENSES TOTAL DES DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		
400	Lycée Ibn El Jazzar à Kébili	35 000	20 000	55 000	55 000
401	Lycée Ibn Khaldoun à Tombar	24 000	3 300	27 300	27 300
402	Lycée Kheireddine à Janoura	25 000	4 400	29 400	29 400
403	Lycée rue Ibn Sina à Kébili	35 000	32 500	67 500	67 500
404	Lycée El Imtiyaze à Douz	26 000	9 000	35 000	35 000
405	Lycée El Ahd El Jédid à El Faouar	31 000	51 500	82 500	82 500
406	Lycée de Menchia	29 000	4 000	33 000	33 000
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Kébili :		326 000	172 300	498 300	498 300
W- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Médenine :					
407	Lycée de Ben Guerdane	53 000	51 500	104 500	104 500
408	Lycée de Midoune	29 000	7 200	36 200	36 200
409	Lycée 2 mars 1934 à Zarzis	29 500	6 000	35 500	35 500
410	Lycée route de Gabès à Médenine	25 600	5 500	31 100	31 100
411	Lycée d'El May	31 000	5 000	36 000	36 000
412	Lycée Pilote de Medenine	58 000	44 800	102 800	102 800
413	Lycée de Béni Khedache	32 000	52 500	84 500	84 500
414	Lycée de Ajim à Jerba	33 000	5 300	38 300	38 300
415	Lycée 7 novembre 1987 Houmet Essouk à Jerba	27 000	5 000	32 000	32 000
416	Lycée 7 novembre 1987 à Ben Guerdane	29 000	5 500	34 500	34 500
417	Lycée de Medenine	79 000	75 000	154 000	154 000
418	Lycée Houmet Essouk à Jerba	80 000	11 000	91 000	91 000
419	Lycée de Zarzis	53 000	20 000	73 000	73 000
420	Lycée Ibn Rochd à Zarzis	24 000	4 000	28 000	28 000
421	Lycée 7 novembre 1987 à Médenine	33 500	23 000	56 500	56 500
422	Lycée Ibn Sina route de Tataouine à Médenine	29 000	5 500	34 500	34 500
423	Lycée de Sidi Makhoulf	30 000	60 000	90 000	90 000
424	Lycée Ibn Hazm route El Marsa à Ben Gardane	24 000	4 500	28 500	28 500
425	Lycée de Sidi Zékri à Jerba	19 000	3 500	22 500	22 500
426	Lycée de Ksar Jedid	18 000	3 800	21 800	21 800
427	Lycée Ibn El Haithem à Ben Guerdane	21 000	6 500	27 500	27 500
428	Lycée El Ahd El Jédid à Medenine	15 000	4 000	19 000	19 000
429	Lycée Dhouher à Zarzis	15 000	3 500	18 500	18 500
Total des budgets des établissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction Régionale de Médenine :		787 600	412 600	1 200 200	1 200 200
X- Etablissements d'enseignement secondaire relevant de la Direction régionale de Tataouine :					
430	Lycée de Tataouine	80 000	30 500	110 500	110 500
431	Lycée 2 mars 1934 à Ghomrassen	30 000	12 000	42 000	42 000
432	Lycée de Rogba à Tataouine	28 000	4 500	32 500	32 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		TOTAL DES RECETTES	DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		TOTAL DES DEPENSES
433	Lycée Cité 7 novembre 1987 à Tataouine	65 400	40 500	105 900	105 900
434	Lycée Cité Mahrajen à Tataouine	30 000	5 000	35 000	35 000
435	Lycée de Bir Lahmar	19 500	3 800	23 300	23 300
436	Lycée de Remada	32 000	45 500	77 500	77 500
437	Lycée Cité Broumet à Tataouine	21 700	5 000	26 700	26 700
438	Lycée de Smar à Tataouine	21 300	26 000	47 300	47 300
439	Lycée El Ahd El Jedid à Ghomrassen	15 000	2 400	17 400	17 400
440	Lycée cité Ennour à Tataouine Nord	17 000	4 500	21 500	21 500
Total des budgets des établissements d'enseignement		359 900	179 700	539 600	539 600
secondaire relevant de la Direction Régionale					
de Tataouine :					
TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		16 136 000	11 752 900	27 888 900	27 888 900
Etablissements du deuxième Cycle de l'Enseignement de Base :					
A - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tunis :					
001	Ecole préparatoire Cité Ibn Sina Ksar Said - le Bardo	17 000	3 200	20 200	20 200
002	Ecole préparatoire avenue Bab Djedid - Tunis	28 500	4 300	32 800	32 800
003	Ecole préparatoire d'El Hafsia Tunis	17 200	3 700	20 900	20 900
004	Ecole préparatoire de Carthage Dermech	25 000	6 200	31 200	31 200
005	Ecole préparatoire Place Leader - Tunis	18 100	2 200	20 300	20 300
006	Ecole préparatoire Ibn Rochd - Tunis	23 000	2 500	25 500	25 500
007	Ecole préparatoire rue Abderrazak Chraïbi à Tunis	17 000	1 700	18 700	18 700
008	Ecole préparatoire rue du Maroc - Tunis	20 000	4 700	24 700	24 700
009	Ecole préparatoire rue Habib Thameur le Bardo	18 700	3 200	21 900	21 900
010	Ecole préparatoire à Bir Kram El Omrane	18 000	4 000	22 000	22 000
011	Ecole préparatoire d'Essarajine	17 000	2 100	19 100	19 100
012	Ecole préparatoire avenue Béchir Sfar - Tunis	15 800	2 000	17 800	17 800
013	Ecole préparatoire Cité El Khadra - Tunis	25 000	4 900	29 900	29 900
014	Ecole préparatoire d'El Manar 2	20 200	2 900	23 100	23 100
015	Ecole préparatoire avenue 15 Octobre 1961 à El Kabaria	25 100	5 300	30 400	30 400
016	Ecole préparatoire d' El Aouina	20 000	6 700	26 700	26 700
017	Ecole préparatoire Beau Site El Menzah	16 000	2 700	18 700	18 700
018	Ecole préparatoire rue de la Gare - Tunis	20 000	1 900	21 900	21 900
019	Ecole préparatoire rue Mejez El Bab - Tunis	17 500	2 600	20 100	20 100
020	Ecole préparatoire de Mellassine	21 000	4 200	25 200	25 200
021	Ecole préparatoire rue El Aghlab Temimi El Omrane	15 000	2 100	17 100	17 100
022	Ecole préparatoire rue El Hédi Chaker - Tunis	16 000	3 000	19 000	19 000
023	Ecole préparatoire El Ouardia à Tunis	26 100	5 400	31 500	31 500
024	Ecole préparatoire rue El Jahedh - le Kram	21 000	4 300	25 300	25 300
025	Ecole préparatoire "El Imam Ibn Arafat" Cité Souissi le Bardo	19 500	5 600	25 100	25 100
026	Ecole préparatoire Okba Ibn Nafaa à Harayria	24 900	5 500	30 400	30 400
027	Ecole préparatoire rue des Tulipes El Ouardia	19 100	2 900	22 000	22 000
028	Ecole préparatoire Fadhel Ben Achour - La Marsa	23 000	4 000	27 000	27 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		TOTAL DES RECETTES	DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		TOTAL DES DEPENSES
029	Ecole préparatoire Cité Essalama - Kabaria 2	19 000	4 200	23 200	23 200
030	Ecole préparatoire Kheireddine - Le Bardo	25 000	5 600	30 600	30 600
031	Ecole préparatoire 20 mars 1956 à Sidi Hassine	25 000	8 100	33 100	33 100
032	Ecole préparatoire Ibn Sina 1 à El Kabaria	25 000	4 200	29 200	29 200
033	Ecole préparatoire rue Errassas à El Menzah	17 600	3 300	20 900	20 900
034	Ecole préparatoire Cité Bougatfa à Ezzahrouni	28 500	7 200	35 700	35 700
035	Ecole préparatoire d'El Manar I	15 000	3 100	18 100	18 100
036	Ecole préparatoire rue Jughurta à Bardo	16 000	3 100	19 100	19 100
037	Ecole préparatoire El Agba	21 400	5 400	26 800	26 800
038	Ecole préparatoire El Farabi à La-Goulette	22 400	2 600	25 000	25 000
039	Ecole préparatoire rue Karatchi - Le Bardo	15 600	2 400	18 000	18 000
040	Ecole préparatoire rue 62140 Cité Ettahrir	20 000	3 800	23 800	23 800
041	Ecole préparatoire route Mejez El Bab Sidi Hassine	25 800	6 500	32 300	32 300
042	Ecole préparatoire El Mourouj 2	19 000	3 500	22 500	22 500
043	Ecole préparatoire Assad Ibn Elfourrat El Kram Ouest	19 000	4 800	23 800	23 800
044	Ecole préparatoire rue des Glacières à Tunis	15 000	1 700	16 700	16 700
045	Ecole préparatoire rue de Lénine Tunis	20 300	3 500	23 800	23 800
046	Ecole préparatoire Cité Ibn Sina 2 - El Kabaria	19 000	5 400	24 400	24 400
047	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Sidi Hassine	27 500	7 500	35 000	35 000
048	Ecole préparatoire rue de Skikda - Djebel Jeloud	17 000	4 100	21 100	21 100
049	Ecole préparatoire Cité Bach Hamba - Ezzouhour	16 000	4 000	20 000	20 000
050	Ecole préparatoire rue Ibn Hasnia Cité Ettahrir	17 000	3 200	20 200	20 200
051	Ecole préparatoire de Sidi Daoued	16 000	3 800	19 800	19 800
052	Ecole préparatoire avenue Taieb M'Hiri - La Marsa	17 700	4 500	22 200	22 200
053	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun 4	19 000	3 200	22 200	22 200
054	Ecole préparatoire Fattouma Bourguiba - Le Bardo	15 100	3 500	18 600	18 600
055	Ecole Préparatoire 2 mars 1934 à Jebel Jeloud	16 000	2 800	18 800	18 800
056	Ecole Préparatoire 7 novembre 1987 cité Ibn Khaldoun	16 300	3 800	20 100	20 100
057	Ecole Préparatoire de Sejoumi	15 100	3 100	18 200	18 200
058	Ecole Préparatoire à El Omrane Supérieur	21 000	5 700	26 700	26 700
059	Ecole Préparatoire Sidi Amor à El Kram Ouest	19 000	3 700	22 700	22 700
060	Ecole Préparatoire rue Louis Bray cité El Khadhra à Tunis	15 000	2 500	17 500	17 500
061	Ecole Préparatoire d' El Harayria	16 000	3 600	19 600	19 600
062	Ecole Préparatoire de la Marsa	13 000	3 600	16 600	16 600
063	Ecole Préparatoire Ibn Khaldoun à El Omrane Supérieur	13 000	2 100	15 100	15 100
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Tunis :		1 223 000	246 900	1 469 900	1 469 900
B - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de l'Ariana :					
064	Ecole préparatoire Cité El Ghazala Ariana	19 100	7 100	26 200	26 200
065	Ecole préparatoire Beyrem V El Menzah 8	17 000	1 900	18 900	18 900
066	Ecole préparatoire 18 Janvier 1952 l'Ariana	18 500	4 700	23 200	23 200
067	Ecole préparatoire Cité El Bousten Ariana	18 200	6 000	24 200	24 200
068	Ecole préparatoire d'El Menzah VI	17 300	4 000	21 300	21 300
069	Ecole préparatoire Borj Louzir l'Ariana	18 800	7 400	26 200	26 200
070	Ecole préparatoire d'El Menzah V	13 600	3 100	16 700	16 700
071	Ecole préparatoire Cité de la République M'Nihla	23 200	6 700	29 900	29 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
072	Ecole préparatoire El Farabi - Jaâfar	29 700	4 000	33 700	33 700
073	Ecole préparatoire M'Nihla	17 000	5 700	22 700	22 700
074	Ecole préparatoire Cité Ettadhamen	25 000	10 000	35 000	35 000
075	Ecole préparatoire de Borj El Baccouche à l'Ariana	22 400	7 500	29 900	29 900
076	Ecole préparatoire Cité El Mourouj - Kalaât El Andalous	15 900	6 300	22 200	22 200
077	Ecole préparatoire Dar Fadhal - La Soukra	15 600	5 500	21 100	21 100
078	Ecole préparatoire 9 avril 1938 Cité Ettadhamen 3	18 000	4 600	22 600	22 600
079	Ecole préparatoire Riadh Ennasr à l'Ariana	12 200	3 200	15 400	15 400
080	Ecole préparatoire Cité El Bassatine - El M'Nihla	25 000	8 300	33 300	33 300
081	Ecole Préparatoire 18 janvier 1952 à Ettadhamen	18 000	6 000	24 000	24 000
082	Ecole Préparatoire cité Rafaha à El M'Nihla	16 000	3 300	19 300	19 300
083	Ecole préparatoire de Sidi Thabet	16 200	5 500	21 700	21 700
084	Ecole préparatoire de Raoued	12 000	3 800	15 800	15 800
085	Ecole préparatoire Ettadhamen 5 à l'Ariana	12 000	2 600	14 600	14 600
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de l'Ariana		400 700	117 200	517 900	517 900
C - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Manouba :					
086	Ecole préparatoire Echabbi à Mornaguia	15 800	3 700	19 500	19 500
087	Ecole préparatoire Erriadh à Jedaida	17 400	4 200	21 600	21 600
088	Ecole préparatoire Khaznadar Den-Den Manouba	19 400	4 800	24 200	24 200
089	Ecole préparatoire Ibn Sina Oued Ellil	17 500	3 600	21 100	21 100
090	Ecole préparatoire rue Abou Taieb Moutanabi la Manouba	15 600	3 600	19 200	19 200
091	Ecole préparatoire El Ahd El Jedd à El Battan	18 000	7 000	25 000	25 000
092	Ecole préparatoire Ibnou Rochd à Denden	16 000	2 700	18 700	18 700
093	Ecole préparatoire Ulysse à Tebourba	14 400	2 500	16 900	16 900
094	Ecole préparatoire 7 novembre Douar Hicher	16 300	5 000	21 300	21 300
095	Ecole préparatoire 20 mars Mornaguia	16 000	3 500	19 500	19 500
096	Ecole préparatoire Cité de la Radio à Jedaida	19 000	6 000	25 000	25 000
097	Ecole préparatoire Kheireddine à Manouba	16 800	3 500	20 300	20 300
098	Ecole préparatoire Chabaou Oued Ellil	18 500	5 500	24 000	24 000
099	Ecole préparatoire Ibn Rachik - Douar Hicher	29 000	4 000	33 000	33 000
100	Ecole préparatoire 20 mars 1956 à Douar Hicher	18 200	5 000	23 200	23 200
101	Ecole préparatoire Cité Errimel Tebourba	17 000	5 000	22 000	22 000
102	Ecole préparatoire Cité Mouezia - Oued Ellil	19 500	6 500	26 000	26 000
103	Ecole préparatoire Bir Zitoune à Tébourba	16 000	5 000	21 000	21 000
104	Ecole préparatoire Aboul Kacem Chebbi à Douar Hicher	25 500	4 500	30 000	30 000
105	Ecole Préparatoire de Féjjet-Khémakhem à Mornaguia	11 900	2 200	14 100	14 100
106	Ecole Préparatoire Ibn Khaldoun à Mannouba	12 200	1 700	13 900	13 900
107	Ecole Préparatoire cité Echabab à Douar Hicher	12 000	2 500	14 500	14 500
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Manouba		382 000	92 000	474 000	474 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
D - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Ben Arous :					
108	Ecole préparatoire Aboul Abbès Ahmed Al Abyani à Boumhel	18 000	5 200	23 200	23 200
109	Ecole préparatoire à Fouchana	16 300	5 500	21 800	21 800
110	Ecole préparatoire Abdallah Farhat - Radès	18 100	4 200	22 300	22 300
111	Ecole préparatoire 2 mars 1934 Ezzahra	16 900	4 200	21 100	21 100
112	Ecole préparatoire Avenue El à Hammam-Lif	17 600	3 400	21 000	21 000
113	Ecole préparatoire Taieb M'Hiri à Mégrine Riadh	11 500	2 000	13 500	13 500
114	Ecole préparatoire El Mongi Slim à Sidi Rezig	13 600	2 900	16 500	16 500
115	Ecole préparatoire Aboul Kacem Chebbi de Ben Arous	18 400	5 400	23 800	23 800
116	Ecole préparatoire Ahmed Ibn Abi Dhiaf à Mhamdia	15 300	4 500	19 800	19 800
117	Ecole préparatoire à la Nouvelle Médina	17 500	3 700	21 200	21 200
118	Ecole préparatoire à Khélidia	12 000	3 500	15 500	15 500
119	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Ben Arous	13 200	2 800	16 000	16 000
120	Ecole préparatoire Moufida Bourguiba Hammam-Lif	12 200	3 100	15 300	15 300
121	Ecole préparatoire à Nâassane	18 700	6 100	24 800	24 800
122	Ecole préparatoire à El Mourouj 3	20 000	5 000	25 000	25 000
123	Ecole préparatoire Assad Ibn El Fourat Hammam Chott	14 300	4 100	18 400	18 400
124	Ecole préparatoire Mustapha Kkraïef Mhamdia	17 000	5 200	22 200	22 200
125	Ecole préparatoire à Mornag	19 200	6 000	25 200	25 200
126	Ecole préparatoire Mongi Slim Ezzahra	14 500	3 500	18 000	18 000
127	Ecole préparatoire à El Mourouj 5	14 000	5 200	19 200	19 200
128	Ecole préparatoire Cité Chaker Megrine	12 500	2 800	15 300	15 300
129	Ecole préparatoire cité Erromanna à la Nouvelle Médina 3	16 900	4 400	21 300	21 300
130	Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Radès	21 300	6 400	27 700	27 700
131	Ecole préparatoire à El Yasminate	16 000	4 500	20 500	20 500
132	Ecole préparatoire à El Mourouj 6	21 000	4 500	25 500	25 500
133	Ecole préparatoire Habib Thameur à Hammam-Lif	14 500	2 500	17 000	17 000
134	Ecole préparatoire Abou el Hassan Ibn el Haithem à Mornag	15 600	5 800	21 400	21 400
135	Ecole préparatoire à El Mourouj 1	16 200	4 400	20 600	20 600
136	Ecole préparatoire Bir El Bey à Hammam Chott	14 500	3 100	17 600	17 600
137	Ecole préparatoire cité El Ksar à M'Hamdia	18 300	6 500	24 800	24 800
138	Ecole Préparatoire Rachidia à El Mourouj 3	13 500	5 500	19 000	19 000
139	Ecole Préparatoire Tahar Sfar à El Mourouj 3	16 500	4 000	20 500	20 500
140	Ecole Préparatoire Cité Sportive à Radès	13 500	2 600	16 100	16 100
141	Ecole Préparatoire de Bou M'hei	12 000	1 500	13 500	13 500
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Ben Arous		540 600	144 000	684 600	684 600
E - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Zaghouan :					
142	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Hammam Zriba	25 000	58 000	83 000	83 000
143	Ecole préparatoire Aboul Kacem Echhebi à El Fahs	18 500	3 500	22 000	22 000
144	Ecole préparatoire Ibn Rochd à Nadhour	28 000	38 000	66 000	66 000
145	Ecole préparatoire Kheireddine El Fahs	37 000	83 000	120 000	120 000
146	Ecole préparatoire El Hnaya Zaghouan	16 000	3 500	19 500	19 500
147	Ecole préparatoire avenue de l'Indépendance Zaghouan	16 000	3 500	19 500	19 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
148	Ecole préparatoire Ibn Sina à Sminja	23 500	69 000	92 500	92 500
149	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Saouef	26 000	64 000	90 000	90 000
150	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à El Fahs	15 000	3 500	18 500	18 500
151	Ecole préparatoire Cité El Araïes - Zaghouan	13 000	2 500	15 500	15 500
152	Ecole préparatoire 9 avril 1938 à Mogren	12 000	3 000	15 000	15 000
153	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Bir Mécharga	18 000	6 000	24 000	24 000
154	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Sidi Néji	21 000	48 000	69 000	69 000
155	Ecole Préparatoire de Zériba village	12 000	3 500	15 500	15 500
156	Ecole Préparatoire de Sidi Aouidete	17 000	28 000	45 000	45 000
157	Ecole Préparatoire de Zaghouan	13 000	3 000	16 000	16 000
158	Ecole préparatoire de Jebel El Wast	13 000	3 000	16 000	16 000
Total des budgets des Etablissements du		324 000	423 000	747 000	747 000
deuxième cycle de l'enseignement de base					
relevant de la Direction Régionale de Zaghouan					
F - Etablissements du deuxième cycle					
de l'enseignement de base relevant de la Direction					
régionale de Bizerte :					
159	Ecole préparatoire Boukhris Bizerte	15 100	3 500	18 600	18 600
160	Ecole préparatoire Farhat Hached Bizerte	17 600	4 300	21 900	21 900
161	Ecole préparatoire Habib El Haddad Bizerte	17 500	3 600	21 100	21 100
162	Ecole préparatoire El Kehna Menzel Bourguiba	13 500	2 600	16 100	16 100
163	Ecole préparatoire Pasteur Mateur	15 100	2 100	17 200	17 200
164	Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiaf Menzel Bourguiba	13 000	2 000	15 000	15 000
165	Ecole préparatoire de Metline	20 900	4 900	25 800	25 800
166	Ecole préparatoire de Rafraf	14 400	3 500	17 900	17 900
167	Ecole préparatoire de Ghar El Melh	12 000	2 400	14 400	14 400
168	Ecole préparatoire de Joumine	18 100	73 200	91 300	91 300
169	Ecole préparatoire rue de Tunis Tinja	12 000	2 700	14 700	14 700
170	Ecole préparatoire 9 avril Menzel Bourguiba	17 400	3 700	21 100	21 100
171	Ecole préparatoire Ibn Sina à El Alia	15 600	2 700	18 300	18 300
172	Ecole préparatoire de Ras Jebel	22 300	6 000	28 300	28 300
173	Ecole préparatoire Ibn Charaf Menzel Bourguiba	19 400	4 300	23 700	23 700
174	Ecole préparatoire d'Oum Hénî	14 200	1 800	16 000	16 000
175	Ecole préparatoire de Zarzouna	19 000	3 300	22 300	22 300
176	Ecole préparatoire de Aousja	12 000	2 800	14 800	14 800
177	Ecole préparatoire de Sejnane	32 200	37 500	69 700	69 700
178	Ecole préparatoire Evacuation Bizerte	19 700	4 200	23 900	23 900
179	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Mateur	16 500	4 000	20 500	20 500
180	Ecole préparatoire Zehana	19 300	43 000	62 300	62 300
181	Ecole préparatoire El Guezala	25 500	101 600	127 100	127 100
182	Ecole préparatoire de Menzel Jamil	19 500	3 000	22 500	22 500
183	Ecole préparatoire rue Salah Eddine El Ayoubi Ras Jebel	19 000	4 500	23 500	23 500
184	Ecole préparatoire Habib Bougatfa Bizerte	16 700	4 400	21 100	21 100
185	Ecole préparatoire de Tamra	12 200	36 800	49 000	49 000
186	Ecole préparatoire de Henchir Methline	19 400	43 600	63 000	63 000
187	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid - El Alia	19 200	5 000	24 200	24 200
188	Ecole préparatoire avenue Bourguiba - Bizerte	15 800	3 900	19 700	19 700
189	Ecole préparatoire El Hayette à Mateur - Bizerte	15 500	3 600	19 100	19 100
190	Ecole préparatoire Cité El Ikbale à Tinja	14 500	3 500	18 000	18 000
191	Ecole préparatoire de Menzel Abderrahmane	14 900	4 400	19 300	19 300

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		TOTAL DES RECETTES	DEPENSES TOTAL DES DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		
192	Ecole Préparatoire de Mateur	15 500	3 100	18 600	18 600
193	Ecole Préparatoire Bouchemla à Zarzouna	14 300	3 700	18 000	18 000
194	Ecole Préparatoire de Jebel Semmène à Joumine	14 500	2 700	17 200	17 200
195	Ecole Préparatoire Route de Tunis à Mateur	13 700	26 900	40 600	40 600
196	Ecole Préparatoire Sahnoun 3 à Menzel Bourguiba	11 300	2 700	14 000	14 000
197	Ecole Préparatoire 15 octobre 1963 à Séjnane	11 400	2 700	14 100	14 100
198	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à sejenane	13 300	3 000	16 300	16 300
<u>Total des budgets des Etablissements du</u>		663 000	477 200	1 140 200	1 140 200
<u>deuxième cycle de l'enseignement de base</u>					
<u>relevant de la Direction Régionale de Bizerte</u>					
G- Etablissements du deuxième cycle					
de l'enseignement de base relevant de la Direction					
régionale de Nabeul :					
199	Ecole préparatoire de Soliman	31 500	55 000	86 500	86 500
200	Ecole préparatoire Karat Sassi Korba	12 500	2 500	15 000	15 000
201	Ecole préparatoire Asmar à Kélibia	14 500	4 500	19 000	19 000
202	Ecole préparatoire Taher Haded Nabeul	24 500	7 000	31 500	31 500
203	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Korba	24 500	9 000	33 500	33 500
204	Ecole préparatoire d'Erraanine	14 500	3 500	18 000	18 000
205	Ecole préparatoire de Soma	14 500	2 700	17 200	17 200
206	Ecole préparatoire de Tazerka	13 500	2 700	16 200	16 200
207	Ecole préparatoire d'Azmour	12 500	2 300	14 800	14 800
208	Ecole préparatoire de Zaouiet M'Guaz	13 900	3 000	16 900	16 900
209	Ecole préparatoire à Bir Bouregba	16 200	5 000	21 200	21 200
210	Ecole préparatoire à Grombalia	19 500	6 800	26 300	26 300
211	Ecole préparatoire à Boukrim	12 000	2 300	14 300	14 300
212	Ecole préparatoire de Zaouit Ejdid	14 600	3 000	17 600	17 600
213	Ecole préparatoire à Menzel Hor	13 500	2 100	15 600	15 600
214	Ecole préparatoire à Saheb Jebel	14 000	2 600	16 600	16 600
215	Ecole préparatoire à Mâmoura	11 700	3 000	14 700	14 700
216	Ecole préparatoire de Fondk Jedid	13 500	3 800	17 300	17 300
217	Ecole préparatoire Rue Hédi Wali à Hammamet	14 500	6 800	21 300	21 300
218	Ecole préparatoire de Skalba	11 600	2 100	13 700	13 700
219	Ecole préparatoire avenue de la République à Menzel Témime	14 500	2 500	17 000	17 000
220	Ecole préparatoire avenue de Tunis à Kélibia	12 600	2 400	15 000	15 000
221	Ecole préparatoire d'El Haouaria	13 400	2 700	16 100	16 100
222	Ecole préparatoire à El Kermia - Grombalia	12 500	2 000	14 500	14 500
223	Ecole préparatoire de Menzel Bouzelfa	29 500	8 000	37 500	37 500
224	Ecole préparatoire Place des Martyrs à Nabeul	14 500	3 500	18 000	18 000
225	Ecole Préparatoire Aboul Kacem Echebbi à Hammamet	16 000	4 400	20 400	20 400
226	Ecole préparatoire Habib Bougatfa à Grombalia	14 500	2 800	17 300	17 300
227	Ecole préparatoire de Remila à Nabeul	14 500	4 000	18 500	18 500
228	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Korba	12 500	3 500	16 000	16 000
229	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Hammamet	11 500	3 900	15 400	15 400
230	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Dar Chaabane El Fehri	17 000	5 100	22 100	22 100
231	Ecole préparatoire Ali Belahouane à Kelibia	13 500	4 500	18 000	18 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
232	Ecole préparatoire de Dar-Allouche	12 500	2 800	15 300	15 300
233	Ecole préparatoire Mohamed El Bachrouh à Dar Chaâbane El Fehri	17 000	4 800	21 800	21 800
234	Ecole préparatoire d'El Mida	20 000	63 000	83 000	83 000
	<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Nabeul</u>	563 500	249 600	813 100	813 100
	H - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Béja :				
235	Ecole préparatoire Mongi Slim de Mejez El Bab	18 100	3 000	21 100	21 100
236	Ecole préparatoire Tahar Haddad Mejez El Bab	24 500	32 000	56 500	56 500
237	Ecole préparatoire Massinissa de Teboursouk	36 300	33 000	69 300	69 300
238	Ecole préparatoire Ibn El Jazzar de Ouechteta	30 400	36 000	66 400	66 400
239	Ecole préparatoire Ibn Rochd de Testour	23 000	39 000	62 000	62 000
240	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun de Mâagoula Béja	17 000	2 400	19 400	19 400
241	Ecole préparatoire Kheireddine Pacha Sidi Ismaïl de Béja	22 000	42 000	64 000	64 000
242	Ecole préparatoire Ibn Rachik d'Oued Ezzarga	15 000	2 500	17 500	17 500
243	Ecole préparatoire Ibn Arafat de Mehala Béja	21 100	4 500	25 600	25 600
244	Ecole préparatoire Taieb M'Hiri de Goussa	22 000	42 500	64 500	64 500
245	Ecole préparatoire Ibn Charaf de Nefza	21 000	20 000	41 000	41 000
246	Ecole préparatoire avenue Bourguiba Béja	18 500	4 500	23 000	23 000
247	Ecole préparatoire Fadhel Ben Achour de Slouguia	13 900	14 500	28 400	28 400
248	Ecole préparatoire Jugurtha de Toukaber	10 400	1 000	11 400	11 400
249	Ecole préparatoire Farhat Hached route Kasseb Béja	19 000	36 500	55 500	55 500
250	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 de Goubellat	26 600	53 000	79 600	79 600
251	Ecole préparatoire El Ayadhi El Béji à Béja	40 600	30 000	70 600	70 600
252	Ecole préparatoire Ben Sahl - Testour	17 000	4 000	21 000	21 000
253	Ecole préparatoire Ibn Sina à Amdoun	16 500	4 500	21 000	21 000
254	Ecole préparatoire Ali Kalsadi à Béja	48 000	41 600	89 600	89 600
255	Ecole préparatoire Cité Ibn Khaldoun à Thibar	17 000	2 500	19 500	19 500
256	Ecole préparatoire Errached à Béja	18 000	3 000	21 000	21 000
257	Ecole préparatoire de Tébabat - Nefza	13 000	3 000	16 000	16 000
258	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Tebousouk - Fedan-Souk	13 000	2 500	15 500	15 500
259	Ecole préparatoire Etouila à Nefza	14 800	4 500	19 300	19 300
260	Ecole préparatoire Medallah Houria à Mejez El Bab	12 500	2 500	15 000	15 000
261	Ecole préparatoire la Liberté avenue de Bourguiba à Béja	10 800	2 000	12 800	12 800
262	Ecole préparatoire de Goubellat	13 000	1 500	14 500	14 500
	<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Béja</u>	573 000	468 000	1 041 000	1 041 000
	I - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Jendouba :				
263	Ecole préparatoire El Morjène Tabarka	20 000	32 300	52 300	52 300
264	Ecole préparatoire de Jendouba	25 000	58 000	83 000	83 000
265	Ecole préparatoire Mustapha Kheraief Jendouba	16 000	4 000	20 000	20 000
266	Ecole préparatoire de Bousalem	32 000	91 100	123 100	123 100
267	Ecole préparatoire de Bou Aouen	14 000	2 500	16 500	16 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
268	Ecole préparatoire de Babouch	25 000	71 000	96 000	96 000
269	Ecole préparatoire de Souk Essebt	13 500	3 000	16 500	16 500
270	Ecole préparatoire de Bellaregia	23 000	30 000	53 000	53 000
271	Ecole préparatoire d'Ain Draham	18 000	4 000	22 000	22 000
272	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Ghardimaou	35 000	53 500	88 500	88 500
273	Ecole préparatoire de Balta	20 000	58 000	78 000	78 000
274	Ecole préparatoire à Ain Sobh	22 000	47 600	69 600	69 600
275	Ecole préparatoire de Béni M'Tir	36 500	47 000	83 500	83 500
276	Ecole préparatoire 2 mars 1934 Jendouba	19 000	4 000	23 000	23 000
277	Ecole préparatoire 4 avril 1938 Oued M'Liz	24 000	61 200	85 200	85 200
278	Ecole préparatoire Hédi Ben Hassine Jendouba	20 000	5 500	25 500	25 500
279	Ecole préparatoire Boussalem la Gare	20 000	6 000	26 000	26 000
280	Ecole préparatoire Ain Soltane	22 000	93 700	115 700	115 700
281	Ecole préparatoire de Fernana	26 000	87 500	113 500	113 500
282	Ecole préparatoire route de Tunis Jendouba	20 000	5 000	25 000	25 000
283	Ecole préparatoire Cité El Khadhra à Bousalem	20 000	3 500	23 500	23 500
284	Ecole préparatoire Sidi Belgacem à Ghardimaou	20 000	55 500	75 500	75 500
285	Ecole préparatoire 18 Janvier 1952 à Tabarka	20 000	8 000	28 000	28 000
286	Ecole préparatoire de Ain El Beya	30 400	96 000	126 400	126 400
287	Ecole préparatoire Souk El Jomaa	18 000	61 800	79 800	79 800
288	Ecole préparatoire de Hammam Bourguiba	26 000	67 800	93 800	93 800
289	Ecole préparatoire Hédi Khélil à Bousalem	18 000	5 000	23 000	23 000
290	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Ghardimaou	19 000	5 000	24 000	24 000
291	Ecole préparatoire de Jendouba Sud	14 000	4 000	18 000	18 000
292	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Fernana	14 000	3 800	17 800	17 800
293	Ecole préparatoire El Jalil à Ghardimaou	17 000	3 500	20 500	20 500
Total des budgets des Etablissements du		667 400	1 078 800	1 746 200	1 746 200
deuxième cycle de l'enseignement de base					
relevant de la Direction Régionale de Jendouba					
J - Etablissements du deuxième cycle					
de l'enseignement de base relevant de la Direction					
régionale du Kef :					
294	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Dahmani	16 000	3 200	19 200	19 200
295	Ecole préparatoire de Kalaât Snane	19 700	33 200	52 900	52 900
296	Ecole préparatoire de Neber	20 000	50 100	70 100	70 100
297	Ecole préparatoire "Ibn Khaldoun" le Kef	21 500	5 400	26 900	26 900
298	Ecole préparatoire de Tajerouine	16 000	2 000	18 000	18 000
299	Ecole préparatoire de Touiref	22 000	41 200	63 200	63 200
300	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 du Sers	18 800	59 600	78 400	78 400
301	Ecole préparatoire "Jugurtha" le Kef	18 000	3 400	21 400	21 400
302	Ecole préparatoire de Menzel Salem	12 000	1 000	13 000	13 000
303	Ecole préparatoire de Dahmani	23 900	60 800	84 700	84 700
304	Ecole préparatoire d'El Ksour	24 000	96 500	120 500	120 500
305	Ecole préparatoire Aboul Kacem Chabbi Tajerouine	18 000	2 600	20 600	20 600
306	Ecole préparatoire de Borj El Ifa	18 000	32 700	50 700	50 700

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		TOTAL DES RECETTES	DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		TOTAL DES DEPENSES
307	Ecole préparatoire de Jerissa	15 000	18 500	33 500	33 500
308	Ecole préparatoire de Sidi M'tir	15 000	1 300	16 300	16 300
309	Ecole préparatoire de Sidi Rabeh	15 000	27 500	42 500	42 500
310	Ecole préparatoire de Kalaâ El Khasba	20 000	2 500	22 500	22 500
311	Ecole préparatoire du Sers	16 700	3 500	20 200	20 200
312	Ecole préparatoire de Barnoussa	18 700	4 100	22 800	22 800
313	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Cité El Intilaka - Sakiet Sidi Youssef	19 100	30 200	49 300	49 300
314	Ecole préparatoire Ibn Sina Le Kef	14 000	1 800	15 800	15 800
315	Ecole préparatoire Cité Eddir - Le Kef	18 000	42 400	60 400	60 400
316	Ecole préparatoire Souani El Ineb- Le Kef	15 000	2 400	17 400	17 400
317	Ecole préparatoire Ettoumouh à Tejerouine	12 000	2 600	14 600	14 600
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale du Kef</u>		426 400	528 500	954 900	954 900
K - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Siliana :					
318	Ecole préparatoire avenue 7 novembre 1987 Rouhia	26 000	83 000	109 000	109 000
319	Ecole préparatoire d'El Aroussa	18 000	37 000	55 000	55 000
320	Ecole préparatoire de Gaâfour	21 000	4 000	25 000	25 000
321	Ecole préparatoire Sayar Makthar	13 000	2 000	15 000	15 000
322	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 de Siliana	29 000	71 000	100 000	100 000
323	Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiyf El Kantara	33 000	62 000	95 000	95 000
324	Ecole préparatoire Ibn Arafa Lakhouet	19 000	38 000	57 000	57 000
325	Ecole préparatoire Ibn Charaf - Borj El Messaoudi	20 000	46 000	66 000	66 000
326	Ecole préparatoire Ibn Rochd Makthar	29 000	70 000	99 000	99 000
327	Ecole préparatoire de Bou Arada	29 000	37 000	66 000	66 000
328	Ecole préparatoire de Kesra	22 000	99 000	121 000	121 000
329	Ecole préparatoire de Sidi Bourouis	32 000	52 000	84 000	84 000
330	Ecole préparatoire Errouhia	26 000	71 000	97 000	97 000
331	Ecole préparatoire de Bargou	24 600	61 000	85 600	85 600
332	Ecole préparatoire Cité Ennour Siliana	20 000	4 000	24 000	24 000
333	Ecole préparatoire d'El Krib	30 000	46 000	76 000	76 000
334	Ecole préparatoire de Makthar	19 000	86 000	105 000	105 000
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Siliana</u>		410 600	869 000	1 279 600	1 279 600
L - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kasserine :					
335	Ecole préparatoire El Abedla Sbeitla	20 000	3 600	23 600	23 600
336	Ecole préparatoire Mejel Bel Abbès	20 000	105 000	125 000	125 000
337	Ecole préparatoire Cité Ennour Kasserine	20 600	4 300	24 900	24 900
338	Ecole préparatoire de Hassi El Ferid	22 000	76 600	98 600	98 600
339	Ecole préparatoire Cité Ezzouhour Kasserine	21 000	4 500	25 500	25 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		TOTAL DES RECETTES	DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		TOTAL DES DEPENSES
340	Ecole préparatoire de Télèpte	15 700	57 000	72 700	72 700
341	Ecole préparatoire Ibn El Fourat de Thala	13 000	3 000	16 000	16 000
342	Ecole préparatoire d'El Ayoun	16 000	119 700	135 700	135 700
343	Ecole préparatoire de Hydra	25 000	46 100	71 100	71 100
344	Ecole préparatoire 25 Juillet 1957 de Thala	15 400	65 100	80 500	80 500
345	Ecole préparatoire Ibn Rochd de Kasserine	20 000	2 500	22 500	22 500
346	Ecole préparatoire Cité El Khadra Sbeitla	28 000	54 000	82 000	82 000
347	Ecole préparatoire Sidi S'hil	19 000	55 100	74 100	74 100
348	Ecole préparatoire Cité El Fath à Kasserine	25 800	7 500	33 300	33 300
349	Ecole préparatoire Bouzegem	18 400	34 800	53 200	53 200
350	Ecole préparatoire Khmouda	18 000	33 000	51 000	51 000
351	Ecole préparatoire Lahouach	21 000	7 000	28 000	28 000
352	Ecole préparatoire Echerrai	20 000	48 100	68 100	68 100
353	Ecole préparatoire Ain Khemaisia	13 000	59 800	72 800	72 800
354	Ecole préparatoire Doghra	23 000	35 000	58 000	58 000
355	Ecole préparatoire de Rakhmeth	13 100	54 200	67 300	67 300
356	Ecole préparatoire d'El Hammar	15 100	53 000	68 100	68 100
357	Ecole préparatoire de Foussana	16 400	4 000	20 400	20 400
358	Ecole préparatoire de Sbiba	21 100	59 500	80 600	80 600
359	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Foussana	21 000	80 100	101 100	101 100
360	Ecole préparatoire Cité El Bassatine à Kasserine	25 000	5 800	30 800	30 800
361	Ecole préparatoire de Fériana	18 000	3 900	21 900	21 900
362	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à Kasserine	15 000	2 300	17 300	17 300
363	Ecole préparatoire de Jedeliane	17 000	2 500	19 500	19 500
364	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Thala	12 300	2 100	14 400	14 400
365	Ecole préparatoire Sahraoui à Foussana	12 000	12 900	24 900	24 900
Total des budgets des Etablissements du		580 900	1 102 000	1 682 900	1 682 900
deuxième cycle de l'enseignement de base					
relevant de la Direction Régionale de Kasserine					
M - Etablissements du deuxième cycle					
de l'enseignement de base relevant de la Direction					
régionale de Sousse :					
366	Ecole préparatoire Porte Nord - Sousse	28 000	5 600	33 600	33 600
367	Ecole préparatoire 2 mars 1934 M'Saken	26 000	7 300	33 300	33 300
368	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 M'Saken	17 000	6 800	23 800	23 800
369	Ecole préparatoire rue Constantine à Sousse	38 000	18 400	56 400	56 400
370	Ecole préparatoire route de Tunis Kalaâ Kébira	16 000	5 100	21 100	21 100
371	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid M'Saken	13 000	2 100	15 100	15 100
372	Ecole préparatoire de Zaouia, Ksiba, Thrayet	16 000	5 800	21 800	21 800
373	Ecole préparatoire Hergla	10 000	2 500	12 500	12 500
374	Ecole préparatoire à Sidi El Hénî	17 000	25 600	42 600	42 600
375	Ecole préparatoire rue de Soudan Sousse	12 000	2 400	14 400	14 400
376	Ecole préparatoire d'El Knaies	10 000	1 500	11 500	11 500
377	Ecole préparatoire de Borjine	10 000	2 100	12 100	12 100
378	Ecole préparatoire de Kendar	15 000	25 700	40 700	40 700
379	Ecole préparatoire Cité Khezama Sousse	15 000	4 500	19 500	19 500
380	Ecole préparatoire Sahloul Hammam-Sousse	17 000	6 800	23 800	23 800
381	Ecole préparatoire rue El Adjmi Ben Saâd Kalaâ Kébira	12 000	3 400	15 400	15 400

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
382	Ecole préparatoire Akouda	14 000	3 700	17 700	17 700
383	Ecole préparatoire de Sidi Bou Ali	12 000	3 300	15 300	15 300
384	Ecole préparatoire Messaâdine	10 000	2 100	12 100	12 100
385	Ecole préparatoire Cité Ezzouhour Sousse	23 000	4 900	27 900	27 900
386	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Cité Erriadh Sousse	18 000	5 500	23 500	23 500
387	Ecole préparatoire Ali Belhouane Kalaâ Kébira	12 000	2 500	14 500	14 500
388	Ecole préparatoire de Kalaâ Séghira	20 000	7 600	27 600	27 600
389	Ecole préparatoire Mohamed El Aroui de Sousse	42 000	7 900	49 900	49 900
390	Ecole préparatoire Cité Erriadh - Sousse	20 000	4 700	24 700	24 700
391	Ecole préparatoire de Bou Hassina	15 000	3 000	18 000	18 000
392	Ecole préparatoire Cité El Yasmine - Enfidha	15 000	3 700	18 700	18 700
393	Ecole préparatoire El Bhacir - Hammam Sousse	17 000	5 100	22 100	22 100
394	Ecole préparatoire à Sousse-Nouvelle	18 000	5 300	23 300	23 300
395	Ecole préparatoire Cité Zahra à Sousse	17 000	5 600	22 600	22 600
396	Ecole préparatoire de M'Saken	15 000	4 600	19 600	19 600
397	Ecole préparatoire route de Zaghouan à Enfidha	17 000	7 000	24 000	24 000
398	Ecole préparatoire El Farabi à Kalaâ Kébira	11 000	3 400	14 400	14 400
399	Ecole préparatoire Ahmed El Aouani à Sidi Bou Ali	12 000	2 500	14 500	14 500
400	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Enfidha	19 000	66 500	85 500	85 500
401	Ecole préparatoire avenue de l'environnement à Akouda	12 000	2 500	14 500	14 500
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Sousse</u>		611 000	277 000	888 000	888 000
N - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kairouan :					
402	Ecole préparatoire Dar El Amen Kairouan	22 500	6 500	29 000	29 000
403	Ecole préparatoire Markez Bouhajla	20 000	6 500	26 500	26 500
404	Ecole préparatoire Cherarda	20 000	60 000	80 000	80 000
405	Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Kairouan	17 500	4 500	22 000	22 000
406	Ecole préparatoire El Houssari Kairouan	19 000	5 500	24 500	24 500
407	Ecole préparatoire de Menzel M'Hiri Nasrallah	21 500	27 000	48 500	48 500
408	Ecole préparatoire de Haffouz	31 500	133 000	164 500	164 500
409	Ecole préparatoire El Imam Souhnoun à Bouhajla	31 500	104 000	135 500	135 500
410	Ecole préparatoire de Oueslatia	11 500	81 000	92 500	92 500
411	Ecole préparatoire de Chbika	16 500	77 000	93 500	93 500
412	Ecole préparatoire de Aïn Jeloula Oueslatia	22 000	67 200	89 200	89 200
413	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid Hajeb El Ayoun	27 500	77 300	104 800	104 800
414	Ecole préparatoire d'El Kabbara Nasrallah	16 500	3 500	20 000	20 000
415	Ecole préparatoire avenue de Fès Kairouan	18 500	4 000	22 500	22 500
416	Ecole préparatoire Dar El Jamiiâ Sbikha	25 000	41 000	66 000	66 000
417	Ecole préparatoire d'El M'said - El Ala	23 000	44 300	67 300	67 300
418	Ecole préparatoire Bir El Wesfan Cherarda	19 000	49 200	68 200	68 200
419	Ecole préparatoire de Jehina - Bouhajla	17 000	43 500	60 500	60 500
420	Ecole préparatoire d'El Mansoura Kairouan	20 000	5 500	25 500	25 500
421	Ecole préparatoire Ibn El-Héni à Kairouan	17 000	5 300	22 300	22 300
422	Ecole préparatoire de Zemla - Haffouz	20 000	40 300	60 300	60 300
423	Ecole préparatoire de Sbikha	23 000	42 700	65 700	65 700
424	Ecole préparatoire de Nasrallah	16 000	4 000	20 000	20 000
425	Ecole préparatoire d'El Ala	19 500	80 300	99 800	99 800
426	Ecole préparatoire Ibn Rochd à Sbikha	20 500	5 500	26 000	26 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
427	Ecole préparatoire de Hajeb El Ayoun	17 000	4 500	21 500	21 500
428	Ecole préparatoire Cité Zayatine à Haffouz	17 000	3 800	20 800	20 800
429	Ecole préparatoire Ibn Charaf à Kairouan	14 000	2 500	16 500	16 500
430	Ecole préparatoire de Rakada - Kairouan	19 000	5 000	24 000	24 000
431	Ecole préparatoire Assad Ibn El Fourat à Kairouan	16 500	3 800	20 300	20 300
432	Ecole préparatoire Chebbi à Oueslatia	15 000	2 800	17 800	17 800
433	Ecole préparatoire d'El Baten à Kairouan	13 000	2 800	15 800	15 800
434	Ecole préparatoire de Dhibette à El Ala	13 500	2 300	15 800	15 800
435	Ecole préparatoire El Ahd El Jédid à Sbikha	14 500	3 200	17 700	17 700
436	Ecole préparatoire de Bouhajla	14 500	4 000	18 500	18 500
437	Ecole préparatoire El Manar à Kairouan	13 000	2 500	15 500	15 500
438	Ecole préparatoire à El Ala El Habib	12 000	2 000	14 000	14 000
439	Ecole préparatoire El Manara - Nasrallah	12 000	1 700	13 700	13 700
440	Ecole préparatoire Sidi Saad - Nasrallah	12 000	1 700	13 700	13 700
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Kairouan		719 000	1 061 200	1 780 200	1 780 200
O - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Monastir :					
441	Ecole préparatoire Cité El Fath Jammel	26 000	6 800	32 800	32 800
442	Ecole préparatoire de Bembla	20 500	4 000	24 500	24 500
443	Ecole préparatoire Amirat Touazra Moknine	13 000	2 000	15 000	15 000
444	Ecole préparatoire Sidi Bennour Moknine	11 900	1 300	13 200	13 200
445	Ecole préparatoire de Amirat El Hajje - Moknine	13 500	1 900	15 400	15 400
446	Ecole préparatoire Hédi Khefacha Monastir	25 500	5 000	30 500	30 500
447	Ecole préparatoire Moufida Bourguiba à Monastir	16 200	2 600	18 800	18 800
448	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Ksar Hellal	28 500	5 500	34 000	34 000
449	Ecole préparatoire Tahar Haded de Moknine	30 500	7 500	38 000	38 000
450	Ecole préparatoire 3 janvier 1934 Ksar Hellal	21 900	6 000	27 900	27 900
451	Ecole préparatoire de Sahline	22 100	5 500	27 600	27 600
452	Ecole préparatoire Ali Bourguiba de Monastir	18 900	4 500	23 400	23 400
453	Ecole préparatoire de Khénis	16 200	2 900	19 100	19 100
454	Ecole préparatoire Haj Mabrouk Lazrak de Menzel Nour	14 700	3 600	18 300	18 300
455	Ecole préparatoire Zaouiet Kontech	13 500	2 600	16 100	16 100
456	Ecole préparatoire de Touza	13 500	2 500	16 000	16 000
457	Ecole préparatoire de Chrahil	12 000	2 200	14 200	14 200
458	Ecole préparatoire de Menzel Fersi	8 000	800	8 800	8 800
459	Ecole préparatoire de Menzel Kamel	13 500	2 500	16 000	16 000
460	Ecole préparatoire de Teboulba	18 300	4 500	22 800	22 800
461	Ecole préparatoire de Jemmel	22 500	5 900	28 400	28 400
462	Ecole préparatoire Mahmoud Ben Dhia à Moknine	20 500	5 000	25 500	25 500
463	Ecole préparatoire de Ksibet El Mediouni	15 100	3 500	18 600	18 600
464	Ecole préparatoire de Bennène	15 500	3 700	19 200	19 200
465	Ecole préparatoire de Bekalta	19 500	4 000	23 500	23 500
466	Ecole préparatoire avenue Bourguiba- Téoulba	20 500	4 700	25 200	25 200
467	Ecole préparatoire de Amirat Fhoul	12 500	1 700	14 200	14 200
468	Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Ouerdanine	24 500	6 000	30 500	30 500
469	Ecole préparatoire de Sayada	19 200	4 700	23 900	23 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
470	Ecole préparatoire avenue 7 novembre 1987 à Monastir	21 500	5 400	26 900	26 900
471	Ecole préparatoire de Zaremdine	18 500	5 200	23 700	23 700
472	Ecole préparatoire de Béni Hassen	20 800	11 000	31 800	31 800
473	Ecole préparatoire Abdessalam el Mokni à Moknine	14 500	3 500	18 000	18 000
474	Ecole préparatoire Ahmed Ayed à Ksar Helal	13 500	1 800	15 300	15 300
475	Ecole préparatoire El Mezaouha	13 500	2 500	16 000	16 000
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Monastir</u>		630 300	142 800	773 100	773 100
P - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Mahdia :					
476	Ecole préparatoire avenue Bourguiba Boumerdès	18 000	18 100	36 100	36 100
477	Ecole préparatoire rue 25 Juillet 1957 Chorbane	18 000	4 500	22 500	22 500
478	Ecole préparatoire de Nefetia Chorban	17 900	4 500	22 400	22 400
479	Ecole préparatoire de Sakiet El Khadem Sidi Alouane	15 500	2 500	18 000	18 000
480	Ecole préparatoire avenue Habib Bourguiba Mahdia	16 200	3 500	19 700	19 700
481	Ecole préparatoire 7 Novembre 1987 de Sidi Alouane	22 000	43 500	65 500	65 500
482	Ecole préparatoire de Souassi	22 500	73 700	96 200	96 200
483	Ecole préparatoire de Ouled Chamekh	21 000	50 700	71 700	71 700
484	Ecole préparatoire Ezzahra - Mahdia	18 700	4 300	23 000	23 000
485	Ecole préparatoire 7 Novembre 1987 El Jem	20 000	41 500	61 500	61 500
486	Ecole préparatoire de Melloulech	22 200	17 400	39 600	39 600
487	Ecole préparatoire de Bradaâ	19 200	4 500	23 700	23 700
488	Ecole préparatoire de Hakaïma	16 500	18 400	34 900	34 900
489	Ecole préparatoire de Karkar	17 000	12 600	29 600	29 600
490	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun Ksour Essaf	20 200	4 500	24 700	24 700
491	Ecole préparatoire Farhat Hached de Chebba	20 000	3 800	23 800	23 800
492	Ecole préparatoire avenue Bourguiba Ksour Essaf	24 000	5 500	29 500	29 500
493	Ecole préparatoire de Sidi Zid - Souassi	20 300	47 500	67 800	67 800
494	Ecole préparatoire de Tlalsa - El Jem	18 000	40 000	58 000	58 000
495	Ecole préparatoire à Hiboun	16 000	3 500	19 500	19 500
496	Ecole préparatoire Ibn Charaf de Chebba	19 000	3 500	22 500	22 500
497	Ecole préparatoire Nouvelle Cité - El Jem	15 000	2 300	17 300	17 300
498	Ecole préparatoire de Habira	17 000	3 700	20 700	20 700
499	Ecole préparatoire route El Jem à Souassi	17 500	3 500	21 000	21 000
500	Ecole préparatoire Borj El Arif à Mahdia	11 400	1 800	13 200	13 200
501	Ecole Préparatoire route de la plage à Rejiche	14 500	2 500	17 000	17 000
502	Ecole Préparatoire de Zelba	11 900	1 500	13 400	13 400
503	Ecole Préparatoire de Chéhimat-Nord	13 000	2 900	15 900	15 900
504	Ecole Préparatoire Assad Ibn El Fourat à El Jem	14 200	2 800	17 000	17 000
<u>Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Mahdia</u>		516 700	429 000	945 700	945 700

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		TOTAL DES RECETTES	DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		TOTAL DES DEPENSES
Q- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Sfax :					
505	Ecole préparatoire de Saltania	21 100	5 700	26 800	26 800
506	Ecole préparatoire Cité El Ouns route de Tunis Sakiet Ezzit	16 700	3 900	20 600	20 600
507	Ecole préparatoire Nadhour Bir Ali Ben Khelifa	21 000	3 800	24 800	24 800
508	Ecole préparatoire 15 Octobre 1963 Sfax	41 700	16 200	57 900	57 900
509	Ecole préparatoire Tahar El Haddad Sfax	27 600	6 800	34 400	34 400
510	Ecole préparatoire de Skhira	12 000	106 300	118 300	118 300
511	Ecole préparatoire avenue Habib Bourguiba Sfax	21 400	5 000	26 400	26 400
512	Ecole préparatoire de Maharès	20 700	4 500	25 200	25 200
513	Ecole préparatoire Mustapha El Fourati à Sfax	20 000	4 100	24 100	24 100
514	Ecole préparatoire Ibn el Haithem à Sfax	20 300	5 200	25 500	25 500
515	Ecole préparatoire de Jebeniana	16 000	6 500	22 500	22 500
516	Ecole préparatoire El Imam Souhnoune route Gremda Sfax	18 500	5 000	23 500	23 500
517	Ecole préparatoire Bir Ali Ben Khalifa	11 300	96 100	107 400	107 400
518	Ecole préparatoire 13 Août 1956 Sfax	13 900	3 100	17 000	17 000
519	Ecole préparatoire d'Ellouza	16 900	3 900	20 800	20 800
520	Ecole préparatoire Houcine Bel Hadj Khaled à Hancha	16 700	61 200	77 900	77 900
521	Ecole préparatoire d'Agareb	21 000	46 200	67 200	67 200
522	Ecole préparatoire El Bousten Sfax	20 900	6 000	26 900	26 900
523	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Sakiet Ezzit	20 000	5 500	25 500	25 500
524	Ecole préparatoire Cité Ennour Sfax	17 200	4 400	21 600	21 600
525	Ecole préparatoire Nakta	14 000	3 100	17 100	17 100
526	Ecole préparatoire El Khalij route Sidi Mansour Sfax	23 000	4 500	27 500	27 500
527	Ecole préparatoire Tina Sfax	16 500	4 600	21 100	21 100
528	Ecole préparatoire d'El Ghraba	14 000	1 800	15 800	15 800
529	Ecole préparatoire Barmaki Menzel Chaker	16 100	56 400	72 500	72 500
530	Ecole préparatoire Ali Ennouri Sfax	15 000	2 500	17 500	17 500
531	Ecole préparatoire Mustapha Essallami Sfax	18 500	5 000	23 500	23 500
532	Ecole préparatoire Cité Jardin Jebeniana	13 000	2 200	15 200	15 200
533	Ecole préparatoire de Chihia	28 100	7 000	35 100	35 100
534	Ecole préparatoire de Kerkennah	16 000	3 800	19 800	19 800
535	Ecole préparatoire Halima Chaâbouni - Agareb	17 900	4 500	22 400	22 400
536	Ecole préparatoire Merkez Bouassida - Sfax	17 900	4 500	22 400	22 400
537	Ecole préparatoire Cité El Habib - Sfax	14 000	1 800	15 800	15 800
538	Ecole préparatoire Ali Belahouane à Sfax	25 000	7 500	32 500	32 500
539	Ecole préparatoire 1er Mai à Sfax	29 400	8 800	38 200	38 200
540	Ecole préparatoire Mustapha Hamdi à El Amra	18 800	29 300	48 100	48 100
541	Ecole préparatoire Hédi El Ayadi Cité El Habib à Sfax	19 500	4 500	24 000	24 000
542	Ecole préparatoire Mohamed Mahfoudh à Sfax	15 900	4 000	19 900	19 900
543	Ecole préparatoire Habib Chaabouni à Sfax	20 000	4 000	24 000	24 000
544	Ecole préparatoire Ahmed Melak à Sfax	15 000	2 800	17 800	17 800
545	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à El Hancha	14 700	3 800	18 500	18 500
546	Ecole préparatoire de Sbayeh - Skhira	14 000	3 000	17 000	17 000
547	Ecole préparatoire Bechir Kheraief à Maharas	14 000	2 300	16 300	16 300
548	Ecole préparatoire à El Ajenka - Jebeniana	14 000	1 800	15 800	15 800
549	Ecole préparatoire El Mansourah route Sidi Mansour à Sfax	14 000	3 000	17 000	17 000
550	Ecole préparatoire Ibn Sina à Menzel Chaker	14 000	2 500	16 500	16 500
551	Ecole préparatoire Ibn Charaf à Bir Ali Ben Khalifa	15 600	3 300	18 900	18 900
552	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à Skhira	14 000	2 900	16 900	16 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		TOTAL DES RECETTES	DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		TOTAL DES DEPENSES
553	Ecole préparatoire de Sakiet Eddayer	28 500	8 500	37 000	37 000
554	Ecole préparatoire Ibn Arafat cité El Bahri à Sfax	13 000	2 500	15 500	15 500
555	Ecole préparatoire Ibn Rochd à Tina	14 000	3 000	17 000	17 000
556	Ecole préparatoire El Farabi à Menzel Chacker	13 000	2 500	15 500	15 500
557	Ecole préparatoire Ibn El Heythem à Bir Ali Ben Khelifa	16 000	32 300	48 300	48 300
558	Ecole préparatoire Kheireddine à El Ghraiba	13 000	4 400	17 400	17 400
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Sfax		974 300	637 800	1 612 100	1 612 100
R- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Gafsa :					
559	Ecole préparatoire Populaire Gafsa	22 000	5 000	27 000	27 000
560	Ecole préparatoire de M'Dhila	20 300	5 500	25 800	25 800
561	Ecole préparatoire Ennajah Redeyef	22 000	5 500	27 500	27 500
562	Ecole préparatoire 2 mars 1934 à Gafsa	18 500	4 000	22 500	22 500
563	Ecole préparatoire de Moularès	21 000	5 000	26 000	26 000
564	Ecole préparatoire de Lala Gafsa	19 000	4 200	23 200	23 200
565	Ecole préparatoire de Zannouch	13 000	92 000	105 000	105 000
566	Ecole préparatoire de Gafsa	27 000	4 400	31 400	31 400
567	Ecole préparatoire à Goussa de Sned	15 000	100 200	115 200	115 200
568	Ecole préparatoire Cité Essourour Gafsa	40 000	37 700	77 700	77 700
569	Ecole préparatoire de Sned	18 100	39 000	57 100	57 100
570	Ecole préparatoire de Moularès la Gare	18 200	5 000	23 200	23 200
571	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid - Métlaoui	19 000	3 600	22 600	22 600
572	Ecole préparatoire à Ouled Ouahiba - Gafsa	14 000	14 400	28 400	28 400
573	Ecole préparatoire de Sidi Boubaker	16 000	27 000	43 000	43 000
574	Ecole préparatoire Cité des Jeunes à Gafsa	18 000	3 400	21 400	21 400
575	Ecole préparatoire "Chabiba" à Gafsa	14 000	32 200	46 200	46 200
576	Ecole préparatoire El Menzah route de l'aéroport à Gafsa	14 000	2 200	16 200	16 200
577	Ecole préparatoire de Ksar Gafsa	15 000	4 500	19 500	19 500
578	Ecole préparatoire à Sidi Ahmed Zarrouk à Gafsa	12 000	2 000	14 000	14 000
579	Ecole préparatoire El Amel à Métlaoui	12 800	3 000	15 800	15 800
580	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Sned	12 500	4 000	16 500	16 500
581	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 rue d'Egypte à Gafsa	12 000	4 000	16 000	16 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Gafsa		413 400	407 800	821 200	821 200
S- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid :					
582	Ecole préparatoire 7 novembre route de Tunis Jelma	28 000	82 700	110 700	110 700
583	Ecole préparatoire route Essod Sebbala	20 000	40 000	60 000	60 000
584	Ecole préparatoire Ibn Sina de Regueb	28 000	84 000	112 000	112 000
585	Ecole préparatoire de Hichria	17 000	10 000	27 000	27 000
586	Ecole préparatoire d'Essaïda	27 000	64 700	91 700	91 700

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		TOTAL DES RECETTES	DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		TOTAL DES DEPENSES
587	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Meknassy	27 000	40 000	67 000	67 000
588	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Sidi Bouzid	20 000	4 500	24 500	24 500
589	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid de Faiedh	20 000	57 400	77 400	77 400
590	Ecole préparatoire d'Ouled Slimène	13 000	7 500	20 500	20 500
591	Ecole préparatoire de Menzel Bouzaïene	29 000	61 700	90 700	90 700
592	Ecole préparatoire de Souk El Jedid	29 000	58 800	87 800	87 800
593	Ecole préparatoire d'Ouled Haffouz	26 000	59 500	85 500	85 500
594	Ecole préparatoire de Jelma	22 000	57 000	79 000	79 000
595	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun de Meknassy	20 000	3 800	23 800	23 800
596	Ecole préparatoire Abou Baker El Gamoudi de Sidi Bouzid	28 000	68 500	96 500	96 500
597	Ecole préparatoire de Mezzouna	26 000	92 000	118 000	118 000
598	Ecole préparatoire de M'Karem	14 500	30 500	45 000	45 000
599	Ecole préparatoire de Regueb	22 000	69 200	91 200	91 200
600	Ecole préparatoire de Mezara de Sidi Bouzid	20 000	42 500	62 500	62 500
601	Ecole préparatoire de Lassouda	31 000	51 500	82 500	82 500
602	Ecole préparatoire de Om El Oudham	15 000	30 500	45 500	45 500
603	Ecole préparatoire de Ouled Monser	12 000	2 000	14 000	14 000
604	Ecole préparatoire de Sidi Bouzid Ouest	17 000	3 800	20 800	20 800
605	Ecole préparatoire de Bir El Hafey	21 000	32 300	53 300	53 300
606	Ecole préparatoire de Sidi Ali Ben Oun	19 000	47 500	66 500	66 500
607	Ecole préparatoire de Henchir El Gallel	13 000	9 900	22 900	22 900
608	Ecole préparatoire Kheireddine Pacha à Sidi Bouzid	16 000	4 200	20 200	20 200
609	Ecole préparatoire Rahal à Bir El Hafey	12 000	1 300	13 300	13 300
610	Ecole préparatoire Ibn Charaf à Ouled Haffouz	12 000	2 500	14 500	14 500
611	Ecole préparatoire Aboul Kacem Echebbi à Bir El Hafey	12 500	4 100	16 600	16 600
612	Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiaf à Regueb	13 000	2 700	15 700	15 700
613	Ecole préparatoire Labiadh à Jelma	12 200	10 500	22 700	22 700
614	Ecole préparatoire Assad Ibn El Fourat à Mezouna	19 000	39 200	58 200	58 200
615	Ecole préparatoire Ibn El Haythem à Sidi Bouzid	12 000	3 200	15 200	15 200
616	Ecole préparatoire El Farabi à Sidi Ali Ben Aoun	12 000	2 400	14 400	14 400
617	Ecole préparatoire de M'Ghila - Sebaila	13 000	7 000	20 000	20 000
618	Ecole préparatoire de Remilia - Souk Jedid	13 000	2 000	15 000	15 000
Total des budgets des Etablissements du		711 200	1 190 900	1 902 100	1 902 100
deuxième cycle de l'enseignement de base					
relevant de la Direction Régionale de Sidi Bouzid					
de l'enseignement de base relevant de la Direction					
régionale de Tozeur :					
619	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Dégache	16 400	2 300	18 700	18 700
620	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 Nafta	13 600	3 000	16 600	16 600
621	Ecole préparatoire Ibn Charaf à Hammet Jérid	19 400	3 500	22 900	22 900
622	Ecole préparatoire de Tamarza	24 000	73 800	97 800	97 800
623	Ecole préparatoire Ibn Chabbat Tozeur	22 600	4 000	26 600	26 600
624	Ecole préparatoire El Makki Bel-Azouz à Nafta	21 000	3 500	24 500	24 500
625	Ecole préparatoire Mustapha Khéraïf à Tozeur	19 700	3 000	22 700	22 700

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
626	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à El Mahassen	20 100	12 700	32 800	32 800
627	Ecole préparatoire de Hezoua	17 700	3 500	21 200	21 200
628	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 à Tozeur	22 300	4 000	26 300	26 300
629	Ecole préparatoire Chagratsi à Tozeur	13 200	1 700	14 900	14 900
630	Ecole préparatoire de Zaouit El Arabe - Degueche	15 000	1 700	16 700	16 700
	Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Tozeur	225 000	116 700	341 700	341 700
	U - Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Gabès :				
631	Ecole préparatoire Cité El Amel Gabès	21 000	4 500	25 500	25 500
632	Ecole préparatoire route El Hamma Gabès	17 000	3 300	20 300	20 300
633	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid Métouia	17 000	3 000	20 000	20 000
634	Ecole préparatoire Nouvelle Matmata	29 000	41 000	70 000	70 000
635	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à Gabès	26 000	5 500	31 500	31 500
636	Ecole préparatoire avenue Habib Bourguiba Gabès	23 000	5 000	28 000	28 000
637	Ecole préparatoire Cité Mohamed Ali Gabès	19 000	2 300	21 300	21 300
638	Ecole préparatoire de Ouedhref	17 000	4 000	21 000	21 000
639	Ecole préparatoire Mohamed Kheireddine Bouine à Métouia	13 000	2 500	15 500	15 500
640	Ecole préparatoire de Ghannouche	21 000	6 000	27 000	27 000
641	Ecole préparatoire de Sombat	23 000	5 600	28 600	28 600
642	Ecole préparatoire de D'khilet Toujane	27 000	63 700	90 700	90 700
643	Ecole préparatoire de Zarat	20 000	12 800	32 800	32 800
644	Ecole préparatoire de la Vieille Matmata	16 000	23 600	39 600	39 600
645	Ecole préparatoire de Menzel Habib	22 000	86 200	108 200	108 200
646	Ecole préparatoire Ibn Charaf à Mareth	27 000	43 000	70 000	70 000
647	Ecole préparatoire Farhat Hached Gabès	19 000	3 600	22 600	22 600
648	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 El Hamma	26 000	5 000	31 000	31 000
649	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid Gabès	19 000	3 000	22 000	22 000
650	Ecole préparatoire de Chénini Gabès	18 000	1 700	19 700	19 700
651	Ecole préparatoire de Kétana	26 000	15 500	41 500	41 500
652	Ecole préparatoire de Ouedi Ennour El Hamma	22 000	6 500	28 500	28 500
653	Ecole préparatoire de Teboulbou - Gabès	17 000	3 100	20 100	20 100
654	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Mareth	22 000	4 800	26 800	26 800
655	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à El Hamma	26 000	4 300	30 300	30 300
656	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid - Ghannouch	20 000	4 300	24 300	24 300
657	Ecole préparatoire El Ichaâa - Gabès	17 000	2 500	19 500	19 500
658	Ecole préparatoire cité El Izdihar à Gabès	17 000	3 000	20 000	20 000
659	Ecole préparatoire de Bechima à El Hamma	18 000	8 700	26 700	26 700
660	Ecole préparatoire Ibn Sina à Arram	16 000	2 500	18 500	18 500
661	Ecole préparatoire de Plage Essalam - Gabès	14 000	2 800	16 800	16 800
662	Ecole préparatoire de Bou-Chemma	13 000	2 500	15 500	15 500
663	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Menzel El Habib	13 000	31 300	44 300	44 300
664	Ecole préparatoire Al Ahd El Jedid à Cheneni	13 000	1 200	14 200	14 200
665	Ecole préparatoire El Hamma	12 000	2 500	14 500	14 500
	Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Gabès	686 000	420 800	1 106 800	1 106 800

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
V- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Kébili :					
666	Ecole préparatoire de Noueïl Douz	17 500	3 600	21 100	21 100
667	Ecole préparatoire Oum Somaâ Souk Lahad	17 500	2 600	20 100	20 100
668	Ecole préparatoire Ain Slim Tombar Kébili Nord	16 900	3 100	20 000	20 000
669	Ecole préparatoire de Jemna	20 400	3 400	23 800	23 800
670	Ecole préparatoire de Blidet	16 900	2 200	19 100	19 100
671	Ecole préparatoire de Bichri	19 600	3 500	23 100	23 100
672	Ecole préparatoire à Menchia	19 000	23 100	42 100	42 100
673	Ecole préparatoire Abou El Kacem Chebbi Kébili	15 500	2 200	17 700	17 700
674	Ecole préparatoire Ibn Rochd de Kébili	21 600	2 400	24 000	24 000
675	Ecole préparatoire Ibn Rachik de Douz	16 300	3 000	19 300	19 300
676	Ecole préparatoire Ibn Charaf Douz	19 000	4 000	23 000	23 000
677	Ecole préparatoire El Kalaâ Douz	18 400	3 000	21 400	21 400
678	Ecole préparatoire El Farabi à Kébili	15 000	2 300	17 300	17 300
679	Ecole préparatoire El Houssari à Douz	16 000	3 000	19 000	19 000
680	Ecole préparatoire Okba Ibn Nafaâ à Kébili	15 500	14 500	30 000	30 000
681	Ecole préparatoire Ibn Zeidoun à El Faouar	27 800	49 500	77 300	77 300
682	Ecole préparatoire Bou Abdallah à Souk Lahad	15 800	1 800	17 600	17 600
683	Ecole Préparatoire El Aouina à Douz	14 300	2 100	16 400	16 400
684	Ecole Préparatoire de Zaafrane - Douz	14 000	2 100	16 100	16 100
685	Ecole Préparatoire de Ghidma - El Faouar	12 000	5 000	17 000	17 000
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Kébili		349 000	136 400	485 400	485 400
W- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Médenine :					
686	Ecole préparatoire Kheireddine Pacha Sidi Makhlouf	22 500	56 000	78 500	78 500
687	Ecole préparatoire de Midoun Jerba	20 000	4 900	24 900	24 900
688	Ecole préparatoire Ibn Arafa Ben Guerdane	21 000	32 000	53 000	53 000
689	Ecole préparatoire rue Mongi Slim Médenine	35 000	47 000	82 000	82 000
690	Ecole préparatoire Essouani Jerba	20 000	3 300	23 300	23 300
691	Ecole préparatoire de Chemmakh	14 000	3 000	17 000	17 000
692	Ecole préparatoire Aboul Kacem Chebbi Ben Guerdane	20 000	5 000	25 000	25 000
693	Ecole préparatoire de Zarzis	14 000	3 500	17 500	17 500
694	Ecole préparatoire Erriadh-Jerba	14 000	3 100	17 100	17 100
695	Ecole préparatoire de Kellala-Jerba	13 000	2 300	15 300	15 300
696	Ecole préparatoire Souihil Zarzis	14 000	2 500	16 500	16 500
697	Ecole préparatoire 7 novembre 1987 de Zarzis	17 000	2 000	19 000	19 000
698	Ecole préparatoire Ksar Jedid à Béni Khedache	12 000	54 400	66 400	66 400
699	Ecole préparatoire Sedouikech - Jerba	14 000	3 000	17 000	17 000
700	Ecole préparatoire Houmet Essouk de Jerba	23 500	11 000	34 500	34 500
701	Ecole préparatoire Ibn Charaf Ben Guerdane	20 000	4 800	24 800	24 800
702	Ecole préparatoire de Boughrara	16 000	22 000	38 000	38 000
703	Ecole préparatoire Erraja de Zarzis	15 500	2 500	18 000	18 000
704	Ecole préparatoire de Hassi Omar	12 500	28 500	41 000	41 000
705	Ecole préparatoire de Mellita Jerba	14 000	2 000	16 000	16 000
706	Ecole préparatoire de Béni Khédache	15 000	62 500	77 500	77 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES		
707	Ecole préparatoire Cité Ezzitouni de Medenine	18 500	5 000	23 500	23 500
708	Ecole préparatoire Erraja de Medenine	18 500	5 000	23 500	23 500
709	Ecole préparatoire Ibn Sina Houmet Essouk Jerba	14 000	2 600	16 600	16 600
710	Ecole préparatoire Farhat Hached Medenine	14 500	3 600	18 100	18 100
711	Ecole préparatoire route El May - Ajim	13 000	3 500	16 500	16 500
712	Ecole préparatoire Ibn Rachik route de Gabès - Medenine	19 000	4 300	23 300	23 300
713	Ecole préparatoire Ibn Mandhour à Gueribis - Zarzis	12 200	2 000	14 200	14 200
714	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à El May - Jerba	12 200	3 400	15 600	15 600
715	Ecole préparatoire Mahboubine à Jerba	15 000	3 000	18 000	18 000
716	Ecole préparatoire El Farabi à Ragouba-Est - Sidi Makhlouf	13 000	2 800	15 800	15 800
717	Ecole préparatoire Fadhel Ben Achour à Béni Khédache	17 000	2 700	19 700	19 700
718	Ecole préparatoire Ibn Abi Dhiaf cité Echra à Ben Guerdane	15 000	3 000	18 000	18 000
719	Ecole préparatoire Ibn Khaldoun à Zarzis	21 500	5 000	26 500	26 500
720	Ecole préparatoire El Imtyaze à Medenine	21 000	5 500	26 500	26 500
721	Ecole préparatoire Route de l'Hopital à Bengardène	14 000	5 000	19 000	19 000
722	Ecole préparatoire El Ahd el Jedid Houmet Souk à Jerba	12 000	2 500	14 500	14 500
723	Ecole préparatoire à H'Madi - Zarzis	13 500	3 100	16 600	16 600
724	Ecole préparatoire de Koutine	12 500	4 100	16 600	16 600
725	Ecole préparatoire d'El Jorf	12 500	1 700	14 200	14 200
726	Lycée Tabai à Ben Guerdane	12 000	3 500	15 500	15 500
727	Ecole préparatoire de Amra - Medenine	12 000	2 000	14 000	14 000
728	Ecole préparatoire d'El Mouensa - Zarzis	12 000	3 000	15 000	15 000
729	Ecole préparatoire El Groua - Ajim	12 000	1 800	13 800	13 800
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Médenine		703 900	433 400	1 137 300	1 137 300
X- Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction régionale de Tataouine :					
730	Ecole préparatoire Ezzahra - Tataouine	10 800	2 700	13 500	13 500
731	Ecole préparatoire Beni M'Hira Smar	14 600	9 200	23 800	23 800
732	Ecole préparatoire de Bir Lahmar	14 500	3 800	18 300	18 300
733	Ecole préparatoire de Ghomrassen	13 000	2 300	15 300	15 300
734	Ecole préparatoire Cité El Mahrajen - Tataouine	14 500	7 100	21 600	21 600
735	Ecole préparatoire Cité Ennour - Tataouine	15 000	4 500	19 500	19 500
736	Ecole préparatoire Ibn Rochd Tataouine	19 800	5 000	24 800	24 800
737	Ecole préparatoire de Maztouria	16 000	8 500	24 500	24 500
738	Ecole préparatoire de Dhiba	11 000	1 900	12 900	12 900
739	Ecole préparatoire de Ksar Ouled Dabbe	14 700	10 000	24 700	24 700
740	Ecole préparatoire Ibn Arafah Ghomrassen	14 500	10 000	24 500	24 500
741	Ecole préparatoire de Rogba	14 000	2 800	16 800	16 800
742	Ecole préparatoire route Oum Seouigh - Remada	13 800	3 700	17 500	17 500
743	Ecole préparatoire El Farch à Ghomrassen	8 100	1 400	9 500	9 500
744	Ecole préparatoire 18 janvier 1952 à Tataouine	17 900	4 000	21 900	21 900
745	Ecole préparatoire "El Bir" à Tataouine	15 600	4 000	19 600	19 600
746	Ecole préparatoire El Ahd El Jedid à Smar	14 600	3 000	17 600	17 600
747	Ecole préparatoire Ibn Sina à Tataouine	13 100	3 500	16 600	16 600
748	Ecole préparatoire Ksar Ouled Soltane à Tataouine Nord	11 500	1 500	13 000	13 000
749	Ecole préparatoire Ksar Ouled Aoun à Smar	11 100	1 500	12 600	12 600
Total des budgets des Etablissements du deuxième cycle de l'enseignement de base relevant de la Direction Régionale de Tataouine		278 100	90 400	368 500	368 500
TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS DU DEUXIEME CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE		13 573 000	11 140 400	24 713 400	24 713 400

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEFENSES	
		SUBVENTION DE LETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
<u>Etablissements de Formation :</u>					
A- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tunis					
001	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue d'El Omrane	44 200	12 000	56 200	56 200
002	Ecole des Métiers Rue des Glacières à Tunis	14 600	3 300	17 900	17 900
003	Ecole des Métiers de la Goulette	18 000	2 600	20 600	20 600
004	Ecole des Métiers Rue de la Résistance à la Goulette	15 000	4 500	19 500	19 500
005	Ecole des Métiers de Bab El Khadra - Tunis	21 000	5 000	26 000	26 000
006	Ecole des Métiers d'El Ouardia	15 400	1 800	17 200	17 200
007	Ecole des Métiers d'El Kabaria	15 000	1 200	16 200	16 200
008	Ecole des Métiers Impasse Sidi Abderraouf Rue El Mar - Tunis	14 900	1 600	16 500	16 500
009	Ecole des Métiers Cité Ibn Khaldoun	19 000	10 000	29 000	29 000
010	Ecole des Métiers Rue la Vienne El Ouardia	15 400	1 600	17 000	17 000
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Tunis</u>		192 500	43 600	236 100	236 100
B- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de l'Ariana					
011	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de l'Ariana	97 000	5 000	102 000	102 000
012	Ecole des Métiers de l'Ariana	16 100	3 200	19 300	19 300
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale l'Ariana</u>		113 100	8 200	121 300	121 300
C- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Manouba					
013	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Manouba	41 000	12 000	53 000	53 000
014	Ecole des Métiers de Mornaguia	15 600	1 500	17 100	17 100
015	Ecole des Métiers de Manouba	17 400	1 500	18 900	18 900
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Manouba</u>		74 000	15 000	89 000	89 000
D- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Ben Arous					
016	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Radès	125 000	42 000	167 000	167 000
017	Ecole des Métiers de Ben Arous	14 200	1 700	15 900	15 900
018	Ecole des Métiers de Hammam-Lif	10 000	1 500	11 500	11 500
019	Ecole des Métiers de Radès	17 000	5 000	22 000	22 000
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Ben Arous</u>		166 200	50 200	216 400	216 400
E- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Zaghouan					
020	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Zaghouan	23 000	8 000	31 000	31 000
021	Ecole des Métiers d'El Fahs	12 500	2 000	14 500	14 500
022	Ecole des Métiers de Zaghouan	12 500	2 500	15 000	15 000
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Zaghouan</u>		48 000	12 500	60 500	60 500
F- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Bizerte					
023	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Bizerte	70 000	22 600	92 600	92 600
024	Ecole des Métiers de Menzel Bourguiba	15 500	1 500	17 000	17 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
025	Ecole des Métiers de Mateur	15 500	1 500	17 000	17 000
026	Ecole des Métiers de Bizerte	15 200	1 600	16 800	16 800
027	Ecole des Métiers de Menzel Jemil	15 500	1 500	17 000	17 000
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Bizerte</u>		131 700	28 700	160 400	160 400
G- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Nabeul					
028	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Nabeul	100 000	22 200	122 200	122 200
029	Ecole des Métiers de Kélibia	16 000	2 300	18 300	18 300
030	Ecole des Métiers de Menzel Temime	14 300	1 400	15 700	15 700
031	Ecole des Métiers de Nabeul	20 500	4 000	24 500	24 500
032	Ecole des Métiers de Korba	16 000	1 000	17 000	17 000
033	Ecole des Métiers de Béni Khalled	14 800	2 000	16 800	16 800
034	Ecole des Métiers de Soliman	13 000	2 000	15 000	15 000
035	Ecole des Métiers de Grombalia	16 500	1 900	18 400	18 400
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Nabeul</u>		211 100	36 800	247 900	247 900
H- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Béja					
036	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Béja	92 000	12 000	104 000	104 000
037	Ecole des Métiers de Nefza	14 700	1 600	16 300	16 300
038	Ecole des Métiers de Mejez El Bab	20 800	2 500	23 300	23 300
039	Ecole des Métiers de Béja	17 600	2 000	19 600	19 600
040	Ecole des Métiers de Teboursouk	20 000	2 000	22 000	22 000
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Béja</u>		165 100	20 100	185 200	185 200
I - Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Jendouba					
041	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Jendouba	44 000	6 700	50 700	50 700
042	Ecole des Métiers de Jendouba	11 000	1 500	12 500	12 500
043	Ecole des Métiers de Ghardimaou	12 000	2 500	14 500	14 500
044	Ecole des Métiers 9 Avril 1938 Jendouba	13 000	2 300	15 300	15 300
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Jendouba</u>		80 000	13 000	93 000	93 000
J- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale du Kef					
045	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue du Kef	48 000	5 300	53 300	53 300
046	Ecole des Métiers du Kef	15 600	2 200	17 800	17 800
<u>Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale du Kef</u>		63 600	7 500	71 100	71 100

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
K - Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Siliana					
047	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Siliana	40 000	5 000	45 000	45 000
048	Ecole des Métiers de Gaâfour	13 700	3 000	16 700	16 700
049	Ecole des Métiers de Makthar	12 600	1 000	13 600	13 600
050	Ecole des Métiers de Siliana	12 600	1 000	13 600	13 600
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Siliana		78 900	10 000	88 900	88 900
L- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kasserine					
051	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kasserine	70 000	11 500	81 500	81 500
052	Ecole des Métiers de Sheitla	13 500	1 300	14 800	14 800
053	Ecole des Métiers de Feriana	13 100	2 800	15 900	15 900
054	Ecole des Métiers de Kasserine	15 000	1 200	16 200	16 200
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Kasserine		111 600	16 800	128 400	128 400
M- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sousse					
055	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sousse	58 000	18 500	76 500	76 500
056	Ecole des Métiers de Sousse	13 000	1 900	14 900	14 900
057	Ecole des Métiers de Kalaâ Kébira	13 000	2 200	15 200	15 200
058	Ecole des Métiers de M'Saken	13 000	2 000	15 000	15 000
059	Ecole des Métiers d'Enfidha	13 000	1 600	14 600	14 600
060	Ecole des Métiers 2 Mars 1934 de Sousse	18 000	3 000	21 000	21 000
061	Ecole des Métiers d'Akouda	10 000	1 000	11 000	11 000
062	Ecole des Métiers de Sidi Bou Ali	10 000	800	10 800	10 800
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Sousse		148 000	31 000	179 000	179 000
N- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kairouan					
063	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kairouan	54 000	9 000	63 000	63 000
064	Ecole des Métiers de Nasrallah	11 000	800	11 800	11 800
065	Ecole des Métiers Rue Fès Kairouan	16 000	1 500	17 500	17 500
066	Ecole des Métiers de Haffouz	11 000	1 500	12 500	12 500
067	Ecole des Métiers de Bouhajla	11 000	1 000	12 000	12 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Kairouan		103 000	13 800	116 800	116 800
O- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Monastir					
068	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Monastir	75 000	37 000	112 000	112 000
069	Ecole des Métiers de Monastir	17 300	2 400	19 700	19 700
070	Ecole des Métiers de Moknine	17 500	1 500	19 000	19 000
071	Ecole des Métiers de Teboulba	12 000	1 400	13 400	13 400
072	Ecole des Métiers de Ksar Hellal	13 200	1 600	14 800	14 800
073	Ecole des Métiers de Ksibet El Mediouni	11 700	1 200	12 900	12 900
074	Ecole des Métiers de Jemmal	17 700	1 400	19 100	19 100
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Monastir		164 400	46 500	210 900	210 900

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
P- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Mahdia					
075	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Mahdia	87 700	22 000	109 700	109 700
076	Ecole des Métiers de la Chebba	13 500	700	14 200	14 200
077	Ecole des Métiers de Ksour Essaf	14 500	1 500	16 000	16 000
078	Ecole des Métiers de Mahdia	15 500	2 600	18 100	18 100
079	Ecole des Métiers de Souassi	16 500	1 500	18 000	18 000
080	Ecole des Métiers d'El Jem	16 000	1 600	17 600	17 600
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Mahdia		163 700	29 900	193 600	193 600
Q- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sfax					
081	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sfax	96 000	27 000	123 000	123 000
082	Ecole des Métiers Rue El Ksar Sfax	13 000	2 000	15 000	15 000
083	Ecole des Métiers Cité El Mourouj Route de l'Aéroport Sfax	30 000	5 300	35 300	35 300
084	Ecole des Métiers de Jebeniana	14 800	1 800	16 600	16 600
085	Ecole des Métiers de Maharès	14 500	1 500	16 000	16 000
086	Ecole des Métiers Cité El Basetine de Sfax	15 000	7 500	22 500	22 500
087	Ecole des Métiers El Ahd El Jedid de Sfax	15 000	1 800	16 800	16 800
088	Ecole des Métiers Mohamed Jamoussi Sfax	14 000	2 000	16 000	16 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Sfax		212 300	48 900	261 200	261 200
R- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Gafsa					
089	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Gafsa	48 500	31 500	80 000	80 000
090	Ecole des Métiers de Gafsa	16 000	2 000	18 000	18 000
091	Ecole des Métiers de Redeyef	15 000	2 000	17 000	17 000
092	Ecole des Métiers de Métlaoui	13 000	1 000	14 000	14 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Gafsa		92 500	36 500	129 000	129 000
S- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Sidi Bouzid					
093	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Sidi Bouzid	50 000	2 800	52 800	52 800
094	Ecole des Métiers de Sidi Bouzid	16 000	4 000	20 000	20 000
095	Ecole des Métiers de Regueb	12 300	2 000	14 300	14 300
096	Ecole des Métiers de Ouled Haffouz	10 500	3 000	13 500	13 500
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Sidi Bouzid		88 800	11 800	100 600	100 600
T- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tozeur					
097	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Tozeur	35 000	29 000	64 000	64 000
098	Ecole des Métiers de Tozeur	15 000	1 500	16 500	16 500
099	Ecole des Métiers de Nafta	16 000	2 000	18 000	18 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Tozeur		66 000	32 500	98 500	98 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
U- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Gabès					
100	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Gabès	86 000	18 600	104 600	104 600
101	Ecole des Métiers d'El Hamma	17 500	1 000	18 500	18 500
102	Ecole des Métiers de Mareth	17 000	2 000	19 000	19 000
103	Ecole des Métiers Rue Oasis à Gabès	17 000	2 000	19 000	19 000
104	Ecole des Métiers Aboul Kacem Chebbi à Gabès	17 500	1 400	18 900	18 900
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Gabès		155 000	25 000	180 000	180 000
V- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Kébili					
105	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Kébili	25 000	4 300	29 300	29 300
106	Ecole des Métiers de Kébili	16 000	2 000	18 000	18 000
107	Ecole des Métiers de Douz	11 000	1 000	12 000	12 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Kébili		52 000	7 300	59 300	59 300
W- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Medenine					
108	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Medenine	80 000	14 500	94 500	94 500
109	Ecole des Métiers de Medenine	14 500	2 500	17 000	17 000
110	Ecole des Métiers de Jerba	16 500	2 500	19 000	19 000
111	Ecole des Métiers de Zarzis	14 500	2 500	17 000	17 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Medenine		125 500	22 000	147 500	147 500
X- Etablissements de Formation relevant de la Direction régionale de Tataouine					
112	Centre Régional de l'Education et de la Formation Continue de Tataouine	22 000	2 000	24 000	24 000
113	Ecole des Métiers de Tataouine	15 000	2 900	17 900	17 900
114	Ecole des Métiers de Ghomrassen	15 000	2 000	17 000	17 000
Total des budgets des Etablissements de formation relevant de la Direction Régionale de Tataouine		52 000	6 900	58 900	58 900
Y- Autres établissements de Formation					
115	Centre National de Formation des formateurs en éducation	423 000	20 000	443 000	443 000
Total des budgets des autres Etablissements de formation		423 000	20 000	443 000	443 000
TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION		3 282 000	594 500	3 876 500	3 876 500

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS		MONTANT DES EVALUATIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SUBVENTION DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
	Etablissements d'action sociale :				
001	Ecole Primaire Ennour pour les aveugles Bir El Kassaa à Ben Arous	110 000	800	110 800	110 800
002	Ecole Primaire Ennour des Aveugles à Gabès	84 000	100	84 100	84 100
003	Institut des Aveugles à Sousse	143 000	2 000	145 000	145 000
	<u>TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS D'ACTION SOCIALE</u>	337 000	2 900	339 900	339 900
	Autres Etablissements :				
001	Ecole Internationale de Tunis	0	750 000	750 000	750 000
002	Centre National d'innovation pédagogique et de recherches en éducation	530 000	63 000	593 000	593 000
003	Centre National de Maintenance	225 000	40 000	265 000	265 000
004	Institut National de Bureautique et de Micro-Informatique	2 323 000	120 000	2 443 000	2 443 000
005	Internat Primaire de Mateur	42 000	18 300	60 300	60 300
006	Internat Primaire de Menagâa - Zaghouan	15 000	18 000	33 000	33 000
	<u>TOTAL DES BUDGETS DES AUTRES ETABLISSEMENTS</u>	3 135 000	1 009 300	4 144 300	4 144 300
1313	<u>TOTAL DES BUDGETS DES ETABLISSEMENTS RELEVANT DU MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION : (1-Education)</u>	36 463 000	24 500 000	60 963 000	60 963 000

DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
	RECETTES			DEPENSES
	SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
<u>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>				
<u>1 - Enseignement Supérieur</u>				
<u>Budget des Etablissements d'Enseignement Supérieur</u>				
Budgets des Etablissements relevant de l'Université Ez-zitouna				
1 Université Ez-zitouna	387 000		387 000	387 000
2 Institut Supérieur de Théologie		9 000	9 000	9 000
3 Institut Supérieur de Civilisation Islamique de Tunis		4 000	4 000	4 000
4 Centre des Etudes Islamiques à Kairouan		1 000	1 000	1 000
Total	387 000	14 000	401 000	401 000
<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Tunis</u>				
5 Université de Tunis	5 380 000		5 380 000	5 380 000
6 Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis		399 000	399 000	399 000
7 Institut Supérieur de Gestion		170 000	170 000	170 000
8 Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales		125 000	125 000	125 000
9 Institut Supérieur des Sciences et Techniques de Tunis		171 000	171 000	171 000
10 Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue		150 000	150 000	150 000
11 Institut Supérieur de l'Animation pour la Jeunesse et la Culture		40 000	40 000	40 000
12 Institut Supérieur des Beaux Arts de Tunis		120 000	120 000	120 000
13 Ecole Normale Supérieure		68 000	68 000	68 000
14 Institut Supérieur de Musique		8 000	8 000	8 000
15 Institut Supérieur d'Art Dramatique		9 000	9 000	9 000
16 Institut Préparatoire aux Etudes des Ingénieurs à Tunis		62 000	62 000	62 000
17 Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanitaires		30 000	30 000	30 000
18 Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis		16 000	16 000	16 000
19 Institut Préparatoire aux Etudes Littéraire et des Sciences Humaines de Tunis		9 000	9 000	9 000
Total	5 380 000	1 377 000	6 757 000	6 757 000
<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Jendouba</u>				
20 Université de Jendouba	1 095 000	3 000	1 098 000	1 098 000
21 Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de Jendouba		175 000	175 000	175 000
22 Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanitaires au Kef		20 000	20 000	20 000
23 Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba		15 000	15 000	15 000
24 Institut Supérieur des Langues Appliquées et Informatisées à Béja		11 000	11 000	11 000
Total	1 095 000	224 000	1 319 000	1 319 000
<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université d'El Manar</u>				
25 Université Tunis El Manar	8 361 000	29 000	8 390 000	8 390 000
26 Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles de Tunis		620 000	620 000	620 000
27 Faculté de Médecine de Tunis		400 000	400 000	400 000
28 Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis		345 000	345 000	345 000
29 Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis		380 000	380 000	380 000
30 Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis		439 000	439 000	439 000
31 Institut Bourguiba de Langues Vivantes		1 200 000	1 200 000	1 200 000
32 Institut Supérieur des Sciences Humaines de Tunis		110 000	110 000	110 000
33 Institut Supérieur des Technologies Médicales de Tunis		80 000	80 000	80 000
34 Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieurs à El Manar		47 000	47 000	47 000
35 Institut Supérieur de l'Informatique		32 000	32 000	32 000
36 Centre de Calcul "El Khwarezmi"		2 000	2 000	2 000
37 Centre de Publication Universitaire		120 000	120 000	120 000
38 Institut Supérieur des Sciences Biologiques Appliquées		20 000	20 000	20 000
Total	8 361 000	3 824 000	12 185 000	12 185 000
<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de 7 Novembre à Carthage</u>				
39 Université 7 Novembre à Carthage	8 555 000	1 000	8 556 000	8 556 000
40 Faculté des Sciences à Bizerte		300 000	300 000	300 000
41 Faculté des Sciences Juridiques et Politiques à Tunis		128 000	128 000	128 000
42 Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à Nabeul		96 000	96 000	96 000
43 Institut Supérieur des Etudes Commerciales		110 000	110 000	110 000
44 Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieurs à Nabeul		75 000	75 000	75 000
45 Institut Préparatoire des Etudes Scientifiques et Techniques		95 000	95 000	95 000
46 Institut National Appliqués et de Technologies		110 000	110 000	110 000
47 Ecole Tunisienne des Technologies		45 000	45 000	45 000
48 Institut Supérieur des Sciences Appliquées et Technologie de Mateur		50 000	50 000	50 000
49 Ecole Nationale à l'Architecture et d'Urbanisme		140 000	140 000	140 000
50 Institut Supérieur des Beaux Arts de Nabeul		95 000	95 000	95 000
51 Institut Supérieur de Langues		130 000	130 000	130 000
52 Ecole Supérieure des Statistiques et des Analyses des Informations		15 000	15 000	15 000
53 Ecole Supérieure de la Technologie et de l'Informatique de Carthage		68 000	68 000	68 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES		DEPENSES	
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
54	Institut Supérieur de la Technologie de l'Environnement, d'Urbanisme et des Bâtiments		40 000	40 000	40 000
55	Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieries de Bizerte		18 000	18 000	18 000
56	Institut Supérieur Audio-Visuelle et Cinématographique à Ghammarth		15 000	15 000	15 000
57	Institut Supérieur des Sciences et des Technologies de l'Environnement à Borj Essedria		15 000	15 000	15 000
58	Institut Supérieur des Langues Appliquées et aux Informatiques à Nabeul		15 000	15 000	15 000
	Total	8 555 000	1 561 000	10 116 000	10 116 000
	<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Manouba</u>				
59	Université de la Manouba	3 920 000	10 000	3 930 000	3 930 000
60	Faculté des Lettres de la Manouba		485 000	485 000	485 000
61	Institut Supérieur des Documentations à Tunis		50 000	50 000	50 000
62	Institut de Presse et des Sciences de l'Information		55 000	55 000	55 000
63	Institut Supérieur de l'Histoire du Mouvement National		9 000	9 000	9 000
64	Institut Supérieur de Comptabilité et de l'Administration des Entreprises		230 000	230 000	230 000
65	Ecole Supérieure du Commerce à Tunis		225 000	225 000	225 000
66	Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique		75 000	75 000	75 000
67	Ecole Supérieure des Sciences et Technologies du Design		72 000	72 000	72 000
68	Institut Supérieur des Arts de Multimédia à la Manouba		55 000	55 000	55 000
69	Ecole Supérieure du Commerce Electronique à Manouba		15 000	15 000	15 000
70	Institut Supérieur de Biotéchnologie à Sidi Thabèt		15 000	15 000	15 000
	Total	3 920 000	1 296 000	5 216 000	5 216 000
71	Université Virtuelle de Tunis	640 000	30 000	670 000	670 000
	Total	640 000	30 000	670 000	670 000
	<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Sousse</u>				
72	Université de Sousse	3 549 000	20 000	3 569 000	3 569 000
73	Faculté de Médecine de Sousse		107 000	107 000	107 000
74	Faculté de Droits et des Sciences Economique à Sousse		350 000	350 000	350 000
75	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse		245 000	245 000	245 000
76	Institut Supérieur de Gestion à Sousse		173 000	173 000	173 000
77	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologiques à Sousse		60 000	60 000	60 000
78	Institut Supérieur de Musique à Sousse		23 000	23 000	23 000
79	Institut Supérieur des Beaux Arts à Sousse		78 000	78 000	78 000
80	Institut Supérieur du Transport et de Télécommunications de Sousse		66 000	66 000	66 000
81	Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia à Hammam Sousse		49 000	49 000	49 000
82	Institut Supérieur des Finances et Fiscalité de Sousse		10 000	10 000	10 000
83	Institut d'Etudes de Commerce Supérieur de Sousse		51 000	51 000	51 000
	Total	3 549 000	1 232 000	4 781 000	4 781 000
	<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Monastir</u>				
84	Université de Monastir	4 503 000		4 503 000	4 503 000
85	Faculté de Médecine de Monastir		95 000	95 000	95 000
86	Faculté de Chirurgie Dentaire de Monastir		94 000	94 000	94 000
87	Faculté de Pharmacie de Monastir		123 000	123 000	123 000
88	Faculté des Sciences de Monastir		221 000	221 000	221 000
89	Faculté des Sciences Economique et de Gestion de Mahdia		190 000	190 000	190 000
90	Ecole Nationale des Ingénieurs de Monastir		93 000	93 000	93 000
91	Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieries de Monastir		52 000	52 000	52 000
92	Institut Supérieur des Langues Appliquées aux Affaires et au Tourisme de Moknine		55 000	55 000	55 000
93	Institut Supérieur de Biothechnologie à Monastir		93 000	93 000	93 000
94	Institut Supérieur de l'Informatique et du Mathématique de Monastir		36 000	36 000	36 000
95	Institut Supérieur des Métiers des Modes de Monastir		35 000	35 000	35 000
96	Institut Supérieur des Etudes Appliquées de Mahdia		20 000	20 000	20 000
97	Institut Supérieur de l'Informatique de Mahdia		12 000	12 000	12 000
	Total	4 503 000	1 119 000	5 622 000	5 622 000
	<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Kairouan</u>				
98	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan	1 138 000		1 138 000	1 138 000
99	Institut Supérieur des Arts et Métiers à Kairouan		150 000	150 000	150 000
100	Institut Supérieur des Arts et Métiers à Kairouan		19 000	19 000	19 000
101	Institut Supérieur de l'Informatique et de Gestion à Kairouan		50 000	50 000	50 000
	Total	1 138 000	219 000	1 357 000	1 357 000
	<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Sfax</u>				
102	Université de Sfax	7 090 000	5 000	7 095 000	7 095 000
103	Faculté de Medecine de Sfax		133 000	133 000	133 000
104	Faculté des Sciences Economique et de Gestion de Sfax		260 000	260 000	260 000
105	Faculté de Droits à Sfax		171 000	171 000	171 000
106	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines à Sfax		198 000	198 000	198 000
107	Faculté des Sciences à Sfax		360 000	360 000	360 000
108	Faculté Nationale des Ingénieurs de Sfax		85 000	85 000	85 000
109	Institut Préparatoire des Etudes d'Ingénieurs de Sfax		40 000	40 000	40 000
110	Ecole Supérieure de Commerce de Sfax		101 000	101 000	101 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
111	Institut Supérieur des Arts et Métiers à Sfax		85 000	85 000	85 000
112	Institut Supérieur de Musique à Sfax		8 000	8 000	8 000
113	Institut Supérieur de l'Administration des Affaires à Sfax		28 000	28 000	28 000
114	Ecole Supérieure d'Informatique et Multimédia à Sfax		41 000	41 000	41 000
115	Institut Supérieur de l'Electronique et de Communications de Sfax		28 000	28 000	28 000
116	Institut Supérieur de Biothechnologie à Sfax		30 000	30 000	30 000
117	Institut des Etudes de Commerce Supérieur à Sfax		21 000	21 000	21 000
118	Institut Supérieur de Gestion Commercial à Sfax		28 000	28 000	28 000
	Total	7 090 000	1 622 000	8 712 000	8 712 000
	<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Gafsa</u>				
119	Université de Gafsa	690 000		690 000	690 000
120	Faculté des Sciences à Gafsa		94 000	94 000	94 000
121	Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanitaires de Gafsa		56 000	56 000	56 000
122	Institut Supérieur de l'Administration des Affaires à Sfax		26 000	26 000	26 000
	Total	690 000	176 000	866 000	866 000
	<u>Etablissements d'Enseignement relevant de l'Université de Gabès</u>				
123	Université de Gabès	2 370 000	10 000	2 380 000	2 380 000
124	Faculté des Sciences de Gabès		116 000	116 000	116 000
125	Ecole Nationale des Ingénieurs à Gabès		57 000	57 000	57 000
126	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie à Gabès		45 000	45 000	45 000
127	Institut Supérieur de Gestion à Gabès		79 000	79 000	79 000
128	Institut Supérieur des Langues à Gabès		41 000	41 000	41 000
129	Institut Supérieur des Arts et des Métiers à Gabès		35 000	35 000	35 000
130	Institut Supérieur de l'Informatique et du Multimédia à Gabès		23 000	23 000	23 000
131	Ecole Supérieure des Sciences Juridiques à Gabès		12 000	12 000	12 000
132	Institut Supérieur de Biologie Appliquée à Medenine		5 000	5 000	5 000
	Total	2 370 000	423 000	2 793 000	2 793 000
	<u>Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques</u>				
133	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Radès	565 000	135 000	700 000	700 000
134	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Nabeul	810 000	60 000	870 000	870 000
135	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kaser Hellal	259 000	55 000	314 000	314 000
136	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sousse	443 000	144 000	587 000	587 000
137	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Gabès	575 000	50 000	625 000	625 000
138	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Gafsa	540 000	60 000	600 000	600 000
139	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sfax	554 000	126 000	680 000	680 000
140	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Chargaia	576 000	67 000	643 000	643 000
141	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kairouan	216 000	39 000	255 000	255 000
142	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Jerba	213 000	76 000	289 000	289 000
143	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Mehdià	267 000	58 000	325 000	325 000
144	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Zaghouan	180 000	40 000	220 000	220 000
145	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Jendouba	110 000	48 000	158 000	158 000
146	Institut Supérieur des Etudes Technologiques au Kef	129 000	30 000	159 000	159 000
147	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kébéli	116 000	17 000	133 000	133 000
148	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Bizerte	35 000	5 000	40 000	40 000
149	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Siliana	116 000	25 000	141 000	141 000
150	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Sidi Bouzid	138 000	12 000	150 000	150 000
151	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Tozeur	89 000	5 000	94 000	94 000
152	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Bèjà	82 000	5 000	87 000	87 000
153	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Kasserine	76 000	5 000	81 000	81 000
154	Institut Supérieur des Etudes Technologiques à Tataouine	88 000	5 000	93 000	93 000
	Total des Budgets des Etablissements des Instituts Supérieur des Etudes Technologiques	6 177 000	1 067 000	7 244 000	7 244 000
	<u>Etablissements de Formations des Maîtres</u>				
155	Institut Supérieur des Formations des Maîtres à Kairouan	194 000	6 000	200 000	200 000
156	Institut Supérieur des Formations des Maîtres à Sousse	357 000	56 000	413 000	413 000
157	Institut Supérieur des Formations des Maîtres à Korba	444 000	74 000	518 000	518 000
158	Institut Supérieur des Formations des Maîtres à Gafsa	342 000	50 000	392 000	392 000
159	Institut Supérieur des Formations des Maîtres à Sebilla	417 000	62 000	479 000	479 000
160	Institut Supérieur des Formations des Maîtres au Kef	289 000	49 000	338 000	338 000
	Total des Budgets des Etablissements de Formations des Maîtres	2 043 000	297 000	2 340 000	2 340 000
	Total des Budgets des Etablissements de l'Enseignement Supérieur	55 898 000	14 481 000	70 379 000	70 379 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES	TOTAL DES
				RECETTES	DEPENSES
	<u>Offices des Œuvres Universitaires</u>				
161	Office des Œuvres Universitaire du Nord à Tunis	2 779 000	15 000	2 794 000	2 794 000
162	Office des Œuvres Universitaire du Centre à Sousse	2 340 000	2 000	2 342 000	2 342 000
163	Office des Œuvres Universitaire du Sud à Sfax	1 654 000	2 000	1 656 000	1 656 000
	Total des Budgets des Offices des Œuvres Universitaires	6 773 000	19 000	6 792 000	6 792 000
	<u>Restaurants, Foyers, Centres et Cités Universitaires</u>				
	<u>Etablissements de l'Office des Œuvres Universitaires du Nord</u>				
164	Restaurant Universitaire de Bouchoucha	170 000	48 000	218 000	218 000
165	Restaurant Universitaire de Carthage	108 000	22 000	130 000	130 000
166	Restaurant Universitaire à El Menzah 7	143 000	36 000	179 000	179 000
167	Restaurant Universitaire à El Omrane Supérieur	329 000	83 000	412 000	412 000
168	Restaurant Universitaire de Nabeul	323 000	105 000	428 000	428 000
169	Restaurant Universitaire de Charguia	277 000	45 000	322 000	322 000
170	Restaurant Universitaire du Campus Universitaire	335 000	120 000	455 000	455 000
171	Restaurant Universitaire de la Rabta	297 000	80 000	377 000	377 000
172	Restaurant Universitaire Ibn Zaïdoun de la Manouba	417 000	143 000	560 000	560 000
173	Restaurant Universitaire Ali Eddouaji à Tunis	132 000	50 000	182 000	182 000
174	Restaurant Universitaire Ibn Mandhour à Radès	365 000	60 000	425 000	425 000
175	Restaurant Universitaire Hannibal au Kef	110 000	30 000	140 000	140 000
176	Restaurant Universitaire Musthafa Kiraeyf à Zaghouan	120 000	54 000	174 000	174 000
177	Restaurant Universitaire Ali Belhouane à Jendouba	325 000	189 000	514 000	514 000
178	Restaurant Universitaire Houcine El Jaziri à Manouba	186 000	84 000	270 000	270 000
179	Restaurant Universitaire Niapoulis à Nabeul	145 000	100 000	245 000	245 000
180	Restaurant Universitaire à Bizerte	385 000	275 000	660 000	660 000
181	Foyer Universitaire de Mutuelle Ville	170 000	60 000	230 000	230 000
182	Foyer Universitaire de Montfleury	359 000	119 000	478 000	478 000
183	Foyer Universitaire de Ras Tabia	361 000	131 000	492 000	492 000
184	Foyer Universitaire de l'Ariana	233 000	85 000	318 000	318 000
185	Foyer Universitaire de Ben Arous	181 000	110 000	291 000	291 000
186	Foyer Universitaire de Bardo I	160 000	95 000	255 000	255 000
187	Foyer Universitaire de Bardo II	190 000	140 000	330 000	330 000
188	Foyer Universitaire les Jardins à Tunis	195 000	100 000	295 000	295 000
189	Foyer Universitaire à El Mourouj	202 000	156 000	358 000	358 000
190	Foyer Universitaire de Hammam-Chott	211 000	153 000	364 000	364 000
191	Foyer Universitaire de Bulla Régia	100 000	103 000	203 000	203 000
192	Foyer Universitaire de Mateur	175 000	100 000	275 000	275 000
193	Foyer Universitaire de Khairedine Etounssi à Hammam- Chott	174 000	70 000	244 000	244 000
194	Foyer Universitaire Vaga de Béja	300 000	70 000	370 000	370 000
195	Foyer Universitaire Zama de Siliana	105 000	50 000	155 000	155 000
196	Foyer Universitaire Sicaviner du Kef	82 000	45 000	127 000	127 000
197	Foyer Universitaire Ibn Khaldoun à Tunis	99 000	26 000	125 000	125 000
198	Foyer Universitaire Chawki à El Menzah 7	26 000	110 000	136 000	136 000
199	Foyer Universitaire de Bardo 3	20 000	85 000	105 000	105 000
200	Foyer Universitaire d'El Menzah	35 000	30 000	65 000	65 000
201	Foyer Universitaire des Etudiantes à Bizerte	150 000	30 000	180 000	180 000
202	Foyer Universitaire Rue de Mulhose	106 000	30 000	136 000	136 000
203	Foyer Universitaire Ibn Charaf l'Ariana	186 000	26 000	212 000	212 000
204	Foyer Universitaire de Ben Arous	75 000	35 000	110 000	110 000
205	Foyer Universitaire Thameur-Ariana	102 000	35 000	137 000	137 000
206	Foyer Universitaire Fattouma Bourguiba -Tunis	39 000	36 000	75 000	75 000
207	Foyer Universitaire de Bab El Khadra	71 000	32 000	103 000	103 000
208	Foyer Universitaire de la Cité Ez-zouhour	35 000	28 000	63 000	63 000
209	Foyer Universitaire Route de l'Aérodrome-Ariana	25 000	48 000	73 000	73 000
210	Foyer Universitaire El Yassamine	120 000	98 000	218 000	218 000
211	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 1	24 000	104 000	128 000	128 000
212	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 2	20 000	58 000	78 000	78 000
213	Foyer Universitaire El Omrane Supérieur 3	10 000	103 000	113 000	113 000
214	Foyer Universitaire Rue de Madrid - Tunis	191 000	28 000	219 000	219 000
215	Foyer Universitaire "El Ferdaous" Tunis	157 000	32 000	189 000	189 000
216	Foyer Universitaire Ibn Rochd-Tunis	93 000	23 000	116 000	116 000
217	Foyer Universitaire Erriadh-Tunis	101 000	26 000	127 000	127 000
218	Foyer Universitaire Balkis à El Menzah 7	29 000	55 000	84 000	84 000
219	Foyer Universitaire 7 Novembre à Tunis	134 000	20 000	154 000	154 000
220	Foyer Universitaire des Etudiantes de la Manouba	18 000	127 000	145 000	145 000
221	Foyer Universitaire de Nabeul	115 000	185 000	300 000	300 000
222	Foyer Universitaire El Mourouj	22 000	105 000	127 000	127 000

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
223	Foyer Universitaire El Ouardia	256 000	102 000	358 000	358 000
224	Foyer Universitaire El Bassatine à la Manouba	93 000	127 000	220 000	220 000
225	Foyer Universitaire Juguorthe au Kef	60 000	30 000	90 000	90 000
226	Foyer Universitaire Mahmoud El Mâassedi à Jendouba	6 000	100 000	106 000	106 000
227	Foyer Universitaire Moussa Ibn Noussair à Zaghouan	45 000	50 000	95 000	95 000
228	Foyer Universitaire Tahar El Haddad à Nabeul	253 000	55 000	308 000	308 000
229	Centre Universitaire d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle	61 000	8 000	69 000	69 000
230	Centre Culturel et Sportif à la Manouba	33 000	7 000	40 000	40 000
231	Centre Universitaire d'Art Dramatique Culturelle et Sportives à Jendouba	12 000	5 000	17 000	17 000
Total des Budgets des Etablissements de l'Office des Œuvres Universitaires du Nord		10 187 000	5 110 000	15 297 000	15 297 000
<u>Etablissements de Office des Œuvres Universitaires du Centre à Sousse</u>					
232	Restaurant Universitaire les Roses à Monstir	232 000	96 000	328 000	328 000
233	Restaurant Universitaire Skanes à Monstir	449 000	142 000	591 000	591 000
234	Restaurant Universitaire à Mahdia	712 500	121 000	833 500	833 500
235	Restaurant Universitaire Ibn El Jazzar à Kairouan	244 000	72 000	316 000	316 000
236	Restaurant Universitaire Ibn Rochd à Kairouan	234 000	106 000	340 000	340 000
237	Restaurant Universitaire El Farabi à Sousse	158 000	38 000	196 000	196 000
238	Restaurant Universitaire à Kasserine	109 000	16 000	125 000	125 000
239	Cité Universitaire El Ghazali à Sousse	284 000	171 000	455 000	455 000
240	Cité Universitaire Ibn Khaldoun à Sousse	299 000	116 000	415 000	415 000
241	Cité Universitaire Okba Ibn Nafaâ à Kairouan	331 000	146 000	477 000	477 000
242	Cité Universitaire à Ksar Héllal	360 300	63 000	423 300	423 300
243	Cité Universitaire Fattouma Bourguiba - Monastir	242 000	118 000	360 000	360 000
244	Cité Universitaire Ibn Sina à Sousse	408 500	138 000	546 500	546 500
245	Cité Universitaire Sabra à Kairouan	235 000	95 000	330 000	330 000
246	Cité Universitaire Erriadh à Sousse	494 200	133 000	627 200	627 200
247	Cité Universitaire à Sidi Bouzid	114 000	32 000	146 000	146 000
248	Cité Universitaire 5 Septembre 1934 à Moknine	300 000	35 000	335 000	335 000
249	Foyer Universitaire à Kasserine	42 000	18 000	60 000	60 000
250	Foyer Universitaire Erriadh à Sousse	38 500	45 000	83 500	83 500
251	Foyer Universitaire Ibn El Jazzar à Sousse	123 000	35 000	158 000	158 000
252	Foyer Universitaire El Bassatine à Monastir	44 200	50 000	94 200	94 200
253	Foyer Universitaire 3 Août à Monastir	101 000	55 000	156 000	156 000
254	Foyer Universitaire Rakkada à Kairouan	22 000	116 000	138 000	138 000
255	Foyer Universitaire Khzama à Sousse	95 000	33 000	128 000	128 000
256	Foyer Universitaire Imam Mezri à Monastir	4 000	61 000	65 000	65 000
257	Foyer Universitaire Skanes à Monastir	41 000	99 000	140 000	140 000
258	Foyer Universitaire Sahloul à Sousse	46 000	114 000	160 000	160 000
259	Foyer Universitaire Abou El Kacem Echebbi à Kairouan	126 000	45 000	171 000	171 000
260	Foyer Universitaire à Mahdia	57 000	120 000	177 000	177 000
261	Foyer Universitaire El Fatimi à Mahdia	368 000	79 000	447 000	447 000
262	Foyer Universitaire Ibn Rachik à Kairouan	32 000	60 000	92 000	92 000
263	Centre Culturel Universitaire à Monastir	60 000	5 000	65 000	65 000
264	Centre Culturel Universitaire "Yahia Ibn Omar" à Sousse	37 000	3 000	40 000	40 000
265	Centre Universitaire d'Animation Culturelle et Sportive à Mahdia	39 000	1 000	40 000	40 000
266	Centre Culturel Universitaire "Rakadda" à Kairouan	40 800	4 000	44 800	44 800
Total des Budgets des Etablissements de l'Office des Œuvres Universitaires pour le Centre à Sousse		6 523 000	2 581 000	9 104 000	9 104 000
<u>Etablissements de l'Office des Œuvres Universitaires du Sud à Sfax</u>					
267	Restaurant Universitaire El Manar- Sfax	333 000	96 000	429 000	429 000
268	Restaurant Universitaire Ezzayatine	427 000	128 000	555 000	555 000
269	Restaurant Universitaire El Oihatt Gabès	363 000	132 000	495 000	495 000
270	Restaurant Universitaire Ibn Rached	498 000	144 000	642 000	642 000
271	Restaurant Universitaire Ali Charfi Sfax	124 000	35 000	159 000	159 000
272	Restaurant Universitaire Khareddine Ettounsi à Jerba	232 000	37 000	269 000	269 000
273	Restaurant Universitaire Ibn Arafat à Gafsa	256 000	78 000	334 000	334 000
274	Cité Universitaire Ibn El Jazzar - Sfax	260 000	170 000	430 000	430 000
275	Cité Universitaire Ibn Chabbat à Sfax	363 000	97 000	460 000	460 000
276	Cité Universitaire Ali Nouri à Sfax	272 000	158 000	430 000	430 000
277	Cité Universitaire Omar Ibn El Khattab à Gabès	482 000	155 000	637 000	637 000
278	Cité Universitaire Sidi Mansour à Sfax	357 000	153 000	510 000	510 000
279	Cité Universitaire El Yassamin à Sfax	440 000	211 000	651 000	651 000
280	Cité Universitaire de Khébil	64 000	149 000	213 000	213 000
281	Cité Universitaire Sidi Marzouk à Gabès	221 000	100 000	321 000	321 000
282	Cité Universitaire de Tozeur	118 000	102 000	220 000	220 000
283	Cité Universitaire de Médenine	180 000	20 000	200 000	200 000
284	Cité Universitaire de Tataouine	45 000	5 000	50 000	50 000

(En dinars)

	DESIGNATION DES ETABLISSEMENTS	PREVISIONS			
		RECETTES			DEPENSES
		SEBVENTIONS DE L'ETAT	RESSOURCES PROPRES	TOTAL DES RECETTES	TOTAL DES DEPENSES
285	Foyer Universitaire Rue Commandant Béjaoui à Sfax	154 000	39 000	193 000	193 000
286	Foyer Universitaire El Bassatine à Sfax	142 000	46 000	188 000	188 000
287	Foyer Universitaire Tanyour à Sfax	150 000	38 000	188 000	188 000
288	Foyer Universitaire Immam Sahnoun à Sfax	155 000	46 000	201 000	201 000
289	Foyer Universitaire El Farabi à Sfax	50 000	60 000	110 000	110 000
290	Foyer Universitaire Ibn Abi Sarah à Gabès	235 000	81 000	316 000	316 000
291	Foyer Universitaire Ibn Mandhour à Gafsa	67 000	144 000	211 000	211 000
292	Foyer Universitaire Uliiss à Jerba	49 000	62 000	111 000	111 000
293	Foyer Universitaire Ennakhil à Gabès	70 000	114 000	184 000	184 000
294	Foyer Universitaire El Tifachi	101 000	44 000	145 000	145 000
295	Centre Culturel Universitaire à Sfax	48 000	2 000	50 000	50 000
296	Centre Culturel Universitaire à Gabès	49 000	1 000	50 000	50 000
	Total des Budgets des Etablissements de l'Office des Œuvres Universitaires pour le Sud à Sfax	6 305 000	2 647 000	8 952 000	8 952 000
	Total des Budgets des Restaurants, Foyers, Centres et Cité Universitaires	29 788 000	10 357 000	40 145 000	40 145 000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur	85 686 000	24 838 000	110 524 000	110 524 000
	<u>MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE , DE LA TECHNOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES</u>				
1	Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales	400 000	30 000	430 000	430 000
2	Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique	218 000	10 000	228 000	228 000
3	Institut National de la Recherche Scientifique et Technique	1 608 000	20 000	1 628 000	1 628 000
4	Centre de Biotechnologie à Sfax	514 000	8 000	522 000	522 000
5	Institut National des sciences et Technologies de la Mer	485 000	120 000	605 000	605 000
6	Institut National de Recherches et d'Analyses Physio-Chimiques	980 000	20 000	1 000 000	1 000 000
	Total des Budgets des Etablissements relevant du Minsitère de la Recherche Scientifique, de la Technologie et du Développement des Compétences	4 205 000	208 000	4 413 000	4 413 000
2125	TOTAL GENERAL DES BUDGETS RATTACHES POUR ORDRE AU BUDGET GENERAL DE L'ETAT	283 928 000	297 054 000	580 982 000	580 982 000

Tableau « G »
Liste des produits soumis à la taxe pour la protection de
l'environnement

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
25-24	25240030002	Amiante (asbeste)
	25240080002	
Ex 25-29	25291000001	Fesldspath
Ex 27-01	27011110006	Anthracite
	27011190008	
Ex 27-04	27040019003	Cokes et semi-cokes de houille , autre que pour la fabrication d'electrodes
Ex 27-06	27060000095	Autres goudrons mineraux
Ex 27-07	27071090005	Benzol destiné à d'autres usages
	27073090007	Xylol destiné à d'autres usages
	27074000109	Naphtalène destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustibles
	27075090009	Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume
	27076000009	Phénols
	27079911009	Huiles légères brutes distillant 90% ou plus de leur volume jusqu'à 200 °c
	27079919003	Autres huiles brutes
	27079991090	Autres produits analogues dont lequel les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques destinés à la fabrication des produits du numérs 28-03

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
	27079999016	Autres solvants Naphta et autres solvants lourds aromatiques
	27079999027	
		Autres huiles et autres produits provenant de la distillation du goudron de houille à haute température
Ex 27-13	27131100106	Coke de pétrole non calciné
	27131100902	
Ex 27-15	27150000916	Autres mastics bitumineux
	27150000994	
		Autres mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturel, de bitume,de goudron mineral ou de brai de goudron minéral
Ex 28-04	28048000009	Arsenic
Ex 28-05	28051990016	Lithium
	28054010006	
	28054090008	
Ex 28-06	28062000007	Acide chlorosulfurique
Ex 28-11	28112910098	Trioxyde de diarsenic (Anhydride arsenieux)
Ex 28-16	28164000096	Oxydes, hydroxydes et peroxydes de baryum
Ex 28-19	28199090015	Hydroxydes de chrome
	28199090093	
28-20	28201000005	Dioxyde de manganèse
	28209010007	
	28209090009	
Ex 28-21	28212000008	Terres colorantes à base d'oxyde de fer naturel, contenant en poids 70% ou plus de fer combiné évalué en Fe2 O3

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
28-22	2822000003	Oxydes et hydroxydes de cobalt , oxydes de cobalt du commerce
Ex 28-24	2824900001	Autres oxydes de plomb
Ex 28-25	2825200006	Oxyde et hydroxyde de lithium
	2825300002	Oxydes et hydroxydes de vanadium
	2825905008	Oxyde de mercure
	28259080919	Hydroxydes de mercure
Ex 28-27	28273980058	Chlorure de mercure
	28273980092	Autres chlorures
Ex 28-30	28303000005	Sulfure de cadmium
Ex 28-33	28332400000	Sulfates de nickel
	28332700005	Sulfates de baryum
	28332930018	Sulfates de cobalt
	28332970014	Sulfates de mercure
	28332970092	Sulfates de plomb
	28332990001	Autres sulfates
Ex 28-37	28371100007	Cyanures , oxycyanures de sodum
	28371900018	Cyanures , oxycyanures de potassium
	28371900096	Autres cyanures et oxycyanures
	28372000020	Ferricyanures
	28372000097	Autres Cyanures complexes
Ex 28-38	28380000092	Autres thiocyanates
Ex 28-41	28412000004	Chromates de zinc ou de plomb

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
Ex 28-44	28443011097	Uranium appauvri en U235 et ses composés ;
	28443019091	thorium et ses composés ; alliages , dispersions ,
	28443051093	produits céramiques et mélanges renfermant de
	28443061097	l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des
	28443069091	composés de ces produits ; destinés à des fins autres
	28443091099	que médicales .
	28443099093	
	28444010090	Eléments et isotopes et composés radioactifs autres
	28444020094	que ceux des n° 284410, 284420, ou 284430,
	28444030098	alliages, dispersions , produits céramiques et
Ex 28-45	28444080098	mélanges renfermant ces éléments isotopes ou
		composés , résidus radioactifs ; destinés à des fins
		autre que médicales .
Ex 28-45	28451000095	Isotopes autres que ceux du 28-44 ; leurs composés
	28459010097	inorganiques ou organiques, de constitution chimique
	28459090099	définie ou non , destinés à des fins autres que
29-03	de 29031100015	Dérivés halogénés des hydrocarbures
	à 29036990000	
Ex 29-15	29155000005	Acide propionique , ses sels et ses esters
Ex 29-16	29161110007	Acide acrylique
	29161190009	Sels de l'acide acrylique
	29161300003	Acide méthacrylique et ses sels
	29161410002	Méthacrylate de méthyle
	29161490004	Autres esters de l'acide méthacrylique
	29163100005	Acide benzoïque, ses sels et ses esters

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
Ex 32-06	32064300000	Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures) .
Ex 34-03	de 34031910116 à 34031999999	Dégrippants et autres préparations lubrifiantes
Ex 36-06	36061000003	Combustibles liquides et gaz combustible liquifié en récipient des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs , et d'une capacité n'excédent pas 300 cm ³ .
Ex 37-01	de 37011090003 à 37019900099	Plaques et films plans , photographiques, sensibilisés, non impressionnés , en autre matière que le papier , le carton ou les textiles ; films photographiques plans à développement et tirage instantanés , sensibilisés , non impressionnés, même en chargeur
37-02	de 37021000004 à 37029500007	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles ; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux.
37-07	de 37071000010 à 37079090092	Préparations chimiques pour usages photographiques, autres que les vernis , colles, adhésifs et préparations similaires ; produits non mélangés , soit dosés en vue d'usages photographiques , soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi .

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
Ex 38-08	38081010112 38081020116 38081030110 38081040114 38081090114 38081090169	Insecticides
Ex 38-11	38111900009 38112100005 38112900005 38119000013 38119000091	Autres préparations antidétonantes Additifs pour huiles lubrifiantes contenant des huiles de pétrole ou de minéraux Autres additifs pour huiles lubrifiantes Inhibiteurs d'oxydation Additifs peptissants, améliorants de viscosités , additifs anticorrosifs et autres additifs préparés .
Ex 39-20	39203000006	Autres plaques , feuilles, pellicules ;bandes et lames, en polymères du styrène, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées , ni pareillement associées à d'autres matières ,sans support.
Ex 39-23	39231000005 de 39232100006 à 39232990002 39233010001 39233090003	Boîtes , caisses ,casiers et articles similaires en matière plastique Sacs, sachets , pochettes et cornets en matières plastiques Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en matières plastiques

N° de position	Numéro de Tarif	Désignation des produits
	de 39235010003 à 39235090094	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques
	39239090907	Autres articles de transport ou d'emballage en matière plastique
Ex 39-24	39241000002 39249090017 39249090095	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques. Autre articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matière plastique

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Avis n° 2004-43 du conseil constitutionnel, concernant certaines dispositions du projet de loi de finances pour l'année 20005 (1).

Avis n° 2004-46 du conseil constitutionnel, concernant certaines dispositions de projet de loi de finances pour l'année 2005 (1).

Avis n° 2004-47 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi n° 2002-16 du 4 février 2002, portant organisation de la profession des comptables (1).

Avis n° 2004-48 du conseil constitutionnel, concernant le projet de loi portant institution d'un cadre juridique relatif aux procédures de constitution de sociétés en ligne (1).

(1) Les textes sont publiés uniquement en langue arabe.